

BUDGET 2010

SOMMAIRE

I- Présentation générale et dépenses consolidées 1

Présentation Générale

A - <i>La répartition globale des dépenses (crédits de paiement)</i>	2
B - <i>La répartition globale des recettes</i>	2
C - <i>L'équilibre général du budget et les principaux indicateurs de gestion</i>	3
D - <i>La répartition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement par secteur d'activité</i>	4

Dépenses consolidées

A- <i>Les trois grandes priorités régionales</i>	7
B- <i>Le plan régional de soutien économique et social</i>	8
C- <i>Les jeunes face à la crise économique et sociale. La Région Centre mobilisée</i>	10
D- <i>L'Agenda 21</i>	10
E- <i>Les grandes contractualisations</i>	11

II- La présentation du budget primitif par secteur

A - <i>Les interventions régionales</i>	21
--	----

Formations Professionnelles 25

- ⇒ Actions de formation
- ⇒ Information, orientation, accès vers l'emploi
- ⇒ Mutations économiques et appui à la formation des salariés
- ⇒ Investissements

Apprentissage 43

- ⇒ Formation des apprentis

Enseignement lycées 59

- ⇒ Actions sur le patrimoine
- ⇒ Fonctionnement des établissements
- ⇒ Politiques régionales

Formations sanitaires et sociales 85

- ⇒ Formations sanitaires et sociales

Enseignement supérieur	95
⇒ Enseignement supérieur	
Recherche, technologie et innovation	105
⇒ Recherche et technologie	
⇒ Pôle d'efficacité énergétique	
Culture	121
⇒ Politique des œuvres : patrimoine et création	
⇒ Politique des publics : maillage du territoire	
⇒ Politique des pratiques artistiques : filières professionnelles et amateurs	
Sports	141
⇒ Sports et jeunesse	
Territoires solidaires	151
⇒ Contrats régionaux	
⇒ Cœurs de village	
⇒ Villes et logements	
⇒ Opérations d'aménagement du territoire	
Technologies d'information et de communication	177
⇒ Technologies d'information et de communication	
Environnement	185
⇒ Pôle d'efficacité énergétique	
⇒ Valorisation et protection de l'environnement	
Transports et déplacements	211
⇒ Transports et déplacements	
Tourisme	235
⇒ Tourisme	
Economie	249
⇒ Artisanat	
⇒ Vie associative et économie sociale et solidaire	
⇒ Entreprises industrielles et de services	
⇒ Agriculture	
⇒ Pôle d'efficacité énergétique	

Europe et coopération décentralisée	281
⇒ Développer la dimension européenne	
⇒ Coopération décentralisée et solidarité internationale	
 B - Les moyens généraux	 289
⇒ Moyens généraux de l'administration	290
⇒ Communication	298
⇒ Moyens généraux financiers	300
⇒ Gestion des ressources humaines	314
 III – <u>Les décisions budgétaires 2010</u>	 321
A - <i>Le vote par fonction</i>	323
B - <i>Les dispositions fiscales</i>	341
C - <i>La gestion de la dette et de la trésorerie</i>	345
D - <i>Les dispositions diverses</i>	349

**PRESENTATION GENERALE
ET DEPENSES CONSOLIDEES**

PRESENTATION GENERALE

A - La répartition globale des dépenses (crédits de paiement)

Le montant du budget 2010, hors crédits de réaménagement de la dette (200 M€ en dépenses comme en recettes) s'élève au global à 994,778 M€, dont 645,917 M€ en fonctionnement et 348,860 M€ en investissement (307,560 M€ d'investissement direct et 41,3 M€ de remboursement en capital de la dette).

Globalement, le budget évolue donc de manière limitée de + 1,33 %.

B - La répartition globale des recettes

Les recettes se répartissent en plusieurs catégories :

- les dotations et compensations de l'Etat
- les produits de la fiscalité directe et indirecte
- les fonds européens
- l'emprunt
- diverses recettes

A noter que la part de l'emprunt dans l'ensemble des ressources est toujours moindre et ne représente que 9% de celles-ci.

La perte de levier fiscal des régions est de plus en plus flagrante : la fiscalité directe ne représente que 8 % des recettes, la fiscalité indirecte 9 %.

Comme cela a été souligné à plusieurs reprises, et notamment dans le débat d'orientations budgétaires, il faut noter que :

- les dotations et compensations de l'Etat représentent 68 % de l'ensemble des ressources régionales, et qu'à l'intérieur de celles-ci sont intégrées la TIPP (dont la partie modulation a été reconduite) et la compensation liée à la suppression de la taxe professionnelle pour 2010 (réforme en cours).
- la fiscalité régionale (directe et indirecte) ne représente plus que 17% de l'ensemble des ressources régionales, les recettes liées à la taxe professionnelle figurant dorénavant dans les dotations et compensations de l'Etat.
- l'emprunt régional pour 2010 est fixé à 88,5 M€ et représente 9 % des ressources régionales.

C – L'équilibre général du budget et les principaux indicateurs de gestion

Le financement du budget 2010 de la Région est assuré :

- en maintenant les taux de fiscalité directe de la Région

Fiscalité directe	Taux 2009	Taux 2010
Taxe sur le Foncier Bâti	3,47%	3,47%
Taxe sur le Foncier non bâti	8,62%	8,62%
Taxe Professionnelle	2,83%	Réforme en cours

- en maintenant le taux de modulation de la TIPP
- en limitant la progression du taux sur les cartes grises à 1,2% (inflation prévisionnelle) et en conservant un taux de 0 pour les permis de conduire.

Fiscalité indirecte	Taux 2009	Taux 2010
Taxe sur les cartes grises	32,21 €/CV	32,60 €/CV
Taxe sur les Permis de conduire	0 €	0 €

- en augmentant l'emprunt d'équilibre de la section d'investissement à 88,5 M€.

Conformément aux objectifs de gestion retenus par la Région dans sa stratégie financière à moyen terme :

- la capacité de désendettement (encours de dette/épargne brute) est de 2,9 années et reste inférieure à 3 ans ;
- le taux d'épargne brute (épargne brute/recettes de fonctionnement) est de 22,5 %. La diminution de ce ratio depuis 2005 est la résultante de la modification de la structure du budget constatée depuis la mise en œuvre de la loi du 13 août 2004. En effet, les compétences transférées sont pour l'essentiel des charges de fonctionnement qui, de plus, ne sont pas compensées intégralement ;
- le taux d'autofinancement (épargne disponible/dépenses d'investissement hors dette) atteint 47,4 %. Ce taux reste proche de 50%. Il se situe à un très bon niveau par rapport aux autres collectivités.

Parallèlement, la principale source de financement du budget régional, les dotations de l'Etat, est de moins en moins dynamique (+ 0,13 % en 2010).

Tous ces facteurs déforment la structure budgétaire des régions, rapprochant ainsi celle-ci de la structure budgétaire des départements.

D- La répartition des autorisations de programme et autorisations d'engagement par secteur d'activité

Au côté des crédits de paiement sur lesquels se définit l'équilibre du budget, le vote du Budget Primitif 2010 porte aussi sur les AP et AE qui traduisent la gestion pluriannuelle des crédits.

Le montant total des AP ouvertes en 2010 s'élève à 205 298 896 €.

Le montant total des AE ouvertes en 2010 s'élève à 43 018 500 €.

Répartition par grands secteurs d'activité des dépenses en crédits de paiement et autorisations pluriannuelles

TOTAL INTERVENTIONS REGIONALES	BP 2009 DEPENSES	BP 2010 DEPENSES	Evolution de BP à BP	BP 2010 RECETTES	BP 2010 AP et AE
	796 412 800	800 272 185		74 933 900	246 236 896
investissement	304 738 700	304 913 200	0,5%	28 960 500	204 218 396
fonctionnement	491 674 100	495 358 985	0,7%	45 973 400	42 018 500
FORMATIONS PROFESSIONNELLES	79 322 000	80 806 000	1,9%	1 220 000	7 227 000
Investissement	450 000	425 000	-5,6%	0	400 000
Fonctionnement	78 872 000	80 381 000	1,9%	1 220 000	6 827 000
APPRENTISSAGE	105 774 000	106 144 000	0,3%	23 130 000	2 000 000
Investissement	5 750 000	6 660 000	15,8%	0	2 000 000
Fonctionnement	100 024 000	99 484 000	-0,5%	23 130 000	0
ENSEIGNEMENT LYCEES	145 878 900	144 478 580	-1,0%	8 523 000	65 240 000
Investissement	90 000 000	88 000 000	-2,2%	200 000	65 240 000
Fonctionnement	55 878 900	56 478 580	1,1%	8 323 000	0
FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	41 878 400	41 721 800	-0,4%	0	8 358 000
Investissement	4 000 000	2 500 000	-37,5%	0	0
Fonctionnement	38 575 400	39 221 000	1,7%	1 100 000	9 350 000
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	11 135 500	10 759 000	-3,4%	0	5 130 000
Investissement	7 313 000	7 272 500	-0,6%	0	4 530 000
Fonctionnement	3 822 500	3 486 500	-8,8%	0	600 000
RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION	24 663 000	25 692 200	4,2%	170 000	19 637 000
Investissement	16 466 100	16 984 200	3,1%	50 000	13 712 000
Fonctionnement	8 196 900	8 708 000	6,2%	120 000	5 925 000
CULTURE	30 815 900	33 840 000	9,8%	4 942 300	7 356 000
Investissement	6 411 000	9 500 000	48,2%	4 942 300	7 356 000
Fonctionnement	24 404 900	24 340 000	-0,3%	0	0
SPORTS	6 878 900	7 159 475	4,1%	700 000	2 700 000
Investissement	2 855 500	3 484 075	22,0%	700 000	2 700 000
Fonctionnement	4 023 400	3 675 400	-8,6%	0	0
TERRITOIRES SOLIDAIRES	82 233 000	80 135 841	-2,6%	0	65 971 000
Investissement	79 000 000	76 786 991	-2,8%	0	65 971 000
Fonctionnement	3 233 000	3 348 850	3,6%	0	0
TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	5 357 000	4 896 500	-8,6%	0	823 500
Investissement	450 000	428 500	-4,8%	0	227 000
Fonctionnement	4 907 000	4 468 000	-8,9%	0	596 500
ENVIRONNEMENT	13 336 900	14 723 075	10,4%	40 000	10 061 396
Investissement	7 379 400	6 869 831	-6,9%	0	9 731 396
Fonctionnement	5 957 500	7 853 244	31,8%	40 000	330 000
TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS	168 796 200	165 077 672	-2,2%	1 631 800	11 415 000
Investissement	41 310 700	40 479 261	-2,0%	1 460 000	8 765 000
Fonctionnement	127 395 500	128 598 411	0,9%	173 000	2 650 000
TOURISME	11 091 700	11 200 642	1,0%	0	2 865 000
Investissement	6 681 700	6 790 642	1,6%	0	2 525 000
Fonctionnement	4 410 000	4 410 000	0,0%	0	340 000
ECONOMIE INNOVATION	43 835 800	44 965 200	2,6%	7 230 600	36 361 000
Investissement	23 459 000	24 057 200	2,5%	7 063 200	20 961 000
Fonctionnement	20 376 800	20 908 000	2,6%	157 400	15 400 000
EUROPE ET COOPERATION DECENTRALISEE	24 808 600	24 673 000	-0,5%	26 255 000	100 000
Investissement	13 212 300	14 675 000	11,1%	14 545 000	100 000
Fonctionnement	11 596 300	9 998 000	-13,8%	11 710 000	0

TOTAL MOYENS GENERAUX	BP 2009 DEPENSES	BP 2010 DEPENSES	Evolution de BP à BP	BP 2010 RECETTES	BP 2010 AP et AE
	385 289 100	394 506 350		1 119 844 635	2 080 500
investissement	238 822 000	243 947 500	2,4%	332 835 661	1 080 500
fonctionnement	146 467 100	150 558 850	2,8%	787 008 974	1 000 000
COMMUNICATION	4 800 000	4 800 000	0,0%	0	0
Investissement	0	0	0,0%	0	0
Fonctionnement	4 800 000	4 800 000	0,0%	0	0
MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION	16 758 000	16 492 850	-1,6%	51 000	80 500
Investissement	2 822 000	2 647 500	-6,2%	0	80 500
Fonctionnement	13 936 000	13 845 350	-0,7%	51 000	0
MOYENS GENERAUX FINANCIERS	258 008 500	262 308 500	1,7%	1 116 851 635	2 000 000
Investissement	236 000 000	241 300 000	2,2%	332 835 661	1 000 000
Fonctionnement	22 008 500	21 008 500	-4,5%	784 015 974	1 000 000
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	105 722 600	110 905 000	4,9%	2 942 000	0
Investissement	0	0	4,9%	0	0
Fonctionnement	105 722 600	110 905 000	4,9%	2 942 000	0

TOTAL GENERAL	1 181 701 900	1 194 778 535	1,11%	1 194 778 535	248 317 396
Investissement	543 560 700	548 860 700	0,98%	361 796 161	205 298 896
Fonctionnement	638 141 200	645 917 835	1,22%	832 982 374	43 018 500

TOTAL HORS REFINANCEMENT DE LA DETTE	981 701 900	994 778 535	1,33%	994 778 535	
Investissement hors refinancement	343 560 700	348 860 700	1,54%	161 796 161	

LES DEPENSES CONSOLIDEES

Cette rubrique vise à mieux mesurer l'effort de la Région en faveur des grandes politiques régionales dont la réalisation nécessite la mobilisation de plusieurs secteurs d'activité.

Cette connaissance de l'effort financier régional suppose la consolidation de crédits répartis sur différents programmes au sein du budget régional.

Pour 2010 ont été identifiées les politiques suivantes :

- les trois grandes priorités régionales,
- le plan régional de soutien économique et social,
- les mesures jeunes,
- l'agenda 21,
- les grandes contractualisations (Conventions Région/Départements, CPER, CPIER,).

A – Les trois grandes priorités régionales

Comme pour 2009, le budget 2010 sera au service de trois priorités, de manière à conserver la compétitivité du territoire et de ses forces vives. Seront ainsi privilégiés :

- la formation pour s'adapter aux mutations économiques et sociales;
- le développement durable au cœur des priorités régionales;
- l'innovation et le soutien au développement économique pour préparer l'avenir.

Pour 2010, plus de 614 M€ seront consacrés à ces trois priorités, soit 18,9 M€ de plus que l'an dernier.

	BP 2009	BP 2010	
LA FORMATION	377 186 100	377 766 500	+ 580 400
LYCEES (hors masse salariale TOS)	145 878 900	144 478 500	
Investissement	90 000 000	88 000 000	
Fonctionnement	55 878 900	56 478 500	
FORMATION PROFESSIONNELLE	79 322 000	80 806 000	
Investissement	450 000	425 000	
Fonctionnement	78 872 000	80 381 000	
APPRENTISSAGE	105 774 000	106 144 000	
Investissement	5 750 000	6 660 000	
Fonctionnement	100 024 000	99 484 000	
MISSIONS SANITAIRES ET SOCIALES	42 575 400	41 721 000	
Investissement	4 000 000	2 500 000	
Fonctionnement	38 575 400	39 221 000	
MUTATIONS ECONOMIQUES ET APPUI A LA FORMATION DES SALARIES	3 635 800	4 617 000	
Investissement	2 505 000	3 450 000	
Fonctionnement	1 130 800	1 167 000	
DEVELOPPEMENT DURABLE	149 837 300	165 967 400	+ 16 130 100
Transport ferroviaire et déplacements doux	139 759 220	153 525 888	
Investissement	16 690 720	24 927 477	
Fonctionnement	123 068 500	128 598 411	
Pôle d'Efficacité énergétique	7 861 580	10 174 178	
Investissement	6 537 980	6 885 778	
Fonctionnement	1 323 600	3 288 400	
Protection des espaces naturels	2 216 500	2 267 334	
Investissement	479 700	654 349	
Fonctionnement	1 736 800	1 612 985	
L'INNOVATION	68 498 800	70 657 400	+ 2 158 600
Recherche, technologie et innovation	24 663 000	25 692 200	
Investissement	16 466 100	16 984 200	
Fonctionnement	8 196 900	8 708 000	
Economie innovation	43 835 800	44 965 200	
Investissement	23 459 000	24 057 200	
Fonctionnement	20 376 800	20 908 000	
TOTAL	595 522 200	614 391 300	+ 18 869 100

B – Le Plan régional de soutien économique et social

La Région a adopté en Décision Modificative n°1 (2009), un véritable plan régional de soutien économique et social pour faire face aux effets de la crise. 17 525 000 € de crédits de paiement et plus de 99 M€ d'ouvertures d'autorisations de programmes ont été votés. Ces crédits qui ont permis de renforcer l'investissement en Région Centre seront intégralement utilisés.

Opérations	AP votées dans le cadre du plan de soutien régional	Montant prévisionnel affecté au 31/12/2009	Crédits votés dans le cadre du plan de soutien régional
LYCEES			
GROSSES REPARATIONS GROS ENTRETIEN	5 000 000	4 500 000,00	5 000 000,00
TOTAL	5 000 000	4 500 000	5 000 000
CULTURE			
GP - FRAC CONSTRUCTION	2 962 600	2 962 600,00	
GP - FRAC RESERVES	698 900	698 900,00	
BIBLIOTHEQUE DE TOURS - LA CENTRALE	750 000	750 000,00	750 000,00
TOTAL	4 411 500	4 411 500	750 000
SPORTS			
VT - Vélodrome de Bourges	5 500 000	6 000 000,00	500 000,00
RENOVATION DU STADE DE LA VALLEE DE TOURS	3 000 000	-	1 000 000,00
STADE OMNISPORTS DE VIERZON	1 500 000	-	500 000,00
CG 36 Maison départementale sports			475 000,00
TOTAL	10 000 000	6 000 000	2 475 000
TERRITOIRES SOLIDAIRES			
FONDS SUD	200 000	200 000	200 000
EHPAD DE MONTCONSEIL	500 000	500 000	500 000
VENDOME - IMMOBILIER ENTREPRISE	200 000	200 000	200 000
AEROPORT DE CHATEAUROUX	700 000	0	700 000
TOTAL	1 600 000	900 000	1 600 000
ENVIRONNEMENT			
CPIER - PORT DE LA CREUSILLE	200 000	200 000	200 000
TOTAL	200 000	200 000	200 000
TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS			
CHARTRES-ORLEANS	37 000 000	0	
GP - TCSP ORLEANS	10 000 000	10 000 000	2 000 000
TCSP ORLEANS (HORS CPER)	2 000 000	2 000 000	
GP - TCSP TOURS	10 000 000	0	
TCSP TOURS (HORS CPER)	2 000 000	0	
ELECTRIFICATION BOURGES-SAINCAIZE (HORS CPER)	6 500 000	5 927 400	1 500 000
BOULEVARD LA CHOISILLE A TOURS	6 500 000	6 323 294	2 000 000
RENOVATION DE MATERIEL SUR LA LIGNE PARIS-NEVERS	3 600 000	3 600 000	1 800 000
TOTAL	77 600 000	27 850 694	7 300 000
ECONOMIE - INNOVATION			
AEROFUND	1 000 000	1 000 000	200 000
TOTAL	1 000 000	1 000 000	200 000
TOTAL GLOBAL	99 811 500	44 862 194	17 525 000

C – Les jeunes face à la crise économique et sociale : la Région Centre mobilisée

La Région a également adopté lors de sa DM n° 2 en 2009, six nouvelles mesures afin de pallier les effets de la crise sur un public fragilisé: les jeunes. Ces mesures seront reconduites en 2010, avec des crédits de paiement en augmentation de 8,5 %.

	BS 2009	BP 2010	Evol BP 2010/2009
Lycées - enseignement supérieur	900 000	900 000	0,00%
Accès à la restauration scolaire pour tous	300 000	300 000	0,0%
Couverture santé complémentaire étudiants	500 000	500 000	0,0%
Projet citoyen solidaire	100 000	100 000	0,0%
Formation professionnelle - Culture sports	390 000	500 000	28,21%
Aide au permis de conduire	150 000	300 000	100,0%
Aide en cas de rupture du contrat d'apprentissage	180 000	180 000	0,0%
Aide aux jeunes talents	60 000	20 000	-66,7%
Total des crédits	1 290 000	1 400 000	8,5%

D – L' Agenda 21

Notre Agenda 21 régional constitue une démarche d'amélioration continue de l'ensemble des politiques de la Collectivité pour préparer de l'avenir. Au croisement des enjeux économiques, sociaux et environnementaux, on peut ainsi distinguer, au sein du budget régional, les dépenses qui contribuent très directement à la solidarité sociale ou territoriale, ainsi que les actions qui permettent une diminution des gaz à effet de serre.

+ 12 659 170+ 7 875 308+ 20 534 478

E- Les grandes contractualisations

La Région s'est engagée dans le cadre du CPER 2007 - 2013 et du CPIER 2007 - 2013 à mobiliser un financement total 424,47 M€.

Elle est aussi engagée au travers des 6 conventions Région/Départements qui couvrent la même période, à financer un montant total de 110,050 M€.

Dans le CPER 2007-2013, un chapitre est consacré au dispositif de suivi, de mise en œuvre et d'évaluation du CPER. Il prévoit notamment qu'une programmation à trois ans soit élaborée et qu'elle soit ensuite revue chaque année, en prenant en compte la réalité de l'exécution et les projets de l'année suivante.

Le budget 2010 mobilisera les financements nécessaires pour respecter les engagements de la Région dans le cadre des contractualisations 2007-2013 mais également en prenant en compte le solde des opérations liées aux anciennes contractualisations (2000-2006).

Ainsi, les montants consacrés aux contractualisations 2007-2013 dans le cadre du CPER et CPIER seront de 58,382 M€ contre 44,631 M€ en 2009, soit plus de 13 M€ supplémentaires.

Au titre des conventions départementales 2007-2013, 16,059 M€ y seront consacrés contre 10,372 M€ en 2009.

DEPENSES CONSOLIDEES BP 2010
CONVENTIONS REGION/DEPARTEMENTS 2000-2006

Secteur d'activité	CG 18			CG 28			CG 36			CG 37			CG 41			CG 45			TOTAL GENERAL par secteur d'activité			
	BP 2009	BP 2010	Evol BP 2010/2009	BP 2009	BP 2010	Evol BP 2010/2009	BP 2009	BP 2010	Evol BP 2010/2009	BP 2009	BP 2010	Evol BP 2010/2009	BP 2009	BP 2010	Evol BP 2010/2009	BP 2009	BP 2010	Evol BP 2010/2009	BP 2009	BP 2010	Evol BP 2010/2009	
Apprentissage	-	-	0%	-	-	0%	-	-	-	-	-	0%	-	-	-	-	409 400		-	409 400	0%	
Culture	-	-	0%	-	-	0%	-	-		19 536	-	-100%	-	-	-	-	-	-	19 536	-	-100%	
Territoires solidaires	114 100	-	-100%	290 000	-	-100%	630 566	1 077 144	71%	-	-	0%	105 039	-	-100%	30 689	30 690	0%	1 170 394	1 107 834	-5%	
Transports et déplacements	2 593 000	-	-100%	1 700 000	-	-100%	100 000	18 000	-82%	7 415 000	-	-100%	2 390 000	1 592 000	-	0	5 460 000	3 180 000	-42%	19 658 000	4 790 000	-76%
TOTAL GENERAL par convention Région/Départements	2 707 100	-	-100%	1 990 000	-	-100%	730 566	1 095 144	50%	7 434 536	-	-100%	2 495 039	1 592 000	-36%	5 490 689	3 620 090	-34%	20 847 930	6 307 234	-70%	

DEPENSES CONSOLIDEES BP 2010
CONVENTIONS REGION/DEPARTEMENTS 2007-2013

Secteur d'activité	CG 18			CG 28			CG 36			CG 37			CG 41			CG 45			TOTAL GENERAL par secteur d'activité		
	BP 2009	BP 2010	Evol BP 2010/2009	BP 2009	BP 2010	Evol BP 2010/2009	BP 2009	BP 2010	Evol BP 2010/2009	BP 2009	BP 2010	Evol BP 2010/2009	BP 2009	BP 2010	Evol BP 2010/2009	BP 2009	BP 2010	Evol BP 2010/2009	BP 2009	BP 2010	Evol BP 2010/2009
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	-	-	0%	-	-	0%	-	-	0%	-	-	0%	6 000	36 500	508%	-	-	-	6 000	36 500	508%
Investissement	-	-		-	-		-	-		-	-		6 000	36 500		-	-		6 000	36 500	
Fonctionnement	-	-		-	-		-	-		-	-		-	-		-	-		-	-	
RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION	-	-	0%	-	-	0%	-	-	0%	55 000	45 000	-18%	-	-	-	-	-	-	55 000	45 000	-18%
Investissement	-	-		-	-		-	-		55 000	45 000		-	-		-	-		55 000	45 000	
Fonctionnement	-	-		-	-		-	-		-	-		-	-		-	-		-	-	
CULTURE	216 375	382 750	77%	437 125	576 125	32%	333 375	567 000	70%	449 125	587 985	31%	-	-	-	111 350	111 350	0%	1 547 350	2 225 210	44%
Investissement	156 375	257 750		349 125	483 625		145 375	379 000		349 125	487 985		-	-		-	-		1 000 000	1 608 360	
Fonctionnement	60 000	125 000		88 000	92 500		188 000	188 000		100 000	100 000		-	-		111 350	111 350		547 350	616 850	
SPORTS	-	-	0%	-	-	0%	150 000	375 000	150%	-	-	0%	-	-	-	-	-	-	150 000	375 000	150%
Investissement	-	-		-	-		150 000	375 000		-	-		-	-		-	-		150 000	375 000	
Fonctionnement	-	-		-	-		-	-		-	-		-	-		-	-		-	-	
TERRITOIRES SOLIDAIRES	1 909 392	2 300 000	20%	1 353 500	1 842 500	36%	2 154 200	4 022 500	87%	919 000	1 940 000	111%	795 750	845 000	6%	303 000	1 004 000	231%	7 434 842	11 954 000	61%
Investissement	1 839 392	2 275 000		1 353 500	1 842 500		2 129 200	3 998 000		919 000	1 940 000		795 750	845 000		303 000	1 004 000		7 339 842	11 904 500	
Fonctionnement	70 000	25 000		-	-		25 000	24 500		-	-		-	-		-	-		95 000	49 500	
ENVIRONNEMENT	-	-	0%	-	-	0%	-	-	0%	-	-	0%	-	-	0%	143 000	160 000	12%	143 000	160 000	12%
Investissement	-	-		-	-		-	-		-	-		-	-		83 000	100 000		83 000	100 000	
Fonctionnement	-	-		-	-		-	-		-	-		-	-		60 000	60 000		60 000	60 000	
TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS	175 000	250 000	43%	-	-	0%	25 000	325 000	1200%	75 000	-	-100%	-	75 000	-	78 000	-	-100%	353 000	650 000	84%
Investissement	-	75 000		-	-		-	50 000		75 000	-		-	75 000		-	-		75 000	200 000	
Fonctionnement	175 000	175 000		-	-		25 000	275 000		-	-		-	-		78 000	-		278 000	450 000	
TOURISME	250 000	142 096	-43%	-	-	0%	-	-		173 000	220 850	28%	-	98 000	-	120 500	52 000	-57%	543 500	512 946	-6%
Investissement	250 000	142 096		-	-		-	-		123 000	110 000		-	98 000	20 850	77 500	52 000		450 500	402 096	
Fonctionnement	-	-		-	-		-	-		50 000	110 850		-	-		43 000	-		93 000	110 850	
ECONOMIE-INNOVATION	-	-	0%	-	-	0%	140 000	100 000	-29%	-	-	#DIV/0!	-	-	-	-	-	-	140 000	100 000	-29%
Investissement	-	-		-	-		140 000	100 000		-	-		-	-		-	-		140 000	100 000	
Fonctionnement	-	-		-	-		-	-		-	-		-	-		-	-		-	-	
TOTAL GENERAL par convention Région/Départements	2 550 767	3 074 846	21%	1 790 625	2 418 625	35%	2 802 575	5 389 500	92%	1 671 125	2 793 835	67%	801 750	1 054 500	32%	755 850	1 327 350	76%	10 372 692	16 058 656	55%

**DEPENSES CONSOLIDEES BP 2010
CPER 2000-2006**

Articles du CPER 2000-2006	Secteurs d'activité concernés	BP 2009	BP 2010	Evol BP 2010/2009	
Article 10 : PME-PMI	Economie-Innovation	287 400	-	-100,00%	- 287 400
Article 12 : Agriculture	Economie-Innovation	492 000	100 000	-79,67%	- 392 000
Article 17 : Conditions de vie des étudiants	Enseignement supérieur	420 000	-	-100,00%	- 420 000
Article 18 : Développement de l'appareil de recherche universitaire	Recherche, Technologie et Innovation	99 500	-	-100,00%	- 99 500
Article 21 : Infrastructures ferroviaires	Transports et Déplacements	1 027 000	1 656 784	61,32%	+ 629 784
Article 22 : Infrastructures routières - Volet interrégional	Transports et Déplacements	2 935 000	6 355 000	116,52%	+ 3 420 000
Article 23 : Infrastructures ferroviaires	Transports et Déplacements	1 651 700	687 200	-58,39%	- 964 500
Article 25 : Technologie de l'Information et de la Communication	Technologie d'Information et de Communication	600 000	-	-100,00%	- 600 000
Article 26 : Développement local	Territoires Solidaires	1 515 800	700 000	-53,82%	- 815 800
Article 27 : Politique de la ville	Territoires Solidaires	1 832 460	689 677	-62,36%	- 1 142 783
Article 28 : Accueil des personnes âgées	Territoires Solidaires	857 444	699 430	-18,43%	- 158 014
Article 30 : Environnement	Environnement	25 000	44 401	77,60%	+ 19 401
Article 31 : Plan Loire Grandeur Nature	Environnement	1 526 000	433 998	-71,56%	- 1 092 002
	Tourisme	49 970	-	-100,00%	- 49 970
TOTAL CREDITS DE PAIEMENT FLECHES CPER 2000-2006		13 319 274	11 366 490	-14,66%	- 1 952 784

**DEPENSES CONSOLIDEES BP 2010
CPR 2007-2013**

BP 2009	BP 2010	Evol BP 2010/2009
---------	---------	----------------------

Article 1 : GP - Pôles de développement et d'excellence de la Recherche	4 792 500	4 995 000	4,23%	+	202 500
RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION	3 992 500	4 105 000	2,8%		
Investissement	2 445 500	2 258 000			
Fonctionnement	1 547 000	1 847 000			
ECONOMIE-INNOVATION	800 000	890 000	11,3%		
Investissement	-	-			
Fonctionnement	800 000	890 000			
Article 2 : GP - Pôle d'efficacité économique	5 552 000	5 456 078	-1,73%	-	95 922
RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION	2 790 700	2 796 500	0,2%		
Investissement	2 630 700	2 636 500			
Fonctionnement	160 000	160 000			
ENVIRONNEMENT	2 511 300	2 459 578	-2,1%		
Investissement	2 136 300	1 884 578			
Fonctionnement	375 000	575 000			
ECONOMIE-INNOVATION	250 000	200 000	-20,0%		
Investissement	200 000	100 000			
Fonctionnement	50 000	100 000			
Article 3 : GP - Pôle de recherche et de l'enseignement supérieur	4 288 000	4 997 000	16,53%	+	709 000
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	2 838 000	4 066 000	43,3%		
Investissement	2 838 000	4 066 000			
Fonctionnement	-	-			
RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION	1 450 000	931 000	-35,8%		
Investissement	1 200 000	681 000			
Fonctionnement	250 000	250 000			
Article 4 : GP - Compétitivité des filières agricoles et forestières	4 545 000	4 765 000	4,84%	+	220 000
ECONOMIE-INNOVATION	4 545 000	4 765 000	4,8%		
Investissement	2 700 000	2 860 000			
Fonctionnement	1 845 000	1 905 000			
Article 5 : GP - Grands sites culturels	1 976 000	4 313 990	118,32%	+	2 337 990
CULTURE	1 976 000	4 313 990	118,3%		
Investissement	1 816 000	4 015 190			
Fonctionnement	160 000	298 800			
Article 6 : GP - Mutations économiques et développement de l'emploi	2 033 000	2 034 000	0,05%	+	1 000
FORMATION PROFESSIONNELLE	1 432 000	1 432 000	0,0%		
Investissement	300 000	300 000			
Fonctionnement	1 132 000	1 132 000			
ECONOMIE-INNOVATION	601 000	602 000	0,2%		
Investissement	-	-			
Fonctionnement	601 000	602 000			

Article 7 : GP - Déplacements de voyageurs	5 823 000	6 298 606	8,17%	+ 475 606
TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS	5 823 000	6 298 606	8,2%	
Investissement	5 823 000	6 298 606		
Fonctionnement	-	-		
Article 8 : GP - Développement du FRET ferroviaire	5 605 000	15 764 500	181,26%	+ 10 159 500
TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS	5 605 000	15 764 500	181,3%	
Investissement	5 605 000	15 764 500		
Fonctionnement	-	-		
Article 9 : VT - FRAC Territoires	524 500	444 127	-15,32%	- 80 373
TERRITOIRES SOLIDAIRES	324 500	250 000	-23,0%	
Investissement	225 000	100 000		
Fonctionnement	99 500	150 000		
ENVIRONNEMENT	200 000	194 127	-2,9%	
Investissement	-	-		
Fonctionnement	200 000	194 127		
Article 10 : VT - Fonds TIC	1 457 000	1 320 500	-9,37%	- 136 500
TECHNOLOGIE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	1 457 000	1 320 500	-9,4%	
Investissement	450 000	428 500		
Fonctionnement	1 007 000	892 000		
Article 11 : VT - Fonds Santé Solidarité	894 060	-	-100,00%	- 894 060
TERRITOIRES SOLIDAIRES	894 060	-	-100,0%	
Investissement	894 060	-		
Fonctionnement	-	-		
Article 12 : VT - Fonds Espaces Naturels	313 600	284 984	-9,13%	- 28 616
ENVIRONNEMENT	313 600	284 984	-9,1%	
Investissement	100 500	124 984		
Fonctionnement	213 100	160 000		

Article 13 : VT - Projets structurants	500 000	200 000	-60,00%	- 300 000
TERRITOIRES SOLIDAIRES	500 000	200 000	-60,0%	
Investissement	500 000	200 000		
Fonctionnement	-	-		
Article 14 : VT - Préservation de l'environnement	2 519 985	2 802 475	11,21%	+ 282 490
ENVIRONNEMENT	2 519 985	2 802 475	11,2%	
Investissement	1 152 200	970 533		
Fonctionnement	1 367 785	1 831 942		
Article 15 : VT - Développement des services à la population	369 900	500 000	35,17%	+ 130 100
TERRITOIRES SOLIDAIRES	369 900	500 000	35,2%	
Investissement	230 000	500 000		
Fonctionnement	139 900	-		
Article 16 : VT - Développement durable et attractivité des agglomérations et des villes moyennes	800 000	900 000	12,50%	+ 100 000
SPORTS	-	400 000	#DIV/0!	
Investissement	-	400 000		
Fonctionnement	-	-		
TERRITOIRES SOLIDAIRES	800 000	500 000	-37,5%	
Investissement	800 000	500 000		
Fonctionnement	-	-		
TOTAL GENERAL DES CREDITS DE PAIEMENT FLECHES CPER 2007-2013	41 993 545	55 076 260	31%	+ 13 082 715

**DEPENSES CONSOLIDEES BP 2010
CPIER 2007-2013**

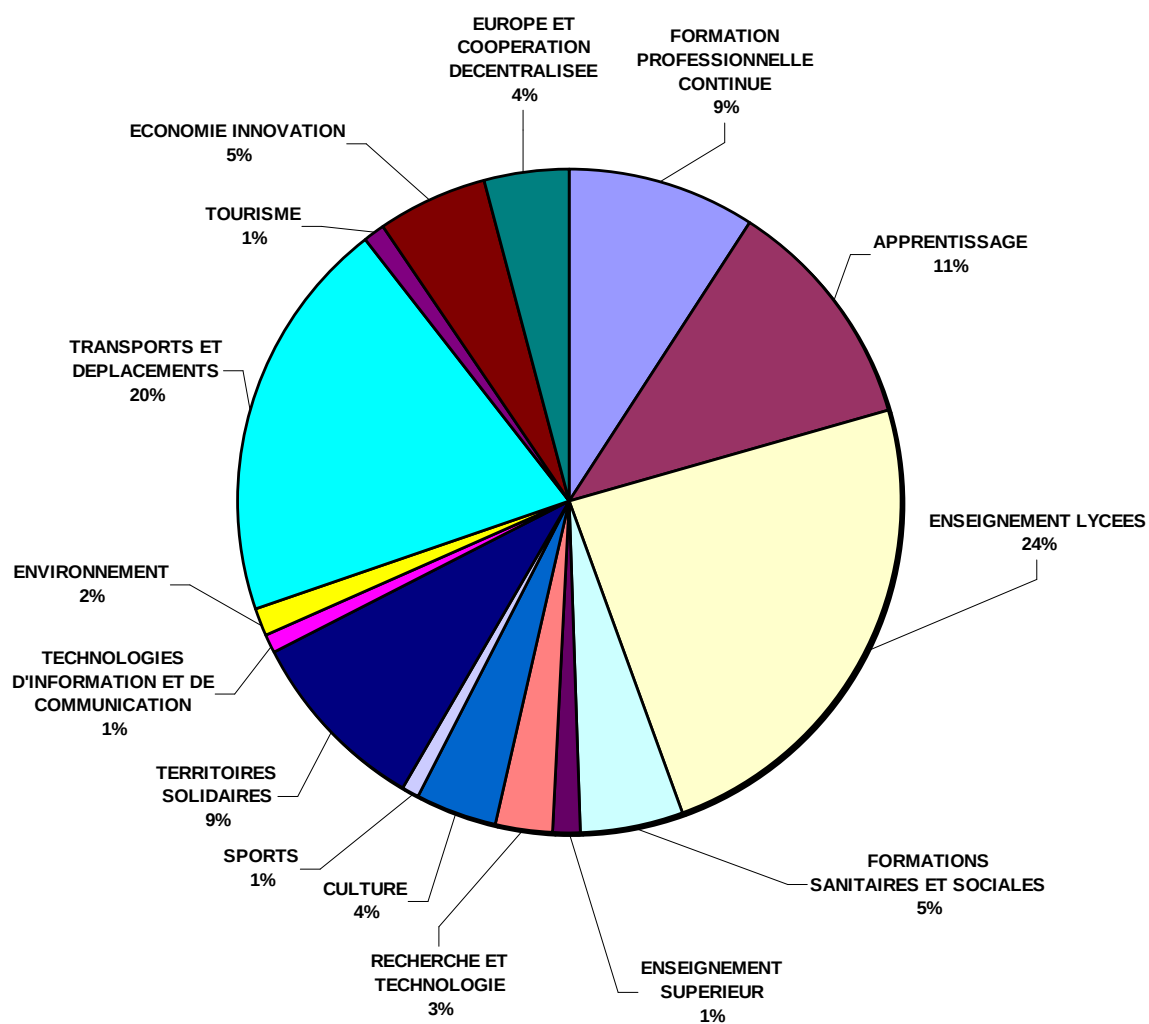
BP 2009	BP 2010	Evol BP 2010/2009
---------	---------	----------------------

Article 2 : GP - Prévention des inondations	580 000	455 176	-21,52%	- 124 824
ENVIRONNEMENT	580 000	455 176	-21,5%	
Investissement	307 500	208 801		
Fonctionnement	272 500	246 375		
Article 3 : GP - Ouvrages domaniaux de l'Etat et sécurité civile	961 800	1 853 624	92,72%	+ 891 824
ENVIRONNEMENT	961 800	1 853 624	92,7%	
Investissement	961 800	1 853 624		
Fonctionnement	-	-		
Article 4 : GP - Eau, espaces, espèces	235 000	180 610	-23,14%	- 54 390
ENVIRONNEMENT	235 000	180 610	-23,1%	
Investissement	115 000	140 610		
Fonctionnement	120 000	40 000		
Article 5 : GP - Valorisation du patrimoine et développement durable	461 500	456 740	-1,03%	- 4 760
ENVIRONNEMENT	386 500	417 740	8,1%	
Investissement	186 500	207 740		
Fonctionnement	200 000	210 000		
TOURISME	75 000	39 000	-48,0%	
Investissement	75 000	39 000		
Fonctionnement	-	-		
Tout article confondu : EP LOIRE	400 000	360 000	-10,00%	- 40 000
ENVIRONNEMENT	400 000	360 000	-10,0%	
Investissement	-	-		
Fonctionnement	400 000	360 000		
TOTAL GENERAL DES CREDITS DE PAIEMENT FLECHES CPER 2007-2013	2 638 300	3 306 150	25%	+ 667 850

**LA PRESENTATION
DU BUDGET PRIMITIF
PAR SECTEUR**

A – Les interventions régionales

**Dépenses d'intervention -
Répartition en pourcentage par secteur d'activité
(Investissement et fonctionnement)**



FORMATIONS PROFESSIONNELLES

LES ORIENTATIONS 2010

Le budget 2010 s'inscrit dans un triple contexte : une crise économique et une situation de l'emploi très préoccupantes, une réforme de la formation professionnelle au plan national et une restructuration des organisations chez les principaux acteurs et partenaires dans le champ de l'emploi et de la formation.

Le nombre de demandeurs d'emploi à fin juin 2009 a augmenté de plus de 30 %, touchant tout particulièrement les plus jeunes (plus de 40 %). Les plans sociaux, le recours au chômage partiel explosent. La formation constitue, dans ce paysage, un enjeu incontournable. Des métiers vont disparaître, d'autres vont fortement évoluer et les mobilités professionnelles seront incontournables.

Une transformation des enjeux nationaux

L'adoption de la nouvelle loi sur la réforme de la formation professionnelle implique de prendre en compte de nouveaux enjeux, en matière de pilotage et de gouvernance, mais également de structuration et de réorganisation des OPCA. Enfin, la mutualisation des fonds de formation est illustrée par la création du fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels.

Parallèlement, la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) se met en place et concerne fortement les acteurs du champ de l'emploi et de la formation (Directions Régionales du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, réseaux des consulaires, Pôle Emploi).

Une adaptation des dispositifs régionaux

Les évolutions contextuelles nous conduisent à travailler en direction de trois cibles simultanées :

- les **demandeurs d'emploi**, en priorité les moins formés et les plus fragiles, pour lesquels la formation est indispensable à un retour à l'emploi ;
- les **salariés en activité**, en articulation avec les financements des OPCA pour sécuriser les parcours professionnels et permettre le renforcement des qualifications et l'évolution des compétences ;
- les **salariés fragiles ou précaires** (menacés de licenciement, en contrat aidé, en CDD, etc.) en lien avec notamment les conseils généraux.

C'est dans ce cadre que la Région, dans son rôle d'impulsion et de coordination et à travers le **Plan Régional de Développement des Formations (PRDF)**, travaille avec l'ensemble des acteurs (institutionnels, partenaires sociaux, organismes de formation...).

Cette démarche, évolutive et portée par les valeurs du développement durable (démocratie participative et travail en continu), permet à la Région d'améliorer l'accès à la formation et à la qualification, notamment en directions des publics les plus fragiles.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET **FORMATIONS PROFESSIONNELLES**

SYNTHESE DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES AUX CHAPITRES M71 :

En € par chapitres	Investissement 901.11	Fonctionnement 931.11
Autorisations de programme	400 000	
Autorisations d'engagement		6 827 000
Crédits de paiement dépenses	425 000	80 381 000
Crédits de paiement recettes		1 220 000

DETAIL PAR DOMAINE ET PAR PROGRAMME

DOMAINE : ACTIONS DE FORMATION

LES CREDITS DE PAIEMENT PAR DOMAINE

	BP 2009		BP 2010	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Actions de formation				
Investissement	300 000		300 000	
Fonctionnement	68 804 000	760 000	69 551 000	1 080 000
TOTAL	69 104 000	760 000	69 851 000	1 080 000

Programme : Savoirs de base

- **Description**

Actions de formation de courte durée, les visas ont pour objectif le développement de la maîtrise des savoirs de base par la population régionale. Ils visent à rendre autonome dans la société de la connaissance, par l'acquisition de savoirs et de compétences essentiels et fondamentaux.

35 944 actions de formations aux visas ont été programmées au titre de chaque exercice 2009 et 2010.

L'ensemble des actions de formation aux visas doivent se réaliser avec l'utilisation de la plateforme Libres Savoirs, outil structurant du réseau.

Depuis 2004, ce sont plus de 200 000 actions de formation aux savoirs de base, qui ont été réalisées par ce biais et plus de 120 000 personnes formées.

Par ailleurs, depuis 2006, 26 espaces Libres Savoirs ont été labellisés pour rendre lisible et visible l'offre de formation régionale et faciliter de ce fait l'accès à ces formations. Ces espaces ont une fonction essentielle de promotion de l'offre régionale et une mission d'organisation et de réalisation des visas.

Cette organisation permet de proposer des formations sur environ 300 sites ; à ce titre, l'ensemble des dispositifs d'éducation formation sont mobilisés. C'est tout particulièrement le cas des lycées, qui sont propriété de la Région, et dont les équipements doivent être

pleinement utilisés pour développer ce programme stratégique pour l'ensemble des habitants de notre région. Ainsi, par la mobilisation de tous ses équipements, la Région veille à la mise en œuvre des exigences de proximité et d'accessibilité pour tous, affichées dans le Service Public Régional de Formation.

- **Tableaux budgétaires 2010**

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES

- **FONCTIONNEMENT**

N° AP	Durée affectation	Type d'AP	LIBELLES	MONTANT	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013 et +
2009-0574	2 ans	P	FINANCEMENT DES ACTIONS SAVOIR DE BASE 2010	600 000	400 000	150 000	50 000	
TOTAL				600 000	400 000	150 000	50 000	0

L'augmentation de l'Autorisation d'engagement 2009-0574 est destinée à pouvoir acheter davantage d'actions de formation aux Savoirs de base en 2010, notamment à travers la mise en place de nouveaux visas : le visa compétence jeunes et le visa d'accès à l'emploi.

- *Les crédits de paiement*

	BP 2009		BP 2010	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sur AP				
Hors AP				
Sous-total	0	0	0	0
Fonctionnement				
Sur AE	6 000 000		7 179 000	
Hors AE			521 000	130 000
Sous-total	6 000 000	0	7 700 000	130 000
TOTAL	6 000 000	0	7 700 000	130 000

- **Commentaires et explications de la proposition 2010**

Formations savoirs de base : 6 300 000 €

Réseau régional des savoirs de base : 1 010 000 €

Offre de proximité / Espaces Libres Savoirs : 390 000 €

Les crédits consacrés aux formations aux savoirs de base sont en augmentation en 2010 (l'enveloppe consacrée à l'achat de formation de savoirs de base a été augmentée de 600 K€), notamment du fait de la **mise en place d'un nouveau visa : le Visa Compétences Jeunes Centre**.

En effet, les rencontres organisées par la Région avec les jeunes en 2009 ont révélé des besoins d'accompagnement et de formation rapide et courte dans la structuration de la démarche de construction de projet professionnel. Le Visa Compétences Jeunes va permettre de répondre aux jeunes en besoin de connaissances et de compétences nécessaires pour maîtriser les démarches utiles dans le processus de l'inclusion professionnelle (savoir élaborer son projet, s'orienter, choisir par la pratique de la découverte métier son profil, conduire un entretien d'embauche,...)

Ce projet retenu au titre de l'expérimentation liée à l'appel d'offres du Haut commissariat à la Jeunesse, se décompose en 2 phases :

- 1^{ère} phase : réalisation de septembre à décembre 2009 de 250 visas en s'appuyant sur le réseau des ELS ;
- 2^e phase : programmation de 1 000 visas compétences jeunes au titre de l'exercice 2010 par le biais d'un appel à projets lancé en septembre 2009 pour une opérationnalité dès janvier 2010.

La mise en place du visa compétences jeunes engendrera la perception de 130 000 € de recettes de la part de l'Etat.

Il faut également noter qu'en 2010, la Région Centre consacrera 385 000 € à l'achat de **visas Eco citoyens** afin de **sensibiliser les citoyens de la Région aux questions du développement durable et de l'environnement**. Ainsi, le Visa Eco citoyen Centre recouvre les actes de la vie quotidienne visant à préserver les ressources naturelles, à limiter l'empreinte écologique, à améliorer la prise en compte préventive de la santé (en termes d'habitat et d'alimentation), à favoriser le comportement et la consommation citoyens (commerce équitable...).

Il s'attache nécessairement aux domaines suivants : énergie (efficacité énergétique, énergies renouvelables, transport), eau, déchets, alimentation, habitat, commerce équitable. De manière complémentaire, les thèmes suivants peuvent être abordés : pollution sonore, éco construction, jardinage bio

Enfin, pour répondre de manière appropriée à une demande croissante, un visa Internet Seniors sera proposé en 2010. Ce nouveau visa permettra de répondre aux attentes tant des salariés en fin de carrière que des retraités souhaitant s'initier aux technologies de l'information et de la communication. Plusieurs modules seront prévus de manière à répondre à la diversité des besoins (messagerie, photos, réseaux sociaux...). Cette démarche complémentaire permettra, en outre, de contribuer à une meilleure communication entre les générations.

Parallèlement, depuis 2009, la plate forme Libres Savoirs évolue afin de s'adapter à la dimension induite par la mise en œuvre des Espaces Numériques de Travail. La refonte de cet outil doit permettre par ailleurs une plus forte implication des acteurs de la formation dans l'organisation de formations à distance afin de répondre à de fortes attentes des entreprises et salariés et aux besoins des publics à mobilité réduite.

Programme : Formation professionnelle pour les demandeurs d'emploi

• **Description**

La Région poursuit et conforte son engagement pour la formation professionnelle des demandeurs d'emploi. En 2010 elle accordera une priorité absolue à la qualification des jeunes. Confortant les engagements pris dans la convention de mobilisation pour l'insertion des jeunes en région Centre signée le 10 juillet 2009, la Région s'engage à permettre à tout jeune d'accéder à une première qualification reconnue. Cet engagement s'applique prioritairement par la mobilisation des formations professionnelles financées par la Région dans la logique du Service Public Régional de Formation approuvé en juin dernier par l'Assemblée plénière. Cet engagement sera tenu par la mobilisation de tous les dispositifs existants, en confortant les partenariats déjà engagés dans ce sens.

⇒ **Rémunérations**

Les bénéficiaires, demandeurs d'emploi, des actions de qualification et d'insertion sont rémunérés pendant le déroulement de la formation au titre du Code Général des Collectivités territoriales et notamment de son article L.1611-7 et du livre III de la 6^{ème} partie du Code du Travail.

La Région est amenée à prendre en charge la rémunération d'un bénéficiaire de formation si son indemnisation par Pôle Emploi s'arrête avant la fin de la formation.

La Région peut également assurer le paiement d'indemnités journalières et de prestations annexes comme les frais de transport et d'hébergement ainsi que les indemnités relatives au régime de congés payés.

Par ailleurs, la Région peut être amenée à prendre en charge les cotisations aux régimes de protection sociale pour les bénéficiaires non rémunérés, ayant le statut de stagiaire de la formation professionnelle.

Jusqu'au 31 décembre 2009, le paiement de ces rémunérations et prestations annexes était assuré par l'Agence de Service et de Paiement pour le compte de la Région, par le biais d'une convention de mandat.

Un appel d'offres a été lancé à l'automne 2009 pour recourir à un mandataire doté d'un comptable public pour l'instruction et le paiement des rémunérations et prestations annexes à compter du 1^{er} janvier 2010.

Ce mandataire a pour mission de verser les rémunérations et les prestations annexes à tous les bénéficiaires des actions ou dispositifs de formation agréés à la rémunération par la Région.

Cette convention de mandat porte sur les années 2010 à 2012.

⇒ **Formation de qualification**

En matière de formation professionnelle pour les demandeurs d'emploi, le financement des actions de formation par la Région s'inscrit dans les priorités affichées dans les nouveaux chantiers du Plan Régional de Développement des Formations et notamment le chantier 1 : la formation et l'information des actifs, demandeurs d'emploi et salariés.

Ce financement répond également aux ambitions du Schéma Régional de Développement Economique et Social dans son volet valorisation des ressources humaines et s'inscrit dans les priorités de l'Agenda 21, qui re-situe la formation professionnelle dans le champ du développement durable. Enfin, il répond aussi aux préoccupations affichées par le Fonds Social Européen et le Contrat de Projets Etat / Région dans leur volet « Mutations économiques ».

Les actions de qualification sont les actions qui permettent l'acquisition d'une certification ou l'obtention d'une validation reconnue.

Ces actions sont réservées exclusivement aux demandeurs d'emploi. La prescription-conseil des actions qualifiantes pour les demandeurs d'emploi est faite sous la responsabilité du Pôle Emploi, des Missions Locales – PAIO ainsi que des Cap Emploi (réseau de l'AGEFIPH chargé de l'accueil, du conseil et de l'orientation des Demandeurs d'Emploi reconnus Travailleurs Handicapés).

Les actions achetées dans le cadre de ce programme couvrent l'ensemble des domaines professionnels et organisent l'accès à la qualification. Cette qualification est entendue avec une priorité sur les premiers niveaux de qualification, soit le niveau V et le niveau IV, dans un souci de cohérence avec les exigences exprimées par les entreprises en termes de niveau d'employabilité.

⇒ **Les subventions aux organismes de formation**

Des subventions sont accordées en Commission Permanente Régionale à divers organismes de formation, et notamment l'ARCNAM (Conservatoire National des Arts et Métiers de la Région Centre).

⇒ **L'Association nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA)**

o **Actions de formation de l'AFPA**

L'AFPA, présente sur les 6 départements de la Région, propose environ 150 formations réparties sur les domaines du Bâtiment, de l'industrie, du tertiaire (service/administratif).

En 2009, le mode de subvention a été maintenu afin de préparer au mieux l'intégration pleine et entière des formations réalisées aujourd'hui par l'AFPA dans un dispositif global de formation pour les publics les plus fragilisés.

La Région a voté en Assemblée plénière de juin 2009 une délibération actant le lancement d'une démarche de Service Public Régional de Formation (SPRFP). Ce cadre doit permettre à la Région d'améliorer le pilotage et de développer la cohérence sectorielle et territoriale de l'offre de formation.

Le SPRFP doit mettre en œuvre les trois grands principes classiques du service public : la continuité, l'égalité et la mutabilité. Ces principes doivent se traduire par la définition d'une série d'obligations de service public.

L'exécution des actions menées par la Région au titre du SPRFP et sur la base des obligations de service public évoquées ci-dessus doit se faire en recourant aux outils juridiques existants et d'abord à celui que constitue le Service Economique d'Intérêt Général (SIEG).

L'AFPA devra être chargée par mandatement direct de la gestion de ce SIEG pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2010.

o **Equipement de l'AFPA**

La Région participe également au financement des équipements de l'AFPA dans le cadre du Contrat de Projet Etat/Région (CPER 2007-2013 Article 6).

⇒ **Formation d'insertion**

Les actions d'insertion professionnelle sont les actions qui facilitent l'accès à l'emploi d'une personne en situation d'exclusion ou présentant un risque d'exclusion.

Les places d'insertion professionnelle achetées par la Région dans le cadre de la procédure d'appel à projets sont réservées exclusivement aux demandeurs d'emploi. Une priorité est donnée aux jeunes de moins de 26 ans. Les publics ciblés sur cette offre sont orientés principalement par les structures Missions locales - PAIO et les Cap emploi.

La programmation de ces actions se fait avec le souci d'apporter une offre de service de proximité aux publics en grande difficulté. Le maillage territorial et la capacité des organismes de formation à construire un réseau d'entreprises partenaires sont des éléments pris en compte.

⇒ **Chèque formation**

Pour permettre aux demandeurs d'emploi d'accéder à des formations qui ne figurent pas dans le programme régional de formation mais qui contribuent à élever le niveau de qualification de la population régionale, le Conseil régional a mis en place un dispositif d'aide individuelle à la prise en charge des coûts de formation, le Chèque formation.

Ce dispositif concerne environ 500 actions de formation par an et permet de répondre de manière souple, adaptée et individualisée aux besoins de qualification des demandeurs d'emploi.

La prescription des « chèques formation » est assurée par Pôle emploi et les Missions Locales de la région Centre.

Le Chèque formation est un dispositif fortement mobilisé sur l'année 2009.

⇒ **Analyse et suivi des bénéficiaires**

La Région a besoin d'évaluer l'efficacité et la pertinence des actions de formation qu'elle finance.

Le suivi, qui porte sur tous les bénéficiaires des actions de qualification et d'insertion, permet à la Région de connaître la situation du bénéficiaire à sa sortie de formation et 6 mois après la fin de la formation, mais également son avis sur la formation suivie et l'impact de cette formation sur son parcours professionnel.

⇒ **Le suivi médical**

Le dispositif de suivi médical, mis en œuvre par les Centres d'examen de santé de la CPAM et de l'IRSA, permet l'organisation de sessions d'information et de prévention sur la santé ainsi que la réalisation de bilans de santé auprès des publics en formation ou suivis par les Missions locales-PAIO.

L'intervention systématique des responsables prévention dans les actions de formation vise à remédier aux éventuels problèmes de santé qui pourraient constituer des freins au bon déroulement du parcours de formation des bénéficiaires.

Ce sont près de 2 850 bilans de santé qui sont réalisés chaque année.

⇒ **Bilans de compétence**

Le Bilan de compétences constitue un outil complémentaire d'orientation proposé par les conseillers des missions locales et PAIO aux jeunes de 16 à 25 ans qu'ils accompagnent dans leur insertion sociale et professionnelle.

Le bilan de compétences permet au bénéficiaire d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles afin de définir un projet professionnel et le cas échéant, un projet de formation.

Chaque année ce sont plus de 300 prestations qui sont mises en œuvre.

- **Tableaux budgétaires 2010**

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES

- **INVESTISSEMENT**

N° AP	Durée affectation	Type d'AP	LIBELLES	MONTANT	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013 et +
2010-7800	1 an	CP	GP-Equipements AFPA	300 000	150 000	150 000		
TOTAL				300 000	150 000	150 000	0	0

- **FONCTIONNEMENT**

N° AE	Durée affectation	Type d'AE	LIBELLES	MONTANT	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013 et +
2009-0925	2 ans	P	REMUNERATIONS 2010	4 627 000	4 200 000	427 000		
2009-0573	2 ans	P	FINANCEMENT DES ACTIONS DE QUALIFICATION 2010	1 000 000	400 000	500 000	100 000	
2009-0575	2 ans	P	FINANCEMENT DES ACTIONS D'INSERTION 2010	600 000	400 000	150 000	50 000	
TOTAL				6 227 000	5 000 000	1 077 000	150 000	0

L'augmentation des Autorisations d'engagement 2009-0573 et 2009-0575 est destinée à acheter davantage d'actions de formation de qualification et d'insertion en 2010.

L'augmentation de l'Autorisation d'engagement 2009-0925 est destinée à prévoir les rémunérations liées aux actions de formation supplémentaires achetées en 2010.

- Les crédits de paiement

	BP 2009		BP 2010	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sur AP	300 000		300 000	
Hors AP				
Sous-total	300 000	0	300 000	0
Fonctionnement				
Sur AE	35 016 000		40 043 000	
Hors AE	26 398 000	760 000	21 808 000	950 000
Sous-total	61 414 000	760 000	61 851 000	950 000
TOTAL	61 714 000	760 000	62 151 000	950 000

• **Commentaires et explications de la proposition 2010**

Rémunérations : 14 823 000 €

Formations de qualification : 17 836 000 €

AFPA : 20 962 000 € (en fonctionnement) + 300 000 € (en investissement)

Formations d'insertion : 6 300 000 €

Chèque formation : 1 500 000 €

Analyse et suivi des bénéficiaires : 80 000 €

Suivi médical : 100 000 €

Bilan de compétences : 250 000 €

En 2010, et afin de faire face aux besoins plus importants de formation induits par la crise, les enveloppes permettant l'achat de formation sont augmentées : + 1 M € sur l'enveloppe de formations de qualification, + 600 K€ sur l'enveloppe de formations d'insertion. Ces augmentations permettront l'achat de places de formation supplémentaires au cours de l'année 2010.

Par ailleurs, le dispositif « Assure ta qualification » a été mis en place par la Région pour permettre à des apprentis en dernière année de formation et dont le contrat d'apprentissage serait rompu pour motif économique 6 mois maximum avant l'examen de percevoir une indemnité de fin de formation pour achever leur parcours de formation. Ce dispositif est reconduit en 2010.

Il faut enfin souligner que dans le cadre du partenariat avec l'AGEFIPH, une contribution de 950 000 € sera perçue en 2010 sur le financement des parcours de formation en qualification et en insertion engagés par les demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés.

DOMAINE : INFORMATION, ORIENTATION, ACCES VERS L'EMPLOI

LES CREDITS DE PAIEMENT PAR DOMAINE

	BP 2009		BP 2010	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Information, orientation, accès vers l'emploi				
Investissement				
Fonctionnement	6 684 900		6 930 000	140 000
TOTAL	6 684 900	0	6 930 000	140 000

Programme : Actions d'accueil, information, orientation

- **Description**

⇒ **Les actions d'amélioration de la qualité de la formation**

Afin de rendre effectif le droit à la formation des actifs tout au long de la vie, et en particulier celui des publics les plus fragilisés, la Région centre a souhaité accompagner les organismes de formation dans la structuration de leur offre sous forme modulaire (notion de « briques » de compétences) et l'individualisation des parcours de formation qui en découle.

La Région mène ainsi, depuis novembre 2008, une expérimentation dans le bâtiment et les travaux publics dans le Loiret. Les organismes de formation impliqués ont restructuré leur offre de formation dans ce domaine en intégrant également des modules de construction durable (en lien avec la maison passive du Lycée Gaudier Breszka pour le Greta d'Orléans par exemple).

Les actions menées dans le cadre de ce programme ont en effet permis **l'intégration des principes de développement durable dans les pratiques de formation** : évaluation des actions mises en œuvre, bilan et préconisations pour la commande régionale, sessions de formation de formateurs et de sensibilisation des directeurs, analyse des offres déposées en réponse à l'appel à projet, valorisation des travaux...

Il est envisagé pour 2010, d'étendre cet accompagnement des organismes de formation sur le territoire régional en intégrant de manière systématique des modules de construction durable dans les formations du BTP (travaux menés en concertation avec la direction des lycées et le pôle d'efficacité énergétique).

Par ailleurs, la connaissance des stratégies, des outils, des dispositifs et méthodes d'autres régions européennes est recherchée pour répondre à la situation des actifs, notamment en matière d'anticipation des mutations économiques et sociales. La Région Centre mène donc différentes actions avec d'autres régions européennes à cette fin.

⇒ **Financement des structures d'AIO**

La Région contribue au financement de quelques uns des réseaux d'accueil, d'information et d'orientation (AIO) en complément de son intervention en matière de formation professionnelle des demandeurs d'emploi et de développement de l'apprentissage. A ce titre, elle favorise le développement de coopérations territoriales en vue de l'amélioration du service proposé aux publics accueillis. Cette action est mise en œuvre par les réseaux suivants :

- Les missions locales et PAIO
- Les Centres d'Aide à la Décision (CAD) des Chambres de métiers.
- Le Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ).

⇒ **Actions d'information et d'accompagnement vers l'emploi**

Dans le cadre de cette opération, différentes actions d'Accompagnement, Information, Orientation sont menées :

- les actions d'aide à la mobilité dans les départements de l'Indre et de l'Indre et Loire permettent de mettre à disposition de demandeurs d'emploi un moyen de locomotion (vélo, mobylette) leur permettant de suivre une formation ou d'occuper un emploi.
- des maisons de l'emploi sont mises en œuvre dans le cadre du Plan de cohésion sociale.
- des dispositifs d'accompagnement dans l'insertion professionnelle qui font appel à des démarches pédagogiques différenciées (ex : Intervention sur l'Offre et la Demande, méthode déposée qui ne peut être mise en œuvre que par les organismes agréés),
- des manifestations spécifiques mises en place par les structures de l'AIO au cours de l'année pour favoriser les partenariats locaux (rencontres pour l'emploi en Touraine, conférences emploi-formation à Montargis, ...),
- des actions liées à l'égalité hommes-femmes
- contribution à l'action de l'AFIJ (Association pour Faciliter l'Insertion des Jeunes diplômés) afin de favoriser l'accès au premier emploi des jeunes diplômés.
- le dispositif APIQ (action professionnelle pour l'intégration et la qualification des jeunes dans le BTP) permet à des demandeurs d'emploi de découvrir l'éventail des métiers offerts par le secteur et de trouver une formation qualifiante adaptée à un emploi proposé.
- la mise en place d'un numéro de téléphone afin d'informer le public sur les possibilités de formation en Région.

⇒ **Intervention du GIP Alfa Centre**

Le financement du GIP ALFA CENTRE est assuré dans le cadre du Contrat de Projets Etat/Région.

Son intervention dans le champ des mutations économiques et de l'évolution des emplois s'est affirmée au niveau régional.

Ainsi, la situation de l'économie régionale et la hausse du chômage notamment des jeunes en 2009 pour la région Centre conduisent à infléchir les priorités du GIP ALFA CENTRE à partir de 2010.

De plus, en Région Centre, la mise en réseau des acteurs de l'AIO a été encouragée depuis la fin des années 90 autour du programme Etoile. Cette coopération s'est appuyée sur le principe qu'une meilleure connaissance réciproque des interventions de chaque acteur améliorerait le renvoi des publics vers les bons interlocuteurs. Le site www.etoile.regioncentre.fr a constitué un des supports de cette mise en réseau des acteurs.

⇒ **Validation des acquis**

2009 a été une année de transition. En effet les Points Relais Conseils (PRC) auparavant gérés sous la forme de conventions de subvention, le sont désormais en marchés publics.

La volonté régionale de développer la Validation des Acquis de l'Expérience en tant qu'outil de sécurisation des parcours passe par la construction d'une offre de service – (de l'information à l'accompagnement) – en direction des actifs et des entreprises sur le territoire, caractérisée par :

- la diversité et la complexité des situations des personnes accueillies : elles nécessitent de bien vérifier en amont la pertinence de la « réponse VAE » au regard de la situation de la personne.
- un conseil neutre, pluriel et objectif : l'élargissement de l'offre de certifications désormais accessibles par la VAE nécessite une aide à la décision afin d'envisager l'ensemble des choix possibles et d'apporter une réponse adéquate au regard de la demande du bénéficiaire.

La Région prend en charge le coût des accompagnements à la VAE pour les publics demandeurs d'emploi, inscrits ou non, et pour les salariés rencontrant des difficultés particulières de prise en charge par leur OPACIF ou par leur employeur, (hors agents titulaires de la fonction publique).

⇒ **Promotion et manifestation**

Au Centre de l'emploi

Cette manifestation mise en place depuis une dizaine d'années maintenant (précédemment dénommée Le Printemps de l'Emploi et pilotée par POLE EMPLOI) se traduit par la mise en place de forums de recrutement sur tout le territoire régional. De nombreux secteurs professionnels sont représentés : bancaires, assurances, bâtiment, hôtelier, grande distribution, commerces, armée, pompiers, gendarmerie ...

Sous la forme d'un stand dynamique et informatisé (site Etoile), animé par du personnel de la Région et du GIP Alfa Centre, la Région fait la promotion de son offre de service Formation-Education-Emploi.

La mise en relation de l'offre et de la demande d'emploi, au cours de cette manifestation, permet :

- au public de s'orienter et d'être conseillé sur le marché du travail, les métiers, les entreprises, les formations et les techniques de recherche d'emploi ;
- à tout demandeur d'emploi d'avoir une rencontre directe avec des entreprises ayant des besoins de recrutement. Cette mise en relation directe entre l'offre et la demande permet de satisfaire un maximum d'offres d'emploi et d'apporter une réponse concrète aux difficultés de recrutement des entreprises.

- **Tableaux budgétaires 2010**

- Les crédits de paiement

	BP 2009		BP 2010	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sur AP				
Hors AP				
Sous-total	0	0	0	0
Fonctionnement				
Sur AE				
Hors AE	6 684 900		6 930 000	140 000
Sous-total	6 684 900	0	6 930 000	140 000
TOTAL	6 684 900	0	6 930 000	140 000

- **Commentaires et explications de la proposition 2010**

Amélioration de la qualité de la formation : 195 000 €

Financement des structures d'AIO : 3 394 000 €

Information et accompagnement vers l'emploi : 731 000 €

GIP Alfa Centre : 1 300 000 €

Validation des acquis de l'expérience et de la formation : 1 220 000 €

Promotions et manifestations : 90 000 €

Compte tenu de l'impact de la crise sur l'emploi des jeunes, le réseau d'accueil, d'information et d'orientation (AIO) a été fortement sollicité et mobilisé pour déployer les mesures Etat ou Région en faveur de l'insertion professionnelle. A ce titre, les missions locales assurent l'instruction de l'attribution de l'aide régionale au permis de conduire de 200 € votée en mars 2009.

L'ensemble des actions est déployé avec l'appui du GIP Alfa Centre.

Par ailleurs, il s'agit désormais, avec le projet « Etoile + » de franchir une étape supplémentaire afin :

- d'inscrire les acteurs dans des logiques de coopérations de projet dans les territoires et non plus simplement d'interconnaissance de réseau ;
- d'élargir les coopérations au-delà des acteurs de l'orientation à ceux de l'emploi et de la formation pour favoriser la prise en compte des parcours d'insertion professionnelle dans leur complexité ;
- d'organiser la territorialisation des interventions en matière de conseil en orientation professionnelle.

Le projet « Etoile + », retenu au titre des expérimentations en faveur de la jeunesse, soutenues par le Haut commissariat à la Jeunesse, doit permettre de mettre en place 10 projets de coopération différents proposant soit la mise en place d'un service renforcé ou nouveau pour un public identifié, soit de répondre à une problématique d'emploi ou de qualification repérée sur un territoire.

Les coopérations mises en place doivent avoir un impact direct sur l'amélioration du ou des services habituellement rendus aux bénéficiaires et permettre également de décroisonner le traitement des publics selon leur statut.

La mise en place de ce projet entraînera la perception d'une recette à hauteur de 140 000 € en 2010 de la part de l'Etat.

DOMAINE : MUTATIONS ECONOMIQUES ET APPUI A LA FORMATION DES SALARIES**LES CREDITS DE PAIEMENT PAR DOMAINE**

	BP 2009		BP 2010	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Mutations économiques et appui à la formation des salariés				
Investissement				
Fonctionnement	3 383 100		3 900 000	
TOTAL	3 383 100	0	3 900 000	0

Programme : Fonds régional pour l'emploi et la formation

- **Description**

Soutien aux bassins d'emploi en difficulté : 900 000 €

Appui à la formation des salariés dans les PME et associations : 3 000 000 €

⇒ **Soutien aux bassins d'emploi en difficulté**

La crise économique, par son impact sur la situation des entreprises et sur le nombre de demandeurs d'emploi, influe fortement sur la situation des différents territoires de la Région Centre.

Il apparaît donc indispensable de travailler sur les mobilités professionnelles et c'est bien par une clé d'entrée territoriale et la dynamique des différents acteurs que des solutions pourront être trouvées et que des actions de formation pertinentes pourront être réalisées.

⇒ **Formation des salariés dans les entreprises et associations**

Cette problématique touche les différents secteurs d'activité que ce soit le bâtiment, le transport, la propreté, la métallurgie, le secteur sanitaire et social et celui du maintien à domicile (mise en œuvre du Schéma régional des Formations sanitaires et sociales 2008-2013 approuvé par l'Assemblée plénière du 20 décembre 2007), mais aussi le monde de l'artisanat, le secteur agricole, le monde des associations La Région intervient auprès des OPCA (de branches ou interprofessionnels) afin de renforcer les solutions formation à destination des salariés les plus fragiles et les moins formés.

A titre plus particulier, pour le secteur social et médico-social, la Région a signé en 2008 une convention cadre avec l'Etat (Secrétariat d'Etat à la Solidarité) et la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) pour l'expérimentation d'un Plan des Métiers au service des personnes handicapées et des personnes âgées dépendantes. Les opérations déclinées dans le cadre de ce Plan s'articulent avec les axes et opérations du schéma régional des formations sanitaires et sociales. Elles s'inscrivent également dans le domaine de la formation professionnelle continue des salariés.

- **Tableaux budgétaires 2010**

- Les crédits de paiement

	BP 2009		BP 2010	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sur AP				
Hors AP				
Sous-total	0	0	0	0
Fonctionnement				
Sur AE				
Hors AE	3 383 100		3 900 000	
Sous-total	3 383 100	0	3 900 000	0
TOTAL	3 383 100	0	3 900 000	0

- **Commentaires et explications de la proposition 2010**

Le montant consacré à la formation des salariés et l'adaptation aux mutations économiques est en augmentation en 2010, notamment afin de pouvoir adopter une approche territoriale. Cette nouvelle perspective est rendue nécessaire afin de répondre aux enjeux suscités par la crise, notamment en menant des actions sur les bassins d'emploi particulièrement touchés par la crise.

Initialement prévue pour une année, l'expérimentation du Plan des Métiers va se poursuivre en 2010.

DOMAINE : INVESTISSEMENTS

LES CREDITS DE PAIEMENT PAR DOMAINE

	BP 2009		BP 2010	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissements				
Investissement	150 000		125 000	
Fonctionnement				
TOTAL	150 000	0	125 000	0

Programme : Equipement des centres de formation et d'AIOA

- **Description**

De manière exceptionnelle, la Région contribue au financement de certaines structures de formation (associations). Elle participe au financement des équipements des réseaux d'accueil, information, orientation.

- **Tableaux budgétaires 2010**

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES

- **INVESTISSEMENT**

N° AP	Durée affectation	Type d'AP	LIBELLES	MONTANT	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013 et +
2010-0179	1 an	R	EQUIPEMENTS DES CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE	100 000	50 000	50 000		
TOTAL				100 000	50 000	50 000	0	0

- Les crédits de paiement

	BP 2009		BP 2010	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sur AP	150 000		125 000	
Hors AP				
Sous-total	150 000	0	125 000	0
Fonctionnement				
Sur AE				
Hors AE				
Sous-total	0	0	0	0
TOTAL	150 000	0	125 000	0

- **Commentaires et explications de la proposition 2010**

Pour 2010, l'ouverture d'une AP à hauteur de 100 000 € permettra de participer à des projets partenariaux représentant un véritable enjeu sur les territoires. Cette AP offrira la possibilité d'aider les organismes de formation à s'équiper.

APPRENTISSAGE

LES ORIENTATIONS 2010

Avec 20 000 jeunes en formation, l'apprentissage occupe une place importante au sein du dispositif global de formation professionnelle.

Un contexte national et international contraignant

L'année 2010 s'annonce pour le moins complexe en raison de la situation économique très difficile qui risque de peser négativement sur la signature des contrats d'apprentissage et sur les abandons en cours de formation. Par ailleurs, la mise en place du baccalauréat professionnel en 3 ans bouleverse l'organisation de nombreuses filières de formation.

Ces difficultés risquent également de fragiliser les établissements de formation qui pourraient voir simultanément diminuer leur niveau d'activité et leurs ressources en taxe d'apprentissage (cette dernière étant déterminée à partir de la masse salariale des entreprises).

Un renforcement des interventions régionales

En réponse à ces perspectives difficiles, la Région mobilise l'ensemble de ses partenaires afin de permettre aux jeunes d'accéder dans les meilleures conditions aux dispositifs de formation et de réussir leur parcours. Cette mobilisation est soutenue par une politique régionale volontariste de développement de l'apprentissage qui porte notamment sur :

- **La poursuite de la diversification de l'offre de formation et l'élévation des niveaux de qualification.**

L'ouverture de 37 nouvelles formations à la rentrée de septembre 2009 concrétise cette volonté. Ces nouvelles formations - dont 21 relèvent du supérieur - constituent une réponse aux difficultés économiques. Elles visent à satisfaire les besoins des entreprises et à préparer l'avenir.

Dans le cadre de cette démarche de diversification, il est important de noter l'ouverture par apprentissage du diplôme d'infirmier à l'école de la Croix-Rouge de Tours. Initialement prévue pour un effectif de 15 jeunes, cette formation devrait accueillir 25 apprentis, en raison de son succès auprès des jeunes et des employeurs.

- **La lutte contre les abandons en cours de formation.**

Elle prend forme par le financement de 17 postes de médiateurs au sein des CFA et l'organisation d'un total de 15 000 visites de suivi des jeunes en entreprises.

- **L'accompagnement pédagogique des jeunes en difficulté scolaire.**

Ce dispositif est proposé dans le cadre des projets d'établissement élaborés par les équipes formatrices des CFA.

- **La mobilité européenne des apprentis.**

Qu'il s'agisse de la mobilité courte (avec « Trans'Europe Centre ») ou de la mobilité longue (avec « Euro Métiers centre » - Leonardo), elle constitue une réelle et incontestable plus-value tant pour les jeunes que pour les CFA, en termes de qualité de la formation des jeunes et de dynamique pédagogique. En 2010, ce sont 800 apprentis qui bénéficient des dispositifs soutenus par la Région.

- **La qualité des outils de formation avec l'accompagnement de projets immobiliers de grande envergure.**

Elle est illustrée par la restructuration des CFA interprofessionnels d'Indre-et-Loire et d'Eure-et-Loir, et la création d'une structure pédagogique dans la perspective de l'ouverture (en septembre 2011) d'une formation d'ingénieur dans le domaine de la mécanique à Châteauroux.

- **La prise en compte dans l'ensemble des dispositifs pédagogiques des enjeux du développement durable.**

Une attention particulière est portée à l'adaptation des outils et des méthodes à la promotion des compétences nouvelles liées à « la croissance verte ». Cet enjeu revêt une grande importance, notamment pour les métiers du bâtiment.

Ainsi, et malgré un contexte difficile, la Région mobilise en 2010 des moyens considérables pour répondre aux enjeux de la formation professionnelle sur l'ensemble de son territoire.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET **APPRENTISSAGE**

SYNTHESE DES AUTORISATIONS AUX CHAPITRES BUDGETAIRES M71 :

En € par chapitres	Investissement 901.12	Fonctionnement 931.12
Autorisations de programme	2 000 000	
Autorisations d'engagement		
Crédits de paiement dépenses	6 660 000	99 484 000
Crédits de paiement recettes		23 130 000

DETAIL PAR DOMAINE ET PAR PROGRAMME

DOMAINE : APPRENTISSAGE

LES CREDITS DE PAIEMENT PAR DOMAINE

	BP 2009		BP 2010	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Apprentissage				
Investissement	5 750 000	4 000 000	6 660 000	
Fonctionnement	100 024 000	21 307 000	99 484 000	23 130 000
TOTAL	105 774 000	25 307 000	106 144 000	23 130 000

Programme : Construction, aménagement réhabilitation, équipement

- **Description**

Dans le cadre de sa compétence générale en matière d'apprentissage, la Région participe à l'entretien et à l'amélioration des locaux des Centres de Formation d'Apprentis (CFA), afin d'offrir aux apprentis et élèves de CPA (Classes Préparatoire à l'Apprentissage) les meilleures conditions de formation. L'intervention régionale revêt la forme de subventions. Elle porte sur l'ensemble des activités des CFA : locaux de formation (enseignement général, enseignement professionnel, administration), services d'hébergement et de restauration. La Région n'étant pas propriétaire des locaux des CFA, son niveau d'intervention oscille entre 50% et 80% des dépenses ; les compléments de financement étant apportés par les organismes gestionnaires des CFA ou par les branches professionnelles.

- **Tableaux budgétaires 2010**

- Les crédits de paiement

	BP 2009		BP 2010	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sur AP	2 950 000	4 000 000	4 224 240	
Hors AP				
Sous-total	2 950 000	4 000 000	4 224 240	0
Fonctionnement				
Sur AE				
Hors AE				
Sous-total	0	0	0	
TOTAL	2 950 000	4 000 000	4 224 240	0

- **Commentaires et explications de la proposition 2010**

Les 4,224 M€ de crédits de paiement prévus permettront de financer des opérations immobilières importantes au bénéfice de sept CFA avec :

- L'achèvement :
 - ✓ des travaux de restructuration des locaux du CFA de la Chambre des Métiers du Loiret,
 - ✓ de la seconde tranche du plan de rénovation du CFA interprofessionnel de Chartres,
 - ✓ de la restructuration des locaux administratifs du CFA du bâtiment de Saint Pierre des Corps,
 - ✓ de la rénovation des ateliers « peinture » du CFA du bâtiment du Loiret (Orléans),
 - ✓ des travaux de mise aux normes du self du CFA de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Indre (CMA 36),
 - ✓ de la construction d'un atelier ascensoriste pour le CFA de l'AFP de la Ville de Tours cofinancé par le Contrat d'Objectifs et de Moyens.

- Le lancement de l'opération de construction d'une école d'Ingénieurs à Châteauroux (antenne de l'école d'Ingénieur HEI de Lille) gérée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Indre pour un montant de 625 000 € en crédits de paiement. Le coût global de cette opération s'élève à 15 millions d'euros TTC et mobilisera 6,5 M€ de crédits de paiement dont 5 M€ au titre du Contrat d'Objectifs et de Moyens.

- **Cadre régional d'intervention**

Politique régionale de l'apprentissage 2005-2010 adoptée par l'assemblée plénière du 4 février 2005 (DAP n° 05.01.05).

Conventions quinquennales conclues entre la Région et les organismes gestionnaires des CFA.

Contrat d'Objectifs et de Moyens adopté par la Commission Permanente de la Région, lors de sa réunion du 8 juillet 2005 (CPR n° 05.07.80).

Programme : Equipement TIC

- **Description**

Dans le cadre de sa politique en faveur du développement de l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), la Région a décidé d'étendre aux CFA l'accès au réseau haut débit régional géré par le GIP RECIA.

L'atteinte de cet objectif nécessite de doter les CFA des moyens techniques indispensables (câblage, serveurs, matériels informatiques).

- **Tableaux budgétaires 2010**

- Les crédits de paiement

	BP 2009		BP 2010	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sur AP	800 000		400 000	
Hors AP				
Sous-total	800 000	0	400 000	0
Fonctionnement				
Sur AE				
Hors AE				
Sous-total	0	0	0	0
TOTAL	800 000	0	400 000	0

- **Commentaires et explications de la proposition 2010**

Les crédits prévus en 2010 permettront d'achever le plan triennal d'équipement des CFA qui bénéficieront alors tous du réseau haut débit régional.

Les CFA bénéficient désormais des infrastructures leur permettant de développer l'utilisation des TIC dans la formation des apprentis (individualisation des parcours, savoirs de base, renforcement du lien avec les tuteurs en entreprise, etc.) et dans la gestion quotidienne des établissements.

- **Cadre régional d'intervention**

Politique régionale de l'apprentissage 2005-2010 adoptée par l'assemblée plénière du 4 février 2005 (DAP n° 05.01.05).

Programme : Financement des Centres de Formation d'Apprentis

- **Description**

Permettre aux 39 Centres de Formation d'Apprentis (CFA) conventionnés avec la Région d'assurer la formation des 20 000 apprentis et élèves de CPA (Classes préparatoires à l'apprentissage) accueillis au sein de ces établissements.

Equipement :

Doter les CFA des équipements nécessaires à la formation des apprentis : renouvellement des équipements, mises aux normes, adaptation à l'évolution des diplômes et des techniques.

Fonctionnement :

Les lois de décentralisation de 1983 ont confié aux Régions une compétence générale en matière d'apprentissage (livre I du code du travail). Cette compétence porte notamment sur le financement des Centres de Formation d'Apprentis, afin de leur permettre d'assurer la formation des apprentis et des élèves de CPA. Ce financement concerne la formation, le transport, l'hébergement et la restauration des jeunes. Il vise ainsi à assurer la gratuité de la formation pour des jeunes souvent issus de milieux sociaux défavorisés.

Les conventions quinquennales 2005/2010 portant création des C.F.A. et des sections d'apprentissage, conclues en 2005 entre la Région et les organismes gestionnaires des établissements, déterminent le cadre de l'intervention régionale.

- **Tableaux budgétaires 2010**

- LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES

- **INVESTISSEMENT**

N° AP	Durée affectation	Type d'AP	LIBELLES	MONTANT	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013 et +
2010-0180	1 an	R	Plan annuel d'équipement des CFA	2 000 000	1 200 000	800 000		
TOTAL				2 000 000	1 200 000	800 000	0	0

- Les crédits de paiement

	BP 2009		BP 2010	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sur AP	2 000 000		2 035 760	
Hors AP				
Sous-total	2 000 000	0	2 035 760	0
Fonctionnement				
Sur AE				
Hors AE	57 664 000	18 207 000	57 124 000	20 068 000
Sous-total	57 664 000	18 207 000	57 124 000	20 068 000
TOTAL	59 664 000	18 207 000	59 159 760	20 068 000

• **Commentaires et explications de la proposition 2010**

Investissement :

Le plan d'équipement 2010 s'inscrira dans la continuité des précédents plans avec en particulier la mise à niveau des équipements professionnels afin de suivre l'évolution des technologies et des référentiels de formation. L'autre priorité portera, en lien avec le projet « réseau haut débit », sur l'équipement des établissements en matériels (ordinateurs, tableaux blancs interactifs, vidéoprojecteurs, etc.) permettant le développement de l'usage des TIC.

Fonctionnement :

La Région est le premier financeur des CFA ; sa participation représente en moyenne près de 55% des recettes des établissements avec des niveaux d'intervention pouvant atteindre 65% pour le secteur des métiers et de l'artisanat et 85% pour l'agriculture.

Ces écarts très importants résultent des disparités constatées entre les CFA dans la collecte de la taxe d'apprentissage ; la taxe d'apprentissage par apprenti pouvant varier de 1 à 22 (327 € à 7 338 €) selon que le CFA est adossé ou non à un réseau de collecteurs (branches professionnelles ou CCI). Par ailleurs, 70% de la taxe reversée aux CFA transitent par des organismes collecteurs implantés hors région Centre, ce qui rend impossible toute tentative de maîtrise des flux financiers.

La situation précédemment décrite est commune à la quasi-totalité des Régions (hormis Ile de France).

Au résultat, il ressort une très forte concentration de la taxe sur les secteurs qui forment peu d'apprentis au détriment des secteurs ayant développé l'apprentissage. Ainsi 45% de la taxe est concentrée sur des CFA qui accueillent seulement 12% des effectifs globaux, alors que les secteurs qui forment beaucoup d'apprentis (bâtiment, artisanat, agriculture) disposent de peu de taxe : 31% de la taxe pour 63% des effectifs globaux.

La Région se trouve ainsi amenée à intervenir massivement auprès de nombreux établissements qui se trouvent souvent dans des situations financières précaires avec à la clé des risques pour l'emploi des formateurs (près de 70% des dépenses des CFA sont constituées de frais de personnel).

Les difficultés économiques auxquelles est confronté notre pays risquent d'aggraver encore la situation avec la conjonction de deux facteurs susceptibles de fragiliser les CFA :

- une baisse de l'activité des CFA en raison de la réduction du nombre de contrats d'apprentissage,
- des tensions accrues sur la taxe d'apprentissage dont la masse globale pourrait stagner, voire diminuer au plan national (la taxe est calculée sur la masse salariale des entreprises).

Une attention toute particulière sera apportée à la situation financière de chaque établissement.

Pour soutenir les CFA, il est proposé de revaloriser le barème de financement de 1,5% afin d'accompagner l'évolution des dépenses dans les établissements. Le barème est présenté ci-après.

BAREME DE LA REGION POUR LE FINANCEMENT DE L'APPRENTISSAGE EN 2010

I - APPRENTISSAGE

A – Coût standard apprenti par niveau de formation :

- ✓ formations de niveaux II et I 7 870 €
- ✓ formations de niveau III 5 791 €
- ✓ formations de niveau IV 4 372 €
- ✓ formations de niveau V 3 170 €

B - Forfait logement (par nuitée) 3,90 €

C - Forfait transport :

Les dépenses de transport concernent les déplacements des jeunes pour se rendre en formation dans les CFA. Le coût forfaitaire des dépenses de transport des apprentis est fixé conformément au tableau ci-après.

Rayons de déplacement en km	Montants forfaitaires annuels	
	Apprentis internes 21 voyages	Apprentis externes 102 voyages
De 0 à 5	-	-
De plus de 5 à 25	76 €	377 €
De plus de 25 à 50	197 €	959 €
De plus de 50 à 75	296 €	1 456 €
De plus de 75 à 100	401 €	1 950 €
plus de 100	546 €	1 950 €

D - Forfait par repas 1,10 €

II – CPA

- forfait standard élève 4 154 €
- forfait logement et forfait repas : identiques à ceux des CFA.

- **Cadre régional d'intervention**

Politique régionale de l'apprentissage 2005-2010 adoptée par l'assemblée plénière du 4 février 2005 (DAP n° 05.01.05).

Conventions quinquennales conclues entre la Région et les organismes gestionnaires des CFA.

Contrat d'Objectifs et de Moyens adopté par la Commission Permanente de la Région, lors de sa réunion du 8 juillet 2005 (CPR n° 05.07.80).

Programme : Egalité des chances

- **Description**

Les Centres de Formation d'Apprentis (CFA) accueillent de nombreux jeunes (entre 4 000 à 5 000 par an) confrontés à d'importantes difficultés scolaires. Ces difficultés constituent pour nombre d'entre eux un facteur d'abandon de leur parcours de formation, avec à la clé des situations sociales très difficiles (chômage, emplois précaires).

Afin de lutter contre cette précarisation, la Région a fait de l'accompagnement pédagogique et éducatif des jeunes une priorité.

L'objectif de cette démarche est de permettre au plus grand nombre de jeunes d'obtenir une qualification et de s'insérer dans la vie professionnelle et sociale.

Dans ce cadre, la Région, en partenariat avec l'ensemble des acteurs du dispositif de formation, a engagé l'ensemble des CFA dans une démarche active de projets d'établissements. Les principales actions financées par la Région portent sur l'adaptation des parcours de formation au niveau scolaire des jeunes (soutien, dédoublements, groupes de besoins, plateformes d'individualisation, etc.), le suivi des jeunes en entreprises, la lutte contre les abandons en cours de formation, l'introduction des TICE dans la formation, la mise en place d'actions de prévention des conduites à risques (SIDA, toxicomanie, etc.), l'accès des jeunes handicapés à l'apprentissage et le développement d'actions culturelles et citoyennes.

La Région développe également un plan régional de formation en direction des formateurs des CFA, en partenariat avec l'ensemble des acteurs de l'apprentissage (Rectorat, CFA, branches professionnelles).

Par ailleurs, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2007, la Région a décidé d'étendre aux apprentis l'aide au premier équipement professionnel. L'objectif de ce dispositif est d'apporter un soutien financier aux familles pour l'acquisition d'un équipement professionnel (outillage, tenue de travail) souvent coûteux dans l'enseignement professionnel. Cette mesure est un moyen de renforcer l'égalité des chances et également de promouvoir l'enseignement professionnel, facteur de développement économique régional. Ce dispositif concerne toutes les filières de l'enseignement professionnel de niveau V (CAP et BEP) où est exigé un équipement particulier.

• **Tableaux budgétaires 2010**

- Les crédits de paiement

	BP 2009		BP 2010	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sur AP				
Hors AP				
Sous-total	0	0	0	0
Fonctionnement				
Sur AE				
Hors AE	4 310 000	2 150 000	4 310 000	2 112 000
Sous-total	4 310 000	2 150 000	4 310 000	2 112 000
TOTAL	4 310 000	2 150 000	4 310 000	2 112 000

• **Commentaires et explications de la proposition 2010**

La réussite des parcours de professionnalisation des jeunes et des adultes constitue une priorité du Plan Régional de Développement des Formations (PRDF).

Les projets d'établissements des CFA lancés en 2009 s'inscrivent pleinement dans cette ambition avec une attention toute particulière portée à la lutte contre les abandons en cours de formation et l'accompagnement des publics les plus fragiles.

En 2010, la Région soutiendra plus particulièrement la mise en place :

- de postes de médiateurs dans les CFA afin de prévenir les abandons en cours de formation,
- d'un véritable réseau associant les CFA et les structures d'accueil (missions locales, CAD, CIO, etc.) afin d'offrir aux jeunes toutes les chances d'accéder à une qualification,
- d'une démarche pour l'accès des apprentis les plus en difficulté aux savoirs de base,
- des TICE dans les pratiques pédagogiques des formateurs. En la matière les CFA bénéficient depuis 2009 d'un accompagnement régional sous la forme d'un pôle d'appui au développement des pratiques.

Ce sont plus de 10 000 apprentis qui bénéficieront des actions mises en oeuvre par les CFA avec le soutien de la Région et de l'Europe.

Par ailleurs, la politique active en faveur de l'accès des jeunes handicapés au dispositif de l'apprentissage sera poursuivie. Cette politique conduite en partenariat avec l'AGEFIPH et le CFAS du CREAMI vise à développer sur tout le territoire régional des dispositifs d'accueil pour les apprentis handicapés (accueil des jeunes en CFA ordinaire avec un accompagnement par le CFAS du CREAMI, etc.). Actuellement, ce dispositif permet à plus de 200 jeunes handicapés d'accéder à l'apprentissage.

Enfin, le plan régional de formation (PRF) des formateurs de CFA élaboré par la Région en concertation avec les CFA, le Rectorat et la DRAF (ministère de l'agriculture) sera reconduit avec trois grandes thématiques :

- le plan régional de formation à la pédagogie de l'alternance (PRFA),

- le plan régional de formation thématique (PRFT). Il permet aux formateurs de CFA d'aborder des thématiques essentielles dans leurs pratiques formatives : l'évaluation, la problématique de l'adolescence, etc,
- le plan régional de formation didactique (PRFD). Ce plan assuré par le Rectorat, vise à permettre aux formateurs d'actualiser leurs connaissances des référentiels de formation (renovation de diplômes, etc.).

- **Cadre régional d'intervention**

Politique régionale de l'apprentissage 2005-2010 adoptée par l'assemblée plénière du 4 février 2005 (DAP n° 05.01.05).

Conventions quinquennales conclues entre la Région et les organismes gestionnaires des CFA.

Contrat d'Objectifs et de Moyens adopté par la Commission Permanente de la Région, lors de sa réunion du 8 juillet 2005 (CPR n° 05.07.80).

Aide régionale au premier équipement en sections professionnelles adopté en Assemblée Plénière les 26 et 27 juin 2003 DAP n° 03.03.07 étendu aux apprentis en Commission Permanente Régionale du 13 juillet 2007 (CPR n° 07.06.13).

Programme : Aides aux employeurs d'apprentis

- **Description**

Accompagner l'effort de formation des entreprises par l'attribution de l'Indemnité Compensatrice Forfaitaire (ICF).

Ce dispositif décentralisé aux Régions à compter de 2003 par la loi de «démocratie de proximité » de février 2002, s'inscrit dans une démarche qualitative forte et vise à :

- encourager l'élévation des niveaux de qualification afin de permettre aux jeunes d'évoluer plus facilement tout au long de leur vie professionnelle,
- accompagner les publics en grandes difficultés afin de leur offrir un premier niveau de qualification et combattre ainsi la précarité,
- favoriser l'insertion professionnelle des jeunes filles dans des métiers traditionnellement masculins,
- soutenir le développement des compétences tutorales des entreprises dans l'accueil de l'apprenti et dans le suivi de son parcours de formation en lien avec le CFA.

- **Tableaux budgétaires 2010**

- Les crédits de paiement

	BP 2009		BP 2010	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sur AP				
Hors AP				
Sous-total	0	0	0	0
Fonctionnement				
Sur AE				
Hors AE	36 900 000		36 900 000	
Sous-total	36 900 000	0	36 900 000	0
TOTAL	36 900 000	0	36 900 000	0

- **Commentaires et explications de la proposition 2010**

Avec 14 000 entreprises bénéficiaires et un budget de 36,9 millions d'euros, le dispositif d'aide aux employeurs d'apprentis constitue un outil essentiel pour accompagner le développement de l'apprentissage.

Dès la décentralisation de l'ICF aux Régions en 2003, le Conseil régional s'est attaché à faire de ce dispositif un outil dynamique d'accompagnement de la politique régionale en matière d'apprentissage. L'élévation du niveau de qualification, l'accueil des publics en difficulté, la mixité des publics trouvent ainsi une traduction dans le dispositif d'aide aux employeurs.

Pour mémoire, l'ICF se compose d'une prime de Soutien à l'Effort de Formation de 1 200 € versée à la fin de chaque année scolaire (sous réserve de l'assiduité de l'apprenti au CFA). Cette prime de base peut être majorée en fonction des critères qualitatifs ci-après et sous réserve de l'assiduité de l'apprenti au CFA.

- Majoration 1 : **La majoration pour l'accueil d'apprentis en petites entreprises de 900 €** est ouverte aux employeurs de 20 salariés maximum, si l'apprenti n'a aucun diplôme ou s'il est titulaire d'un diplôme de niveau V (CAP ou BEP).
- Majoration 2 : **L'élévation des niveaux de qualification de 500 €**, pour chaque année du cycle de formation, seront attribués à l'employeur qui recrute un apprenti pour le former à un diplôme de niveau IV, III, II et I.
- Majoration 3 : **L'insertion des jeunes sans qualification** : l'employeur qui recrute un apprenti de 15 à 19 ans, sorti du système scolaire sans qualification, pour le former à un CAP, se verra attribuer **500 €** pour chaque année du cycle de formation.
- Majoration 4 : **L'apprentissage deuxième chance pour des publics plus âgés : 1200 €**, pour chaque année du cycle de formation, seront attribués à l'employeur qui recrute un apprenti de 20 ans et plus, sorti du système scolaire sans qualification, pour le former à un diplôme de niveau V (CAP-BEP et autres).
- Majoration 5 : **L'insertion professionnelle des jeunes filles dans des métiers traditionnellement masculins** : l'employeur qui recrute une apprentie dans une

formation pour laquelle l'effectif féminin représente moins de 15% de l'effectif total, se verra attribuer **500 €** pour chaque année du cycle de formation.

- Majoration 6 : **La formation des maîtres d'apprentissage aux fonctions tutorales : 500 €** seront attribués à l'employeur de 11 salariés maximum qui suit, dans la première année du contrat, une formation sur le cadre réglementaire du contrat d'apprentissage et sur son rôle pédagogique et professionnel (accueil, formation, suivi et évaluation de l'apprenti).

- **Cadre régional d'intervention**

Commission Permanente du Conseil régional (CPR n°06.04.56) du 07 avril 2006.
Commission Permanente du Conseil régional (CPR n° 07.05.67) du 11 mai 2007.
Commission Permanente du Conseil régional (CPR n° 08.06.44) du 13 juin 2008.
Commission Permanente du Conseil régional (CPR n° 09.06.65) du 12 juin 2009.

Programme : Mobilité des apprentis

- **Description**

La politique régionale de mobilité vise à favoriser une meilleure adaptation des jeunes à l'emploi de demain dans une démarche d'eurocitoyenneté.

L'intervention de la Région porte sur deux grands dispositifs :

- « Euro Métiers Centre » qui permet la mise en place d'actions de mobilité européenne individuelles à finalité professionnelle courtes de 1 à 3 semaines (sections d'apprentissage à mobilité européenne : SAME), ou longues de 6 mois pour les échanges post apprentissage. Ces actions s'inscrivent dans le cadre du programme européen de mobilité Leonardo Da Vinci et du Fonds Social Européen.
- « Trans' Europe Centre ». Ce dispositif mis en place en 2006 pour les lycéens, s'inscrit dans le cadre général de la politique d'égalité des chances de la Région Centre. Il vise à offrir aux jeunes la possibilité d'effectuer un séjour pédagogique en Europe ou dans un pays associé pendant leur formation. En 2007, la Région a décidé d'étendre aux apprentis le Trans'Europe.

- **Tableaux budgétaires 2010**

- Les crédits de paiement

	BP 2009		BP 2010	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sur AP				
Hors AP				
Sous-total	0	0	0	0
Fonctionnement				
Sur AE				
Hors AE	1 150 000	950 000	1 150 000	950 000
Sous-total	1 150 000	950 000	1 150 000	950 000
TOTAL	1 150 000	950 000	1 150 000	950 000

- **Commentaires et explications de la proposition 2010**

La politique de mobilité européenne de la Région rencontre un succès croissant auprès des jeunes et des établissements.

La réorganisation des actions en deux grands dispositifs fin 2008 :

- ✓ Euro Métiers Centre et ses déclinaisons (Euro Métiers Centre « premiers parcours » « bac + » et « jeunes diplômés ») pour les actions de mobilité individuelle à finalité professionnelle,
- ✓ Trans' Europe Centre pour les mobilités de groupes de courtes durées à finalités culturelles, citoyennes et de découverte professionnelle, à permis de renforcer la lisibilité et la cohérence des aides mise en place par la Région en partenariat avec l'Europe. La complémentarité des deux grands dispositifs est très forte. Les CFA et les jeunes « expérimentent » la mobilité à travers le Trans' Europe Centre avant de s'engager dans des actions plus longues dans le cadre d'Euro Métiers Centre.

En 2010 les différents dispositifs devraient permettre à 800 apprentis de bénéficier d'une action de mobilité.

L'impact des dispositifs de mobilité auprès des jeunes et des équipes pédagogiques est très important (motivation, confiance en soi, nouvelles pratiques pédagogiques, etc.) et irrigue très largement au-delà des jeunes directement concernés. C'est pourquoi de plus en plus de CFA intègrent progressivement la dimension européenne dans les parcours de formation des apprentis.

- **Cadre régional d'intervention**

Politique régionale de l'apprentissage 2005-2010 adoptée par l'assemblée plénière du 4 février 2005 (DAP n° 05.01.05).

Contrat d'Objectifs et de Moyens adopté par la Commission Permanente de la Région, lors de sa réunion du 8 juillet 2005 (CPR n° 05.07.80).

Dispositif Mobilité Européenne des apprentis – Euro Métiers Centre BAC+ adopté en Assemblée plénière des 18 et 19 décembre 2008 (DAP n° 08.04.11)

Dispositif Mobilité des apprentis – actions internationales adopté en Assemblée Plénière les 19 et 20 octobre 2000 (DAP n° 00.05.02) puis le 19 octobre 2006 DAP n° 06.04.05 est étendu aux apprentis en Commission Permanente Régionale du 16 octobre 2009 (CPR n° 09.09.133).

ENSEIGNEMENT LYCEES

LES ORIENTATIONS 2010

En dépit de la poursuite du désengagement de l'Etat du système éducatif, la Région Centre continue de mobiliser des moyens importants afin d'assurer la réussite scolaire de l'ensemble des lycéens de notre région.

La Région a fait connaître ses préoccupations face au projet de réforme du lycée et son souhait qu'une réelle concertation préside à l'adoption de cette dernière. La réussite de cette réforme du lycée ne pourrait en tout état de cause aboutir si l'objectif réel était, une nouvelle fois, de réduire les moyens humains au sein des établissements.

Des mesures pour défendre le pouvoir d'achat

Sur fond de crise économique et financière, la Région a choisi de porter une politique volontariste de défense de l'égalité des chances. La situation sociale des familles a fait l'objet d'un examen très attentif et les tarifs des restaurants scolaires ont, notamment, été gelés, malgré une forte inflation du prix des produits alimentaires. De plus, un dispositif mis en place en 2009 permet dorénavant à la Région d'aider les familles en difficultés pour le paiement des repas.

La Région poursuit également son engagement en faveur de l'égal accès à l'éducation, avec la gratuité des manuels scolaires (135 € d'économie chaque année pour les familles), l'aide au premier équipement professionnel (entre 25 et 175 €) ou encore la prise en charge des séjours en Europe (315 € en moyenne par élève), avec un soutien accentué aux séjours avec échange ou dans les zones de coopérations décentralisées.

Des dispositifs pour favoriser la réussite et l'épanouissement

La Région fait le pari de l'élévation du niveau de qualification et de la réussite pour tous. Dans la continuité du dispositif « Assure ta rentrée », la Région innove en mettant en œuvre à titre expérimental le projet « Assure ton année », afin de lutter contre le décrochage scolaire et organiser les collaborations permettant un suivi des jeunes tout au long de l'année.

La Région Centre croit également en l'initiative citoyenne des jeunes et a pour cela lancé l'opération « 1 000 projets jeunes d'avenir », afin de soutenir les projets des jeunes de 15 à 25 ans résidant sur son territoire.

Des actions pour améliorer les infrastructures d'enseignement

La politique d'investissement pour les lycées s'est fixée pour objectif de garantir l'égalité des chances en permettant l'accès des lycées à tous les publics et en améliorant les conditions d'accueil.

L'accessibilité des locaux aux personnes en situation de handicap ou encore le développement et l'amélioration des locaux d'internats et d'externats participent pleinement de cette volonté. Par ailleurs, la région maintient son effort particulier en faveur des lycées professionnels pour rendre les carrières professionnelles attractives et permettre ainsi à de nombreux jeunes d'accéder à la qualification et de poursuivre une formation supérieure.

Parallèlement, le programme de rénovation est poursuivi afin d'aboutir à une modernisation de l'ensemble du patrimoine immobilier. Il est accompagné d'une politique active de maintenance des bâtiments déjà traités ou de ceux qui sont en attente d'intervention. L'un des objectifs principaux consiste dans la maîtrise des consommations énergétiques par la réfection des installations de chauffage, l'isolation thermique des bâtiments et le recours aux énergies renouvelables.

La Région s'efforce enfin d'équiper les lycées de moyens modernes et performants - tableaux blancs interactifs, ordinateurs récents, salle multimédia... - de promouvoir le développement de nouveaux usages, au travers notamment des Espaces Numériques de Travail.

Fortement accentué depuis la loi de décentralisation de 2004 avec notamment la prise en charge des personnels techniques, l'effort régional est conforté dans le budget 2010. Ce dernier témoigne du volontarisme régional consistant à donner aux lycées les moyens dont ils ont besoin et accompagner les lycéens dans leur réussite.

DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET **ENSEIGNEMENT LYCEES**

SYNTHESE DES AUTORISATIONS AUX CHAPITRES BUDGETAIRES M71 :

En € par chapitres	Investissement 902.222 - 223	Fonctionnement 932.222 - 223
Autorisations de programme	65 240 000	
Autorisations d'engagement		0
Crédits de paiement dépenses	88 000 000	56 478 580
Crédits de paiement recettes	200 000	8 323 000

DETAIL PAR DOMAINE ET PAR PROGRAMME

DOMAINE : ACTIONS SUR LE PATRIMOINE

Propriétaire de plus de deux millions de m² de locaux bien équipés, la Région apporte, avec son patrimoine, l'outil fondamental permettant aux lycées d'exister. Il est donc essentiel, et c'est ce que prévoit le budget 2010 :

- D'assurer l'entretien, la maintenance et la sécurité des locaux,
- D'adapter le patrimoine au nouveau programme d'éducation formation et aux évolutions pédagogiques,
- De s'engager résolument dans une amélioration de la performance énergétique,
- De contribuer à la réussite des élèves en créant dans chaque lycée un cadre de vie agréable et des locaux de travail adaptés, propices au développement des relations humaines et à l'épanouissement de chacun.

LES CREDITS DE PAIEMENT PAR DOMAINE

	BP 2009		BP 2010	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Actions sur le patrimoine				
Investissement	90 000 000	260 000	88 000 000	200 000
Fonctionnement	4 408 000		4 408 000	20 000
TOTAL	94 408 000	260 000	92 408 000	220 000

Programme : Construction, aménagement, réhabilitation, équipement

- **Description**

Le domaine d'intervention « Actions sur le patrimoine » par son programme « construction aménagement, réhabilitation et équipement » traite des opérations immobilières et d'acquisition de biens meubles que la Région a à conduire en sa qualité de collectivité en charge des conditions matérielles de l'enseignement en lycée public.

La Région organise et déploie ses actions pour donner les conditions de vie les meilleures aux jeunes apprenants ainsi que, d'une manière générale, à l'ensemble de la communauté éducative.

Ce programme se décompose en 7 opérations distinctes en fonction de la nature de l'intervention :

- Constructions, réhabilitations et restructurations,
- Entretien, maintenance et cadre de vie dont les opérations Self' O Centre,
- Acquisition, renouvellement et réparation de biens meubles
- Etudes préalables et foncières
- Aide à l'investissement dans l'enseignement privé sous contrat
- Câblage des lycées,
- EPS dans les lycées.

Les investissements à réaliser pour le programme Self' O Centre s'inscrivent dans les opérations « Entretien, maintenance et cadre de vie » dès lors qu'il s'agit de travaux et dans « Acquisition, renouvellement et réparation de biens meubles » dès lors qu'il s'agit d'achats de matériel de cuisine ou de restaurant.

Les deux dernières opérations ne font plus l'objet de création d'AP nouvelle et sont désormais intégrées :

- Pour le câblage des lycées, à l'opération budgétaire « Acquisition, renouvellement et réparation de biens meubles »,
- Pour l'EPS dans les lycées, en fonction de la nature des travaux, soit dans l'opération budgétaire « Constructions, réhabilitations et restructurations », soit dans l'opération budgétaire « Entretien, maintenance et cadre de vie ».

• **Tableaux budgétaires 2010**

- Les autorisations de programme et autorisations d'engagement

• **INVESTISSEMENT**

N° AP	Durée affectation	Type d'AP	LIBELLES	MONTANT	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013 et +
Opération : construction, réhabilitation et restructuration								
2010-1214	1 an	R	Grosses réparations, gros entretiens (GRGE)	7 240 000	288 400	1 810 000	1 882 400	3 259 200
2009-1214		R	Grosses réparations, gros entretiens (GRGE)	2 000 000	0	1 600 000	400 000	
2010-0014	1 an	P	Extensions, restructurations	5 400 000	61 600	216 000	432 000	4 690 400
2004-0014		R	Extensions, restructurations	15 200 000	0	4 560 000	7 600 000	3 040 000
2006-0014		R	Extensions, restructurations	3 600 000	0	2 160 000	1 440 000	
Opération : entretien, maintenance, cadre de vie								
2010-0013	1 an	R	Entretien, maintenance, cadre de vie	9 000 000	2 000 000	4 200 000	2 430 000	370 000
2008-0013		R	Entretien, maintenance et mise en conformité	300 000	0	300 000		
Opération : acquisitions, renouvellement, réparation de biens n								
2010-0007	1 an	R	Acquisition, renouvellement, réparation de biens meubles	16 500 000	6 300 000	8 210 000	1 590 000	400 000
Opération : aide à l'enseignement privé sous contrat								
2010-0012	1 an	R	Aide à l'investissement dans l'enseignement privé sous contrat	5 000 000	2 200 000	1 900 000	700 000	200 000
Opération : études préalables et foncier								
2010-0933	1 an	R	Etudes préalables et foncier	1 000 000	310 000	360 000	210 000	120 000
TOTAL				65 240 000	11 160 000	25 316 000	16 684 400	12 079 600

- Les crédits de paiement

	BP 2009		BP 2010	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sur AP	89 900 000	260 000	87 900 000	200 000
Hors AP	100 000		100 000	
Sous-total	90 000 000	260 000	88 000 000	200 000
Fonctionnement				
Sur AE				
Hors AE	4 408 000		4 408 000	20 000
Sous-total	4 408 000	0	4 408 000	20 000
TOTAL	94 408 000	260 000	92 408 000	220 000

• **Commentaires et explications de la proposition 2010**

En investissement, l'unique programme « construction, aménagement, réhabilitation et équipement » nécessitera un niveau de crédits de paiement de 88 000 000 € en 2010.

Compte tenu du niveau de décaissement des opérations budgétaires du programme en 2010, la répartition entre opérations millésimées 2010 et celles votées antérieurement s'établit comme suit :

- 11 260 000 € pour les AP 2010 et la ligne de CP hors AP pour les travaux d'urgence soit 12,7% du montant total,
- 76 740 000 € pour les AP antérieures à 2010.

Parmi les neuf opérations budgétaires composant ce programme, deux d'entre elles porteront l'essentiel des crédits de paiement en 2010 :

- l'opération « construction réhabilitation et restructuration » représentera 56,1 % de la somme allouée en 2010. Au sein de cette opération peut être cité un certain nombre d'opérations d'envergure qui mobiliseront des sommes conséquentes en 2010 :
 - le paiement du solde de l'opération relative à la construction du nouveau lycée agricole de Bourges au Subdray livré à la rentrée de septembre 2009 pour les bâtiments principaux et à la Toussaint 2009 pour le gymnase
 - la reconstruction du LP Victor LALOUX à Tours. En 2010 sera livrée une deuxième tranche d'externat (l'infirmerie, les locaux des professeurs, les services généraux et l'enseignement tertiaire, une partie de l'enseignement général)
 - la restructuration de l'internat de l'EREA François TRUFFAUT à livrer en 2010
 - la restructuration du pôle CPGE (Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles) au lycée POTHIER à Orléans
 - la restructuration et l'extension des ateliers du LP Jean MERMOZ à Bourges (démarrage des travaux au 1^{er} trimestre 2010)

- les opérations « entretien, maintenance et cadre de vie » et « acquisition, renouvellement, réparation de biens meubles » totalise près de 32,6% des crédits.

Opération : constructions, réhabilitations et restructurations

Cette opération concerne les opérations immobilières.

Elle consiste à construire, étendre, restructurer de façon significative les bâtiments des lycées en intégrant des modifications de fonctionnalités.

L'évaluation du budget inclus :

- les frais d'acquisition de foncier (pour certaines opérations),
 - les frais de maîtrise d'ouvrage déléguée le cas échéant,
 - les frais de désignation des partenaires (rémunération des jurys le cas échéant),
 - les frais de conception (études de maîtrise d'œuvre, de bureau de contrôle, de coordination Santé Sécurité ou tout autre partenaire nécessaire à la conception), ainsi que les frais de travaux.
- Les affectations sur cette AP sont annuelles ou de projet.

En investissement

- **« extensions restructurations » de 18,8 M€ en abondements et 5,40 M€ en 2010.**

En tout premier lieu, la Région souhaite donner la priorité à la poursuite des engagements régionaux précédents pour des programmes importants ayant déjà débutés et pour lesquels il est nécessaire d'autoriser des ouvertures complémentaires.

Ainsi les opérations suivantes seront abondées :

- 5 000 000 € pour achever la **restructuration du site du lycée AMPERE** à Vendôme. Les deux premières tranches relatives à la construction du gymnase ainsi que la restructuration du bâtiment C externat et la construction de l'administration et de l'accueil du lycée sont soit livrées, soit en cours. Il reste à conduire, l'extension et la restructuration de la vie scolaire, la construction de 6 logements de fonction et d'un bâtiment logistique ainsi que la démolition des bâtiments A et K avec l'aménagement des extérieurs du site.
- 200 000 € pour la restructuration des ateliers et de l'externat du LP Jean LURCAT à Fleury les Aubrais.
- 10 200 000 € pour la restructuration de l'externat du lycée agricole du CHESNOY à Amilly. Une première tranche de travaux portant sur 1/3 du bâtiment est actuellement en chantier.
- 2 500 000 € pour l'extension et la restructuration des ateliers du lycée Jehan de BEAUCE à Chartres. Cet abondement permettra en particulier de conduire in extenso la première phase de construction de ce programme.
- 900 000 € pour la restructuration de l'internat et l'extension de l'externat de l'EREA de Mainvilliers.

S'agissant des opérations nouvelles, il est proposé de conduire les programmes suivants :

- la restructuration des internats des lycées René CASSIN et Edouard VAILLANT à Vierzon pour 1 500 000 € : ces internats présentent une conception en volumes paysagés sans désenfumage asservi. La commission de sécurité exige une mise en conformité.
- La 1^{ère} tranche de restructuration de l'enseignement général et des filières horticoles du site de Beaune Bellegarde de l'EPLEFPA du Loiret pour 3 600 000 €.
- La construction de deux hangars pour le stockage du foin nécessaire au cheptel et pour la remise du matériel agricole de la ferme du lycée agricole de Châteauroux pour 300 000 €.

Recette

Une recette de 200 000 € est attendue de la Communauté de Communes du Pays de Vendôme pour la construction d'un gymnase au LP AMPERE à Vendôme.

- **« Grosses Réparations Gros Entretien » de 2 M€ en abondement et 7,24 M€ en 2010**

Une attention prioritaire est portée aux opérations dites « de Grosses Réparations et de Gros Entretien » (GRGE). Ainsi cette autorisation de programme permet d'engager des travaux de sécurisation et d'amélioration sensibles de l'entretien du patrimoine.

Un abondement d'affectation est prévu :

- 2 000 000 € pour la restructuration de l'internat « tilleuls » du lycée agricole de Vendôme.

Pour 2010, parmi les opérations nouvelles les plus significatives on peut citer :

- La réfection du clos et couvert du bâtiment A du lycée Paul Louis COURIER à Tours pour 2 540 000 € : cette opération permettra le remplacement des menuiseries simple vitrage et la mise en place d'une isolation par l'extérieur. Elle aura pour effet une amélioration de la performance énergétique du bâtiment.
- La sécurisation et reprise des façades de l'externat du lycée Augustin THIERRY à Blois pour 4 000 000 € : de la même façon que pour l'opération précédente, celle-ci aura pour objet la reprise de l'enveloppe du bâtiment et l'amélioration de sa performance énergétique,
- Des travaux de mise en conformité du SSI de l'internat du LPA de Chambray Lès Tours pour 400 000 € : cet internat est appelé à accueillir outre ses propres élèves, les élèves d'autres établissements eux-mêmes dépourvus d'internat.
- La création de cuves de rétention (ou bassin d'orage) pour 300 000 €. De part leur position en partie basse de la Ville et très près d'un collecteur, les réseaux du lycée sont rapidement en incapacité d'évacuer les eaux entraînant des inondations dans les sous sols et les réserves de la demi-pension.

En fonctionnement

Indemnités concours et jurys : 600 000 €

Ce crédit permettra l'indemnisation des participants aux concours et jurys de maîtrise d'œuvre ainsi que l'indemnisation des participants aux jurys du 1% artistique.

Opération : entretien, maintenance et cadre de vie

Les opérations de maintenance du patrimoine immobilier des lycées publics de la Région Centre sont regroupées dans cette opération. Elles concourent à l'amélioration du cadre de vie et à la satisfaction des utilisateurs en assurant la fiabilité technique des locaux, leur sécurité d'usage, en maintenant le niveau de confort et en entretenant l'image de l'établissement.

L'amélioration du cadre de vie, priorité régionale, passe notamment par une attention particulière portée à la qualité des locaux, utiles aux personnels Agents de Lycées, aux enseignants et aux élèves. Il s'agit notamment des locaux de repos, des foyers, des accueils, des espaces spécifiques sans lesquels les conditions sociales d'un travail épanouissant ne seraient pas réunies.

On entend par travaux d'entretien et de maintenance, l'ensemble des travaux de petite ampleur, par comparaison aux opérations de construction ou réhabilitation, qui nécessitent une conception architecturale, un permis de construire ou des études complètes de programmation et maîtrise d'œuvre.

En investissement

- **« entretien, maintenance et cadre de vie » de 9,3 M€ (dont 0,3 M€ en abondement)**

Les 9 M€ se répartiront selon les thématiques suivantes :

- Mise en conformité du parc des ascenseurs des lycées :

Suite aux diagnostics qui ont été réalisés en 2009, une première tranche de travaux de mise en conformité (qui comprend également la mise aux normes accessibilité handicapés) est indispensable pour remplir les obligations réglementaires.

- Self' O Centre :

Après les 21 premiers lycées, une deuxième tranche d'établissements pourra bénéficier de l'amélioration du cadre de vie de leurs restaurants dans le cadre proposé par le label Self' O Centre. Des travaux de peinture, sol, éclairage, acoustique seront déployés en fonction d'un état des lieux des locaux. Cette rénovation suppose également que le lycée s'engage par la signature avec la Région de la Charte Qualité dudit label.

- Divers travaux de cadre de vie :

Les petits chantiers qui seront conduits grâce à ces crédits sont ceux recensés dans le cadre d'une enquête « petits travaux » conjointement arrêtée entre la Région et les lycées.

Enfin, un abondement d'affectation est prévu pour la poursuite des engagements régionaux :

- 300 000 € pour la restructuration de la cuisine du lycée George SAND à La Châtre.

De plus, une ligne de CP hors AP de 100 000 € sera dédiée aux travaux urgents.

En fonctionnement

Petits travaux dans les lycées publics (3 183 000 €)

Il s'agit des travaux d'entretien et de maintenance qui ne relèvent pas d'une amélioration notable de la valeur du patrimoine, même si ils contribuent à l'amélioration de la valeur d'usage et du cadre de vie des lycéens.

De la même façon que précédemment, les petits chantiers qui seront conduits grâce à ces crédits sont ceux recensés dans le cadre d'une enquête « petits travaux » conjointement arrêtée entre la Région et les lycées.

Les fournitures de matières d'œuvre pour les équipes mobiles (EMOP) représentent une enveloppe de 630 000 € inclus dans cette opération.

Réparation et location de bâtiments démontables (340 000 €)

Ces crédits permettront d'assurer les réparations ou aménagements nécessaires sur les bâtiments démontables ou les locations.

Charges annexes liées aux travaux dans les lycées publics (15 000 €)

Les charges liées aux travaux correspondent pour l'essentiel à des locations extérieures pour reloger les personnels en concessions par nécessité absolue de service.

Contrat de performance énergétique (50 000 €)

Les crédits seront destinés au paiement de l'assistant à maîtrise d'ouvrage pour la conduite de ce projet. Cet assistant est un groupement d'experts sur les domaines technique, juridique et financier en les personnes de Service Public 2000, Hexa Ingénierie et Norton Rose. Leur accompagnement est prévu durant la passation du contrat, la durée des travaux d'investissement et jusqu'à 2 ans après la livraison.

Recette

- Une recette de 20 000 € est attendue du Conseil Général du Cher. Il s'agit du remboursement des coûts des matières d'œuvre nécessaires à la réalisation, par l'EMOP, de chantiers dans les collèges, conformément à la convention passée entre la Région Centre et le Conseil Général du Cher.

Opération : acquisition, renouvellement, réparations de biens

Cette opération a pour objectif de répondre aux besoins d'achats d'équipements des lycées publics pour l'informatique, la pédagogie, la technologie, les secteurs fonctionnels (restauration, hébergement, administration, service général).

Ces besoins sont :

- soit issus de l'enquête annuelle d'équipement,
- soit issus d'un dialogue avec les services de l'Etat (DRAAF et Rectorat) donnant des informations sur des rénovations de référentiels de formation ou des évolutions de carte des formations,
- soit associés à des opérations immobilières.

Les affectations à partir de cette AP sont votées dans l'année.

En investissement

▪ « acquisitions, renouvellement, réparations de biens meubles » de 16,5 M€

Les besoins portent sur :

- les dotations liées à la restructuration ou la construction de sites (exemple : les équipements associés à la reconstruction des ateliers du lycée Jehan de Beauce).
- les dotations de renouvellement des matériels fonctionnels issus d'une enquête de recensement des besoins annuels, destinés soit à remplacer des matériels obsolètes ou hors d'usage.
- les dotations de matériels pédagogiques ou à caractère professionnel pour répondre aux rénovations de référentiels et à l'ouverture et poursuite de nouvelles filières.
- le renouvellement des matériels de cuisine importants en particulier pour les lycées adhérents au label Self' O Centre tels les machines lave plateaux et vaisselle arrivant en fin de cycle.
- l'opération de signalétique extérieure associée à un affichage de la performance énergétique des sites qui se poursuit.
- les technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement : il s'agit d'un domaine où les matériels sont en constante évolution, l'usage des Tableaux Blancs Interactifs se généralise, les laboratoires de langues se numérisent. L'achat des postes informatiques pour les élèves restent néanmoins la plus importante dépense dans ce domaine.
- les laboratoires de chimie et de sciences de la vie et de la terre s'informatisent par la généralisation de l'expérimentation assistée par ordinateur (EXAO)
- dans le domaine des Réseaux informatiques, la fourniture et le renouvellement des actifs ainsi que les différents serveurs constituant le cœur de réseaux se poursuit.
- les compléments de câblages liés aux nouveaux référentiels et le remplacement des autocommutateurs de téléphone.
- les achats d'équipements et de véhicules pour les équipes mobiles d'intervention EMOP et SRII.
- le renouvellement de véhicules de service, ainsi que la fourniture de véhicules de transport d'élèves se poursuivent.

En fonctionnement

Réparation de biens mobiliers (200 000 €)

Cette ligne est destinée à répondre de manière réactive aux demandes de réparation de machines outils à commande numérique et assurer la réparation rapide de matériel de cuisine spécifique, hors champ de compétence des services d'intervention régionaux.

Opération : études préalables et foncier

Cette opération budgétaire rassemble toutes les dépenses d'études et de diagnostic nécessaires pour préparer et aider la décision de conduire un programme immobilier et/ou d'équipement pour les lycées publics de la région.

Les dépenses foncières, hors opération immobilière en cours, seront également affectées sur cette opération budgétaire.

Les affectations à partir de cette AP sont votées dans l'année.

En investissement

- « études préalables et foncier » de 1 M€

Cette AP permettra de lancer les procédures de consultation destinées à retenir des marchés à bons de commandes ou accords cadre pour des études de pré-programmation (opportunité, faisabilité technique et financière) et des études de programmation ainsi que des diagnostics techniques associés (diagnostics de sols, de structure, énergétiques).

Sont également concernés par cette opération les diagnostics divers (réseaux, accessibilité handicapés, coordination sécurité, contrôle technique et géomètres) qui peuvent accompagner les travaux de maintenance de l'opération « Entretien, Maintenance et Cadre de vie » ainsi qu'une étude spécifique portant sur la localisation et le diagnostic des réseaux enterrés pour les lycées les plus soumis à dysfonctionnement des réseaux d'évacuation des eaux.

Enfin des crédits seront destinés à des acquisitions foncières et à l'achat de bâtiments démontables.

En fonctionnement

Prestations cadastrales (20 000 €)

Ce crédit sera consacré au financement des diverses prestations cadastrales (divisions, relevés, bornages, frais d'actes notariés) nécessaires aux transferts de propriété en application de l'article 79 de la loi du 13 août 2004.

Opération : aide à l'enseignement privé pour les établissements sous contrat

Au travers de cette opération, la Région subventionne des programmes d'investissement de l'enseignement privé en lycées sous contrat d'association avec l'Etat, portant tant sur des opérations immobilières que sur des opérations d'acquisition de biens meubles (ex matériel informatique).

S'agissant de l'enseignement privé, la Région n'agit pas en maître d'ouvrage mais verse des subventions dans le cadre de dispositions législatives ou de dispositions qui lui sont propres. Le PPI 2008-2013 redéfinit ces différentes dispositions et vaut cadre d'intervention régional.

Par l'octroi de ces subventions, la Région souhaite promouvoir l'égalité des chances et donner à tous des conditions matérielles d'accueil satisfaisantes.

Les affectations à partir de cette AP sont votées dans l'année.

Ce programme concerne les opérations pour l'enseignement général, technologique et professionnel, agricole sous contrat avec l'Etat.

La mise en œuvre s'effectue sous forme de subventions encadrées légalement (Falloux, Astier et Rocard).

En investissement

▪ « aide à l'enseignement privé sous contrat » de 5 M€

L'AP permettra de reconduire des travaux en faveur des lycées d'enseignement général relevant de la loi Falloux (1 040 000 €), des rénovations du parc informatique des lycées technologiques, professionnels et agricoles (510 000 €) et plusieurs opérations d'envergure inscrites au PPI (3 450 000 €).

Parmi celles-ci, il faut noter :

- la reconstruction des serres du lycée agricole de Vaux La Loupe avec chaufferie bois (bois sur place),
- la première tranche de restructuration de l'internat du lycée la Providence à Blois,
- la reconstruction partielle de la Maison Familiale Rurale de Chaingy.

Les opérations citées ci-dessus et proposées au cours de l'exercice 2010 auront un impact significatif en crédits de paiement dès 2010.

Cadre régional d'intervention

Pour l'enseignement général, cette politique est régie par l'article 69 de la loi Falloux (15 mars 1850) et limitée au dixième des dépenses de fonctionnement, hors fonds publics,

Pour l'enseignement professionnel et technologique, cette politique est régie par la loi Astier (25 juillet 1919) qui instaure la liberté de financement. Cette aide est limitée par l'Assemblée régionale à 70 % de la dépense TTC hors prestations intellectuelles,

Pour l'enseignement agricole, cette politique est régie par les lois Astier et Rocard du 31 décembre 1994 qui instaurent la liberté de financement. Cette aide est également limitée par l'Assemblée régionale à 70 % de la dépense TTC hors prestations intellectuelles,

Pour le programme de renouvellement du matériel informatique qui concerne les sections d'enseignement agricole, professionnel et technologique, l'aide est limitée à 80% de la dépense subventionnable TTC.

Opération : câblage des lycées

Cette opération budgétaire existera jusqu'à la fin des paiements des AP votées avant 2009. Aucune autorisation nouvelle ne sera ouverte.

Opération : EPS dans les lycées

Cette opération budgétaire existera jusqu'à la fin des paiements des AP votées avant 2009. Aucune autorisation nouvelle ne sera ouverte.

DOMAINE : FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS

LES CREDITS DE PAIEMENT PAR DOMAINE

	BP 2009		BP 2010	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Fonctionnement des établissements				
Investissement				
Fonctionnement	44 028 900	8 157 000	44 588 900	8 080 000
TOTAL	44 028 900	8 157 000	44 588 900	8 080 000

Programme : Fonctionnement des établissements du second degré

- **Description**

Ce programme répond aux obligations de la collectivité relatives au fonctionnement des lycées publics et privés et donc au versement à ces établissements de subventions annuelles.

Les lois de décentralisation de 1983 et 1985 ont transféré aux Régions la charge du financement des lycées d'enseignement secondaire. A cet effet, la Région individualise chaque année une dotation de fonctionnement aux lycées publics à charge pour eux de la ventiler dans leur budget.

La loi Debré du 31 décembre 1959 établit que les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat des lycées privés sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public.

La loi du 22 juillet 1983 modifiée précise que ces dépenses sont calculées par rapport au "coût moyen d'un élève externe dans les lycées de l'enseignement public de la région majoré d'un pourcentage pour couvrir les charges dont les établissements publics sont dégrevés".

Les personnels de l'Education assurant les services transférés relèvent de la compétence régionale en application de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales. A ce titre leur rémunération est assurée par la Région au fur et à mesure de leur intégration ou de leur détachement. Pour les personnels assurant les mêmes fonctions dans l'enseignement privé le décret du 15 décembre 2006 indique qu'une partie de l'ancienne dotation d'Etat globalisée pour l'ensemble des personnels, sera payée par les collectivités de rattachement en application du principe de parité avec l'enseignement public, cette prise en charge étant compensée. La Région a saisi l'Etat d'une demande de réévaluation de la compensation. Parallèlement, l'ARF a saisi la Commission consultative d'évaluation des charges de ce problème.

- **Tableaux budgétaires 2010**

- Les crédits de paiement

	BP 2009		BP 2010	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sur AP				
Hors AP				
Sous-total	0	0	0	0
Fonctionnement				
Sur AE				
Hors AE	44 028 900	8 157 000	44 588 900	8 080 000
Sous-total	44 028 900	8 157 000	44 588 900	8 080 000
TOTAL	44 028 900	8 157 000	44 588 900	8 080 000

- **Commentaires et explications de la proposition 2010**

Dotations et subvention de fonctionnement des lycées publics

Il s'agit de verser aux lycées publics, conformément aux lois de décentralisation, les dotations nécessaires annuellement à leur fonctionnement.

Cette opération inclut la dotation de fonctionnement principale calculée sur la base de critères adoptés par la Région à laquelle s'ajoutent :

- la location d'installations sportives extérieures et le transport pour s'y rendre (au coût constaté),
- les transports des internes vers des lieux d'hébergement ou d'élèves vers d'autres lieux d'enseignement (au coût constaté),
- une enveloppe forfaitaire dite de « travaux locatifs » ou « petits travaux du propriétaire »,
- les charges particulières pour les dépenses exceptionnelles induites par la Région ou liées aux particularités du lycée (au coût constaté).

En 2010, les dotations tiennent compte de la mise à jour de la liste des contrats d'entretien, maintenance et sécurité pris en charge dans le calcul ainsi que de la prise en considération des réserves financières disponibles dans les lycées.

Cette opération est dotée d'un crédit de 33 510 900 €.

Cadre régional d'intervention

DAP N° 01.03.03 du 14 juin 2001 adoptant les nouveaux critères d'attribution des participations de la Région au fonctionnement des lycées publics.

DAP n°96.01.03 du 12 février 1996 adoptant le principe d'une subvention régionale versée aux établissements publics locaux d'enseignement pour qu'ils puissent assurer les heures d'éducation physique sportive pour lesquelles il est nécessaire d'utiliser les installations sportives des communes ou groupements de communes.

CPR N°09.09.09 du 16 octobre 2009 adoptant de nouveaux critères.

Dotations et subventions de fonctionnement des lycées privés

Il s'agit de verser aux lycées publics sous contrat avec l'Education Nationale les 2 contributions que sont celle relative à la « part matériel » calculée à parité de la dotation de fonctionnement des lycées publics et celle relative à la part « personnel » calculée par rapport aux dépenses correspondantes de rémunération des personnels non enseignants afférentes à l'externat des lycées de l'enseignement public. Ces contributions font l'objet d'une compensation prévue dans le Code général des collectivités territoriales.

Les travaux d'évaluation du coût des personnels non enseignants afférents à l'externat conduisent à une estimation de la contribution « part personnel » supérieure à la compensation de l'Etat. La Région a donc saisi l'Etat d'une demande de réévaluation de la compensation « part personnel ». Parallèlement, l'ARF a saisi la Commission consultative d'évaluation des charges de ce problème par courrier du 26 juin 2009.

Sans réponse de l'Etat à ce stade, le budget prévisionnel 2010 prévoit de verser la part « personnel » du forfait d'externat à hauteur du montant de la compensation (encore non réévaluée).

A la part « matériel » (relative au fonctionnement de l'externat) s'ajoute le « forfait EPS » calculé à parité de ce qui est versé pour les lycéens publics.

Enfin cette opération budgétaire supporte également les baux locatifs privés en dépense et en recette.

Recettes

Une recette de 80 000 € est attendue des lycées privés sous contrat pour le remboursement des dépenses liées aux "baux locatifs privés".

Cadre régional d'intervention

DAP n°96.05.05 des 19 et 20 décembre 1996 décidant que le principe de la parité pour la part matériel entre élèves du public et élèves du privé serait atteint par un rapprochement, a posteriori, entre les coûts « élève du public » et « élève du privé » sur la base du constat des notifications réalisées pour le public (pour la dotation de fonctionnement et la subvention EPS).

Prestations de services divers

Cette opération budgétaire regroupe des dépenses (1,095 M€) :

- principalement d'assurance des immeubles et biens meubles des lycées publics,
- les impôts et taxes à payer par la Région lorsqu'un bien entre dans son patrimoine sans être affecté au service public de l'Education (ex des terres du Subdray)
- les contrats de chauffage P2/P3 pris en charge par la Région
- le marché de restauration (lycée d'Ingré).

Frais d'hébergement et de restauration

Accès à la restauration (mesure jeunes)

L'objectif de cette mesure pour laquelle une enveloppe de 300 000 € sera consacrée en 2010, est de donner une aide pour l'accès à la restauration scolaire aux élèves qui le nécessitent.

La Région apportera aux familles signalées par le chef d'établissement, une aide pouvant aller jusqu'à 50% des sommes restant à payer par la famille, déduction faite du montant des bourses et autres aides perçues.

Recette

Une recette de 8 000 000€ est attendue des lycées publics au titre de la participation des familles à la rémunération du personnel de service et d'hébergement des établissements publics d'enseignement.

Ce prélèvement s'applique à tous les établissements à la charge de la Région, à l'exception des EREA (Établissements régionaux d'enseignement adapté) et des lycées Jean Lurçat et Jean de la Taille. Il porte sur l'ensemble des recettes d'hébergement et de restauration.

Je vous propose de fixer le taux de prélèvement à 22,5% de la totalité des recettes (familles, commensaux et hôtes de passage) perçues lorsque la fabrication des repas est assurée par le service annexe de restauration et d'hébergement, et à 10 % lorsque la fabrication des repas est assurée par un prestataire extérieur.

La Région maintiendra en 2010 ses tarifs de restauration afin de maintenir le pouvoir d'achat des familles.

DOMAINE : POLITIQUES REGIONALES

LES CREDITS DE PAIEMENT PAR DOMAINE

	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Politiques régionales				
Investissement				
Fonctionnement	7 442 000	93 000	7 481 680	223 000
TOTAL	7 442 000	93 000	7 481 680	223 000

Programme : Mobilité des lycéens

- **Description**

Cette politique de la Région Centre a pour objectif de développer la dimension citoyenne et européenne des lycéens, de contribuer à leur orientation professionnelle et à leur intégration sociale et de favoriser leur ouverture à d'autres cultures.

Elle se décline en trois opérations principales :

- Actions Internationales (depuis 1996)
- Stages professionnels « Léonardo » (depuis 2003)
- Trans' Europe Centre (depuis 2005)

Le caractère exceptionnel de ces dispositifs mérite d'être souligné. La Région Centre joue désormais un rôle pilote de référence en matière de mobilité des lycéens. L'intérêt croissant des lycéens et des établissements, notamment pour les projets Trans' Europe Centre est la preuve tangible de la réussite de cette politique.

- **Tableaux budgétaires 2010**

- Les crédits de paiement

	BP 2009		BP 2010	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sur AP				
Hors AP				
Sous-total	0	0	0	0
Fonctionnement				
Sur AE				
Hors AE	2 968 000	93 000	2 948 000	93 000
Sous-total	2 968 000	93 000	2 948 000	93 000
TOTAL	2 968 000	93 000	2 948 000	93 000

- **Commentaires et explications de la proposition 2010**

Stages de professionnalisation en Europe (328 000 €)

Cette politique d'aide aux stages professionnels en Europe s'inscrit principalement dans le cadre d'un projet global Région Léonardo (lycéen, apprentis, post-apprentis et étudiants) qui a pour objectif de permettre aux jeunes de connaître et d'exercer d'autres pratiques professionnelles de leur futur métier.

Le lycée perçoit pour chaque lycéen stagiaire une bourse forfaitaire de 174 € par semaine de stage effectué (durée entre 2 et 8 semaines). Ce montant couvre à la fois le transport (un aller-retour par stage) et les frais de séjour et d'assurance.

Pour l'année scolaire 2009/2010, il est prévu 410 lycéens répartis dans 31 lycées.

Recette

Une recette de 93 000 € est attendue au titre de la mobilité européenne pour ce dispositif Léonardo.

Actions internationales (120 000 €)

Cette politique a pour objectif de financer des séjours pédagogiques collectifs hors Europe pour les lycéens et en Europe et hors Europe pour les étudiants post bac en lycées.

La participation financière de la Région Centre a été revalorisée à compter de l'année scolaire 2009/2010 et est de 15 € par jour et par élève dans une limite de 35 % du coût du séjour. Cette participation est portée à 20 € par jour et par élève lorsque le séjour pédagogique a lieu dans un pays lié à la Région Centre par un accord de coopération décentralisée. Une part reste à la charge des familles et du lycée (accompagnateurs).

La prévision de jeunes bénéficiaires de cette politique pour l'année scolaire 2009/2010 est estimée à 390 (365 bénéficiaires pour l'année scolaire 2008/2009 contre 453 l'année scolaire précédente).

Trans'Europe Centre (2 500 000 €)

Cette mesure phare a été mise en place en 2005 pour compléter le dispositif de mobilité et l'inscrire dans le cadre général de la politique d'égalité des chances. Elle a été étendue en 2007 aux apprentis.

Elle doit permettre à chaque jeune lycéen et apprenti en formation initiale d'avoir la possibilité d'effectuer gratuitement avec sa classe un séjour pédagogique d'au moins 5 jours dans un pays européen ou dans un pays associé pendant sa scolarité et à 7 jours pour les séjours avec échange.

Le financement de la région est limité à 95 % du barème fixé par pays pour le projet présenté par le lycée, celui-ci se chargeant de trouver le co-financement.

A compter de l'année scolaire 2009/2010, le barème est réajusté pour tenir compte de l'évolution des prix depuis 5 ans et le financement est porté à 100 % lorsque le séjour se déroule dans une des 3 régions (Maloposka en Pologne, Sax-Anhalt en Allemagne et Pardubice en République Tchèque) avec lesquelles la Région Centre a un accord de coopération décentralisée. La participation de la famille reste limitée à 49 € correspondant au coût repas.

Pour l'année scolaire 2008/2009, la Région a financé 196 projets de 108 lycées pour 6971 lycéens (en hausse de 10 % par rapport à 2007/2008).

Cadre régional d'intervention

Léonardo :

- CPR N°03.04.03 bis du 16 mai 2003, complétée par la CPR n° 03.07.07 du 15 novembre 2003, mettant en œuvre le projet Léonardo commun de la Région,
- CPR n°08.07.113 du 11 juillet 2008 fixant les nouvelles modalités de mise en œuvre pour la partie lycéen du dispositif (modalités de gestion et montant des bourses).

Actions Internationales :

- DAP n°00.05.02 des 19 et 20 octobre 2000 redéfinissant le dispositif Actions internationales et fixant les nouveaux critères de recevabilité et d'évaluation des projets des établissements
- DAP N° 08.04.10 des 18 et 19 décembre 2008 et CPR N°09.09.10 d'octobre 2009 modifiant le montant de la participation de la Région au financement des projets.

Trans'Europe Centre :

- DAP N°05.02.11 des 23 et 24 juin 2005 approuvant la mise en œuvre du dispositif TEC adoptant le principe d'une phase expérimentale durant l'année scolaire 2005/2006
- DAP n°06.04.05 des 19 et 20 octobre 2006 présentant le bilan de l'année expérimentale et adoptant la généralisation à tous les lycées publics et privés sous contrat relevant des 2 ministères
- DAP N° 08.04.10 des 18 et 19 décembre 2008 modifiant les modalités de mise en œuvre du dispositif (bonification pour les zones de coopération)

Programme : Egalité des chances

• **Description**

Dans l'objectif d'assurer l'égalité des chances à chaque jeune, la Région Centre a mis en place dès 1998 une politique de gratuité permettant à chaque lycéen de pouvoir accéder à la formation de son choix sans obstacle financier. Elle l'a complétée en 2006 par sa nouvelle politique d'intégration.

Elle a également mis en place des dispositifs de prévention et appuie les projets des lycées pour faire de chaque lycéen un Citoyen.

Enfin en 2009, poursuivant sa mobilisation face à la crise, la Région a décidé de mettre en place 6 mesures spécifiques pour les jeunes afin de les soutenir dans leur parcours de formation et de recherche d'emploi. La mesure n°5 « 1000 projets jeunes d'avenir » vient ainsi conforter les autres politiques d'égalité des chances.

- **Tableaux budgétaires 2010**

- Les crédits de paiement

	BP 2009		BP 2010	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sur AP				
Hors AP				
Sous-total	0	0	0	0
Fonctionnement				
Sur AE				
Hors AE	3 695 000		3 365 000	
Sous-total	3 695 000	0	3 365 000	0
TOTAL	3 695 000	0	3 365 000	0

- **Commentaires et explications de la proposition 2010**

Accompagnement éducatif (655 000 €)

La Région Centre mène depuis plusieurs années une politique d'accompagnement éducatif des lycéens.

A ce titre, elle finance :

- des actions de prévention et de soutien aux lycéens par le biais des points écoute dans les lycées et CFA, du dispositif de soutien pédagogique aux lycéens malades ou accidentés (SAPAD) et de journées thématiques,
 - des opérations pédagogiques ouvertes aux différents lycées : Télémaque, Radio Lycées et des concours comme Le Festival TICE (génies du Multimédia), Jeunes auteurs pour l'Europe, le Prix George Sand de la nouvelle, Des mots pour voir, Rallye latin et Rallye mathématiques.
- Elle a mis en place en 2008/2009 une nouvelle opération « Des chefs en résidence o'lycées », qui préconisent les formations de la restauration et du service en salle,
- la prise en charge de déplacements dans le cadre du « devoir de mémoire »,
 - les déplacements des lycéens sélectionnés pour les compétitions régionales ou nationales par le biais d'une subvention à l'UNSS.

Elle a pérennisé le dispositif « Lycéens-Citoyens » mis en place en 2006 permettant d'apporter un soutien aux projets éducatifs de lycées et l'a articulé autour de 5 thématiques :

- l'éducation au développement durable
- la prévention
- le soutien
- l'éducation culturelle
- l'éducation scientifique et technologique.

Elle poursuit son opération de ramassage des déchets toxiques provenant des activités pédagogiques de l'ensemble des lycées.

Politique d'intégration (160 000 €)

Cette politique nouvelle a été mise en place en 2006. Elle permet :

- d'aider, en collaboration avec la mission générale d'insertion (MGI), les lycées mettant en place des dispositifs d'accueil et d'intégration des jeunes arrivants de plus de 16 ans en FLE (Français Langue Etrangère),
- de financer un dispositif « d'aide aux devoirs » en ligne pour les lycées à fort taux de décrochage. Cette politique a été mise en place à titre expérimental en 2007 en collaboration avec les services du Rectorat et les équipes pédagogiques et éducatives volontaires des lycées. Elle concerne 13 établissements pour l'année scolaire 2009/2010.

Aide régionale au 1^{er} équipement (460 000 €)

Cette aide est venue parachever le dispositif « gratuité » du cadre « égalité des chances » en 2002.

Elle est destinée aux lycéens et apprentis entrant pour la première fois dans une section d'enseignement professionnel. Elle est faite sous forme de lettres chèques envoyées aux familles au cours du premier trimestre de l'année scolaire pour les lycéens et couvre de 40 à 60 % du coût du premier équipement demandé. Son montant est compris entre 25 et 175 € selon les formations et bénéficie chaque année à près de 7 000 lycéens et 4 500 apprentis.

Manuels scolaires transmissibles (1 520 000 €)

Cette politique a été mise en place en 1998 et a constitué la première pierre de la mise en place de la politique de gratuité constitutive de la future politique globale d'égalité des chances.

Elle permet par le biais d'un financement aux lycées que ceux-ci mettent dès la rentrée à la disposition des élèves gratuitement les manuels scolaires obligatoires. Ce financement par niveau de formation est renouvelé tous les quatre ans et a été fixé en 2005, année de pérennisation de la politique, à 90 € par élève de l'enseignement professionnel et à 135 € par élève de l'enseignement général et technologique.

Pour 2010, elle concernera les élèves de l'enseignement professionnel et prendra ainsi en charge le changement des référentiels autour des manuels de bac professionnel 3 ans.

Manuels scolaires non transmissibles (470 000 €)

Cette politique complémentaire mise en place en 2000 permet aux lycéens de sections d'enseignement professionnel d'avoir à leur disposition des supports pédagogiques non transmissibles dit « consommables » (cahiers de TP par exemple) correspondant à leur formation spécifique. Son montant a été revalorisé en 2009 et est de 17 ou 34 € selon les sections. La subvention aux lycées est renouvelée chaque année.

« 1 000 projets jeunes d'avenir » (100 000 €)

L'objectif de cette mesure est d'aider les jeunes de 15 à 25 ans résidant en Région Centre, quelque soit leur statut, à développer et conduire un projet citoyen et solidaire dans le cadre d'une démarche collective, concernant au moins 2 jeunes.

Le projet doit être à l'initiative des jeunes et porté par eux, être d'intérêt général, témoigner d'une réelle motivation de s'impliquer et d'agir pour une cause et intégrer quelque soit le domaine, une dimension de citoyenneté, de solidarité et/ou de développement durable.
Le financement de la Région peut aller de 100 à 500 € par projet.

Cadre régional d'intervention

Manuels scolaires transmissibles et non transmissibles

CPR N° 06.06.09 du 9 juin 2006 lançant le 3^{ème} cycle de renouvellement des manuels scolaires en fixant le planning et les montants.

CPR N° 09.06.18 du 12 juin 2009 modifiant les taux de financement des manuels scolaires non transmissibles.

Aide régionale au 1^{er} équipement

DAP N° 03.03.07 des 26 et 27 juin 2003 lançant la politique d'aide régionale au 1^{er} équipement en sections professionnelles (taux – sections éligibles – modalités).

Accompagnement éducatif

DAP N° 06.04.06 des 19 et 20 octobre 2006 lançant à titre expérimental le nouveau dispositif lycéens citoyens.

CPR N° 07.08.14 du 12 octobre 2007 généralisant le dispositif et modifiant les thématiques et modalités.

Politique d'intégration

CPR 06.11.10 du 8 décembre 2006 adoptant le principe de la participation de la Région au financement de l'action « Français Langue Etrangère » menée en partenariat avec la Mission Générale d'Insertion du Rectorat.

« 1 000 projets jeunes d'avenir »

DAP N° 09.01.02 du 26 mars 2009 et CPR N° 09.05.15 du 15 mai 2009 mettant en œuvre le dispositif régional « Les jeunes face à la crise : la Région Centre mobilisée », et adoptant le cadre d'intervention de la mesure 5 « 1 000 projets jeunes d'avenir ».

Programme : Information et orientation

• **Description**

Dans le cadre du Plan Régional de Développement des Formations, la Région est à l'origine de deux types d'action visant à améliorer la qualité de l'orientation et de l'information sur les métiers et les formations :

- par la mise en place d'une charte de partenariat des forums et salons départementaux d'information et d'orientation signée avec le Rectorat, la DRAF, les deux universités et la COPIRE et l'animation d'un comité de pilotage, elle assure une cohésion régionale et un équilibre territorial des différentes manifestations,
- par sa politique de partenariat avec l'ONISEP, le CRIPTARC et le CRDP, elle assure la présentation et la diffusion de documents attractifs pour l'information, l'orientation et le conseil professionnel.

Dans cet objectif, elle mène des opérations transversales d'information et d'orientation sur des thématiques telles que « double mixité » ou « promotion des sciences ».

Elle est également le moteur de l'opération « assure ta rentrée » qui permet en mobilisant tous les acteurs de la formation et de l'orientation d'aider les jeunes sans formation à la rentrée scolaire. Dans le cadre du dispositif HIRSCH ; 3 projets ont été acceptés dont le projet « assure ton année » qui vient compléter et renforcer la mesure « assure ta rentrée ». Le financement est intégré dans le budget présenté.

Elle pilote l'opération Olympiades des Métiers en organisant les sélections régionales et en assurant la participation de la Région au niveau national et mondial de la compétition.

- **Tableaux budgétaires 2010**

- Les crédits de paiement

	BP 2009		BP 2010	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sur AP				
Hors AP				
Sous-total	0	0	0	0
Fonctionnement				
Sur AE				
Hors AE	779 000		1 168 680	130 000
Sous-total	779 000	0	1 168 680	130 000
TOTAL	779 000	0	1 168 680	130 000

- **Commentaires et explications de la proposition 2010**

Publications et partenariats (124 000 €)

La Région a mis en place des conventions de partenariat avec l'ONISEP, le CRIPTARC et le CRDP afin d'assurer aux membres de la communauté éducative, aux élèves et aux parents d'élèves la publication et la diffusion de brochures et de documents d'information attractifs. Elle assure également la publication du guide de préparation des collégiens et lycéens pour la visite des salons et forums.

Elle assure depuis 2006 l'implantation progressive d'espaces d'information multimédia dans les centres de documentation et d'information des lycées publics autour du kiosque ONISEP en prenant en charge l'équipement nécessaire, le suivi de la mise à jour des outils informatiques et la formation des membres de la communauté éducative par la DRONISEP. Cette implantation est faite également dans un centre d'information et d'orientation hors établissement scolaire par département.

A la rentrée scolaire 2010, la quasi-totalité des CDI des établissements publics de l'éducation nationale et de l'agriculture seront dotés de cet espace.

Olympiades des métiers (550 000 €)

L'organisation des sélections régionales des olympiades des métiers permet à la fois de mettre en valeur les 45 métiers en compétition et de sélectionner les meilleurs jeunes pour constituer l'équipe régionale qui concourt ensuite au niveau national puis au niveau international dans le cadre de l'équipe de France.

Les 41^{èmes} Olympiades des métiers auront lieu d'octobre 2010 à octobre 2011.

Soutien aux forums, salons et manifestations d'orientation (405 000 €)

Dans le cadre de la nouvelle charte de partenariat et du cahier des charges des forums et salons adoptés en 2007, la Région soutient 10 manifestations départementales et s'est engagée à y apporter un soutien financier et un soutien logistique renforcé par une assistance à maîtrise d'ouvrage expérimentée pour l'année scolaire 2008/2009 dans 2 départements et élargi depuis. Ces salons sont organisés pour accueillir tous les publics (du collégien à l'étudiant), les métiers, les formations et l'ensemble des établissements.

La Région participe également à deux autres manifestations : les artisanales de Chartres et la Biennale des métiers d'Art d'Orléans où elle prend en charge les dépenses des lycées et CFA participants.

Assure ton année

En recette (130 000 €) et en dépense (89 680 €)

En juillet 2009, la Région centre a été retenue par le Haut Commissariat à la Jeunesse pour 3 projets dont « assure ton année ». Ce projet a pour objectif principal de prévenir le décrochage scolaire et d'organiser les collaborations permettant de suivre les jeunes décrocheurs tout au long de l'année. A ce titre, il s'inscrit dans le chantier 2 du PRDF et prolonge l'opération « assure ta rentrée » mise en œuvre par la Région Centre depuis 3 années scolaires. Il est mené à titre d'expérimentation sociale de 2009 à 2011 et est complété par une évaluation menée par le CEREQ financée en totalité par l'Etat.

Cadre régional d'intervention

CPR n°07.09.09 du 16 novembre 2007 adoptant la charte de partenariat et le cahier des charges pour les forums et salons départementaux d'information et d'orientation sur les métiers et les formations.

CPR n° 09.07.26 du 10 juillet 2009 adoptant les conventions-cadre de partenariat pour 3 ans et conventions d'application avec l'ONISEP et le CRIPTARC.

CPR n°09.10.16 du 13 novembre 2009 adoptant la convention de partenariat pour l'année scolaire 2009/2010 avec le CRDP.

FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

LES ORIENTATIONS

Aujourd'hui, on vit de plus en plus longtemps, et c'est tant mieux. Cette réalité génère cependant de nouveaux besoins dans la population et de nouveaux enjeux pour les pouvoirs publics : formation de personnels soignants, qualification des professionnels déjà en fonction, amélioration des infrastructures, développement des services à la personne... La Région Centre a choisi de porter une politique d'ensemble en matière de formations sanitaires et sociales, inspirée par 2 idées forces, la solidarité et la création d'emplois.

Dans ce domaine comme dans d'autres, l'implication de l'Etat diminue largement alors même que la demande sociale est de plus en plus forte. L'adoption du Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales (SRFSS) en 2007 constitue une réponse à ce désengagement et marque, surtout, la volonté régionale de proposer une offre de formations de qualité qui associe l'ensemble des acteurs du secteur.

Le SRFSS prévoit par ailleurs, dans le cadre du Plan des métiers qui constitue sa déclinaison opérationnelle, la mise en œuvre de mesures expérimentales en direction des personnes handicapées et des personnes âgées dépendantes. Ces mesures sont poursuivies en 2010.

La formation de 10 000 personnels soignants

La pénurie de professionnels dans les secteurs sanitaire et social, particulièrement sensible dans certaines parties de notre territoire, nécessitait une réponse forte. La mesure phare mise en œuvre par la Région s'est fixée comme objectif de former 10 000 personnels soignants, sociaux ou d'aide à domicile.

Le dispositif régional d'octroi de bourses contribue à la valorisation des métiers tout en simplifiant des procédures auparavant très lourdes. Leurs critères d'attribution ont été harmonisés, elles sont versées mensuellement et un sixième échelon de bourses a été créé pour les élèves et étudiants du secteur sanitaire, afin de permettre un accès pour tous à ces formations.

Parallèlement, les formations paramédicales de niveau V (aide-soignant, auxiliaire de puériculture et ambulanciers) bénéficient en région Centre de la gratuité d'accès (à l'exception des promotions professionnelles qui restent à la charge de l'employeur actuel).

Depuis la rentrée de septembre 2009, le 6^{ème} échelon de bourses a été étendu aux élèves et étudiants du secteur social. Cette mesure juste se poursuit en 2010, représentant un coût annuel de près de 750 000 €.

Le financement des écoles et instituts

Dans le secteur sanitaire, 27 écoles dispensent des formations (15 centres hospitaliers, qui regroupent pour certains plusieurs établissements et 2 écoles dépendant de la Croix Rouge Française) auprès de plus de 4 500 étudiants.

Les formations sanitaires sont prises en charge par l'Institut du Travail Social (ITS) à Tours (37), l'Ecole Régionale du Travail Social (ERTS) à Olivet (45) et l'Institut Régional des Formations Sanitaires et Sociales (IRFSS) à Tours (37), représentant plus de 1 500 étudiants.

La Région consacre en 2010 la somme de 29.3 millions € à ces financements.

L'amélioration des infrastructures

Le programme prévisionnel d'investissement régional vise à construire et réhabiliter le parc immobilier des secteurs sanitaire et social, mais également à mettre à disposition des élèves et étudiants du matériel pédagogique performant.

Les principales déclinaisons de ce programme concernent en 2010 :

- La réalisation d'un diagnostic immobilier de l'ensemble des écoles et instituts de formation ;
- la poursuite de projets débutés en 2009 (rénovation de 2 instituts à Tours, des IFSI de Châteaudun et Vierzon, relogement de l'Institut de Formation d'Aide Soignants de Saint-Amand-Montrond...) ;
- le lancement de projets prioritaires (mise aux normes de sécurité de l'institut Régional de Formation Sanitaire et Social de Tours, études de faisabilité du relogement de l'IFSI de Chartres...) ;
- la généralisation du câblage des établissements, avec l'appui technique du GIP Récia, afin de favoriser l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans le cadre des formations sanitaires et sociales.

La Région Centre a pris en charge l'organisation des formations sanitaires et sociales autour d'une triple exigence : valoriser les métiers, augmenter le niveau de qualification des professionnels et améliorer la qualité de vie des habitants. Cette volonté se justifie d'autant plus que les secteurs sanitaires, social et des services à la personne constituent le premier pourvoyeur d'emplois en région Centre.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET
FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

SYNTHESE DES AUTORISATIONS AUX CHAPITRES BUDGETAIRES M71 :

En € par chapitres	Investissement 901-13	Fonctionnement 931-13
Autorisations de programme	0	
Autorisations d'engagement		9 350 000
Crédits de paiement dépenses	2 500 000	39 221 000
Crédits de paiement recettes	0	1 100 000

DETAIL PAR DOMAINE ET PAR PROGRAMME

DOMAINE : FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

LES CREDITS DE PAIEMENT PAR DOMAINE

	BP 2009		BP 2010	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES				
Investissement	4 000 000		2 500 000	
Fonctionnement	38 575 400	1 276 000	39 221 000	1 100 000
TOTAL	42 575 400	1 276 000	41 721 000	1 100 000

Programme : Financement des écoles et instituts de formation sanitaire et sociale

- **Description**

A) Financement des écoles et instituts de formation sanitaire

Selon les termes de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, la Région « a la charge du fonctionnement et de l'équipement » des établissements agréés pour dispenser des formations sanitaires. En région Centre, ces établissements sont :

- 15 centres hospitaliers dont dépendent une ou plusieurs écoles de formation,
- 2 écoles dépendant de la Croix Rouge Française

B) Financement des écoles et instituts de formation sociale

Selon les termes de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, la Région doit verser des subventions de fonctionnement aux trois établissements agréés en région Centre pour dispenser des formations sociales initiales en souscrivant avec chacun d'eux une convention. Ces établissements sont :

- l'Institut du Travail Social (ITS) à Tours (37),
- l'Ecole Régionale du Travail Social (ERTS) à Olivet (45)
- l'Institut Régional des Formations Sanitaires et Sociales (IRFSS) à Tours (37)

- **Tableaux budgétaires 2010**

- Les crédits de paiement

	BP 2009		BP 2010	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sur AP				
Hors AP				
Sous-total	0	0	0	0
Fonctionnement				
Sur AE				
Hors AE	28 145 000		29 321 000	
Sous-total	28 145 000	0	29 321 000	0
TOTAL	28 145 000	0	29 321 000	0

- **Commentaires et explications de la proposition 2010**

La proposition de budget passe de 28,145 M€ à 29,321 M€. Mais, il faut tenir compte de l'abondement de 945 000 € au BS 2009 pour le financement des écoles et instituts de formations sanitaires et sociales. Par conséquent, il faut comparer la proposition de budget 2010 à l'ensemble des crédits votés au BP + DM 2009, soit 29,090 M€ (+ 0,79 %). L'augmentation de 231 000 € porte sur le financement de mesures nouvelles mises en œuvre en 2009, en application du Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales 2008-2011, ainsi qu'à l'augmentation des charges de fonctionnement (masse salariale, matières consommables, nouvelles obligations réglementaires).

**Programme : Construction – Aménagement -
Réhabilitation - Equipement**

• **Description**

Ce programme est destiné à la mise en œuvre du Programme Prévisionnel d'Investissement sur la période 2008-2010 pour les formations du secteur sanitaire et social, afin de faire face aux dépenses d'investissements permettant d'assurer les formations dans de bonnes conditions. Ce plan porte, d'une part, sur l'équipement en matériels pédagogiques et administratifs et, d'autre part, sur des travaux de construction, aménagement et réhabilitation. Il s'applique également au financement du développement des Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Education, que la Région souhaite favoriser dans les écoles et instituts régionaux de formations sanitaires et sociales, et notamment à leur raccordement au réseau régional haut débit.

• **Tableaux budgétaires 2010**

- Les crédits de paiement

	BP 2009		BP 2010	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sur AP	4 000 000		2 500 000	
Hors AP				
Sous-total	4 000 000	0	2 500 000	0
Fonctionnement				
Sur AE				
Hors AE				
Sous-total	0	0	0	0
TOTAL	4 000 000	0	2 500 000	0

• **Commentaires et explications de la proposition 2010**

Le Programme Prévisionnel d'Investissement 2008-2010 se poursuit avec une proposition de crédits de paiement à hauteur de 2,5 M€.

Ces crédits de paiement permettront de solder des subventions attribuées en 2008 et 2009 pour des acquisitions d'équipements ou des réalisations de travaux au bénéfice des Etablissements de soins avec notamment :

L'achèvement :

- ✓ Des travaux de réhabilitation des nouveaux locaux de l'Institut Régional de Formation en Masso-Kinésithérapie (IRFMK) d'Orléans.
- ✓ Des travaux de rénovation des bâtiments de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) de Chartres.
- ✓ Des travaux de rénovation des bâtiments de l'Institut de Formation des Professionnels de Santé (IFPS) de Tours ainsi que l'acquisition d'équipements.

- ✓ Des travaux de rénovation et mise en conformité et sécurité-incendie des bâtiments de l'Institut du Travail Social (ITS) de Tours ainsi que l'acquisition d'équipements.
- ✓ Et le missionnement du GIP Récia pour l'installation et la mise en œuvre d'une architecture informatique homogène dans les établissements de formations sanitaires et sociales ainsi que le lancement de marchés publics de travaux et d'équipements.

- **Cadre régional d'intervention**

Mise en œuvre du PPI 2008-2010 au moyen de conventions de subvention approuvées par la Commission permanente pour le financement de projets dans ce cadre.

Programme : Aides financières attribuées aux élèves étudiants

- **Description**

Aux termes de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, les Régions se sont vu confier la gestion et le versement des bourses pour les élèves et étudiants en formations sanitaires et sociales, dans les écoles et instituts de formation nouvellement décentralisés.

La gestion et le versement des bourses sont confiés, depuis 2006, à un prestataire extérieur (ASP – ex CNASEA). Ce marché va être renouvelé, début 2010, pour un coût estimé à 100 000 € TTC.

- **Tableaux budgétaires 2010**

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES

- **FONCTIONNEMENT**

N° AE	Durée affectation	Type d'AE	LIBELLES	MONTANT	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013 et +
2010-3008	2 ans	P	Bourses secteur sanitaire 2010-2011	6 700 000	3 200 000	3 500 000	0	
2010-3009	2 ans	P	Bourses secteur social 2010-2011	2 650 000	950 000	1 700 000		
TOTAL				9 350 000	4 150 000	5 200 000	0	0

- Les crédits de paiement

	BP 2009		BP 2010	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sur AP				
Hors AP				
Sous-total	0	0	0	0
Fonctionnement				
Sur AE	9 030 000		8 700 000	
Hors AE	64 000		100 000	
Sous-total	9 094 000	0	8 800 000	0
TOTAL	9 094 000	0	8 800 000	0

- **Commentaires et explications de la proposition 2010**

2010 constitue la première année pleine de l'ouverture du 6^{ème} échelon de bourses aux élèves et étudiants du secteur social. Le montant des crédits de paiement pourra faire l'objet d'ajustement en fonction des montants de bourses effectivement attribuées dans le cadre de cette mesure entrée en vigueur fin 2009.

Au titre de l'année 2009, sur les 6500 élèves et étudiants en formation sanitaire et social, 2 261 étudiants sont attributaires d'une bourse d'études accordée par la Région Centre.

Le montant total des bourses accordées au titre de l'année 2009, représente environ 9 M€.

Pour l'année 2009 et parmi les 36% d'étudiants attributaires d'une bourse régionale d'études, 30% bénéficient du 6^{ème} échelon de la bourse pour les deux secteurs de formation confondus.

En 2008, 29% des étudiants du secteur sanitaire étaient bénéficiaires de l'échelon 6.

- **Cadre régional d'intervention**

Cadre d'intervention d'attribution des bourses dans le secteur sanitaire et social approuvé par la Commission permanente régionale le 15 mai 2009 (CPR n° 09.05.19).

Programme : Structuration des dispositifs de formation

- **Description**

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales rappelle la place centrale de la collectivité régionale dans l'organisation de l'appareil de formation, notamment sur le champ sanitaire et social, par l'élaboration d'un schéma régional des formations sanitaires et sociales.

En Région Centre, ce schéma, qui porte sur toutes les formations du secteur sanitaire et social dispensées sur le territoire régional, a été adopté par l'Assemblée Plénière lors de sa réunion du 20 décembre 2007 (DAP n° 07.06.04).

Par ailleurs, la Région a signé en 2008 une convention cadre, avec l'Etat (Secrétariat d'Etat à la Solidarité) et la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) pour l'expérimentation d'un Plan des Métiers au service des personnes handicapées et des personnes âgées dépendantes. Les opérations déclinées dans le cadre de ce Plan s'articulent avec les axes et opérations du schéma régional des formations sanitaires et sociales.

Initialement prévue pour une année, l'expérimentation du Plan des Métiers va se poursuivre en 2010.

- **Tableaux budgétaires 2010**

- Les crédits de paiement

	BP 2009		BP 2010	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sur AP				
Hors AP				
Sous-total	0	0	0	0
Fonctionnement				
Sur AE				
Hors AE	1 336 400	1 276 000	1 100 000	1 100 000
Sous-total	1 336 400	1 276 000	1 100 000	1 100 000
TOTAL	1 336 400	1 276 000	1 100 000	1 100 000

- **Commentaires et explications de la proposition 2010**

Les crédits demandés correspondent à la poursuite, sur 2010, du Plan des Métiers au service des personnes handicapées et des personnes âgées dépendantes. Il est à noter que certaines actions du Plan des Métiers participent à la Formation professionnelle continue, et qu'en conséquence les crédits correspondants figurent sur le budget de la Direction des Formations Professionnelles.

La Région percevra les recettes correspondant aux actions reconduites ou nouvelles.

- **Cadre régional d'intervention**

Le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales adopté le 20 décembre 2007 (DAP n° 07.06.04).

Nouveau conventionnement entre la Région Centre, le Secrétariat d'Etat à la Solidarité et la CNSA, pour la poursuite de l'expérimentation pour la mise en place du Plan Régional des Métiers au service des personnes handicapées et des personnes âgées dépendantes, qui devra être approuvé en Commission permanente.

Mise en œuvre des actions relevant du Schéma régional et du Plan des Métiers, dans le cadre de la Commission permanente, et/ou de l'attribution de marchés (règlement régional de la commande publique).

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

LES ORIENTATIONS 2010

Le développement d'une offre d'enseignement supérieur attractive constitue aujourd'hui un marqueur fort de la vitalité d'un territoire. Point central de la politique globale en matière de formation, elle influence fortement le dynamisme de l'économie. Deux raisons qui, ajoutées au contexte national et international, ont conduit la Région Centre à renforcer son implication dans ce domaine.

La Région s'engage pour améliorer la vie étudiante

Les problématiques de santé figurant parmi les préoccupations majeures de nos concitoyens, la Région a décidé en 2009 de mettre en place un dispositif de financement de la couverture sociale complémentaire des étudiants. Cette mesure, basée sur des critères sociaux d'éligibilité, est reconduite dans le budget 2010.

Parallèlement, la Région maintient sa volonté de permettre un accès pour tous aux technologies de l'information et de la communication :

- Par la mise en œuvre de sa mesure phare Ordicentre, qui a permis à plus de 20 000 étudiants de disposer d'un ordinateur portable (l'année 2010 étant consacrée pour partie au renouvellement du parc d'ordinateurs fixes sur les sites d'enseignement) ;
- Par la poursuite du projet d'Université Numérique Régionale, qui prévoit notamment d'améliorer l'accès au haut débit et le développement de la visioconférence.

Enfin, la mobilité des jeunes (lycéens, apprentis et étudiants) étant au cœur du projet régional, le programme Mobi-Centre est étendu depuis la rentrée 2009-2010 aux séjours pédagogiques qui se déroulent à l'extérieur des frontières européennes.

La Région s'implique pour renforcer la qualité des infrastructures

Plus de 4 millions € seront consacrés en 2010 à l'amélioration des sites d'enseignement supérieur, dont 2 opérations particulièrement emblématiques :

- La reconstruction de l'Institut Universitaire de Technologie d'Orléans, qui permettra à ce dernier d'être en conformité avec la double exigence de sécurité et de respect des critères du développement durable ;
- L'agrandissement de la faculté de médecine de Tours, qui prend tout son sens dans un contexte de pénurie de personnel médical sur le territoire régional.

Le développement de l'enseignement supérieur participe de l'effort global consenti par la Région pour élever le niveau de qualification de ses habitants, ce dernier constituant assurément l'un des meilleurs remparts contre les effets cycliques de l'économie mondiale.

DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET **ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

SYNTHESE DES AUTORISATIONS AUX CHAPITRES BUDGETAIRES M71 :

En € par chapitres	Investissement 902.23	Fonctionnement 932.23
Autorisations de programme	4 530 000	
Autorisations d'engagement		600 000
Crédits de paiement dépenses	7 272 500	3 486 500
Crédits de paiement recettes		

DETAIL PAR DOMAINE ET PAR PROGRAMME

DOMAINE : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

LES CREDITS DE PAIEMENT PAR DOMAINE

	BP 2009		BP 2010	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement	7 313 000		7 272 500	
Fonctionnement	3 822 500		3 486 500	
TOTAL	11 135 500	0	10 759 000	0

Programme : Construction, aménagement, réhabilitation, équipement

- **Description**

Ce programme a pour objectif de favoriser le développement du potentiel d'enseignement et de recherche en région Centre. La majorité des opérations s'inscrivent dans le contrat de projet Etat Région et font l'objet de financements des collectivités locales, fortement impliquées dans le développement de l'enseignement supérieur sur leur territoire. Elles concernent la modernisation et le redéploiement des sites universitaires, la construction et la réhabilitation des laboratoires.

• **Tableaux budgétaires 2010**

- LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES

• **INVESTISSEMENT**

N° AP	Durée affectation	Type d'AP	LIBELLES	MONTANT	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013 et +
2010-7613	4 ans	CP	GP-Pôle ville et urbanisme 2ème phase	2 000 000	0	1 000 000	1 000 000	
2007-1604		P	ENIVL	80 000	0	80 000		
TOTAL				2 080 000	0	1 080 000	1 000 000	0

En 2010 il est proposé d'ouvrir une autorisation de programme pour l'opération «Pôle Ville et Urbanisme » inscrite au contrat de projet 2007-2013. Cette opération a pour objet de construire, sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat, une extension à l'aile recherche du pôle. Cette extension accueillera les personnels de recherche et permettra de mettre à disposition du pôle recherche des locaux techniques et des salles collectives de travail.

Pour cette opération, il n'est pas prévu de mandats en 2010, mais il convient cependant d'ouvrir l'autorisation de programme afin que la Région soit signataire de la convention de financement qui permet au maître d'ouvrage de lancer les marchés avec l'engagement de la participation de la Région.

Il est demandé un abondement de l'autorisation de programme relative à la réfection des façades de l'ENIVL pour un montant de 80 000€. Cette opération vise à remettre en l'état la façade de l'Ecole Normale d'Ingénieurs du Val-de-Loire, afin de corriger des malfaçons dans la pose des briquettes de parement. Ces malfaçons mettent en cause la sécurité des personnes et nuisent à l'image de cette école. Les sommes avancées devraient pouvoir être récupérées à l'issue de la procédure judiciaire en cours.

Le marché de remise en état des façades comprend une prestation de traitement des façades après démontage des briquettes. Le coût était basé sur une évaluation de la surface à traiter. Après démontage, la surface à traiter s'avère plus importante que prévu. Cette opération est indispensable au maintien des nouvelles briquettes.

• **FONCTIONNEMENT**

N° AE	Durée affectation	Type d'AE	LIBELLES	MONTANT	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013 et +
2010-1890	3 ans	P	ESCEM	300 000	100 000	100 000	100 000	
TOTAL				300 000	100 000	100 000	100 000	0

Il est proposé d'abonder l'autorisation de programme relative au plan de développement de l'ESCEM afin d'aider l'école à prendre progressivement en charge les frais liés au maintien du niveau de qualité exigé par l'habilitation européennes. Cette aide permet de soutenir l'ESCEM dans sa démarche d'accréditations, l'une européenne (EQUIS), et l'autre américaine (AACSB) et il est proposé de poursuivre l'aide régionale sur 3 ans dans des proportions moindres que les 5 premières années. Ce soutien permet à l'Ecole de renforcer ses moyens pédagogiques. Ce plan de développement fait l'objet d'engagement de la Région Centre avec les partenaires suivants : la Région Poitou Charente, les Départements de la Vienne et d'Indre et Loire, la Communauté d'Agglomération de Tours, la Ville de Poitiers et les Chambres de Commerce et d'Industrie de la Vienne et de Touraine.

- Les crédits de paiement

	BP 2009		BP 2010	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sur AP	4 128 000		4 222 500	
Hors AP				
Sous-total	4 128 000	0	4 222 500	0
Fonctionnement				
Sur AE	235 000		185 000	
Hors AE				
Sous-total	235 000	0	185 000	0
TOTAL	4 363 000	0	4 407 500	0

• **Commentaires et explications de la proposition 2010**

Les crédits de paiement consacrés au programme « aménagement, construction, équipement » seront répartis sur des opérations du contrat de projet 2007-2013, initiées en 2008 et notamment les opérations suivantes :

- La mise au standard international (article 3-1 du CPER 2007-2013) :

Cette opération concerne la poursuite de la reconstruction de l'IUT d'Orléans (2ème et 3ème phases) dont les bâtiments datent des années 70 et dont la reconstruction s'avérerait nécessaire pour répondre aux normes de sécurité et énergétiques. Le Conseil Général du Loiret en assure la maîtrise d'ouvrage.

- L'offre de soins (CPER 2007-2013) :

Cette opération regroupe les travaux ayant pour objectifs de développer l'offre de soins (art 3-3 du CPER) :

- L'extension de la bibliothèque universitaire de médecine de Tours,
- la construction de la faculté de médecine sur la commune de la Riche dans l'agglomération de Tours. Cette construction accueillera les 1ères et 2des années de médecine,
- la réhabilitation du bâtiment Bretonneau de la faculté de médecine.

- La construction de laboratoires (CPER 2007-2013)

Cette opération concerne les travaux de construction et d'extension de laboratoires de recherche (art 3.2 du CPER) :

- le laboratoire de l'IUT et de l'ENIVL de Blois,
- l'opération « campus en centre ville » Dupanloup à Orléans.

- L'aménagement et la rénovation de l'Ecole nationale supérieure du paysage, opération sur laquelle la Région s'est engagée avec le Conseil Général du Loir et Cher dans le cadre de la convention Région-Département.

- Le soutien au plan de développement de L'ESCEM.

Programme : Mobilité internationale des étudiants

- **Description**

L'objectif est d'accompagner financièrement les étudiants qui doivent dans le cadre de leur cursus suivre une partie de leur formation ou effectuer un stage dans un pays étranger. Les aides régionales apportées confortent la mise en place du système de reconnaissance des diplômes européens tendant à une future harmonisation (ECTS).

L'aide MOBI-CENTRE

MOBI-CENTRE a été mis en place pour la première fois à la rentrée universitaire 2007-2008. Il s'agit d'un concept basé sur l'attribution d'un crédit temps personnel à chaque étudiant inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur de la région Centre. Chaque bénéficiaire peut répartir son crédit temps selon ses besoins tout au long de son cursus, aussi bien pour les stages que pour les formations.

L'aide à une formation en Europe (AFE)

L'AFE est destinée aux étudiants originaires de la région mais inscrits dans un établissement supérieur d'une autre région (à condition que le cursus suivi n'est pas proposé par l'Académie d'Orléans –Tours), qui vont effectuer dans le cadre de ce cursus un séjour de formation dans un pays européen, et qui ne peuvent être aidés par la Région d'accueil.

- **Tableaux budgétaires 2010**

- Les crédits de paiement

	BP 2009		BP 2010	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sur AP				
Hors AP				
Sous-total		0	0	0
Fonctionnement				
Sur AE				
Hors AE	2 000 000		2 100 000	
Sous-total	2 000 000	0	2 100 000	0
TOTAL	2 000 000	0	2 100 000	0

- **Commentaires et explications de la proposition 2010**

Le dispositif régional en faveur de la mobilité internationale des étudiants sera naturellement poursuivi en 2010. Recentré sur une seule aide pour tous les étudiants de la région, MOBI-CENTRE, il permet une meilleure lisibilité de l'action régionale.

Désormais (à compter formellement de l'année universitaire 2009-2010) le bénéfice de MOBI-CENTRE a été étendu aux séjours pédagogiques hors Europe ; une décision de l'Assemblée régionale qui était très attendue tant par les étudiants que par les établissements.

- **Cadre régional d'intervention**

Délibération CPR n° 07.07-07-21 du 14 septembre 2007.

Programme : TIC et enseignement supérieur

- **Description**

Ce programme a pour objectif de développer les usages des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement supérieur. Plusieurs opérations composent ce programme dont principalement ORDI-CENTRE qui a permis à tous les étudiants des universités et de leurs antennes d'accéder à un ordinateur portable ou fixe :

L'université numérique

La Région s'est associée aux universités de Tours et d'Orléans et au CROUS afin de créer une Université Numérique Régionale (UNR).

L'UNR permet notamment aux membres de la communauté universitaire d'accéder aux réseaux de communication haut débit grâce à la couverture par le système WIFI des campus universitaires. Le projet UNR se traduit également par la distribution de cartes numériques multi-services aux étudiants, ainsi que par la création d'un véritable environnement numérique de travail grâce auquel les étudiants peuvent accéder à tous les enseignements, informations et services universitaires les concernant.

L'intervention de la Région se traduit par :

- L'attribution de subventions aux universités et organismes de recherche pour l'abonnement au haut débit via un marché sous forme de commande groupée supervisé par le GIP RECIA,
- Le cofinancement de la réalisation et de la distribution des cartes d'étudiants numériques « Atout Centre »,
- L'aide à l'équipement des universités en vue du développement des environnements numériques de travail des étudiants.

ORDI'CENTRE

La mesure phare "mise à disposition d'ordinateurs aux Universités et étudiants de la région Centre", mise en œuvre à la rentrée universitaire 2005, sera poursuivie en 2010. A la rentrée universitaire de 2010, au total près de 20 000 étudiants de second cycle universitaire (MASTER des Universités de TOURS et ORLEANS, cycle supérieur des écoles d'ingénieurs et de commerce de la région Centre) auront bénéficié d'un ordinateur portable. Les étudiants inscrits en DUT et Licences bénéficient quant à eux de la mise à disposition d'ordinateurs de bureau dans des salles en libre accès sur des plages horaires étendues.

Jusqu'en 2007, les ordinateurs portables étaient loués par la Région et prêtés aux étudiants pour une année ou deux années. Ceux-ci avaient la possibilité de les acheter ou de les restituer au bout d'un an ou des deux ans de prêt. Le montant de l'achat après deux ans de prêt s'élevait à 200 €. La Région remboursait cette somme aux étudiants boursiers ou commençant un doctorat en région Centre.

Mais pour une meilleure maîtrise du coût de l'opération et un allègement des charges de travail induites par sa mise en œuvre, **il a été décidé en 2008 de donner sans contrepartie financière l'ordinateur portable aux étudiants éligibles.**

L'essentiel de l'opération est donc inscrite en dépenses d'investissement et non plus de fonctionnement (ce qui conduit à une baisse globale du budget de fonctionnement consacré à l'enseignement supérieur) puisque les ordinateurs sont achetés pour être donnés. Le don a entraîné une baisse conséquente des coûts d'achat et de maintenance des ordinateurs portables **de l'ordre de 1,4 M€ par rapport aux mises à disposition 2006 et 2007.**

Il est à noter également que les modalités d'enseignement dans les universités et grandes écoles s'appuient de plus en plus sur le matériel informatique que la Région Centre met à disposition des étudiants au titre de la mesure Ordi-Centre

- **Tableaux budgétaires 2010**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

- **INVESTISSEMENT**

N° AP	Durée affectation	Type d'AP	LIBELLES	MONTANT	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013 et +
2010-0460	1 an	P	Université Numérique	250 000	125 000	125 000		
2010-1475	1 an	R	Fournitures d'ordinateurs portables	2 200 000	2 000 000	200 000		
TOTAL				2 450 000	2 125 000	325 000	0	0

- **FONCTIONNEMENT**

N° AE	Durée affectation	Type d'AE	LIBELLES	MONTANT	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013 et +
2010-0475	1 an	R	Mise à disposition d'ordinateurs	300 000	100 000	120 000	80 000	
TOTAL				300 000	100 000	120 000	80 000	0

- Les crédits de paiement

	BP 2009		BP 2010	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sur AP	3 185 000		3 050 000	
Hors AP				
Sous-total	3 185 000	0	3 050 000	0
Fonctionnement				
Sur AE	1 111 000		295 000	
Hors AE	476 500		406 500	
Sous-total	1 587 500	0	701 500	0
TOTAL	4 772 500	0	3 751 500	0

• **Commentaires et explications de la proposition 2010**

La Région reconduira le dispositif Ordi-centre sous sa nouvelle forme (don d'ordinateurs portables) en 2010 (AP à hauteur de 2 200 000 €). En parallèle, seront renouvelés la moitié des 1 500 postes fixes installés à partir de 2005 dans des salles en libre accès des universités (AP d'un montant de 1 200 000 €). Ces postes sont destinés à l'ensemble des étudiants des universités et plus principalement les étudiants de licence.

L'Autorisation d'engagement correspond au fonctionnement de l'opération Ordi-centre: déploiement des ordinateurs portables et de bureau dans les établissements et maintenance.

L'effort de développement de l'utilisation des nouvelles technologies dans les établissements d'enseignement supérieur se poursuivra notamment par le renouvellement des cartes électroniques d'étudiants (ATOUC-CENTRE) et l'aménagement de salles de cours en salles de Visioconférence afin de favoriser le développement des formations mutualisées entre Orléans et Tours.

Enfin les crédits de fonctionnement hors autorisations d'engagements sont prévus d'une part pour le soutien au haut débit des organismes de recherche et Universités, le remboursement aux étudiants boursiers de l'achat de leur ordinateur portable mis à disposition en 2007 et d'autre part pour l'achat d'une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les marchés Ordicentre.

Programme : Accès à une couverture santé complémentaire

- **Description**

La mesure d'aide à l'accès à une couverture santé complémentaire a été créée dans le cadre des mesures exceptionnelles d'aide aux jeunes. Celle-ci consiste en un remboursement à hauteur de 100 € des frais de mutuelle des étudiants les plus défavorisés, identifiés à partir de leur statut et de leur échelon de boursier.

- **Tableaux budgétaires 2010**

- Les crédits de paiement

	BP 2009		BP 2010	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sur AP				
Hors AP				
Sous-total	0	0	0	0
Fonctionnement				
Sur AE				
Hors AE			500 000	
Sous-total	0	0	500 000	0
TOTAL	0	0	500 000	0

- **Commentaires et explications de la proposition 2010**

La Région poursuivra en 2010 cette mesure à hauteur de 500 000€.

RECHERCHE ET TECHNOLOGIE

LES ORIENTATIONS 2010

La Région a fait de l'innovation une priorité du développement de notre territoire. Cet engagement se traduit par la mise en œuvre de moyens financiers importants et croissants. La part consacrée à la recherche dans le budget régional a connu une augmentation sans précédent ces dernières années. Cette augmentation des moyens a pour objectif de stimuler fortement les retombées économiques, sociales et environnementales de la recherche. Par ailleurs cet effort s'inscrit dans une démarche visant à la cohérence et à la complémentarité des interventions régionales, qu'il s'agisse des initiatives publiques ou privées, de la recherche fondamentale ou appliquée, de l'industrie ou des services.

Des outils performants au service de l'innovation

La procédure d'appels à projets est un dispositif central de la politique régionale de soutien à la recherche. Leur principe est de concentrer les moyens sur un nombre limité d'opérations en fonction des orientations prioritaires de la Région en matière de développement durable, de transports et de déplacements, de santé et d'alimentation de tourisme et de loisirs. Ces appels à projets qui ont permis de faire émerger des projets particulièrement innovants, voient leurs crédits abondés de manière importante en 2010 (5,5 millions € contre 3,9 millions € en 2009). La Région souhaite intégrer dans ces appels des logiques de collaboration interrégionale, permettant d'améliorer la visibilité des projets au plan national et international.

De nouveaux dispositifs de mise en réseau d'entreprises dans des domaines d'excellence, les clusters, viennent renforcer l'implication régionale en faveur de l'innovation : 2 millions € leur seront consacrés durant les 4 prochaines années.

Parallèlement, la Région poursuit son soutien aux centres de recherche et amplifie son engagement en direction des 3 principaux pôles de compétitivités basés en région Centre – Val de Loire (Sciences et Systèmes de l'Énergie Électrique, Sciences de la Beauté et du Bien-être et Elastopole, ainsi qu'à ceux dans lesquels des entreprises régionales sont impliquées. Dans ce contexte, l'Agence Régionale de l'Innovation et du Transfert de Technologie assure la coordination de la politique régionale de développement et de soutien à la recherche.

Le lancement du PRES

Notre région a la chance de disposer sur son territoire de 2 universités importantes à Orléans et Tours. Leur volonté, partagée par les autres établissements d'enseignement supérieur et les organismes de recherche, de développer des synergies afin de valoriser à une plus grande échelle leurs projets est à l'origine du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur régional. 2010 va être une année importante dans le développement de ce PRES. La Région appuiera ses politiques sur cet ensemble fédéré pour mettre en œuvre ses stratégies d'innovation et de formation supérieure. Il s'agit de soutenir l'ambition d'une reconnaissance internationale de notre université. Le PRES doit porter un projet stratégique de partenariat régional tant dans le domaine des formations que de la recherche. La Région prend bien évidemment une part essentielle dans l'accompagnement de ce PRES.

Le Pôle d'Efficacité énergétique

Dans une perspective de développement durable, nous avons décidé d'investir très fortement dans la maîtrise des consommations énergétiques et l'émergence de technologies nouvelles permettant de mieux exploiter les énergies renouvelables. Cette mesure phare de la Région Centre a des conséquences très positives en matière d'innovation industrielle et environnementale. Les énergies nouvelles, qui préfigurent l'habitat du futur et les nouveaux modes de transports, sont des domaines fondamentaux dans lesquels la qualité des travaux de recherche réalisés en région Centre est largement reconnue. La Région se positionne fortement comme animatrice et facilitatrice pour l'ensemble des acteurs régionaux qui travaillent sur la thématique « Energie » en favorisant la recherche, la structuration des filières économiques et la formation des professionnels.

Le soutien au CERTEM (microélectronique) ou au projet GEOPAC (pile à combustible), le développement de la géothermie au travers du BRGM, sont autant de projets qui, en rassemblant équipes de recherche, structures d'enseignement et entreprises, participent au rayonnement de notre région.

En travaillant à l'émergence des technologies de demain, la recherche crée les conditions d'une croissance durable, tant au plan environnemental qu'économique et social. En Région Centre, l'innovation se veut avant tout au service de l'humain, en améliorant la qualité de vie des habitants et surtout en faisant de l'augmentation de leur niveau de qualification l'une des clés du développement de notre territoire.

DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

RECHERCHE TECHNOLOGIE ET INNOVATION

SYNTHESE DES AUTORISATIONS AUX CHAPITRES BUDGETAIRES M71 :

En € par chapitres	Investissement 909.92	Fonctionnement 939.92
Autorisations de programme	13 712 000	
Autorisations d'engagement		5 925 000
Crédits de paiement dépenses	16 984 200	8 708 000
Crédits de paiement recettes	50 000	120 000

DETAIL PAR DOMAINE ET PAR PROGRAMME

DOMAINE : RECHERCHE ET TECHNOLOGIES

LES CREDITS DE PAIEMENT PAR DOMAINE

	BP 2009		BP 2010	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement	13 064 400		12 783 000	50 000
Fonctionnement	7 981 500	120 000	8 548 000	120 000
TOTAL	21 045 900	120 000	21 331 000	170 000

Programme : Pôle de compétitivité, de développement et transferts de technologie

- **Description**

Ce programme est structuré autour des axes suivants:

- le soutien aux projets de transfert de technologie : en cohérence avec le SRDES, la priorité d'action est orientée vers les PME/PMI régionales, avec pour objectif de faire bénéficier le plus grand nombre des possibilités de développement offertes par les démarches d'innovation,
- le soutien aux pôles : il a pour objet de faciliter et de soutenir les démarches coopératives qui associent entreprises, structures porteuses d'innovation, universités et organismes de recherche,
- les opérations CPER 2007-2013 : soutien apporté à différents programmes de recherche
- une opération dans le cadre de la convention avec le département de l'Indre et Loire.

Ce programme regroupe les opérations suivantes :

L'animation des pôles de compétitivité

La Région participe au titre de ce programme d'actions au fonctionnement des pôles de compétitivité suivants :

- pôle « Cosmétique, Sciences de la beauté et du bien Etre »,
- Elastopôle,
- pôles de compétitivité couvrant partiellement notre région (pôle VIAMECA et pôle CERAMIQUE), soutenus par l'intermédiaire des projets de recherche collaborative portés par des structures de transfert de technologie régionales agréées par ces pôles et impliquant des entreprises régionales.

L'ARITT

L'Agence Régionale de l'Innovation et du Transfert de Technologie (ARITT) est une structure régionale chargée de la coordination, de l'appui, de la promotion des actions de transfert de technologie en Région Centre, ainsi que des programmes d'appui à la création d'entreprises de technologies innovantes (incubateur LANCEO).

L'ARITT est structurée en trois pôles : veille/communication, ingénierie de projets, animation territoriale. Ses deux métiers de base sont l'animation et l'accompagnement de projets dans le but de soutenir l'innovation sous toutes ses formes comme vecteur du développement économique.

Le CAP Recherche et développement Centre

La Région accompagne des projets de recherche et développement des entreprises.

Biologie santé bien-être

Il s'agit de l'article 1-1 du CPER 07-13 (Biologie, Santé, Bien être-Imageries biologiques et médicales) et du soutien apporté aux programmes de recherche suivants :

- ICPA : imageries de la cellule au petit animal (CNRS),
- Institut des Ultrasons (Université de Tours),
- Imageries des systèmes biologiques (Université de Tours),
- CHIRE : Chirurgie et Imagerie pour la Recherche et l'Enseignement (Université de Tours),
- PSAT : Pôle européen de recherche en infectiologie animale (INRA de Nouzilly),
- Plateforme INTRAGEN : infrastructure de génomique fonctionnelle

Le soutien aux actions de transfert de technologie et de valorisation de la recherche

Les structures de transfert de technologie concernées sont les Centres de Ressources Technologiques (CRT), les Centres de Diffusion Technologiques (CDT), les PlateFormes Technologiques (PFT) et les services de valorisation des deux universités. La Région s'est engagée à les soutenir dans leurs actions de rapprochement entre la recherche et le tissu d'entreprises régionales. Une partie de cet accompagnement est valorisée au titre du CPER 2007-2013 (article 1.2).

L'aide régionale concerne le fonctionnement de ces structures pour leurs projets de diffusion et de transfert de technologie, l'investissement concerne essentiellement des programmes de recherche conduits dans le cadre du CPER article 1.2 (soutien aux actions de transfert de technologie et de valorisation de la recherche, soutien à l'innovation dans les PMI/PME).

Le soutien aux programmes de recherche et aux pôles de compétitivité

Il s'agit des programmes collaboratifs de recherche et développement présentés dans le cadre des appels à projets des pôles de compétitivité et des pôles d'excellence régionaux.

La convention avec le Département d'Indre et Loire (bâtiment start up INRA)

La Région participe aux études réalisées dans la perspective de l'accueil d'entreprises sur le site de l'INRA de Nouzilly.

La matériauthèque sensorielle de Tours

La Région participe à la mise en place de la matériauthèque sensorielle de Tours (partenariat entre l'Université de Tours et des entreprises dans le domaine du design sensoriel).

- **Tableaux budgétaires 2010**

- *Les autorisations de programme et autorisations d'engagement*

- **INVESTISSEMENT**

N° AP	Durée affectation	Type d'AP	LIBELLES	MONTANT	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013 et +
2010-0897	1 an	R	CAP recherche et développement	1 875 000	475 000	800 000	400 000	200 000
2010-0422	1 an	R	Soutien aux programmes de recherche et aux pôles de compétitivité	750 000	125 000	300 000	225 000	100 000
TOTAL				2 625 000	600 000	1 100 000	625 000	300 000

- *Les crédits de paiement*

	BP 2009		BP 2010	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sur AP	5 676 000		5 360 500	
Hors AP				50 000
Sous-total	5 676 000	0	5 360 500	50 000
Fonctionnement				
Sur AE	300 000		300 000	
Hors AE	1 547 000		1 547 000	
Sous-total	1 847 000	0	1 847 000	0
TOTAL	7 523 000	0	7 207 500	50 000

- **Commentaires et explications de la proposition 2010**

Dans le cadre de la politique régionale de soutien au transfert de technologie, la Région soutient les structures au titre de leurs projets de diffusion (visites d'entreprises, séminaires, assistances aux PME, ...) ou d'innovation technologique (projets collaboratifs recherche-industrie, ...). Le fonctionnement des structures est soutenu dans le cadre de ces projets, au prorata du temps passé sur chacun d'entre eux. Ce dispositif permet à la Région d'avoir une meilleure visibilité de l'activité de ces structures, et facilite la mise en cohérence de leurs actions au service de la stratégie définie par la Région conjointement avec l'Etat.

L'ARITT occupe un rôle central en offrant aux structures un appui et conseils dans l'élaboration de leurs projets. Le projet de Centre Régional de Ressources en Innovation (CRRI), démarré en 2009 par un aménagement des infrastructures, va se concrétiser en 2010 par la mise à disposition d'un accueil dédié, une infrastructure, et un accompagnement personnalisé aux entreprises primo innovantes dans la mise en œuvre de leur projet. L'ARITT sera aussi impliquée en 2010 dans la mise en œuvre de la stratégie Régionale de l'Innovation.

Dans le cadre des laboratoires mixtes le projet « CERTESSENS », inscrit dans le programme « matériau-thèque sensorielle » (partenariat entre l'Université de Tours et des entreprises dans le domaine du design sensoriel), va se poursuivre en 2010 par l'aménagement des infrastructures et l'installation des équipements (cabines sensorielles) qui permettront de répondre aux besoins des entreprises régionales et contribueront à l'amélioration des connaissances dans le domaine du sensoriel.

Enfin dans le domaine médical le « CERBIOMED » verra ses premières applications.

Programme : Conventions avec les établissements publics nationaux

- **Description**

Des conventions bilatérales ont été conclues pour la période 2000-2006 avec le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), le Commissariat à l'Energie Atomique (CEA), l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA), le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières pour une Terre durable), l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM), le CEMAGREF (Recherche pour l'Ingénierie de l'Agriculture et de l'Ingénierie de l'agriculture et de l'environnement) et le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN).

Par ces conventions, la Région contribue au financement d'actions de recherche, au titre des demandes d'équipements scientifiques, de construction de laboratoires et de soutien de programmes, afin que les laboratoires restent compétitifs au niveau international.

Ces conventions ne font plus l'objet de nouvelles affectations. Les derniers paiements sont à prévoir en 2010 pour des travaux et programmes de recherche du CNRS et de l'INRA.

- **Tableaux budgétaires 2010**

- Les crédits de paiement

	BP 2009		BP 2010	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sur AP	1 442 900		287 500	
Hors AP				
Sous-total	1 442 900	0	287 500	0
Fonctionnement				
Sur AE				
Hors AE				
Sous-total	0	0	0	0
TOTAL	1 442 900	0	287 500	0

• **Commentaires et explications de la proposition 2010**

En 2010, la Région participera au solde d'opérations décidées en faveur du CNRS et de l'INRA.

• **Cadre régional d'intervention**

Conventions Région- Grands organismes de Recherche 2000-2006

Programme : Développement de la recherche en région

• **Description**

L'année 2010 verra une nouvelle augmentation du budget des appels à projets de recherche régionaux. Deux campagnes d'appels à projets seront lancées, chacune d'elle comprenant :

- un appel à projets thématique consacré à des projets s'inscrivant dans les priorités affichées par la Région dans le cadre de sa politique de recherche,
- un appel à projets « blancs », ouvert aux projets quelle que soit leur thématique.

Ce double dispositif permet à la Région de soutenir aussi bien la recherche appliquée avec un objectif d'impact socio-économique, que la recherche fondamentale avec un objectif d'attractivité et de renforcement des points forts de la recherche régionale. Il est complété par un appel destiné aux « jeunes chercheurs ».

Les appels à projets ouvrent la possibilité de collaborations interrégionales, cofinancées par les régions concernées en fonction de la typologie du projet. Pour ce qui concerne plus spécifiquement le Grand Bassin Parisien, des échanges réguliers au sein d'un groupe de travail intitulé « Recherche et Innovation » favoriseront l'identification et le financement des domaines et projets de coopération.

L'année 2010 sera également marquée par le démarrage des premiers « clusters » suite à l'appel à propositions lancé par la Région en décembre 2008 et aux recommandations du CoReT de juillet 2009. Il s'agit d'un nouveau dispositif de soutien à la recherche, pluriannuel, complémentaire des dispositifs existants. Chaque cluster concerne un ensemble d'acteurs de la recherche publique et d'acteurs socio-économiques en région, de notoriété nationale voire internationale, rassemblés par un contrat d'objectifs autour d'une thématique à fort potentiel de développement. Les thématiques retenues sont en cours de finalisation.

Ce programme permet également l'attribution de bourses doctorales, soit entièrement financées par la Région, soit cofinancées avec des organismes de recherche (CNRS, INRA, BRGM, CEA, INSERM...), des entreprises ou des organismes divers (ADEME...).

Les opérations suivantes sont également soutenues :

- programmes de recherche associés au « Cancéropôle Grand Ouest », soutenus par la Région Centre conjointement avec les Régions Bretagne, Pays de la Loire et Poitou-Charentes. Développé dans le cadre du plan national de lutte contre le cancer, le Cancéropôle est une structure d'animation et de coordination des activités de recherche en cancérologie, qui fédère des équipes de recherche et leur assure l'accessibilité à des plateformes technologiques de niveau régional et national,
- financement de l'activité de l'Institut Européen d'Histoire et des Cultures de l'Alimentation (IEHCA), structure fédérant les chercheurs européens travaillant sur l'histoire de l'alimentation,
- fonctionnement du STUDIUM, agence régionale pour l'accueil de chercheurs étrangers de haut niveau dans les laboratoires de la région.

Ce programme permet aussi le fonctionnement du Conseil de la Recherche et de la Technologie (CoReT) : frais d'organisation des sessions, de mission entre les sessions, de documentation...

Des crédits sont prévus pour la mise en œuvre des programmes de recherche associés aux articles 3.5 à 3.7 du CPER 2007-2013, constituant le volet recherche du Grand Projet PRES (Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur) :

- Centre de documentation du CESR - Projet Phoenix IRHT (Université de Tours, CNRS),
- CREVIT : Centre de ressources et d'expertise Villes et Territoires, (Université de Tours, Université d'Orléans, CNRS),
- RESONAT: Observatoire des ressources naturelles : eau, sols, sous-sol, biodiversité (INRA Orléans, BRGM, CEMAGREF, Université d'Orléans),
- Projet de recherche Plan Loire (EPL),
- Positionnement de la station de Nançay dans les grands projets de radioastronomie du futur (Observatoire de Paris- Nançay),
- Projets de diffusion de la culture scientifique et technique.

En 2009 a démarré le projet d'acquisition par le laboratoire de recherche du CNRS d'Orléans CEMHTI (*Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation*) d'un équipement très performant, le plus puissant dans sa catégorie sur le plan international : un spectromètre RMN 850 Mhz à très Haut Champ. Dédié à l'analyse d'une large gamme de matériaux, pour des applications dans de nombreux domaines (chimie, biologie, physique des matériaux), cet équipement va contribuer à renforcer les moyens d'analyse à la disposition des partenaires régionaux, entreprises et laboratoires. Ce spectromètre devrait être opérationnel au cours de l'année 2010.

La Région poursuivra le soutien au Synchrotron SOLEIL. L'objectif est de permettre aux chercheurs de la région d'avoir accès à SOLEIL et ainsi de permettre aux laboratoires régionaux de développer de nouvelles compétences et de mieux s'insérer dans les réseaux de recherche internationaux.

Ce programme permet également d'apporter un appui pour l'organisation de colloques scientifiques, souvent internationaux, et des manifestations d'intérêt scientifique se déroulant sur le territoire de la région à l'initiative de chercheurs de la région et visant à valoriser l'important potentiel scientifique de la région au plan national et international.

Enfin, ce programme est destiné au financement des actions relevant de la promotion et de la diffusion de la culture scientifique et technique, proposées par Centre Sciences, centre de culture scientifique, technique et industrielle (CCSTI) de la Région Centre, labellisé Science et culture – Innovation par le Ministère, ainsi que par l'association Les Petits Débrouillards Centre et la Fédération Régionale des MJC. Ces actions sont soutenues au titre du CPER 2007-2013 (Art. 3.7).

- **Tableaux budgétaires 2010**

- Les autorisations de programme et autorisations d'engagement

- **INVESTISSEMENT**

N° AP	Durée affectation	Type d'AP	LIBELLES	MONTANT	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013 et +
2010-0896	3 ans	C	Soleil	1 750 000	500 000	500 000	500 000	250 000
2010-0850	1 an	R	Appels à projet 2010	5 000 000	4 200 000	800 000		
2008-7505	6 ans	CP	GP - Villes territoires	554 000	100 000	269 332	184 668	
2007-7507	7 ans	CP	GP - Sols, sous sol et eau	1 263 000	231 000	400 000	210 000	422 000
TOTAL				8 567 000	5 031 000	1 969 332	894 668	672 000

- **FONCTIONNEMENT**

N° AE	Durée affectation	Type d'AE	LIBELLES	MONTANT	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013 et +
2010-1850	1 an	R	Appels à projets 2010	400 000	263 285	56 715	40 000	40 000
2010-0472	1 an	R	Bourses doctorales	3 525 000	587 500	1 100 000	1 233 750	603 750
2010-1202	4 ans	P	Clusters	2 000 000	500 000	500 000	500 000	500 000
TOTAL				5 925 000	1 350 785	1 656 715	1 773 750	1 143 750

- Les crédits de paiement

	BP 2009		BP 2010	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sur AP	5 819 500		7 135 000	
Hors AP				
Sous-total	5 819 500	0	7 135 000	0
Fonctionnement				
Sur AE	3 940 500		4 396 000	
Hors AE	1 544 000	120 000	1 655 000	120 000
Sous-total	5 484 500	120 000	6 051 000	120 000
TOTAL	11 304 000	120 000	13 186 000	120 000

• **Commentaires et explications de la proposition 2010**

Ces crédits de paiement sont notamment destinés à la mise en œuvre des actions suivantes :

- montée en puissance des appels à projets pour soutenir les projets de recherche régionaux,
- démarrage des premiers « clusters » soutenus par la Région,
- réalisation d'une étude identifiant des domaines scientifiques et techniques prometteurs pour engager des collaborations au sein du Grand Bassin Parisien,
- financement de grands équipements de recherche comme la Résonance Magnétique Nucléaire Solide à Hauts Champs,
- mise en place d'une liaison Internet dédiée très haut débit permettant à la Station de Radioastronomie de Nançay d'accueillir des instruments nouveaux dans le cadre de projets internationaux,
- attribution de nouvelles bourses à partir de l'année universitaire 2010-2011,
- participation aux frais de fonctionnement du STUDIUM en 2010 et financement de « mois-chercheurs » pour permettre l'accueil de nouveaux chercheurs étrangers et renouveler les aides accordées en 2009 (une partie du budget consacré à l'accueil des chercheurs étrangers devrait être compensée par une recette de l'Union européenne, dans le cadre d'un appel à projet piloté par la Conférence des Présidents d'Université en partenariat avec plusieurs régions françaises),
- financement du programme de l'Institut Européen de l'Histoire et des Cultures de l'Alimentation (IEHCA),
- aides pour l'organisation de colloques scientifiques et autres manifestations d'intérêt scientifique,
- fonctionnement du Conseil de la recherche et de la technologie (CoReT),
- actions menées annuellement par Centre Sciences et par d'autres acteurs de la promotion de la culture scientifique.

• **Cadre régional d'intervention**

Convention Région/IEHCA/Université de Tours 2008-2011

Convention cadre Région/STUDIUM 2009-2011

Convention Région – SOLEIL du 1^{er} avril 2003

CPER 2007-2013

Programme : PRES

- **Description**

La Région accompagnera les universités d'Orléans et Tours, les écoles d'ingénieurs et de commerce et leurs partenaires au sein du PRES (Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur) régional qui devrait être créé dès janvier 2010. Les actions concernées visent notamment à renforcer l'attractivité des établissements à promouvoir leur offre de formation, à assurer leur rayonnement international. Cet accompagnement se traduira par un soutien aux opérations de mutualisation de services et d'actions au sein du PRES et avec ses partenaires.

- **Tableaux budgétaires 2010**

- Les crédits de paiement

	BP 2009		BP 2010	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sur AP				
Hors AP				
Sous-total	0	0	0	0
Fonctionnement				
Sur AE				
Hors AE	650 000		650 000	
Sous-total	650 000	0	650 000	0
TOTAL	650 000	0	650 000	0

- **Commentaires et explications de la proposition 2010**

La Région soutiendra en 2010 des actions mutualisées par les établissements d'enseignement supérieur (universités d'Orléans et de Tours, écoles d'ingénieurs et de commerce), souvent en coopération avec les organismes de recherche : accueil de chercheurs étrangers via le centre de mobilité, aide à la cellule Europe (mutualisée avec le CNRS) qui favorise la participation des laboratoires aux projets européens, renforcement de l'attractivité pour le recrutement de doctorants, ...

Ces actions, débutées dans le cadre du PUCVL (Pôle Universitaire Centre Val de Loire), seront renforcées dans la perspective de la mise en place du PRES régional.

DOMAINE : POLE D'EFFICACITE ENERGETIQUE

LES CREDITS DE PAIEMENT PAR DOMAINE

	BP 2009		BP 2010	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement	3 401 700		4 201 200	
Fonctionnement	215 400		160 000	
TOTAL	3 617 100	0	4 361 200	0

Programme : Pôle d'efficacité énergétique

- **Description**

Ce domaine d'intervention regroupe des programmes de recherche dans la thématique de l'énergie, dont les objectifs sont associés à la mise en place d'un pôle d'excellence en efficacité énergétique en Région Centre.

Certains de ces projets ont fait l'objet de conventions antérieures à la signature du CPER 2007-2013 :

- Le *CERTEM* (Centre d'Etude et de Recherche sur les Technologies de Microélectronique), ex-CNRT "*Microélectronique de puissance*", qui associe Université François Rabelais de Tours, le CNRS, ST Microelectronics et le CEA, avec pour objectifs le développement et la caractérisation de nouveaux matériaux et composants.
- le programme *GECOPAC* (Génération d'Energie Combinée par Pile A Combustible) dont l'objectif est de réaliser, implanter et exploiter à des fins pédagogiques, un système prototype de co-génération à base d'une pile à combustible d'une puissance comprise entre 1 et 5 kW. Achievé pour la partie recherche en 2009, ce projet se poursuit en 2010 et 2011 par le projet DIP (Démonstrateur Intégré Pédagogique).
- le pôle *ALHYANCE Innovation* (Application de l'Hydrogène aux Nouveaux Concepts Energétiques) dont l'objectif est de réaliser une plate-forme technologique à vocation européenne ouverte sur l'extérieur et notamment à l'international dans le domaine des technologies de l'hydrogène et plus généralement de l'efficacité énergétique.
- le pôle de compétitivité « Sciences et Systèmes de l'Energie Electrique » (S2E2), qui s'appuie sur une base technologique connue induisant une forte capacité d'innovation et de valeur ajoutée pour développer des programmes de recherche dans le domaine des énergies nouvelles appliqués aux équipements industriels et grands publics. 82 entreprises sont associées à l'activité du pôle. L'énergie est l'axe directeur des projets, qui concernent les sources d'énergie, le stockage de l'énergie, le développement des systèmes de distribution et de conversion de l'énergie. Outre les cinq premiers projets identifiés sous le nom de SESAME, 35 projets ont été labellisés par le pôle pour un montant total de 53 M€. La Région soutient les programmes de recherche collaborative et accompagne l'animation du pôle dans le cadre de conventions annuelles.

Le CPER 2007-2013 permet par ailleurs de soutenir d'autres projets :

- Pôle de recherches avancées sur les énergies du futur (Université d'Orléans, CNRS),
- Pôle Européen de Géothermie (BRGM),
- Pilote d'étude et d'expérimentation du stockage géologique du CO2 (BRGM),
- MATEX : centre national de compétences des matériaux en conditions extrêmes (CNRS).

• **Tableaux budgétaires 2010**

- *Les autorisations de programme et autorisations d'engagement*

• **INVESTISSEMENT**

N° AP	Durée affectation	Type d'AP	LIBELLES	MONTANT	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013 et +
2010-1422	1 an	R	Soutien aux programmes de recherche du pôle SSEE	800 000	125 000	375 000	200 000	100 000
2010-3437	3 ans	P	Plateforme connectique	1 500 000	500 000	500 000	500 000	
2010-1525	3 ans	C	DIP	220 000	200 000	20 000		
TOTAL				2 520 000	825 000	895 000	700 000	100 000

- *Les crédits de paiement*

	BP 2009		BP 2010	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sur AP	3 401 700		4 201 200	
Hors AP				
Sous-total	3 401 700	0	4 201 200	0
Fonctionnement				
Sur AE	55 400			
Hors AE	160 000		160 000	
Sous-total	215 400	0	160 000	0
TOTAL	3 617 100	0	4 361 200	0

• **Commentaires et explications de la proposition 2010**

- Le *CERTEM* va poursuivre en 2010 son programme d'acquisition d'équipements sur la plate forme de l'Université de Tours située au sein de l'entreprise ST Microelectronics en partenariat avec l'Université d'Orléans, le CNRS et le CEA. Un nouveau cadre d'intervention permettra de soutenir les objectifs de la plate forme à l'horizon 2014 et d'intégrer un nouveau thème : la connectique 3D.

- Le programme *GECOPAC* clôturé en 2009 se poursuit en 2010 sous le nom de DIP (Démonstrateur Intégré Pédagogique) par l'implantation du prototype de pile à combustible type SOFC au sein d'un lycée Martin Nadaud de St Pierre des Corps. Ce démonstrateur conçu pour être un système didactique, interactif, sera mis à la disposition des enseignants et élèves du lycée, ouvert à la formation continue et au public lors d'opérations portes ouvertes.
- Le pôle *ALHYANCE Innovation* (Application de l'Hydrogène aux Nouveaux Concepts Energétiques) va poursuivre en 2010 les 4 projets de recherche engagés en 2008. Un nouveau projet initié en 2009 (mise à disposition d'un « Dispositif d'Accès au Centre de Calcul Recherche et Technologie ») va se concrétiser sur le site du CEA de Monts au début de l'année 2010. Ce nouvel outil sera accessible aux laboratoires du PRES et aux entreprises régionales pour des analyses prédictives de comportement des matériaux.
- Les travaux de recherche collaborative des cinq sous-projets « SESAME » entrent dans leur quatrième année. Trois projets collaboratifs du pôle S2E2 : « MELIES », « CEPIM », et « MOBIPAC » labellisés et cofinancés par l'Etat et les collectivités en 2008 vont se poursuivre sur la période 2009 – 2012. Deux nouveaux projets ont démarré en 2009 : « AFFICHECO » et « RWU » pour une durée de quatre ans.
- Le projet du CPER 2007-2013 MATEX (centre national de compétences des matériaux en conditions extrêmes), engagé en 2008 avec pour objectif la construction d'un équipement lourd (un implanteur de positons lents), doit s'achever en 2010.
- L'un des projets du Pôle de recherches avancées sur les énergies du futur porté par le GREMI (Université d'Orléans - CNRS) : « combustion propre de biocombustibles » a été engagé en 2009 pour une durée de quatre ans. Le second projet « procédés innovants pour la production de biocombustibles » est envisagé courant 2010.

CULTURE

LES ORIENTATIONS 2010

Depuis 1998, la Région Centre fournit un effort particulier en faveur de la culture. Celle-ci est devenue un des éléments moteur de l'ambition et de l'identité de notre collectivité.

Entre 2005 et 2009, le budget qui lui est consacré a connu une augmentation d'environ 50 %. 2010 se présente comme une année de stabilisation de cet effort. Quelques éléments doivent être soulignés, qui lui donnent toute sa cohérence.

LE SPECTACLE VIVANT

La Région soutiendra un ou deux grands projets de création parmi lesquels une nouvelle production de l'opéra « Julie » de Philippe Boesmans.

LES SAISONS CULTURELLES

Les contrats de saisons culturelles continuent d'être au cœur de la politique régionale en faveur des publics. Ce dispositif emblématique vise en effet à favoriser le développement, essentiellement en milieu rural et périurbain, d'une offre artistique de qualité et organisée dans la durée. Grâce à une modification du cadre d'intervention qui s'appliquera pleinement en 2010, de nouvelles saisons pourront être financées avec un budget légèrement inférieur à celui de 2009. Ainsi le maillage culturel du territoire sera poursuivi. Par ailleurs, en 2010, la Région accentue la mobilisation des crédits d'investissement relatifs aux opérations de développement culturel inscrites dans les conventions Région / Départements.

LES GRANDS PROJETS CULTURELS

La Région poursuivra en 2010 le travail de valorisation de certains grands projets culturels qu'elle porte, (Domaine de Chaumont-sur-Loire), ou qu'elle soutient, comme le centre culturel de rencontre de l'Abbaye de Noirlac.

DE NOUVELLES INFRASTRUCTURES DE PORTEE INTERNATIONALE

Le budget 2010 est, enfin, marqué par la poursuite de deux chantiers régionaux d'envergure. La Région continue en 2010 d'apporter son soutien à l'aménagement des nouvelles réserves du FRAC. Les travaux du nouveau FRAC se poursuivent sur le site des Subsistances militaires. Par ailleurs, le projet de la Cité des Musiques Anciennes et de la Création (CIMAC) trouve toute sa place dans le budget 2010 : des crédits de fonctionnement sont prévus afin de régler les frais de jury de concours (le lauréat sera désigné au cours du printemps) et des crédits d'investissement permettront de financer les honoraires des différents prestataires techniques.

La part de la culture dans l'ensemble du budget mais également l'impact qu'elle génère en matière d'animation du territoire placent, aujourd'hui encore, le Centre parmi les régions les plus engagées dans ce domaine.

DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET **CULTURE**

SYNTHESE DES AUTORISATIONS AUX CHAPITRES BUDGETAIRES M71 :

En € par chapitres	Investissement 903.312 - 313	Fonctionnement 933.312 - 313
Autorisations de programme	7 356 000	
Autorisations d'engagement		0
Crédits de paiement dépenses	9 500 000	24 340 000
Crédits de paiement recettes	4 942 300	

DOMAINE : POLITIQUE DES ŒUVRES : PATRIMOINE ET CREATION

LES CREDITS DE PAIEMENT PAR DOMAINE

	BP 2009		BP 2010	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Politique des œuvres : patrimoine et création				
Investissement	4 603 637	217 400	5 522 287	1 547 100
Fonctionnement	3 971 000	122 500	4 232 775	
TOTAL	8 574 637	339 900	9 755 062	1 547 100

Programme : Soutien à la création

- **Description**

Ce programme regroupe l'ensemble des crédits de soutien à la création dans les secteurs du spectacle vivant, des arts plastiques, de la littérature, du cinéma et de l'audiovisuel et de la musique.

- **Tableaux budgétaires 2010**

- *Les autorisations de programme et autorisations d'engagement*

- **INVESTISSEMENT**

N° AP	Durée affectation	Type d'AP	LIBELLES	MONTANT	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013 et +
2010-1899	1 an	R	Fonds de soutien à la création cinématographique et audiovisuelle	1 620 000	1 134 000	324 000	162 000	
TOTAL				1 620 000	1 134 000	324 000	162 000	0

- *Les crédits de paiement*

	BP 2009		BP 2010	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sur AP	2 073 850		1 871 000	277 500
Hors AP				
Sous-total	2 073 850	0	1 871 000	277 500
Fonctionnement				
Sur AE				
Hors AE	1 158 000		1 145 000	
Sous-total	1 158 000	0	1 145 000	0
TOTAL	3 231 850	0	3 016 000	277 500

- **Commentaires et explications de la proposition 2010**

Dans le domaine du cinéma et de l'audiovisuel, le fonds de soutien à la création et à la production, géré par l'agence régionale Centre Images, intègre depuis 2008 les crédits visant à favoriser le développement de programmes régionaux télédiffusés.

Dans le secteur du spectacle vivant et des arts plastiques, les crédits proposés permettront de maintenir l'effort régional de soutien aux créations des compagnies théâtrales et chorégraphiques, des ensembles musicaux et des artistes plasticiens, ainsi que le soutien de la Région à des structures organisant des résidences de création.

Par ailleurs, comme chaque année depuis 2006, la Région soutiendra un ou deux grands projets de création portés par des structures de production ou de diffusion artistique de la région, parmi lesquels une nouvelle production de l'opéra *Julie* de Philippe Boesmans, créé en 2005 d'après la pièce *Mademoiselle Julie* d'August Strindberg. Ce spectacle réalisé par le Théâtre d'Orléans en coproduction avec la Maison de la Culture, devrait bénéficier d'une large diffusion nationale.

Une recette du CNC, d'un montant de 277 500 €, est attendue au titre du solde des conventions 2007 et 2008.

**Programme : Développement du domaine
de Chaumont**

- **Description**

La Région Centre a acquis le domaine de Chaumont-sur-Loire, non seulement pour entretenir, restaurer et mettre en valeur ses composantes patrimoniales classées monument historique (le château et son parc), mais également pour y créer un pôle de création autour d'un axe thématique central « Arts et nature ». Ce programme comprend à la fois des subventions liées aux opérations de travaux de restauration, de développement du domaine, et des crédits de fonctionnement et d'investissement de l'établissement public.

- **Tableaux budgétaires 2010**

- Les autorisations de programme et autorisations d'engagement

- **INVESTISSEMENT**

N° AP	Durée affectation	Type d'AP	LIBELLES	MONTANT	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013 et +
2010-3108	1 an	R	Chaumont Investissement	50 000	35 000	15 000		
TOTAL				50 000	35 000	15 000	0	0

- Les crédits de paiement

	BP 2009		BP 2010	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sur AP	485 000	205 400	1 355 305	801 900
Hors AP				
Sous-total	485 000	205 400	1 355 305	801 900
Fonctionnement				
Sur AE				
Hors AE	1 600 000	122 500	1 815 975	0
Sous-total	1 600 000	122 500	1 815 975	0
TOTAL	2 085 000	327 900	3 171 280	801 900

- **Commentaires et explications de la proposition 2010**

En 2010, le projet régional pour le Domaine de Chaumont-sur-Loire entrera dans sa troisième année de mise en oeuvre opérationnelle.

En fonctionnement, les crédits proposés permettront à l'Etablissement public de coopération culturelle de couvrir ses charges de fonctionnement et de réaliser la programmation culturelle et artistique. Ils permettront en outre de régler certaines dépenses incombant à la collectivité régionale propriétaire (taxe foncière, assurance du bâti), d'assurer l'entretien de l'œuvre réalisée par Jannis KOUNELLIS en 2008 et qui restera en place jusqu'en 2011, et de régler les dépenses liées au lancement du concours pour les onze opérations d'investissement du programme « Chaumont Développement et Restauration ».

Les crédits d'investissement concernent principalement ce programme, avec notamment les travaux sur les structures d'accueil, la restauration des planchers du château, les diagnostics et contrôles techniques, les honoraires des programmistes et des maîtres d'oeuvre. Des crédits seront également réservés pour le Fonds Régional d'Enrichissement des Collections de Chaumont.

Des recettes de l'Etat et de l'Europe sont attendues à hauteur de 801 900 € en 2010 au titre du FEDER et du CPER.

Programme : Cité des Musiques Anciennes et de la Création

• Description

Le projet de Cité des Musiques Anciennes et de la Création (CIMAC) trouve son origine et son intérêt dans la présence, en Région Centre, d'ensembles de musique ancienne dont le fort rayonnement national et international a été soutenu, depuis plusieurs années, par la Région Centre notamment.

Liant intimement patrimoine et création, ce projet répond d'abord à un besoin, celui de donner aux formations existantes (Diabolus in Musica, Douce Mémoire, Philidor et Jacques Moderne) des conditions de travail et de diffusion à la hauteur de leur professionnalisme et de leur notoriété. Ce projet permettra par ailleurs de rapprocher l'univers des musiques anciennes de celui de la musique contemporaine, mais aussi du jazz et des musiques traditionnelles et de favoriser les croisements entre la musique et d'autres expressions artistiques (danse, cirque, vidéo...).

Ce nouveau lieu sera ouvert aux ensembles et aux compositeurs français et étrangers qui pourront venir y travailler et y enregistrer. Il sera également un centre de ressources et de diffusion pour des formations de la région. Engagé auprès des publics de l'agglomération, le CIMAC sera aussi un lieu d'insertion professionnelle.

Cette nouvelle institution, dont la création est inscrite au Contrat de projets Etat-Région pour 2007-2013, doit permettre d'accueillir en résidence permanente les principaux ensembles de musique ancienne de la région en leur offrant un cadre de travail, de recherche et de diffusion adapté à leurs spécificités, de favoriser les coopérations et échanges artistiques internationaux et les interférences entre musiques anciennes et contemporaines, ainsi que le croisement de ces diverses esthétiques musicales avec d'autres formes d'expression artistique, comme le théâtre, la danse et les arts de la piste et de la rue.

• Tableaux budgétaires 2010

- Les crédits de paiement

	BP 2009		BP 2010	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sur AP	124 000	0	310 760	467 700
Hors AP				
Sous-total	124 000	0	310 760	467 700
Fonctionnement				
Sur AE				
Hors AE	268 000		326 800	
Sous-total	268 000	0	326 800	0
TOTAL	392 000	0	637 560	467 700

• Commentaires et explications de la proposition 2010

En 2010, les dépenses de fonctionnement permettront de régler les frais de jury du concours et les indemnités aux candidats non retenus. Le lauréat du concours sera désigné au printemps 2010.

En investissement, les crédits permettront de financer les honoraires des différents prestataires techniques : maîtres d'œuvre, assistant à maîtrise d'ouvrage HQE, contrôleurs techniques,

programmistes, et les cabinets qui réalisent les différents diagnostics techniques, ainsi que l'avant-projet sommaire (APS) et l'avant projet détaillé (APD) réalisés par le maître d'œuvre.

Une recette de 467 700 € est attendue de l'Etat au titre des fonds FEDER et CPER.

Programme : Mise en valeur du patrimoine

- **Description**

Ce programme regroupe l'ensemble des dispositifs de soutien à la mise en valeur du patrimoine culturel régional.

- **Tableaux budgétaires 2010**

- Les autorisations de programme et autorisations d'engagement

- **INVESTISSEMENT**

N° AP	Durée affectation	Type d'AP	LIBELLES	MONTANT	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013 et +
2010-0880	1 an	R	Aides directes parcs et jardins	80 000	20 000	30 000	30 000	
2010-3004	1 an	R	Equipement technique inventaire	10 000	10 000			
2010-3104	3 ans	P	Plan numérisation inventaire	140 000	70 000	70 000		
2010-0293	1 an	R	FRRAB	20 000	4 000	11 000	5 000	
2010-0368	1 an	R	FRAM	100 000	90 000	10 000		
2010-7115	4 ans	CP	GP - Maison de la Culture de Bourges	2 000 000	0	1 000 000	600 000	400 000
2010-7114	4 ans	CP	GP - Centre d'Art Olivier Debré à Tours	2 700 000	50 000	400 000	680 000	1 570 000
2010-0057	1 an	R	FRAR	30 000	4 200	13 800	12 000	
TOTAL				5 080 000	248 200	1 534 800	1 327 000	1 970 000

- Les crédits de paiement

	BP 2009		BP 2010	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sur AP	1 920 787	12 000	1 985 222	
Hors AP				
Sous-total	1 920 787	12 000	1 985 222	0
Fonctionnement				
Sur AE				
Hors AE	945 000		945 000	
Sous-total	945 000	0	945 000	0
TOTAL	2 865 787	12 000	2 930 222	0

• **Commentaires et explications de la proposition 2010**

Au titre de l'inventaire général du patrimoine culture et suite au plan 2007-2009 de numérisation de 90 000 clichés photographiques, la Région lancera un marché d'indexation de deux ans (2010-2011) de ces images afin de les rendre accessibles à tous sur les bases de données régionales et nationales. Par ailleurs, l'équipement photographique de la direction sera complété.

Au titre des opérations patrimoniales inscrites au CPER 2007-2013, la Région apporte son concours aux différents maîtres d'ouvrage concernés, notamment pour les opérations suivantes :

- fouilles archéologiques (Argentomagus, Drevant, Grand-Pressigny, Amboise, sites secondaires gallo-romains) et valorisation des recherches, selon la programmation établie sur proposition de l'Etat ;
- restauration d'édifices patrimoniaux (Saint-Satur, Levroux, Cléry Saint-André, Trinité de Vendôme) ;
- cathédrale de Chartres (restitution du décor polychrome intérieur) ;
- la création du Centre d'art contemporain Olivier Debré à Tours, qui regroupera un lieu de ressource et de diffusion de son œuvre et le Centre de création contemporaine (CCC).

De même, sont inscrits des crédits afférents à la mise en œuvre des **conventions Région – Départements pour 2007-2013**.

Sera par ailleurs reconduit le **partenariat pluriannuel avec la Fondation du patrimoine** en vue de soutenir la restauration et la mise en valeur du petit patrimoine culturel, notamment dans le cadre du Fonds régional pour le patrimoine culturel de proximité (FRPCP).

Ce programme comprend également les crédits nécessaires à la poursuite de la politique régionale en faveur de la **mise en valeur des parcs et jardins** (aides directes à la création et à la rénovation, soutien à l'Association des parcs et jardins de la Région Centre), de la réalisation de fouilles archéologiques (via le soutien à l'association ARCHEA) et en matière de d'acquisition et de restauration d'œuvres d'art et de livres anciens.

Il reconduit également la politique régionale de soutien à la **protection et à la mise en valeur du patrimoine cinématographique et audiovisuel régional**, portée par Centre Images.

DOMAINE : POLITIQUE DES PUBLICS : MAILLAGE DU TERRITOIRE

LES CREDITS DE PAIEMENT PAR DOMAINE

	BP 2009		BP 2010	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Politique des publics : maillage du territoire				
Investissement	1 682 363		3 861 713	3 395 200
Fonctionnement	19 064 900		18 780 372	
TOTAL	20 747 263	0	22 642 085	3 395 200

Programme : Moyens généraux des agences culturelles

- **Description**

Il s'agit de

- donner aux Agences culturelles régionales les moyens nécessaires au financement de leur fonctionnement courant et des charges afférentes (personnel, loyer, fluide...) ;
- permettre à ces Agences d'acquérir les équipements (mobilier, véhicule, informatique...) nécessaires à la mise en œuvre de leurs missions.

- **Tableaux budgétaires 2010**

- Les autorisations de programme et autorisations d'engagement

- **INVESTISSEMENT**

N° AP	Durée affectation	Type d'AP	LIBELLES	MONTANT	CP 2010	CP 2011	CP 2012
2010-1447	1 an	R	Culture O Centre	30 000	21 000	9 000	
2010-1448	1 an	R	Livre au Centre	30 000	21 000	9 000	
TOTAL				60 000	42 000	18 000	0

- Les crédits de paiement

	BP 2009		BP 2010	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sur AP	72 000		73 800	
Hors AP				
Sous-total	72 000	0	73 800	0
Fonctionnement				
Sur AE				
Hors AE	3 130 000		3 240 977	
Sous-total	3 130 000	0	3 240 977	0
TOTAL	3 202 000	0	3 314 777	0

- **Commentaires et explications de la proposition 2010**

Depuis 2009, les crédits de fonctionnement alloués à Culture O Centre prennent en compte la réforme de cette agence culturelle régionale, votée par la Commission permanente le 11 juillet 2008 et qui lui confie, en plus de ses missions originelles (observatoire régional des pratiques culturelles et centre de ressources, d'expertise et de conseil pour les acteurs culturels publics et associatifs locaux) une mission de production artistique à partir des moyens jusqu'alors alloués à l'association exploitant le festival Excentrique, en regroupant au sein d'un nouvel établissement public, à caractère industriel et commercial (EPIC), l'ancien établissement public administratif (EPA) Culture O Centre et l'association Excentrique. En 2010, les crédits de fonctionnement de l'Agence correspondent à la reconduction des crédits attribués au BP 2009 pour l'EPA Culture O Centre et au BP et BS 2009 pour l'EPIC Culture O Centre.

S'agissant de l'agence Livre au Centre, les crédits qui lui sont alloués incluent désormais depuis 2009 les crédits antérieurement gérés par la Direction de la communication en faveur des éditeurs désireux de participer à des salons du livre.

**Programme : Diffusion cinématographique audiovisuelle
et éducation à l'image**

- **Description**

Ce programme vise à favoriser la diffusion de spectacles cinématographiques sur tout le territoire régional et permettre à un large public de rencontrer et d'apprécier des films « art et essai » peu ou mal diffusés dans les grands circuits commerciaux.

- **Tableaux budgétaires 2010**

- Les crédits de paiement

	BP 2009		BP 2010	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sur AP				
Hors AP				
Sous-total	0	0	0	0
Fonctionnement				
Sur AE				
Hors AE	920 000		920 000	
Sous-total	920 000	0	920 000	0
TOTAL	920 000	0	920 000	0

- **Commentaires et explications de la proposition 2010**

L'effort accompli par la Région, dans le cadre de sa politique des publics, en vue de favoriser la diffusion d'œuvres cinématographiques de qualité et l'éducation à l'image, sera poursuivi en 2010 dans le cadre des subventions spécialement attribuées à cet effet à l'agence régionale Centre Images.

Programme : Soutien aux institutions et formations de rayonnement national et régional

- **Description**

Ce programme regroupe l'ensemble des opérations de soutien aux plus importantes des institutions et formations culturelles et artistiques de la région, au regard du rayonnement réellement national ou régional de leurs activités.

- **Tableaux budgétaires 2010**

- Les autorisations de programme et autorisations d'engagement

- **INVESTISSEMENT**

N° AP	Durée affectation	Type d'AP	LIBELLES	MONTANT	CP 2010	CP 2011	CP 2012
2010-1124	1 an	R	Fonds d'investissement pour les musées et instituts d'arts plastiques	50 000	30 000	20 000	
TOTAL				50 000	30 000	20 000	0

- Les crédits de paiement

	BP 2009		BP 2010	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sur AP	49 400		42 000	
Hors AP				
Sous-total	49 400	0	42 000	0
Fonctionnement				
Sur AE				
Hors AE	6 295 000		6 235 225	
Sous-total	6 295 000	0	6 235 225	0
TOTAL	6 344 400	0	6 277 225	0

- **Commentaires et explications de la proposition 2010**

Ce programme d'action permet d'accompagner les institutions et formations artistiques dont l'activité présente un caractère ou un rayonnement régional. Il s'agit notamment de l'aide régionale aux institutions des réseaux nationaux : Centres dramatiques et chorégraphiques nationaux et régionaux, scènes nationales et conventionnées.

Programme : Soutien aux festivals et manifestations de rayonnement national et régional

- **Description**

Parmi les objectifs majeurs de la politique culturelle régionale figure le soutien au développement d'une offre de haute exigence artistique, susceptible de favoriser le rayonnement de la région. Dans cette perspective un soutien est apporté aux manifestations culturelles, notamment de type « rencontres » ou « colloques » ayant lieu sur le territoire régional et dont le rayonnement culturel présente un caractère au moins régional.

- **Tableaux budgétaires 2010**

- Les crédits de paiement

	BP 2009		BP 2010	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sur AP				
Hors AP				
Sous-total	0	0	0	0
Fonctionnement				
Sur AE				
Hors AE	1 805 650		1 774 570	
Sous-total	1 805 650	0	1 774 570	0
TOTAL	1 805 650	0	1 774 570	0

- **Commentaires et explications de la proposition 2010**

Ce programme permettra de poursuivre le soutien de la Région aux festivals Cinéma et audiovisuel (notamment le festival des scénaristes de Bourges), aux festivals et manifestations d'arts plastiques et patrimoniaux (notamment les Rendez-vous de l'Histoire à Blois) et aux festivals du spectacle vivant (notamment les Fêtes musicales de Touraine, le Printemps de Bourges).

Programme : Développement territorial de la Culture

- **Description**

Ce programme regroupe l'ensemble des opérations relevant de l'objectif de maillage et d'animation culturelle du territoire régional qui visent à favoriser l'accès de tous à la culture et tout particulièrement des populations résidant dans des zones rurales et périurbaines du territoire, dépourvues d'une offre culturelle et artistique permanente.

- **Tableaux budgétaires 2010**

- Les autorisations de programme et autorisations d'engagement

- **INVESTISSEMENT**

N° AP	Durée affectation	Type d'AP	LIBELLES	MONTANT	CP 2010	CP 2011	CP 2012
2010-0315	1 an	R	Itinérance régionale	60 000	45 000	15 000	
2010-0006	1 an	R	Opérations de développement local	90 000	63 000	27 000	
2010-0010	1 an	R	Création et rénovation technique des salles de cinéma	100 000	50 000	50 000	
TOTAL				250 000	158 000	92 000	0

- Les crédits de paiement

	BP 2009		BP 2010	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sur AP	1 262 963		2 052 645	
Hors AP				
Sous-total	1 262 963	0	2 052 645	0
Fonctionnement				
Sur AE				
Hors AE	4 935 150		4 594 450	
Sous-total	4 935 150	0	4 594 450	0
TOTAL	6 198 113	0	6 647 095	0

- **Commentaires et explications de la proposition 2010**

Il regroupe l'ensemble des interventions de la Région destinées à favoriser un meilleur maillage culturel et artistique du territoire régional.

Ce programme inclut notamment le dispositif régional des saisons culturelles, instrument majeur de la politique régionale visant à favoriser le développement, essentiellement en milieu rural, d'une offre artistique de qualité et organisée dans la durée. La modification en 2008 du cadre d'intervention relatif au développement territorial de la culture a permis d'abandonner le barème progressif et de fixer un taux unique de 45 % avec une majoration de 5 points (soit un taux de 50 %) pour les saisons intercommunales (y compris celles qui sont portées par une association) et d'abaisser le plafond de subvention de 60 000 € à 50 000 €. Cette modification est applicable à l'ensemble des contrats de saisons culturelles à partir de 2010. Elle permettra de financer trois nouvelles saisons pour un budget légèrement inférieur à celui de 2009.

Par ailleurs, en 2010, la Région accentue la mobilisation des crédits d'investissement relatifs aux opérations de développement culturel inscrites dans les nouvelles conventions Région/Départements, conclues pour la période 2007-2013.

**Programme : Diffusion culturelle en faveur
des jeunes**

- **Description**

Le Chéquier Culture des Lycéens et des Apprentis de la Région Centre – CLARC facilite l'accès des lycéens et des apprentis aux institutions, manifestations et biens culturels et artistiques, par l'octroi d'un chéquier ouvrant droit à des réductions tarifaires.

- **Tableaux budgétaires 2010**

- Les crédits de paiement

	BP 2009		BP 2010	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sur AP	0		0	
Hors AP				
Sous-total	0	0	0	0
Fonctionnement				
Sur AE				
Hors AE	1 350 200		1 350 200	
Sous-total	1 350 200	0	1 350 200	0

- **Commentaires et explications de la proposition 2010**

La Région assure désormais la gestion directe de ce dispositif depuis le 1^{er} septembre 2008. Un nouveau cadre d'intervention a été adopté lors de la commission permanente du 11 juillet 2008. La diminution des crédits de ce programme d'action en 2009 correspond à la volonté de la Région d'assurer une meilleure maîtrise financière du dispositif du chéquier CLARC dans un contexte d'accroissement de la demande. Celle-ci se poursuit en 2010 avec pour objectif de développer le dispositif à budget global constant.

Programme : FRAC

- **Description**

Ce programme vise à donner au FRAC, grâce à son transfert sur le site des Subsistances militaires d'ORLEANS, une nouvelle configuration immobilière, en vue d'en permettre un déploiement plus fonctionnel. Il s'agit également de promouvoir la diffusion, en faveur du plus grand nombre, d'une offre culturelle de haute exigence artistique et scientifique et de contribuer au développement d'une institution de rayonnement international.

Ce programme regroupe l'ensemble des crédits destinés à soutenir l'activité du FRAC et à financer le transfert de cette institution, dont la Région est désormais le premier financeur public, sur le site des Subsistances militaires, à Orléans.

Il est également intégré dans ce programme d'action le soutien apporté par la Région en matière d'acquisition et de restauration d'œuvres d'art.

- **Tableaux budgétaires 2010**

- Les autorisations de programme et autorisations d'engagement

- **INVESTISSEMENT**

N° AP	Durée affectation	Type d'AP	LIBELLES	MONTANT	CP 2010	CP 2011	CP 2012
2010-0717	1 an	R	FRAC : acquisition d'œuvres	130 000	104 000	26 000	
TOTAL				130 000	104 000	26 000	0

- Les crédits de paiement

	BP 2009		BP 2010	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sur AP	298 000		1 693 268	3 395 200
Hors AP				
Sous-total	298 000	0	1 693 268	3 395 200
Fonctionnement				
Sur AE				
Hors AE	628 900		664 950	
Sous-total	628 900	0	664 950	0
TOTAL	926 900	0	2 358 218	3 395 200

- **Commentaires et explications de la proposition 2010**

La Région continue en 2010 à apporter son soutien à l'aménagement des nouvelles réserves du FRAC acquises au cours de l'année 2008.

Concernant le site des Subsistances militaires, les travaux ont commencé en septembre 2009 et s'achèveront au printemps 2011. L'ouverture du nouveau FRAC au public est donc prévue à l'automne 2011.

S'agissant de la subvention de fonctionnement, l'effort engagé depuis 2006 sera poursuivi pour doter progressivement le FRAC de moyens de fonctionnement à la hauteur des capacités d'actions nouvelles que lui offrira son installation dans les locaux restructurés des Subsistances militaires.

Une recette de l'Etat est attendue, à hauteur de 3 395 200 € au titre du FEDER et du CPER.

**DOMAINE : POLITIQUE DES PRATIQUES ARTISTIQUES :
FILIERES PROFESSIONNELLES ET AMATEURS**

LES CREDITS DE PAIEMENT PAR DOMAINE

	BP 2009		BP 2010	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Politique des pratiques artistiques : filières professionnelles et amateurs				
Investissement	125 000		116 000	
Fonctionnement	1 369 000		1 326 853	
TOTAL	1 494 000	0	1 442 853	0

**Programme : Enseignement professionnel initial et
professionnalisation**

- **Description**

Ce programme regroupe l'ensemble des dispositifs de la Région en faveur de la professionnalisation des jeunes artistes et de leur insertion professionnelle.

- **Tableaux budgétaires 2010**

- Les crédits de paiement

	BP 2009		BP 2010	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sur AP				
Hors AP				
Sous-total	0	0	0	0
Fonctionnement				
Sur AE				
Hors AE	454 000	0	455 840	0
Sous-total	454 000	0	455 840	0
TOTAL	454 000	0	455 840	0

- **Commentaires et explications de la proposition 2010**

Alors même que la mise en œuvre de la nouvelle compétence légale des régions en matière d'enseignement professionnel initial de la musique, de la danse et de l'art dramatique, fait l'objet de négociations avec l'Etat, la Région continue à favoriser l'insertion dans la vie professionnelle des jeunes désirant faire de la pratique de leur art un métier. La mise en situation professionnelle par la participation à des spectacles, ateliers, actions de sensibilisation et la confrontation avec des professionnels du spectacle chevronnés est de nature à faciliter l'insertion de jeunes artistes dans la vie professionnelle qu'ils ont choisie.

Ces interventions sont de deux ordres :

- d'une part, l'accompagnement des institutions artistiques qui mettent en place, en leur sein, des cellules d'insertion professionnelle des jeunes artistes ;
- d'autre part, le soutien à l'action des institutions spécialisées dans la professionnalisation des jeunes artistes.

En 2010, la Région poursuivra son effort dans ces deux directions.

Programme : Développement des pratiques amateurs

• Description

Axe fort de la politique culturelle régionale, ce programme a vocation à porter l'ensemble des actions visant à promouvoir et à soutenir les pratiques artistiques amateurs sous toutes leurs formes en tant qu'élément essentiel à l'épanouissement personnel et à la formation de la citoyenneté.

• Tableaux budgétaires 2010

- Les autorisations de programme et autorisations d'engagement

• INVESTISSEMENT

N° AP	Durée affectation	Type d'AP	LIBELLES	MONTANT	CP 2010	CP 2011	CP 2012
2010-0386	1 an	R	Acquisition d'instruments de musique	116 000	58 000	58 000	
TOTAL				116 000	58 000	58 000	0

- Les crédits de paiement

	BP 2009		BP 2010	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sur AP	125 000	0	116 000	
Hors AP				
Sous-total	125 000	0	116 000	0
Fonctionnement				
Sur AE				
Hors AE	915 000		871 013	
Sous-total	915 000	0	871 013	0
TOTAL	1 040 000	0	987 013	0

• Commentaires et explications de la proposition 2010

La Région poursuivra en 2010 l'ensemble des actions destinées à favoriser le développement des pratiques artistiques amateurs.

C'est dans ce cadre également que prennent place les actions menées en direction des publics dits « empêchés » (personnes handicapées, personnes âgées, hospitalisées, sous administration pénitentiaire, etc.).

S'agissant plus particulièrement de son dispositif « Aux arts lycéens et apprentis », qui permet aux jeunes de réaliser des projets de création artistique sous la direction d'artistes professionnels, la Région maintiendra son effort en nombre de projets soutenus (154 en 2008-2009 portés par 80 établissements scolaires et qui ont concerné près de 6 000 lycéens).

SPORTS

LES ORIENTATIONS 2010

En prenant en compte le sport dans toutes ses dimensions, la Région souhaite contribuer au développement de la pratique sportive par le plus grand nombre et à l'épanouissement de la jeunesse. Cette volonté la conduit à renforcer ses actions de concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, au sein notamment de la Conférence Régionale du Sport, pour construire une offre sportive de qualité.

Les interventions régionales, seront poursuivies en 2010 : aides aux manifestations sportives et à l'équipement des clubs, soutien au sport de haut niveau et aux clubs « élite », suivi professionnel des athlètes et développement du réseau médico-sportif.

L'aide au développement du mouvement sportif

Le soutien renforcé à la structuration des pratiques sportives fédérales passe par un développement des conventions pluriannuelles avec les ligues et comités régionaux sportifs. Le partenariat avec le Comité Régional Olympique et Sportif est également accentué.

Avec Cap'Asso Centre, les 9 000 associations sportives du territoire régional et les 100 000 bénévoles qui les font vivre, continuent de disposer d'un outil qui prend en compte leurs efforts et contribue à renforcer le nécessaire professionnalisme d'un secteur toujours plus exigeant.

Une politique ambitieuse en faveur du haut niveau

Les efforts engagés par la Région dans ce domaine permettent à chacune des ligues sportives régionales concernées de présenter un projet de structuration de sa filière d'accès au haut niveau. Ce plan de développement des ligues et comités régionaux, qui porte sur la durée de l'Olympiade, est amplifié pour favoriser leur structuration et les accompagner dans un projet pluriannuel.

Les Pôles Espoir bénéficient par ailleurs du soutien de la Région, leur permettant d'optimiser le suivi sportif et scolaire de leurs jeunes athlètes.

Enfin, le suivi professionnel des athlètes de haut niveau permet de les accompagner dans leurs projets de reconversion.

Des équipements sportifs pour tous

Le CREPS de la Région Centre, installé à Bourges, est pleinement opérationnel. Il permet de mieux répondre aux attentes, de développer la formation et de prendre en compte les besoins des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire. La construction d'un vélodrome couvert, aux côtés du CREPS, va apporter un nouvel équipement innovant et performant, à destination du mouvement sportif et de la population.

Les efforts en faveur du sport scolaire et universitaire sont maintenus, avec la construction et la rénovation dans les lycées de gymnases, également ouverts aux clubs.

Le financement d'installations sportives homologables pour des compétitions de niveau régional, national ou international est accentué. Il s'inscrit dans les contractualisations territoriales existantes, en prévoyant une augmentation sensible de la part affectée aux installations sportives dans les contrats d'agglomération et de pays. Ce choix doit permettre un meilleur maillage en équipements sportifs, utiles au développement des pratiques sur l'ensemble du territoire régional.

Malgré le désengagement de l'Etat qui se confirme chaque année, le budget prévisionnel pour 2010 permet, en amplifiant les partenariats noués avec les ligues sportives régionales, à la Région Centre d'avancer un peu plus vers une pratique sportive ouverte à tous.

DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET **SPORTS ET JEUNESSE**

SYNTHESE DES AUTORISATIONS AUX CHAPITRES BUDGETAIRES M71 :

En € par chapitres	Investissement 903-32	Fonctionnement 933-32
Autorisations de programme	2 700 000	
Autorisations d'engagement		0
Crédits de paiement dépenses	3 484 075	3 675 400
Crédits de paiement recettes	700 000	0

DETAIL PAR DOMAINE ET PAR PROGRAMME

DOMAINE : SPORTS ET JEUNESSE

LES CREDITS DE PAIEMENT PAR DOMAINE

	BP 2009		BP 2010	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Sports et jeunesse				
Investissement	2 855 500		3 484 075	700 000
Fonctionnement	4 023 400		3 675 400	
TOTAL	6 878 900	0	7 159 475	700 000

Programme : Soutien au sport de haut niveau et à son accès

- **Description**

Considérant que les orientations prises dans le cadre de l'organisation du sport de haut niveau relèvent de l'échelon national, sous le pilotage partagé du ministère chargé des sports et des fédérations, la Région, en concertation avec le mouvement sportif régional, a souhaité contribuer à la structuration d'un accès à ce sport d'élite. Ce programme vise à permettre l'organisation d'une détection à l'échelle régionale et l'organisation de « passerelles » entre l'élite régionale et le meilleur niveau national.

Si la Région entend orienter davantage son intervention en faveur de l'accès au sport de haut niveau, elle poursuit néanmoins son soutien au sport de haut niveau proprement dit afin de contribuer à garantir le maintien des valeurs du sport.

Que ce soit pour l'accès au haut niveau ou pour le haut niveau lui-même, ces logiques d'intervention s'articulent autour de deux types de bénéficiaires, d'une part, les sportifs et, d'autre part, les structures d'accueil des athlètes.

- **Tableaux budgétaires 2010**

- Les crédits de paiement

	BP 2009		BP 2010	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sur AP				
Hors AP				
Sous-total	0	0	0	0
Fonctionnement				
Sur AE				
Hors AE	1 695 000		1 675 000	
Sous-total	1 695 000	0	1 675 000	0
TOTAL	1 695 000	0	1 675 000	0

- **Commentaires et explications de la proposition 2010**

- **Le soutien à l'accès au sport de haut niveau, pour lequel un crédit de 535 000 € est proposé, regroupe trois dispositifs :**

- Les aides individuelles (175 000 €)

Sont considérés à fort potentiel les sportifs classés sur la liste ministérielle en catégorie « Espoirs ». Sont reconnus de haut niveau en liste ministérielle « jeunes » les athlètes sélectionnés en équipe de France pour la préparation de compétitions internationales de leurs catégories d'âge. Ces athlètes peuvent percevoir une aide régionale forfaitaire d'un montant respectif de 450 € et 1 220 €.

- La filière régionale (80 000 €)

La filière sportive régionale regroupe des structures d'accès au haut niveau labellisées et positionnées par les fédérations dans leur filière verticale. Elle vise à organiser le haut niveau régional dans le cadre d'un maillage du territoire.

Les centres régionaux labellisés de cette filière bénéficient d'une aide conjointe du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) et de la Région.

- Le soutien aux Pôles Espoir (280 000 €)

La filière d'accès au sport de haut niveau s'appuie, à l'échelon supérieur aux centres régionaux, sur les 20 pôles « Espoir » mis en place dans la région. Ces structures permettent aux jeunes athlètes de poursuivre leur double projet sportif et scolaire.

La Région a souhaité prendre en charge l'intégralité du suivi médical et paramédical de prévention réalisé dans ces structures.

➤ **Les efforts consentis en direction du sport de haut niveau s'articulent quant à eux autour de trois dispositifs : 1 120 000 €**

- Le partenariat avec les clubs « Elite » (1 100 000 €)

La région Centre se distingue par des résultats sportifs performants dans plusieurs sports. La collectivité régionale souhaite développer un partenariat avec les clubs sportifs de haut niveau.

Cette politique a pour objectif de soutenir leur fonctionnement et de permettre aux jeunes de se familiariser avec une discipline.

- L'aide professionnelle aux sportifs de haut niveau (20 000 €)

La Région a développé, en concertation avec la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports, un dispositif visant à accompagner les athlètes de haut niveau dans leur double projet sportif et professionnel.

➤ **Les jeunes talents**

Dans le cadre du plan de soutien en faveur des jeunes âgés de 15 à 25 ans, la Région souhaite soutenir, pour la saison sportive 2009-2010, des jeunes sportifs licenciés en région et inscrits en pôles espoirs ou dans des structures similaires, en cas de difficulté sociale de leur famille. Cette mesure a pour objet de soutenir les familles de ces jeunes à potentiel par l'octroi d'une aide financière destinée à réduire les charges liées à la formation de ces jeunes.

Pour mener à bien cette action, il est proposé 20 000 €, en complément des 30 000 € consacrés à ce dispositif en 2009.

- **Cadre régional d'intervention**

Règlement d'attribution des aides personnalisées aux sportifs de haut niveau et à fort potentiel :

- voté le 7 mai 1999 - CPR n° 1999.05.71
- modifié le 17 mai 2002 par CPR n° 2002.04.97)
- modifié le 17 juin 2005 par CPR n° 2005.06.02)

Programme : Soutien au développement et à la structuration des pratiques sportives fédérales

- **Description**

Ce programme d'actions regroupe l'ensemble des interventions de la Région en faveur du sport pour tous.

Les actions conduites à ce titre sont de nature à développer l'accès à la pratique sportive, à accompagner et à promouvoir l'organisation de manifestations pour le plus grand nombre et à soutenir le mouvement sportif dans son organisation et sa structuration.

- **Tableaux budgétaires 2010**

- Les autorisations de programme et autorisations d'engagement

- **INVESTISSEMENT**

N° AP	Durée affectation	Type d'AP	LIBELLES	MONTANT	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013 et +
2010-0458	1 an	R	Aide à l'équipement des clubs	1 200 000	554 075	525 925	120 000	
TOTAL				1 200 000	554 075	525 925	120 000	0

- Les crédits de paiement

	BP 2009		BP 2010	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sur AP	980 000		1 000 000	
Hors AP				
Sous-total	980 000	0	1 000 000	0
Fonctionnement				
Sur AE	567 800		581 570	
Hors AE	1 753 000		1 411 000	
Sous-total	2 320 800	0	1 992 570	0
TOTAL	3 300 800	0	2 992 570	0

- **Commentaires et explications de la proposition 2010**

Equipement des clubs

Dans le cadre de leurs activités et notamment afin de développer leurs écoles de sport et les animations qu'ils peuvent conduire en direction de la jeunesse, les clubs sportifs ont besoin de matériels. Ces équipements ont vocation à être mutualisés et sont des outils indispensables au développement de la pratique.

De même, afin de transporter leurs équipes et aménager des ramassages pour faciliter l'accès à la pratique à des publics peu mobiles, les associations sportives doivent s'équiper de véhicules. Afin de les soutenir dans l'acquisition de ces matériels et véhicules, il est prévu une autorisation de programme de 1 200 000 € et des crédits de paiement à hauteur de 1 000 000 €.

Plan de développement des ligues

La Région s'est engagée, au cours de l'Olympiade 2004-2008, dans la mise en oeuvre de contrats d'objectifs pluriannuels avec les ligues et comités régionaux pour favoriser leur structuration et leur développement. 23 conventions ont été passées au cours de l'Olympiade.

Ce dispositif a été reconduit pour l'Olympiade 2009-2012 par le vote d'une autorisation de programme quadriennale de 2 400 000 € au budget 2009 ; plus de trente structures régionales ont contractualisé avec la Région.

Ces conventions poursuivent les objectifs stratégiques suivants :

- permettre la prise en compte de la dimension sociale et culturelle du sport et favoriser la cohésion sociale à travers la pratique sportive.
- favoriser le développement de la pratique sportive en associant tous les partenaires concernés.
- soutenir et accompagner le mouvement sportif dans son engagement quotidien.
- dynamiser et diversifier les activités proposées.

Elles se construisent ensuite autour des 3 objectifs opérationnels suivants :

- développer la filière d'accès au haut niveau,
- augmenter le nombre de licenciés et diversifier la pratique sportive,
- former des cadres et des dirigeants.

581 570 € de crédits de paiement seront nécessaires d'une part pour solder les engagements pris au titre de la précédente Olympiade et d'autre part pour donner aux ligues et comités régionaux de nouveaux moyens financiers pour la nouvelle Olympiade.

Subvention au Comité Régional Olympique et Sportif Centre

Le Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) est un partenaire de la Région : il est associé à la mise en oeuvre des politiques régionales, participe à l'instance régionale de concertation « conférence régionale des sports » et concourt à l'aménagement du territoire en donnant des avis sur des dossiers.

En 2009 il devrait y avoir la mise en place d'une convention d'objectifs établie pour la durée de l'Olympiade entre le CROS, la Direction Régionale Jeunesse et Sports et la Région Centre afin de définir les modalités de collaboration entre ces trois acteurs dans le cadre d'une gouvernance partagée.

Dans ce contexte, la Région apporte une aide au fonctionnement du CROS pour un montant annuel de 143 000 €.

Manifestations fédérales et éducatives

Considérant que les manifestations sportives sont des éléments structurants de l'animation du territoire induisant de fortes retombées économiques (hébergement, restauration, commerces de proximités...), la Région apporte son soutien à des organisations dont le caractère régional est affirmé. Ce dispositif vise à promouvoir le développement d'une animation sportive équilibrée sur l'ensemble du territoire régional.

Cette intervention Régionale est conçue pour favoriser une offre de manifestations sportives aussi exigeante, diversifiée et étendue dans l'année que possible. Quatre types de manifestations sont concernés :

- les manifestations des disciplines olympiques et non olympiques reconnues de haut niveau par la Commission Nationale du Sport de Haut Niveau (CNSHN),
- les manifestations de certaines fédérations affinitaires,
- certaines manifestations à caractère exceptionnel,
- certaines manifestations considérées comme promotionnelles pour la discipline.

1 253 000 € seront nécessaires pour soutenir les manifestations qui s'inscrivent dans cette logique.

Programme : Financement d'installations sportives

• Description

Cette politique a pour ambition d'aider à la réalisation de nouveaux équipements sportifs d'intérêt régional homologables pour une compétition régionale, voire nationale ou internationale et de soutenir les opérations de réhabilitation ou de modernisation d'équipements sportifs existants.

Les bénéficiaires porteurs de projets peuvent être des collectivités, des E.P.C.I. ou des associations sportives agréées par la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports (DRJS).

L'intervention de la Région est limitée à un maximum de 40 % du coût total de l'opération HT pour les partenaires publics, TTC pour les associations sportives.

Ce programme regroupe des opérations de réhabilitation liées à des contraintes imposées par les normes fédérales ou liées à des contraintes de sécurité ou d'hygiène.

Les installations directement affectées à une pratique de haut niveau ou à une structure reconnue dans la filière de haut niveau (ex : Institut de Formation du Football, structures affectées prioritairement à un pôle,...) sont également éligibles à ce dispositif à condition qu'elles s'intègrent au schéma directeur d'équipements des fédérations quand ils existent. A ce titre, chaque fédération, à travers son organe déconcentré, sera invitée à formaliser son schéma directeur et à définir ses priorités au regard d'un aménagement du territoire sportif harmonieux.

Depuis 2004, la Région a affirmé sa volonté de voir prendre en compte la dimension sportive dans les politiques territoriales. Cette volonté s'est concrétisée par une augmentation sensible de la part affectée aux installations sportives dans les contrats d'agglomérations et de pays. Cet effort est complémentaire à ceux identifiés au sein de la politique sportive et sert au développement des pratiques sur l'ensemble du territoire régional.

- **Tableaux budgétaires 2010**

- Les autorisations de programme et autorisations d'engagement

- **INVESTISSEMENT**

N° AP	Durée affectation	Type d'AP	LIBELLES	MONTANT	CP 2010	CP 2011	CP 2012
2010-0459	1 an	R	Construction d'installations sportives	1 500 000	800 000	700 000	
TOTAL				1 500 000	800 000	700 000	0

- Les crédits de paiement

	BP 2009		BP 2010	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sur AP	1 875 500		2 484 075	700 000
Hors AP				
Sous-total	1 875 500	0	2 484 075	700 000
Fonctionnement				
Sur AE				
Hors AE	7 600		7 830	
Sous-total	7 600	0	7 830	0
TOTAL	1 883 100	0	2 491 905	700 000

- **Commentaires et explications de la proposition 2010**

Installations sportives

Dans le cadre de la mise aux normes liées à des contraintes fédérales, un certain nombre d'installations sportives nécessitent des travaux d'aménagement. Afin de répondre à ces obligations réglementaires, certaines opérations de réhabilitation ou de construction pour les installations relevant directement d'une pratique de haut niveau inscrites au schéma directeur de la fédération de tutelle sont prévues.

Une autorisation de programme de 1 500 000 € est inscrite au budget primitif pour permettre l'engagement de ces opérations. 929 125 € de crédits de paiement seront, quant à eux, nécessaires pour mandater une partie des opérations nouvelles liées à cette AP, mais également le solde d'opérations antérieures.

Projets spécifiques

Des crédits de paiement sont proposés à hauteur de 1 554 950 €. Ils permettent la réalisation des projets suivants : l'achèvement de la construction de la maison départementale des sports à Châteauroux, le démarrage de la construction du vélodrome de Bourges, de la rénovation du stade de la Vallée à Tours et de la construction du stade omnisports à Vierzon.

Au titre du vélodrome de Bourges, une recette du Département du Cher de 700 000 € est inscrite en 2010.

CREPS de Bourges

En investissement, un crédit de 79 950 € permettra de financer l'acquisition de matériels sportifs et de réaliser des travaux d'aménagement du site au titre des obligations du propriétaire.

Le crédit de 7 830 € inscrit en fonctionnement correspond à l'assurance de la Région pour ce site.

- **Cadre régional d'intervention**

Modalités d'intervention de la Région Centre en faveur des équipements sportifs" voté le 11 juin 1999 - CPR n° 1999.06.66

TERRITOIRES SOLIDAIRES

LES ORIENTATIONS 2010

La Région Centre accompagne depuis longtemps une dynamique de territoires solidaires. Elle a, dans ce domaine, précédé dans l'esprit les lois d'aménagement du territoire en étant l'une des premières régions françaises à avoir réalisé une structuration quasi-complète de son territoire.

Notre Région dispose d'une politique d'aménagement du territoire particulièrement conséquente avec ses 8 agglomérations, ses 32 pays, ses contrats de villes moyennes, ses « Coeurs de Villages », ou encore le dispositif de solidarité du Fonds Sud. Ces politiques sont complétées par des interventions particulières en direction du logement ou de projets structurants.

Les contrats régionaux de pays et d'agglomérations

La Région soutient les développements économiques et sociaux des collectivités organisées au sein d'un pays ou d'une agglomération. Approche originale, c'est à la lumière des initiatives locales, d'un projet de territoire, des propositions remontant du terrain, que la Région attribue les aides dans les domaines de l'économie, du sport, du tourisme, des services... afin de répondre au plus près aux besoins des populations.

Le renforcement du dialogue entre la Région, les pays et les agglomérations permet une véritable rencontre entre aménagement du territoire régional et développement local.

Les contrats de Villes moyennes

Contribuant au maillage urbain du territoire régional, les villes moyennes organisent et animent les espaces ruraux, parfois menacés de désertification. La Région accompagne prioritairement la valorisation de l'espace urbain (rénovation de places en centre ville) et l'amélioration de la qualité de vie des habitants (créations de bibliothèques et centres de loisirs, modernisation des équipements sportifs, etc.)

La politique des « Coeurs de village »

Elle vise à redynamiser les centre-bourgs - véritables coeurs des communes de moins de 7 000 habitants - en créant des logements sociaux et en embellissant les rues et les places.

Le Fond de développement du Sud

Il témoigne de la solidarité régionale envers les territoires les moins favorisés. Afin de réduire les inégalités sur son territoire, la Région apporte un soutien accru aux initiatives propices à développer le sud de la région.

Les interventions sectorielles

La politique d'Aménagement du Territoire de la Région Centre poursuivra ses interventions en faveur du soutien au logement notamment dans le cadre des conventions Région/Départements.

Elle continuera également d'aider les projets structurants pour nos territoires, à hauteur de plus de 8,8 millions M€, en augmentation compte tenu des opérations inscrites au titre du CPER et des conventions Région/Départements.

Des priorités budgétaires clairement affirmées

En 2010, la Région privilégiera les actions en matière de développement solidaire, de soutien au monde rural, de requalification urbaine, de protection du patrimoine naturel et architectural.

Elle financera notamment le développement économique et la création d'emplois, l'intercommunalité, le logement (en particulier celui destiné aux jeunes et aux personnes âgées), les services à la population et le développement durable (par un accompagnement des territoires dans l'élaboration de leur Agenda 21.)

La Région s'engage à hauteur de 48,8 millions € pour financer les opérations proposées dans le cadre des contrats et de 9,7 millions € en faveur du soutien au logement. Elle demeure ainsi en 2010 au cœur du développement des territoires, en permettant que chaque euro qu'elle investit génère près de 4 euros de travaux, qui soutiennent les commandes des entreprises, l'emploi et la qualité de vie des habitants.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET **TERRITOIRES SOLIDAIRES**

SYNTHESE DES AUTORISATIONS AUX CHAPITRES BUDGETAIRES M71 :

En € par chapitres	Investissement 905.52.1-53.2-54-58	Fonctionnement 935.52.1-53.2-54-58
Autorisations de programme	65 971 000	
Autorisations d'engagement		-
Crédits de paiement dépenses	76 786 991	3 348 850
<i>Dont Contrat régionaux</i>	46 735 550	2 145 350
<i>Dont Cœurs de villages</i>	12 250 000	-
<i>Dont Villes et logements</i>	10 149 441	49 500
<i>Dont Opérations d'aménagement du territoire</i>	7 652 000	1 154 000
Crédits de paiement recettes	-	-

DETAIL PAR DOMAINE ET PAR PROGRAMME

DOMAINE: CONTRATS REGIONAUX

	BP 2009		BP 2010	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
CONTRATS REGIONAUX				
Investissement	49 385 000		46 735 550	
Fonctionnement	1 871 600		2 145 350	
TOTAL	51 256 600	0	48 880 900	0

Programme : Contrats régionaux d'agglomération

- **Description**

Il s'agit de la deuxième génération des Contrats d'Agglomération qui intéresse les agglomérations des six chefs-lieux de département ainsi que celles de Dreux et Montargis.

La stratégie de l'agglomération s'exprime au travers d'une charte de développement actualisée qui intègre les principes du développement durable notamment en matière :

- d'étalement urbain
- d'organisation de l'offre économique
- de rationalisation des déplacements
- de lutte contre les exclusions

Les Contrats Régionaux d'Agglomération s'inscrivent dans la stratégie régionale d'aménagement du territoire. A cet égard, les programmes s'attachent à mettre en évidence la cohérence et la pertinence de ses interventions avec les priorités régionales, en particulier :

- le développement durable, dans la perspective de l'élaboration d'un agenda 21 local,
- l'habitat, en cohérence avec les objectifs du PLH,
- le renouvellement urbain,
- le foncier,
- le développement de modes de transport alternatifs à la voiture individuelle (TCSP, intermodalité, pistes cyclables)
- le patrimoine naturel, par la mise en œuvre d'un plan vert à l'échelle de l'agglomération,
- le développement économique et l'emploi.

Il s'agit également de la mise en place d'une troisième génération de Contrats d'Agglomération (contrat d'une durée de 4 ans avec un bilan à mi-parcours)

Ceux-ci permettront, dans le prolongement des précédents, d'accompagner le développement des 8 agglomérations structurant le territoire régional, avec une prise en compte accrue des priorités régionales de développement durable.

En particulier, les Contrats s'inscriront dans une démarche d'agenda 21 et comporteront deux volets.

Le premier bloc de priorités, représentant au minimum 35% du montant du contrat, portera sur les thématiques suivantes : la formation-développement-innovation économique ; l'habitat et le foncier ; la rénovation urbaine ; la performance énergétique ; les trames vertes/trames bleues ; la mobilité ; la biodiversité / eau.

Le deuxième bloc de priorités portera sur l'économie touristique ; le développement de l'accès à la culture ; les aménagements urbains ; les activités sportives et de loisirs ; les services à la population ; l'agriculture périurbaine.

• **Tableaux budgétaires 2010**

- *Les autorisations de programme et autorisations d'engagement*

• **INVESTISSEMENT**

N° AP	Durée affectation	Type d'AP	LIBELLES	MONTANT	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013 et +
2007-0861	4 ans	C	CONTRAT REGIONAL AGGLOMERATION DU PAYS DES CHATEAUX ET DU BLESOIS	+ 3 465 000	440 000	1 201 000	1 200 000	119 000
2010-1462	4 ans	C	CONTRAT REGIONAL AGGLOMERATION ORLEANS 3G	40 310 000		4 032 000	4 032 000	24 192 000
TOTAL				43 775 000	440 000	5 233 000	5 232 000	24 311 000

- Les crédits de paiement

	BP 2009		BP 2010	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sur AP	23 556 000		19 721 600	
Hors AP				
Sous-total	23 556 000	-	19 721 600	-
Fonctionnement				
Sur AE			160 250	
Hors AE				
Sous-total	-	-	160 250	-
TOTAL	23 556 000	-	19 881 850	-

• **Commentaires et explications de la proposition 2010**

Contrats régionaux d'agglomération 2G

La proposition d'abondement à hauteur de 3 465 000 € de l'AP relative au contrat régional de l'agglomération Blésoise et du pays des Châteaux correspond à l'enveloppe de performance, pour atteindre un total de 15 465 000 €. Le taux de mandatement sur crédits réservés ayant atteint 25%, l'agglomération peut en effet prétendre à l'attribution de cette réserve de performance à l'occasion du bilan à mi-parcours qui devrait intervenir en début d'année 2010.

Concernant les crédits de paiement, les besoins sont estimés en 2010 à 15 051 200 € pour 7 Contrats actifs, pour une part importante au bénéfice de l'agglomération d'Orléans dont le contrat s'est achevé en octobre 2009 et qui devra transmettre ses dernières pièces financières courant 2010.

Contrats régionaux d'agglomération 3G

Pour honorer les premiers engagements pris au titre du Contrat d'Agglomération de Tours, il est nécessaire d'inscrire 4 670 400 € de crédits de paiement pour 2010.

Par ailleurs, il est nécessaire d'ouvrir l'AP relative au Contrat de 3^{ème} génération de l'agglomération orléanaise dont la signature est prévue courant 2010 à hauteur de 40,310 M€.

En fonctionnement, 160 250 € de crédits de paiement sont nécessaires pour contribuer aux premiers mandatements relatifs aux engagements pris au titre des contrats régionaux d'agglomération, notamment celui de Tours, signé début 2009.

• **Cadre régional d'intervention**

- Règlement d'application des Contrats Régionaux d'Agglomération (CPR 03.06.79 du 19/09/2003 et CPR 04.06.32bis du 9 juillet 2004)
- DAP 07.06.06 du 20/12/2007 sur la mise en œuvre la politique des Contrats territoriaux de 3^{ème} génération

• **Description**

La politique des Contrats de Pays, définie en 1994 et mise en application à compter de 1998, fait figure de référence nationale. Plus de dix années plus tard, 31 Pays ont bénéficié d'un premier Contrat de Pays avec la Région.

Cette politique s'appuie sur les idées forces suivantes :

- La définition de Pays de dimension suffisante, comptant un ou plusieurs pôles urbains, et présentant une cohérence géographique, économique et sociale,
- Une organisation locale basée sur une structure de droit public,
- L'élaboration par le Pays dans un cadre partenarial, d'une charte de développement puis d'un programme précis,
- Le recrutement par le Pays d'un agent de développement permanent.

Les territoires du Sud de la région bénéficient également d'une part de Fonds Sud contractualisé au sein de leur contrat. Ce dispositif de solidarité régionale concerne les projets économiques, culturels et touristiques, qui contribuent de manière significative au développement et à l'aménagement du Sud de la région.

• **Tableaux budgétaires 2010**

- Les crédits de paiement

	BP 2009		BP 2010	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sur AP	3 386 000		1 812 800	
Hors AP				
Sous-total	3 386 000	0	1 812 800	0
Fonctionnement				
Sur AE				
Hors AE				
Sous-total	0	0	0	0
TOTAL	3 386 000	0	1 812 800	0

• **Commentaires et explications de la proposition 2010**

Les premiers contrats de Pays ont été signés entre 1998 et décembre 2003 (Pays Drouais). Les derniers engagements ont été pris à ce titre en 2008. Les besoins en crédits de paiement diminuent, les crédits nécessaires en 2010 étant estimés à seulement 1 812 800 € sur un montant total de crédits d'environ 2 500 000 € restant à mandater.

Au titre du Fonds Sud contractualisé au titre de la 1^{ère} génération de Contrats, il n'est plus nécessaire de prévoir de crédits de paiement.

• **Cadre régional d'intervention**

Politique des Contrats de Pays :
DAP n° 1994.07.04

Règlement d'application des Contrats de Pays :
CPR n° 1995.02.28 du 12 mai 1995
CPR n° 1996.05.40 du 10 mai 1996
CPR n° 2000.01.38 du 11 février 2000
DAP n° 01.04.10 du 19 octobre 2001
CPR n° 2001.04.10 du 19 octobre 2001
CPR n° 2002.08.81bis du 15 novembre 2002

Programme : Contrats régionaux de pays

• **Description**

La politique régionale définissant **les Contrats Régionaux de Pays (2^{ème} génération)** a été votée en décembre 2001. Ce dispositif repose sur deux idées forces :

1. Le respect de l'initiative locale, pour que la mobilisation volontaire d'acteurs sur un territoire conserve tout son sens et produise toute la plus value qui en est attendue.
2. La prise en compte des priorités définies par la Région dans son projet de développement régional.

Ainsi, le Contrat Régional de Pays formalise la rencontre entre le projet régional d'aménagement du territoire et le projet de développement local du Pays. Le Pays, indépendant de la Région, est au cœur du projet de développement pour lequel la Région est co-contractant principal mais pas exclusif.

Le règlement modifié en juin et juillet 2004 renforce la nécessaire prise en compte des priorités régionales, notamment l'intercommunalité, le développement durable, les services à la population et le développement économique.

Cette politique permet également à la Région d'exprimer sa solidarité envers les territoires les plus fragiles par l'intermédiaire d'une dotation de solidarité au bénéfice des territoires du Sud affectée à des projets structurant répondant aux modalités du règlement du Fonds de Développement du Sud.

Troisième génération de Contrats de Pays :

Ceux-ci permettent, dans le prolongement des précédents, d'accompagner le développement de 30 pays qui constituent autant de territoires de proximité pour un développement économique et social du territoire répondant au mieux aux besoins des populations.

Les 2 autres pays (Pays Castelroussin et Pays des Châteaux) relèvent du Contrat Agglo-Pays commun avec leur agglomération partenaire (Châteauroux et Blois).

Les Contrats de troisième génération, sont toujours la traduction opérationnelle de la rencontre entre la stratégie régionale d'aménagement du territoire et le projet de territoire du pays, avec une prise en compte accrue des priorités régionales de développement durable.

En particulier, les Contrats doivent s'inscrire dans une démarche d'agenda 21 et comporter deux volets.

Le premier bloc de priorités, représentant au minimum 35 % du montant du contrat, porte sur les thématiques suivantes : la formation-développement-innovation économique ; les services à la population ; l'habitat et la rénovation urbaine ; la performance énergétique ; la qualité des paysages ; la mobilité ; la biodiversité-eau.

Le deuxième bloc de priorités porte sur l'économie touristique ; le développement de l'accès à la culture ; les aménagements urbains-cadre de vie ; les activités sportives et de loisirs ; l'agriculture.

Enfin, que ce soit dans le cadre de la 2^{ème} ou de la 3^{ème} génération, les Pays bénéficient également d'une subvention de fonctionnement pour l'animation du Syndicat de Pays

- **Tableaux budgétaires 2010**

- Les crédits de paiement

	BP 2009		BP 2010	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sur AP	21 243 000		23 364 400	
Hors AP				
Sous-total	21 243 000	0	23 364 400	0
Fonctionnement				
Sur AE			125 000	
Hors AE	1 871 600		1 860 100	
Sous-total	1 871 600	0	1 985 100	0
TOTAL	23 114 600	0	25 349 500	0

- **Commentaires et explications de la proposition 2010**

Contrats régionaux de Pays 2G :

Suite au vote en décembre 2007 du dispositif relatif à la troisième génération de contrats territoriaux, 4 pays (Drouais, Beauce, Chartrain et Gâtinais) bénéficieront directement d'un Contrat 3G sans contractualiser un Contrat de 2^{ème} génération. C'est ainsi que, sur 32 pays, 26 pays bénéficient d'un Contrat de 2^{ème} génération (et 2 d'un Contrat mixte Agglo – Pays).

Après 5 Contrats de Pays en 2004, 6 Contrats de Pays en 2005, 7 Contrats de Pays en 2006, 8 Contrats de Pays ont été signés en 2007. Les engagements et les paiements à intervenir n'ont par conséquent pas atteint leur maximum. Les crédits de paiement nécessaires pour 2010 s'élèvent à 22 498 600 €.

Contrats régionaux de Pays 3G :

Un Contrat régional de Pays de 3^{ème} génération a été signé début 2009 (Pays d'Issoudun et de Champagne Berrichonne). Pour 8 Pays, les Orientations pour l'Action ont été négociées avant la fin de l'année 2009 : Chartrain (octobre 2009), Beauce (octobre 2009), Gâtinais (avril 2009), Sancerre Sologne (avril 2009), Brenne (juin 2009), Beauce-Gâtinais en Pithiverais (septembre 2009), Vendômois (novembre 2009) et Drouais (novembre 2009). La signature des Contrats correspondant devrait générer en 2010 pour les 9 Contrats un besoin de crédits de paiement en investissement à hauteur de 865 800 €. Par ailleurs, le volet fonctionnement des Contrats (pouvant atteindre 10% des dotations) pourrait générer un besoin de l'ordre de 125 000 € pour financer les premières actions.

Au titre du fonctionnement hors Contrats, un montant de 1 860 100 € est prévu pour financer, d'une part l'animation des 32 pays, et d'autre part, à hauteur de 24 000 € des

partenariats et actions de mise en réseau de nos partenaires (formations agents, expertises, fonctionnement A3P, cotisation ETD ...).

- **Cadre régional d'intervention**

Politique des Contrats Régionaux de Pays :
DAP n° 2001.05.09

Règlement d'application des Contrats Régionaux de Pays :
CPR n° 2002.07.08bis du 15 novembre 2002
CPR n° 2004.05.28 du 18 juin 2004
CPR n° 2004.06.33bis du 9 juillet 2004
CPR n° 2005.03.35 du 25 mars 2005
CPR n° 2005.04.49 du 29 avril 2005
CPR n° 2005.06.39 du 17 juin 2005

Politique des Contrats de Pays de troisième génération:
DAP 07.06.06 du 20 décembre 2007

Programme : Contrats ville moyenne

- **Description**

Cette politique, mise en place en 2001, vise le renforcement des fonctions d'animation et d'organisation urbaines des villes moyennes, autour de trois grands axes d'intervention : la valorisation de l'espace urbain, l'amélioration de l'accueil des populations, l'amélioration de la qualité de vie.

Celle-ci a été prévue pour permettre la signature des 18 Contrats de Ville moyenne suivants : ISSOUDUN, ARGENTON, CHINON, LOCHES, PITHIVIERS, AUNEAU, BEAUGENCY, MEHUN SUR YEVRE, MONTLOUIS, ROMORANTIN, VIERZON, NOGENT LE ROTROU, VENDOME, AMBOISE, CHATEAU-RENAULT, LE BLANC, et enfin SAINT-AMAND-MONTROND et CHATEAUDUN, signés en 2008.

Depuis 2006, chaque nouveau contrat pressenti s'est vu attribuer sa propre AP : Lamotte-Beuvron et Gien en 2007, La Châtre et Bléré en 2008, La Ferté Saint Aubin en 2009.

Par ailleurs, le Conseil régional, en session plénière de juin 2006, a ouvert aux villes moyennes ayant achevé leur premier Contrat de 4 ans et sous réserve d'avoir atteint un taux de mandatement de 80%, la possibilité de conclure avec la Région **un deuxième Contrat Ville Moyenne**. Ce fût le cas pour Issoudun en 2006 et Argenton-sur-Creuse en 2007. En 2008, ont été ouvertes les AP pour les 2^{èmes} contrats de ville moyenne de Loches, Chinon et Montlouis/Loire et en 2009 celles relatives aux 2^{ème} Contrats Ville moyenne de Chateaudun, Vierzon, Romorantin, Pithiviers, Beaugency, Auneau, Mehun-sur-Yèvre et Nogent-le-Rotrou.

- **Tableaux budgétaires 2010**

- Les crédits de paiement

	BP 2009		BP 2010	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sur AP	1 200 000		1 836 750	
Hors AP				
Sous-total	1 200 000	0	1 836 750	0
Fonctionnement				
Sur AE				
Hors AE				
Sous-total	0	0	0	0
TOTAL	1 200 000	0	1 836 750	0

- **Commentaires et explications de la proposition 2009**

Les crédits de paiement 2010 sont destinés en quasi totalité à mandater des crédits relatifs à des opérations engagées au titre de la 1^{ère} génération de Contrats Ville moyenne.

- **Cadre régional d'intervention**

- La délibération du Conseil régional DAP n° 01.03.08 du 14 juin 2001 adoptant le règlement d'application de la politique des Contrats Villes Moyennes.

- La délibération du Conseil régional DAP n° 06.02.11 du 29 juin 2006 adoptant les principes d'une deuxième génération des Contrats Villes Moyennes.

DOMAINE: CŒURS DE VILLAGE

	BP 2009		BP 2010	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
CŒURS DE VILLAGE				
Investissement	13 250 000		12 250 000	
Fonctionnement				
TOTAL	13 250 000	0	12 250 000	0

Programme : Cœurs de village

- **Description**

La politique des Cœurs de Village a pour objectif la revitalisation des centres-bourgs des communes de moins de 7 000 habitants. C'est ainsi que la Région soutient la création ou l'amélioration de logements locatifs d'intérêt social, et en accompagnement, l'amélioration du cadre de vie environnant, afin de renforcer l'attractivité de la commune, et le bien-être de leurs habitants.

- **Tableaux budgétaires 2010**

- Les autorisations de programme et autorisations d'engagement

- **INVESTISSEMENT**

N° AP	Durée affectation	Type d'AP	LIBELLES	MONTANT	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013 et +
2010-0154	1 an	R	CŒURS DE VILLAGE	15 000 000	3 500 000	3 500 000	4 750 000	3 250 000
TOTAL				15 000 000	3 500 000	3 500 000	4 750 000	3 250 000

Suite aux modifications de règlement intervenues en 2005, le montant de l'enveloppe annuelle consacrée à la politique des Cœurs de Village a été fixé à 15 M€ maximum.

- Les crédits de paiement

	BP 2009		BP 2010	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sur AP	13 250 000		12 250 000	
Hors AP				
Sous-total	13 250 000	0	12 250 000	0
Fonctionnement				
Sur AE				
Hors AE				
Sous-total	0	0	0	0
TOTAL	13 250 000	0	12 250 000	0

- **Commentaires et explications de la proposition 2010**

Depuis 1998, 1 338 communes ont bénéficié de subventions au titre des Cœurs de Village. Durant cette même période, la Région a permis la réhabilitation ou la construction de 4 016 logements locatifs sociaux grâce aux financements des acquisitions foncières ou immobilières, la réhabilitation de bâtiments anciens ou la viabilisation de terrains par les collectivités, préalables à la construction de logements par des bailleurs sociaux, afin de diminuer la charge foncière des opérations.

Une action sur le patrimoine privé, complémentaire à l'action publique, permet d'aider les propriétaires bailleurs dans le cadre d'OPAH (Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat).

Les crédits de paiement proposés pour 2010 permettront d'honorer les engagements liés à l'AP 2010 (à hauteur de 3 500 000 €), à l'AP 2009 (à hauteur de 3 500 000 €), ainsi qu'aux AP antérieures (à hauteur de 5 250 000 €).

L'impact budgétaire de la politique Cœurs de Village atteint désormais sa vitesse de croisière, en tenant compte de l'abandon de quelques opérations et du solde de certains engagements au prorata des dépenses réellement réalisées par le maître d'ouvrage.

- **Cadre régional d'intervention**

- n° 95.04.09 des 19 et 20 octobre 1995
- n° 97.06.72 du 19 mai 1997
- n° 00.65.76 du 15 septembre 2000
- n° 04.10.47 du 10 décembre 2004
- n° 05.07.74 du 8 juillet 2005
- n° 07.05.58 du 11 mai 2007

DOMAINE: VILLES ET LOGEMENTS

	BP 2009		BP 2010	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
VILLES ET LOGEMENTS				
Investissement	10 394 200		10 574 441	
Fonctionnement	234 900		49 500	
TOTAL	10 629 100	0	10 623 941	0

Programme : Politique de la ville CPER 2000-2006

- **Description**

Ce programme concernait l'ensemble des politiques mises en place par la Région afin de participer aux actions de requalification des quartiers dits sensibles faisant l'objet de procédures particulières dans le cadre de la politique de la ville, à savoir désormais uniquement les contrats de ville (article 27-1 du CPER 2000-2006), les Grands Projets de Ville (GPV) étant achevés et leur activité financière terminée.

- **Tableaux budgétaires 2010**

- Les crédits de paiement

	BP 2009		BP 2010	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sur AP	960 000		479 677	
Hors AP				
Sous-total	960 000	0	479 677	0
Fonctionnement				
Sur AE				
Hors AE				
Sous-total	0	0	0	0
TOTAL	960 000	0	479 677	0

- **Commentaires et explications de la proposition 2010**

L'année 2010 permettra de solder les dernières opérations financées dans le cadre des contrats de villes, ce qui génère un besoin de crédits de paiement à hauteur de 479 677 €.

- **Cadre régional d'intervention**

- Convention d'application relative à la mise en œuvre de l'article 27 du CPER 2000-2006 (CPR n° 00.08.1 en date du 13 octobre 2000).

Programme : Logements et services à la population

• Description

CPER et convention Région - Département 2000-2006

Dans le cadre de l'article 27-2 du Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006, la Région finançait :

- les opérations de construction-démolition de logements
- les actions favorisant l'adaptation du logement des personnes âgées (ingénierie et installation d'ascenseurs)
- et les opérations en faveur de l'amélioration des logements des jeunes.

Dans le cadre de l'article 28 du CPER 2000-2006, la Région a souhaité améliorer les conditions d'accueil des personnes âgées dans les structures spécialisées. Ce fût également le cas au titre de l'article des conventions Région – Département de l'Indre, du Loir-et-Cher, du Cher et du Loiret 2000-2006.

Enfin, la Région est intervenue par l'intermédiaire de la convention avec le Département d'Eure-et-Loir 2000-2006 en matière de logement conventionné en vue d'accroître l'offre en logements locatifs en milieu rural.

CPER et conventions Région - Départements 2007-2013

Au titre du volet territorial du CPER, les aides régionales en direction du **logement des jeunes** et du **maintien à domicile des personnes âgées** (installations d'ascenseurs) sont reconduites, ainsi qu'un volet relatif à **l'hébergement des personnes âgées**. Afin de faciliter la production de logements sociaux, l'Etat et la Région ont également convenu de soutenir, à hauteur d'environ 3 M€ pour la Région et 1 M€ pour l'Etat, **un volet Foncier** au titre du volet territorial du CPER, dans le cadre d'un travail collaboratif avec les Départements et les Agglomérations.

Par ailleurs, la Région a défini le **logement social comme un objectif prioritaire des Conventions Région – Départements 2007-2013**. Ainsi, les conventions signées avec le Cher, l'Eure-et-Loir, l'Indre-et-Loire, le Loir-et-Cher, l'Indre et le Loiret comportent toutes un volet logement pour un montant total de 9,180 M€, dans des volumes variables.

De même, les conventions Région – Département 2007-2013 intègrent également toutes un volet « Hébergement des personnes âgées », pour un montant total de près de 40 M€.

En ce qui concerne **les services à la population**, au-delà des interventions régionales dans le cadre des Contrats territoriaux, la Région intervient, aux côtés de l'Etat dans le cadre du volet territorial du CPER. Les projets sont sélectionnés dans le cadre d'appels à initiatives dont les premiers ont été organisés en juillet 2007. Ils ont concerné, d'une part les maisons de santé pluridisciplinaires, d'autre part les services de proximité (à l'enfance, aux personnes âgées et dans le cadre de relais de services publics).

Rénovation urbaine

Le Programme National de Rénovation Urbaine, qui vise à transformer en profondeur les quartiers d'habitat social les plus dégradés, représente en région Centre un montant de travaux conséquent de 1,407 milliards d'euros.

Au titre de la convention-cadre signée en mars 2007 entre l'Etat, la Région et l'ANRU, la Région s'est engagée à co-financer ce programme à hauteur de 98,8 millions d'euros.

Ces crédits seront imputés majoritairement au titre des Contrats d'Agglomération, des Contrats Ville moyenne, et des Contrats de Pays correspondant, à hauteur respectivement de 40%, 80%, et 12,5% de deux contrats successifs.

Néanmoins, dans le cas de Chartres/Lucé, Blois et Chateaudun, ces crédits sont insuffisants au regard de l'ampleur des programmes.

Aussi, la Région a-t-elle décidé de mobiliser une enveloppe de solidarité rénovation Urbaine, à hauteur de 12,666 M€, au bénéfice de ces trois sites.

- **Tableaux budgétaires 2010**

- *Les autorisations de programme et autorisations d'engagement*

- **INVESTISSEMENT**

N° AP	Durée affectation	Type d'AP	LIBELLES	MONTANT	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013 et +
2008-37003	6 ans	C	CG 37 - HEBERGEMENT DES PERSONNES AGEES	+ 675 000	0	135 000	337 500	202 500
2009-1772	3 ans	C	RENOVATION URBAINE : ENVELOPPE DE SOLIDARITE	+ 3 421 000	0	1 100 000	100 000	1 221 000
TOTAL				4 096 000	0	1 235 000	437 500	1 423 500

La convention Région-Département d'Indre-et-Loire pour la période 2007-2013 prévoit une participation de la Région à hauteur de 675 000 € pour financer un projet de modernisation d'un établissement d'hébergement de personnes âgées à Abilly. Il est prévu d'engager cette opération en 2010, d'où la nécessité d'abonder l'AP 2008-37003 à cette même hauteur.

Compte-tenu de l'accélération du PRU de Blois, il est nécessaire de mobiliser rapidement, en sus des crédits fléchés au titre du Contrat Agglo-Pays du Blésois, l'enveloppe de solidarité Rénovation urbaine. L'abondement de l'AP 2009-1772 est proposée à hauteur de 3,421 M€, correspondant au montant estimé nécessaire pour le site de Blois.

- *Les crédits de paiement*

	BP 2009		BP 2010	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sur AP	9 434 200		10 094 764	
Hors AP				
Sous-total	9 434 200	0	10 094 764	0
Fonctionnement				
Sur AE	234 900		49 500	
Hors AE				
Sous-total	234 900	0	49 500	0
TOTAL	9 669 100	0	10 144 264	0

- **Commentaires et explications de la proposition 2010**

Logement des jeunes (CPER 2000-2006)

Un montant de 210 000 € est nécessaire pour solder notamment les opérations de Saint-Amand-Montrond (résidence sociale de 60 logements) et de Tours (résidence sociale de 12 logements rue « traversière »).

Hébergement des personnes âgées (CPER et conventions Région – Départements 2000-2006)

Plusieurs opérations de restructuration de maisons de retraite financées en 2006 ne sont pas encore terminées. Restent notamment à solder les subventions attribuées aux établissements de Saint Florent sur Cher, de Châteauroux (Bénazet, La Rochette, La Pléiade), de Dry (la maison retraite de Villecante), de Bourges (maison de retraite de Bellevue) ou de Saint-Gaultier.

Les besoins sont ainsi estimés à 1 807 264 €.

Convention Département 18 : EHPAD et Logement (2007-2013)

La Région a contractualisé avec le Département du Cher à hauteur de 9 500 000 € pour la restructuration d'Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD). Les besoins en crédits de paiement sont estimés à 1 300 000 € pour 2010 qui permettront notamment de financer les travaux de la maison de retraite de Bellevue (annexe de Saint Doulchard), ainsi que celles d'Aubigny-sur-Nère et de Lignières, soutenus en 2009.

Pour la période 2007-2013, la Région et le Département soutiennent les organismes HLM pour démolir des logements dans le cadre d'opérations s'inscrivant dans une logique de renouvellement urbain, pour construire des logements après démolitions et pour réhabiliter des logements, dans des communes de moins de 8 000 habitants (hors agglomération de Bourges), et sous réserve de l'inscription des projets dans une démarche d'habitat durable.

Les crédits de paiement proposés permettront d'honorer à hauteur de 200 000 € le solde des premiers engagements liés à l'AP créée en 2008, comme par exemple les démolitions de logements à Aubigny-sur-Nère, à La Guerche/l'Aubois, Le Châtelet ...

Par ailleurs, dans le cadre de cette même convention, la Région et le Département du Cher ont prévu d'accorder aux jeunes, âgés entre 18 et 25 ans, pour leur première installation, une aide relative à la prise en charge de tout ou partie du dépôt de garantie exigé par le bailleur lors de l'entrée dans les lieux. Les crédits de paiement proposés à hauteur de 25 000 € permettront d'honorer les engagements prévus pour 2010.

Convention Département 28 : EHPAD, logement et résidences pour personnes âgées et Logement (2007-2013)

La Région a contractualisé avec le Département d'Eure-et-Loir à hauteur de 6 660 000 € pour la restructuration d'Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD). Les besoins en crédits de paiement, estimés à 1 042 500 € pour 2010, permettront principalement de financer les travaux liés aux maisons de retraite d'Anet (engagé en 2009) et de Voves.

Pour la période 2007-2013, la Région et le Département d'Eure-et-Loir ont fixé pour objectif général d'accroître et d'améliorer l'offre de logements locatifs en milieu rural dans les secteurs caractérisés par une forte expansion démographique, la présence de services publics, montrant une importante demande locative. Le dispositif vise à aider les communes et EPCI à acquérir et viabiliser des terrains destinés à la construction de logements, à démolir des

logements s'inscrivant dans une logique de renouvellement urbain, et à aider les organismes d'HLM à créer des logements dans des bâtiments existants.

Les crédits de paiement proposés à hauteur de 500 000 € permettront d'honorer les engagements pris, comme par exemple les opérations de viabilisation de Courville, La Ferté-Vidame et Béville-le-Comte et des opérations de démolitions à Thiron-Gardais et Saint-Rémy-sur-Avre.

Convention Département 36 : EHPAD et Logement (2007-2013)

La Région a contractualisé avec le Département de l'Indre à hauteur de 11 300 000 € pour la restructuration d'Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) et d'établissements d'accueil pour personnes handicapées. Les besoins en crédits de paiement, estimés à 1 500 000 € pour 2010, permettront notamment de financer le Foyer des Aubrys, le Foyer des Ecureuils à Châteauroux, l'Hôpital d'Issoudun, ou le foyer d'accueil de Pérassay à Ste-Sévère ...

Concernant le logement, la Région et le Département de l'Indre ont souhaité mettre en place un programme d'adaptation de logements en faveur des personnes âgées et handicapées sur l'ensemble du territoire départemental dans le cadre de la convention 2007-2013. Un Programme d'Intérêt Général (PIG) relatif à l'adaptabilité et à la mise aux normes d'habitabilité des logements occupés par des personnes âgées ou handicapées devrait ainsi permettre l'amélioration de 1 200 logements pendant cette période.

Les crédits de paiement proposés, à hauteur de 40 000 €, permettront d'honorer les engagements liés aux travaux d'amélioration. De plus, il est proposé 24 500 € de crédits de paiement sur l'AE créée en 2008 pour régler les prestations liées à la 2^{ème} année d'animation du programme, conformément aux modalités d'intervention.

Convention Département 37 : EHPAD et Logement (2007-2013)

La Région a contractualisé avec le Département d'Indre-et-Loire à hauteur de 4 045 000 € pour la restructuration d'Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD). Les besoins en crédits de paiement sont estimés à 1 565 000 € pour 2010 qui permettront notamment de financer les EHPAD de Monconseil à Tours (engagé), ainsi que de Bléré et d'Abilly pour lesquelles les engagements sont prévus en 2010.

Dans le cadre de la convention 2007-2013, la Région et le Département d'Indre-et-Loire souhaitent accroître et favoriser l'offre de logements sociaux s'inscrivant dans une démarche d'habitat durable en milieu rural en dehors de l'agglomération de Tours. Pour atteindre ces objectifs, le dispositif mis en place vise à aider les organismes d'HLM à acquérir et réhabiliter des immeubles en logements sociaux.

Fin 2009, très peu d'engagements liés à l'AP créée en 2008 ont été pris. En conséquence, les crédits de paiement proposés pour 2010, à hauteur de 75 000 €, permettront essentiellement d'honorer les engagements liés aux demandes attendues en 2010.

Convention Département 41 : EHPAD et Logement (2007-2013)

La Région a contractualisé avec le Département de Loir-et-Cher à hauteur de 5 235 000 € pour la restructuration d'Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD). Les besoins en crédits de paiement sont estimés à 280 000 € pour 2010 et devraient permettre de financer notamment les EHPAD de Mer, Vendôme et Savigny.

Pour la période 2007-2013, la Région et le Département du Loir-et-Cher ont décidé de répondre à l'attente des personnes âgées ou handicapées souhaitant rester le plus longtemps possible dans un logement autonome dans les communes disposant d'un minimum de commerces et services. Le dispositif vise à aider les organismes d'HLM, les communes et les EPCI à adapter des logements dans des bâtiments existants ou à réaliser des logements neufs.

Les crédits de paiement 2010, proposés à hauteur de 125 000 €, permettront d'honorer les engagements pris notamment pour les opérations d'adaptation de logements aux Montils, à Blois et à Thenay ainsi que les nouveaux dossiers attendus en 2010.

Convention Département 45 : EHPAD et Logement (2007-2013)

La Région a contractualisé avec le Département du Loiret à hauteur de 2 541 000 € pour la restructuration d'Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD). Les besoins en crédits de paiement sont estimés à 150 000 € pour 2010 et permettront notamment de financer l'extension de l'EHPAD Nazareth à Orléans engagé en 2008.

La Région et le Département du Loiret souhaitent favoriser la réalisation d'opérations d'habitat social en raison de la forte demande en particulier en milieu rural du fait de la proximité avec la région Ile-de-France. Les opérations financées devront s'inscrire dans une démarche d'habitat durable.

Les crédits de paiement prévus en 2010 à hauteur de 75 000 € permettront de faire face au paiement des premiers engagements prévus en 2010, les premiers dossiers de demande de subvention étant arrivés seulement fin 2009.

Fonds Santé Solidarité (CPER 2007-2013 – VT)

L'Etat et la Région sont engagés chacun à hauteur de 10,718 M€ en faveur de l'hébergement pour personnes âgées dépendantes. Une AP de 5 000 000 € a été créée en 2008 pour honorer les premiers dossiers.

Compte-tenu du retard pris par les opérations programmées (aucun engagement jusqu'à fin 2009), les crédits de paiement ne sont prévus qu'à partir de 2011, les premiers dossiers attendus concernant les maisons de retraite de Vatan et de Levroux.

Logement des jeunes (CPER 2007-2013 – VT)

La Région a souhaité reconduire au titre du CPER une action en direction du logement des jeunes (FJT, résidences sociales), l'Etat intervenant au titre de ses crédits de droit commun.

Les besoins 2010 en crédits de paiement sont estimés à 200 000 €, et permettront d'honorer les engagements 2008 (Nogent-le-Rotrou), 2009 (Château-Renault) ainsi que les engagements attendus pour les opérations d'Orléans (Les acacias), Châteauroux et Montbazou.

Maintien à domicile des personnes âgées (CPER 2007-2013 – VT)

La Région a souhaité reconduire au titre du CPER une action en direction du maintien à domicile des personnes âgées. Une dotation de 400 000 € a été créée à cet effet en 2008, pour le financement de l'installation d'ascenseurs dans les immeubles d'habitat social.

Les besoins 2010 en crédits de paiement sont estimés à 100 000 €, pour les projets attendus en 2010, notamment une opération concernant 15 ascenseurs dans le quartier du Sanitas à Tours.

Services à la population (CPER 2007-2013 – VT)

50 projets de services de proximité, pour un montant de 7,381 M€ ont été déclarés éligibles en juin 2008, suite à la sélection opérée parmi les 160 projets présentés à l'Etat et à la Région dans le cadre du CPER.

Dans le cadre de l'AP de 2 M€ créée au BP 2009, les besoins en crédits de paiement sont estimés à 50 000 €, un financement de l'Etat étant privilégié pour ces opérations, et seulement 2 opérations ayant été financées sur crédits régionaux.

Maisons de santé pluridisciplinaires (CPER 2007-2013 – VT)

19 projets de maisons médicales, pour un montant de 3,431 M€ ont été déclarés éligibles en juin 2008, suite à la sélection opérée parmi les 48 projets présentés à l'Etat et à la Région dans le cadre du CPER.

Dans le cadre de l'AP de 2,6 M€ créée en 2010, les besoins en crédits de paiement sont estimés à 50 000 €. Le financement Etat ayant également été privilégié sur ce volet du contrat de projets.

La Région intensifiera ses moyens financiers en faveur du développement des maisons de santé pluridisciplinaires

Foncier (CPER 2007-2013 – VT)

Le volet territorial du CPER prévoit que l'Etat et la Région favorisent la production de logements sociaux, d'une part, en finançant le capital initial d'Etablissements Publics Fonciers (ou autres structures), d'autre part en facilitant le portage financier lié aux emprunts contractés en vue de la constitution de réserves foncières. Les modalités d'intervention de l'Etat et de la Région ont été validées par l'Assemblée plénière lors de sa séance du 18 juin 2009 et précisées lors de sa séance plénière d'octobre 2009.

En effet, l'aide régionale concernant le portage financier lié à la charge des intérêts souscrits pour la constitution de réserves foncières se concrétisent par une subvention d'investissement dont le montant est plafonné à 2 % du capital emprunté par an sur une durée maximale de dix ans.

C'est pourquoi, les besoins en crédits de paiement pour 2010 sont estimés à 400 000 € en faveur de l'établissement public foncier du Loiret et pour les demandes de subventions liées au portage financier des emprunts visant à la constitution de réserves foncières.

• Cadre régional d'intervention

- Convention d'application relative à la mise en œuvre de l'article 27 du CPER 2000-2006 (CPR n° 00.08.61 du 13 octobre 2000)
- Délibération DAP n° 02.01.07 en date du 14 mars 2002 définissant les modalités d'intervention de la Région en faveur du logement des personnes âgées (article 27-2 du CPER)
- Délibération DAP n° 03.01.09 en date du 20 mars 2003 définissant les modalités d'intervention de la Région en faveur du logement des jeunes (article 27-2 du CPER)
- Convention d'application relative à la mise en œuvre de l'article 28 du CPER 2000-2006 en faveur de l'accueil des personnes âgées (CPR n° 00.08.64 du 13 octobre 2000)
- Convention Région – Département de l'Indre et Région – Département du Loir-et-Cher (DAP n° 00.01.02 en date du 20 et 21 janvier 2000)
- Avenant n° 1 à la convention de l'Indre (CPR n° 04.09.02 en date du 19 novembre 2004), avenant n° 1 à la convention du Loiret (CPR n° 04.10.09 en date du 10 décembre 2004) et avenants n° 2 aux conventions du Loir-et-Cher et du Cher (CPR n° 05.07.78 et 05.07.79 du 8 juillet 2005),
- Convention Région-Département d'Eure-et-Loir 2000-2006 (DAP 01.01.01 en date du 20 janvier 2000) et avenant à la convention (DAP n°03.05.02).
- Convention d'application relative à la mise en œuvre du volet territorial du CPER 2007-2013 (CPR n° 07 02 05 du 28 juin 2007)
- Conventions Région – Départements 2007-2013 avec les Départements du Cher, d'Eure-et-Loir, du Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire (DAP n° 07.02.06 en date du 28 juin 2007)

- Convention – Départements 2007-2013 avec l'Indre et le Loiret (CPR n°07.10.55 en date du 14 décembre 2007)
- Règlement d'intervention lié au volet foncier du CPER 2007-2013 (DAP N°09.02.09 du 18 juin 2009)
- Convention-cadre Etat – Région – ANRU sur la mise en œuvre du Programme National de Rénovation Urbaine en région Centre (DAP 07.01.03 du 22 février 2007 ajustée le 16 mars 2007 – CPR 07.03.53 bis)

DOMAINE: OPERATIONS D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

	BP 2009		BP 2010	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
OPERATIONS D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE				
Investissement	5 970 800		7 227 000	
Fonctionnement	1 126 500		1 154 000	
TOTAL	7 097 300	0	8 381 000	0

Programme : Aménagement du territoire

• Description

CPER 2000-2006 :

➤ **Au titre du Contrat de Plan 2000 – 2006**, l'Etat et la Région ont souhaité disposer d'outils leur permettant d'agir pour accompagner l'aménagement du territoire régional et en particulier les projets de développement propres aux deux grandes unités infra-régionales que constituent, d'une part le secteur soumis à l'influence de la région Ile-de-France, d'autre part le sud en voie de dévitalisation, à savoir l'Indre, le Cher et une partie du Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire. C'est ainsi qu'ont été financées des opérations relevant de :

- L'article 26-1 "Franges franciliennes"
- L'article 26-2 "Grands projets d'aménagement du territoire"
- Le FRAC "territoires" (article 26-3)

CPER et conventions Région - Départements 2007-2013

➤ **Le volet territorial du CPER 2007-2013** prévoit le financement de **projets structurants** pour un montant de 20 M€, financé à parité par l'Etat et la Région.

Il doit s'agir de projets ayant un rayonnement sur le territoire élargi et concourant à renforcer l'attractivité du sous-espace régional (nord, ligérien ou sud) auquel ils appartiennent.

Les conférences territoriales (espace nord, axe ligérien, espace sud) participent au recensement de ces projets structurants.

La restructuration de friches urbaines ainsi que le développement économique des quartiers sensibles sont également soutenus dans le cadre du CPER au titre de **l'axe « développement durable et attractivité des agglomérations et des villes moyennes »**.

Ces projets de développement territorial et de coopération territoriale ne peuvent être initiés et mis en œuvre sans une nécessaire ingénierie permettant de mener études, prospective et mise en réseau des acteurs.

Aussi, le volet territorial du CPER 2007-2013 prévoit-il une intervention **du FRAC Territoires** (8,6 M€ de la part de l'Etat et de la Région) pour le financement d'études ou d'actions d'animations territoriale.

De même, l'inscription des projets de territoire dans une démarche **d'agendas 21 préconisée par la Région nécessite un accompagnement spécifique des pays et agglomérations.**

Par ailleurs, **les conventions Région – Départements 2007-2013** prévoient également le financement de projets d'aménagement du territoire : il s'agit de **projets structurants, économiques, urbains ou touristiques.**

Ce programme comprend également le financement de projets structurants au titre du **Fonds de Développement du Sud**. Créé en 1993, ce dispositif de solidarité régionale se décompose, d'une part, d'un volet "aides économiques" qui permet d'adapter les interventions économiques régionales au sud régional (budget de l'économie), d'autre part, d'un volet "projets structurants" qui permet de soutenir des projets essentiellement publics à finalité économique, culturelle ou touristique, contribuant de manière significative au développement et à l'aménagement du sud de la région.

Enfin, l'article 28 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales modifié par l'article 58 de la loi de finances rectificative du 30 décembre 2006, stipulait que la propriété, l'aménagement, l'entretien et la gestion des aéroports civils appartenant à l'Etat devaient être transférés au plus tard le 1^{er} mars 2007. A ce titre, le transfert de **l'aéroport de Châteauroux** à la Région a été effectué par un arrêté ministériel signé le 2 août 2007 et publié au Journal Officiel du 9 septembre 2007.

- **Tableaux budgétaires 2010**

- Les autorisations de programme et autorisations d'engagement

- **INVESTISSEMENT**

N° AP	Durée affectation	Type d'AP	LIBELLES	MONTANT	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013 et +
2010-0702	1 an	R	EQUIPEMENTS STRUCTURANTS : FONDS SUD	2 500 000	0	400 000	600 000	1 000 000
2010-1773	1 an	p	AEROPORT DE CHATEAUROUX : INVESTISSEMENT SUR LE PATRIMOINE REGIONAL	600 000	600 000			
TOTAL				3 100 000	600 000	400 000	600 000	1 000 000

Concernant le fonds de développement du sud, il est proposé de reconduire une AP de 2 500 000 € qui permettra d'accompagner les projets structurants en cours d'élaboration dans le sud régional.

Concernant l'aéroport de Châteauroux, il est proposé la création d'une AP à hauteur de 600 000 € permettant à la Région de financer en 2010 les investissements immobiliers et mobiliers nécessaires à l'agrément de l'Aéroport de Châteauroux en Point d'Entrée Communautaire (PEC) pour l'importation de denrées périssables.

- Les crédits de paiement

	BP 2009		BP 2010	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sur AP	5 970 800		7 227 000	
Hors AP				
Sous-total	5 970 800	0	7 227 000	0
Fonctionnement				
Sur AE	226 500		223 000	
Hors AE	900 000		931 000	
Sous-total	1 126 500	0	1 154 000	0
TOTAL	7 097 300	0	8 381 000	0

- **Commentaires et explications de la proposition 2010**

Grands projets d'aménagement du Territoire (CPER 2000-2006)

Les besoins en crédits de paiement 2010 sont estimés à 700 000 €, plusieurs opérations engagées en 2006 n'étant pas soldées, comme les travaux liés au centre culturel de Noirlac, la requalification de l'ancien site Philips à Dreux, ou l'aménagement de la ZA Vauvettes et Tisonnière à Dreux...

Convention Département 18 – aménagement du territoire (2007-2013)

Il est prévu de mandater en 2010, 775 000 €, dont 140 000 € en faveur de l'éco-quartier Baudens, 135 000 € au bénéfice des maisons de solidarité portées par le Département du Cher et 500 000 € au titre de la participation de la Région au capital social de la SEM patrimoniale permettant de constituer un portefeuille immobilier d'entreprises au service des collectivités locales.

Convention Département 28 – aménagement du territoire (2007-2013)

Un crédit de 300 000 € permettra de faire face aux premiers paiements nécessaires à la réalisation de projets de zones d'activités économiques structurantes ou d'immobilier d'entreprises, notamment l'atelier du Beauvoir à Chateaudun et la pépinière d'entreprises d'Arrou, inscrits à la convention de redynamisation du Dunois...

Convention Département 36 – aménagement du territoire (2007-2013)

Il est nécessaire de prévoir des crédits de paiement à hauteur de 2 458 000 € en 2010 dont 2 000 000 € au titre du Fonds « immobilier d'entreprises et développement économique de l'aéroport de Châteauroux-Déols », notamment dans la perspective de la construction d'un bâtiment de grande capacité pour la société Europe Aviation.

Convention Département 37 – aménagement du territoire (2007-2013)

Pour 2010, des crédits de paiement à hauteur de 300 000 € sont nécessaires pour financer notamment la 1^{ère} tranche de la ZA Polaxis à Neuillé-Pont-Pierre, engagée en 2009.

Convention Département 41 – aménagement du territoire (2007-2013)

Les besoins en crédits de paiement 2010 sont estimés à 440 000 €, en raison de l'engagement de crédits en direction de projets économiques à Romorantin ou à Mer.

Convention Département 45 – aménagement du territoire (2007-2013)

Un crédit de 779 000 € permettra d'honorer une partie de l'engagement de la Région pour le projet de réimplantation au Château de Chamerolles de l'ancienne halle de Bellegarde afin de l'aménager en salle de réception d'entreprises.

Projets structurants (CPER 2007-2013 - VT)

Le recensement de projets structurants effectué début 2008 a permis de faire émerger, après consultation des conférences territoriales, 21 projets, pour un montant de subventions Etat / Région de 12,982 M€ maximum, sur le total de 75 projets qui avaient été proposés.

Pour 2010, il est proposé de prévoir des crédits de paiement à hauteur de 200 000 € qui permettront de solder l'engagement relatif au projet de réseau métropolitain haut débit à Tours.

Attractivité des agglomérations et villes moyennes (CPER 2007-2013 - VT)

Sur 44 dossiers déposés dans le cadre de l'appel à initiatives « attractivité et développement durable des agglomérations et des villes moyennes », 11 ont été déclarés éligibles pour un montant de subvention Etat / Région de 7,875 M€ maximum.

Afin de faire face aux engagements qui pourraient être pris par la Région en 2010, il est proposé de prévoir des crédits de paiement à hauteur de 200 000 €.

Frac Territoire (CPER 2007-2013 - VT)

100 000 € (sur AP investissement) et 150 000 € (sur AE fonctionnement) seront nécessaires en 2010 afin de mandater les crédits relatifs aux études et actions d'ingénierie soutenus par la Région (pour l'investissement : étude de faisabilité d'un hébergement touristique entre les plans d'eau de Cloyes et de Montigny le Gannelon, Projet de développement urbain Ville moyenne de Bléré, étude de positionnement d'un pôle blanc à la Radiotech' de Dreux, étude pré-opérationnelle de renouvellement et de requalification de l'habitat privé dans le centre ancien de Vierzon ; pour le fonctionnement : animation du Centre de ressources Villes au Carré, animation et diagnostics territoriaux sur le logement des jeunes par l'URHAJ, animateur de la filière agro-ressources sur les pays Dunois et Beauce ...).

Agendas 21 Pays et Agglos – Etape 1

Il est nécessaire de prévoir des crédits de paiement sur l'AE à hauteur de 73 000 € pour pouvoir rémunérer le cabinet Ernst and Young chargé par la Région de réaliser auprès des pays et agglomérations l'expertise préalable à l'élaboration d'un agenda 21 local.

Fin 2009, 23 territoires ont bénéficié de cette expertise, mobilisant plus de 600 personnes (élus et membres de conseils de développement).

Fonds Sud projets structurants

Les besoins en crédits de paiement 2010 sont estimés à 800 000 €, essentiellement en vue du versement d'acomptes pour des opérations engagées en 2009 (extension des locaux de la Société E-laser à Tauxigny, construction d'un site de promotion de Sainte-Maure-de-Touraine, restructuration d'une friche industrielle en nouveau quartier résidentiel et de services à Romorantin, programme 2009 d'investissement de l'aéroport de Châteauroux...).

Etablissement public de l'aéroport de Châteauroux Déols

La subvention de fonctionnement nécessaire pour assurer l'équilibre financier de la structure de gestion de l'aéroport est estimée à 900 000 €. Ce montant est inchangé depuis 2007, année du transfert à la Région de l'aéroport. Cette subvention sera versée selon les modalités suivantes :

- Début d'année : versement de 40%, au vu d'un Compte Administratif provisoire de l'année N - 1
- Avril : versement de 25% au vu d'un rapport d'activités et d'un état de la situation de trésorerie au 31 mars
- Juillet : versement de 25% au vu d'un rapport d'activités et d'un état de la situation de trésorerie au 30 juin
- Solde (10% maximum) au vu d'un rapport d'activités et d'un état de la situation de trésorerie au 15 novembre, avec CA prévisionnel, transmis au plus tard le 30 novembre

Concernant les investissements pour l'obtention de l'agrément PEC de l'aéroport, il est nécessaire de prévoir dès 2010 l'intégralité des crédits de paiement, à hauteur de 600 000 €. Ces investissements sont en effet indispensables à court terme pour développer l'activité fret de l'aéroport.

Aéroport de Tours :

Par délibération CPR n° 09.01.01 du 23 janvier 2009, la Région a décidé de participer à hauteur de 28,66% au Syndicat Mixte de l'Aéroport de Tours, aux côtés du Conseil général d'Indre-et-Loire, de Tour(s)Plus, de la CCI de la Touraine.

Compte-tenu des dépenses engagées en 2009 (étude de faisabilité d'une Délégation de Service Public), il est nécessaire de prévoir et d'engager en faveur du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement de l'Aéroport international de Tours Val de Loire un crédit de 31 000 €.

- **Cadre régional d'intervention**

- Convention d'application de l'article 26 du contrat de plan 2000-2006 (CPR 00.08.63 du 13 octobre 2000) et son avenant n°1 (CPR 04.02.113 du 20 février 2004)
- Conventions Région – Départements de l'Indre et Loire et du Loir et Cher (DAP 00.01.02 du 20-21/01/2000) et leurs avenants (DAP 03.05.02 du 18-19/12/2003)
- Convention d'application relative à la mise en œuvre du volet territorial du CPER 2007-2013 (CPR n° 07 02 05 du 28 juin 2007)
- Convention Région – Département du Cher, Région-Département d'Eure-et-Loir, Région – Département du Loir-et-Cher et Région – Département d'Indre-et-Loire (DAP n° 07.02.06 en date du 28 juin 2007)
- Convention Région – Département de l'Indre et du Loiret 2007-2013 (CPR 07.10.55 du 14 décembre 2007)
- Création du Fonds de développement du Sud (DAP 93.03.04 du 22/10/1993) et adoption des modifications du règlement (DAP 97.97.03 du 11/12/1997, DAP 00.05.08 du 19/10/2000 et DAP 03.05.06 du 19/12/2003)
- Arrêté ministériel du 2 août 2007 publié au Journal Officiel du 9 septembre 2007 actant le transfert à la Région de l'aéroport de Châteauroux
- CPR n° 09.01.01 de la Commission permanente régionale du 23 janvier 2009 décidant la participation de la Région au Syndicat Mixte de l'Aéroport de Tours

TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

LES ORIENTATIONS 2010

Le budget 2010 témoigne la volonté de la Région de mettre les technologies de l'information au service du plus grand nombre, en développant les usages dans les secteurs de l'éducation et de la formation, mais également à destination de l'ensemble des citoyens.

Cette politique a pu être mise en œuvre avec efficacité grâce à la création en 2003 du GIP RECIA avec l'Etat et les universités d'Orléans et Tours, qui a permis la mutualisation de l'expertise et le déploiement du réseau régional. Ce groupement d'intérêt public vient d'être prolongé pour les 6 années à venir. Ses missions sont à la fois opérationnelles (télé-maintenance du réseau de télécommunication des lycées, gestion du réseau régional, déploiement de la visio-conférence), mais surtout d'études et d'expérimentation, telle la création des Environnements Numériques de Travail pour les lycéens ou de la plate-forme numérique régionale qui porte Géocentre et des applications culturelles et pédagogiques.

La démocratisation des usages des TIC

Elle se concrétise notamment en développant l'accès aux espaces publics numériques, les environnements numériques de travail dans les lycées. Les EPN accueillant chaque année plus de 100 000 personnes, des moyens seront engagés pour l'équipement des Espaces Publics Numériques, avec l'ambition de mieux couvrir le territoire, et de trouver les plus grandes synergies entre ces lieux et le dispositif de formation tout au long de la vie.

L'expérimentation des Environnements Numériques de Travail dans quelques lycées en 2009 a été concluante. En lien avec le Rectorat, il est prévu d'étendre le dispositif à une vingtaine de lycées au cours de l'année scolaire.

L'accès au haut débit internet pour tous

Cette volonté se traduit par la mise en œuvre d'infrastructures de télécommunication qui permettront en 2010 à plus de 12 000 foyers (sur les 20 000 recensés inéligibles en 2009) d'accéder à un débit internet de 512kb/s minimum. En partenariat étroit avec l'Etat, les Départements et les Agglomérations, un **Schéma Directeur des Infrastructures Très Haut Débit** est en cours d'élaboration. Il va permettre d'élaborer une stratégie partagée de déploiement de la fibre optique, desservant dans un premier temps les principales zones d'activité économique et les établissements publics, puis les particuliers.

Le déploiement du réseau de téléphonie mobile

Il se poursuit par l'apport de financements aux Départements pour la construction de nouveaux pylônes.

Le projet Géocentre

La Région poursuit le déploiement en 2010 de son projet de géomatique, afin de mettre à disposition des adhérents du GIPRECIA (l'invitation a été faite à tous les Départements de le rejoindre) un ensemble de référentiels et d'outils cartographiques.

En poursuivant l'ensemble de ses dispositifs, la Région Centre confirme sa volonté de mettre l'accès aux technologies de l'information et de la communication au cœur d'une politique globale d'aménagement du territoire, concertée, démocratique et solidaire.

DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET **TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION**

SYNTHESE DES AUTORISATIONS AUX CHAPITRES BUDGETAIRES M71 :

En € par chapitres	Investissement 905-56	Fonctionnement 935-56
Autorisations de programme	227 000	
Autorisations d'engagement		596 500
Crédits de paiement dépenses	428 500	4 468 000
Crédits de paiement recettes		

DETAIL PAR DOMAINE ET PAR PROGRAMME

DOMAINE : TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

LES CREDITS DE PAIEMENT PAR DOMAINE

	BP 2009		BP 2010	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Technologies d'Information et de Communication				
Investissement	450 000 €		428 500 €	
Fonctionnement	4 907 000 €		4 468 000 €	
TOTAL	5 357 000 €	0	4 896 500 €	0

Programme : TIC Equipements et services

- **Description**

La Région poursuit et élargit son action, en matière de technologies de l'information et de la communication, dans les domaines de l'aménagement du territoire, de la formation, du développement économique.

- **Tableaux budgétaires 2010**

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES

- **INVESTISSEMENT**

N° AP	Durée affectation	Type d'AP	LIBELLES	MONTANT	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013 et +
2010-37019	4 ans	C	CG37 - Déploiement WIMAX	560 000		224 000	336 000	
TOTAL				560 000	0	224 000	336 000	0

• **FONCTIONNEMENT**

N° AE	Durée affectation	Type d'AE	LIBELLES	MONTANT	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013 et +
2009-7053	5 ans	CP	VT-Observatoire régional TIC	-50 000			-38 500	-11 500
TOTAL				-50 000	0	0	-38 500	-11 500

- Les crédits de paiement

	BP 2009		BP 2010	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sur AP	250 000		250 000	
Hors AP				
Sous-total	250 000	0	250 000	0
Fonctionnement				
Sur AE	2 569 800		1 989 800	
Hors AE	1 837 200		2 093 200	
Sous-total	4 407 000	0	4 083 000	0
TOTAL	4 657 000	0	4 333 000	0

• **Commentaires et explications de la proposition 2010**

Au titre de la couverture téléphonie mobile et haut débit :

Il s'agit du financement des infrastructures passives des points d'émission pour améliorer la couverture du territoire en téléphonie mobile ("zones blanches") et en haut débit.

Au titre du GIP RECIA – réseau régional haut débit 2 / 3 :

Le groupement de commandes lié au réseau régional de seconde génération arrive à échéance en mars 2010.

Le réseau régional de troisième génération va être lancé sous forme d'un nouveau groupement de commandes coordonné par le GIP RECIA, correspondant aux liaisons des lycées publics et privés, des CFA et des établissements de formation sanitaire et sociale.

Au titre du GIP RECIA – Télégestion des établissements :

La plateforme de télégestion et la maintenance informatique de proximité des lycées sont des activités opérationnelles depuis 2005, avec une montée en charge liée à l'avancement du plan de câblage des lycées effective depuis début 2008.

Au titre du GIP RECIA – Financements CPER :

La participation statutaire de la Région au fonctionnement du GIP dans le respect de la parité prévue au contrat de projet Etat-Région 2007-2013 est fixée à un montant de 437 200 €.

Dans le cadre du Volet Territorial du CPER 2007-2013, il est prévu la mise en place de l'observatoire régional des TIC. Un crédit de 69 800 € est prévu à cet effet.

Au titre du GIP RECIA – Financement pour missions spécifiques :

La Région participe au déploiement d'une architecture informatique homogène d'établissement dans les Centres de Formation d'Apprentis.

Programme : TIC Développement des usages

- **Description**

La Région veut démocratiser les usages des TIC, en développant, notamment, l'accès aux Espaces Publics Numériques, les Environnements numériques de travail dans les lycées.

- **Tableaux budgétaires 2010**

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES

- **INVESTISSEMENT**

N° AP	Durée affectation	Type d'AP	LIBELLES	MONTANT	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013 et +
2009-7052	5 ans	CP	VT - Expérimentations TIC	-333 000				-333 000
TOTAL				-333 000	0	0	0	-333 000

- **FONCTIONNEMENT**

N° AE	Durée affectation	Type d'AE	LIBELLES	MONTANT	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013 et +
2008-7006	6 ans	CP	VT-Plateforme régionale mutualisée	313 000	0	50 000	100 000	163 000
2008-7050	6 ans	CP	VT-Espaces publics numériques	830 000	66 000	200 000	300 000	264 000
2008-7051	6 ans	CP	VT-Expérimentations TIC	-221 500				-221 500
2008-7005	6 ans	CP	VT-Environnement numérique de travail	-275 000				-275 000
TOTAL				646 500	66 000	250 000	400 000	-69 500

- Les crédits de paiement

	BP 2009		BP 2010	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sur AP	200 000		178 500	
Hors AP				
Sous-total	200 000	0	178 500	0
Fonctionnement				
Sur AE	500 000		385 000	
Hors AE				
Sous-total	500 000	0	385 000	0
TOTAL	700 000	0	563 500	0

• **Commentaires et explications de la proposition 2010**

Au titre des Espaces Publics Numériques et usages :

Une réflexion sur le futur dispositif des EPN pourrait conduire à étendre et densifier la couverture territoriale (aménagement numérique du territoire), dynamiser les structures existantes (annuaire, signalétique et label commun, rapprochement avec le dispositif national "entPublic", outils pédagogiques pour les animateurs) et permettre leur évolution par le renouvellement de leur parc matériel et logiciel. Elle envisage l'aide au financement de l'animation et l'amélioration de la qualification professionnelle des animateurs.

Au titre des Environnements Numériques de Travail :

Il s'agit de subventions concernant l'expérimentation des ENT dans les lycées, couvrant les activités de développement, d'intégration, de mise en exploitation, d'hébergement et de maintenance des expérimentations pendant 3 ans. A terme, il s'agit de fournir un ENT à tous les publics en formation dans le cadre de la compétence de la Région.

Au titre de la plateforme régionale mutualisée :

Le projet de plateforme régionale de mutualisation concerne de nombreux secteurs de la politique régionale (éducation et formation, culture, patrimoine, audio-visuel, archives ...).

Les études en cours concernent la plateforme géomatique régionale, l'opportunité de mutualiser au niveau régional l'hébergement des ENT, l'étude sur le développement de la télévision participative menée avec Centre Images.

Au titre des expérimentations TIC :

Le volet territorial du Contrat de Plan Etat-Région intègre la création d'un fonds TIC, visant notamment à :

- promouvoir des actions dirigées vers le grand public (usage à dominante médicale, sociale, culturelle...),
- soutenir des expérimentations, portées par des structures diverses et agissantes dans des domaines variés au profit des territoires isolés,
- développer l'appropriation des TIC par les collectivités et par les entreprises, notamment les TPE et les PME, en particulier à travers des actions de formation.

- **Cadre(s) d'intervention appliqué(s) :**

Commission permanente régionale du 10 décembre 2004

Commission permanente 07.07.28 bis du 14 décembre 2007

Article 5-2 du Volet Territorial du Contrat de Projet Etat-Région 2007-2013

ENVIRONNEMENT

LES ORIENTATIONS 2010

En 2010, la Région Centre confirme son engagement en faveur de la protection de l'environnement, au travers notamment de la mise en œuvre de son Agenda 21. Le budget total d'intervention enregistre ainsi une progression de 2,8%, celui consacré à l'énergie évoluant encore plus significativement (+ 7,8%).

Le Pôle d'Efficacité Energétique

Répondant aux enjeux globaux et locaux liés au réchauffement climatique et au renchérissement des énergies fossiles, la mesure Phare « Faire de la Région Centre un Pôle Européen en matière d'Efficacité Energétique » poursuit sa montée en puissance, illustrée par plusieurs actions emblématiques :

- L'élargissement du prêt à taux zéro destiné aux particuliers pour les travaux d'isolation et les installations solaires thermiques. En ayant déjà permis de financer 1830 projets, **Isolaris** confirme son succès auprès d'un large public. Il permet de soutenir l'activité des artisans, tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et la facture énergétique des particuliers.
- La reconduction et l'accompagnement technique des appels à projets « **efficacité énergétique dans les bâtiments** ». Ils permettent de préparer notre région aux enjeux ambitieux du Grenelle de l'environnement en matière de performance énergétique des bâtiments. Ces appels à projets concernent les maîtres d'ouvrage publics, les entreprises mais aussi les particuliers, tant pour la construction que pour la rénovation de bâtiments basse consommation (BBC) ou à énergie positive (Bepos).
- La mise en place d'outils financiers novateurs répondant aux attentes des collectivités et des entreprises qui souhaitent investir en faveur de la **maîtrise de l'énergie** et du développement des **énergies renouvelables**.
- L'accompagnement des professionnels de « l'acte de bâtir », fédérés à travers Envirobat ou le pôle S2E2, dans leurs initiatives d'étude, de structuration des filières, d'innovation en réseau, de promotion commune et de création de plateformes de formation.
- Le lancement du Plan Climat régional, dans le prolongement des travaux qui ont permis la création de **l'Observatoire régional de l'Energie**.
- Le soutien aux Espaces Info Energie, l'aide aux audits énergétiques et le financement des équipements utilisant des énergies renouvelables au profit des Collectivités territoriales et des bailleurs sociaux notamment (dans le cadre du CPER et de la convention avec l'ADEME).

La valorisation et la protection de l'environnement

En 2010, **la gestion de l'eau** s'affirmera comme une thématique prioritaire avec une nette montée en puissance qui résulte de la signature de nouveaux Contrats de Bassin (dont 9 seront approuvés au 1^{er} janvier 2010). La Région poursuit parallèlement son accompagnement des SAGE, relance l'appel à projets en faveur des économies d'eau et des techniques alternatives aux pesticides, et organise le 3^{ème} Forum régional de l'Eau.

L'Education à l'environnement demeure une priorité régionale, avec un soutien croissant aux associations bénéficiant d'une convention verte ainsi que la poursuite du soutien au programme d'action porté par l'Ecopôle.

Conformément aux orientations de l'Agenda 21, la Région soutient les initiatives des collectivités et des entreprises en faveur d'une **maîtrise des déplacements** (Plans de Déplacements d'Entreprises ou d'Administrations) et d'un urbanisme plus durable. Elle incite par ailleurs les communes et communautés de communes à s'engager dans des démarches

territoriales de Développement Durable et favoriser l'émergence d'**Agenda 21 locaux et de plans climat territoriaux**.

La Région poursuivra enfin en 2010 son soutien aux actions des **Parcs Naturels Régionaux** et des **Conservatoires**, ainsi qu'à 6 nouveaux projets de **Réserves Naturelles Régionales**.

En cette **année internationale de la Biodiversité**, la Région s'attachera à affiner la connaissance du réseau écologique régional dont la cartographie a récemment été achevée.

Le budget 2010 témoigne de la volonté, de faire de la Région Centre un territoire exemplaire, novateur et porteur d'un développement durable.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET
ENVIRONNEMENT

SYNTHESE DES AUTORISATIONS AUX CHAPITRES BUDGETAIRES M71 :

En € par chapitres	Investissement 907.71-72-73-74-75-76-78	Fonctionnement 937.71-72-73-74-75-76-78
Autorisations de programme	9 731 396 €	
Autorisations d'engagement		330 000 €
Crédits de paiement dépenses	6 869 831 €	7 853 244 €
Crédits de paiement recettes		40 000

DETAIL PAR DOMAINE ET PAR PROGRAMME

DOMAINE : POLE D'EFFICACITE ENERGETIQUE

LES CREDITS DE PAIEMENT PAR DOMAINE

	BP 2009		BP 2010	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Pôle d'efficacité énergétique				
Investissement	2 736 300		2 384 578	
Fonctionnement	1 058 200		2 728 400	40 000
TOTAL	3 794 500	0	5 112 978	40 000

Programme : PEE Usages en faveur de l'efficacité énergétique

- **Description**

Ce programme met en œuvre les accords-cadres Etat / ADEME / Région pour la période 2007-2013, inscrit dans le Grand Projet « Pôle d'Efficacité énergétique » (article 2) et dans le volet territorial du CPER.

La thématique « Energies » est présente dans 4 des 7 thèmes de ces accords-cadres :

- ✚ Thème 1 : Emergence de la demande : audits énergie, HQE, Communication (GPEE)
- ✚ Thème 2 : Bâtiments Durables (GPEE)
- ✚ Thème 3 : Energies renouvelables : bois-énergie, solaire, géothermie (GPEE)
- ✚ Thème 4 : Animation Energie des territoires : soutien aux Espaces Info Energie (EIE) et aux Agences Locales de l'Energie (ALE) (VT)

• **Tableaux budgétaires 2010**

- Les autorisations de programme et autorisations d'engagement

• **INVESTISSEMENT**

N° AP	Durée affectation	Type d'AP	LIBELLES	MONTANT	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013 et +
2010-7300	1 an	CP	GP- ADEME - Energies renouvelables	800 000	240 000	240 000	240 000	80 000
2010-7301	1 an	CP	GP - ADEME Bâtiments durables	500 000	125 000	250 000	125 000	
2010-7302	1 an	CP	GP - ADEME Emergence de la demande	100 000	50 000	50 000		
2010-36016	4 ans	C	CG 36 - Volet Energie	1 200 000	200 000	360 000	240 000	400 000
2010-1952	1 an	C	Maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables (hors ADEME)	600 000	300 000	300 000		
TOTAL				3 200 000	915 000	1 200 000	605 000	480 000

Les montants des AP demandés s'inscrivent dans la continuité des actions engagées et des enveloppes budgétaires prévues dans le cadre de l'accord cadre Etat-ADEME-Région.

En matière d'énergies renouvelables, les 800 000 € permettront de financer des investissements et études de faisabilité dans le domaine du bois-énergie, du solaire thermique, de la géothermie et de la méthanisation.

En matière d'émergence de la demande, il s'agira de financer les outils d'aide à la décision (audits multi-énergies, diagnostics thermiques,...) en plein développement avec une enveloppe réduite par rapport aux années précédentes du fait d'une prise en charge plus importante par l'ADEME sur ce volet, l'ADEME réalisant un suivi technique des audits.

Pour le thème « Bâtiments durables », notre action sera centrée sur l'accompagnement des projets de bâtiment basse consommation via l'appel à projets « Efficacité énergétique dans les bâtiments » qui a connu un fort développement en 2009 avec 17 projets présentés et le concours « Maisons Individuelles Basse Consommation » reconduit en 2010 avec un possible élargissement aux travaux de rénovation si le label BBC-Effinergie rénovation est opérationnel.

Par ailleurs, 2 nouvelles AP sont prévues :

- une AP pour assurer l'engagement de la Région dans le cadre du volet Energie de la convention Région/ Département de l'Indre 2007-2013 ; la Région est engagée à hauteur de 1 200 000 € sur la durée de la convention.
- une AP permettant de développer de nouveaux programmes d'actions en faveur de la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables, notamment pour développer des outils financiers mieux adaptés à la demande des collectivités et des entreprises comme des fonds d'investissement, des prêts bonifiés,...

- Les crédits de paiement

	BP 2009		BP 2010	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sur AP	2 736 300		2 384 578	
Hors AP				
Sous-total	2 736 300	0	2 384 578	-
Fonctionnement				
Sur AE				
Hors AE	1 058 200		2 728 400	
Sous-total	1 058 200	-	2 728 400	40 000
TOTAL	3 794 500	-	5 112 978	40 000

• **Commentaires et explications de la proposition 2010**

➤ **Actions en faveur des collectivités locales, entreprises, associations et bailleurs sociaux**

0 **Bâtiments durables (Economie d'énergie – efficacité énergétique)**

- Dans le cadre du GPEE ADEME/Région 2007-2013

Investissement :

Sous forme d'un appel à projet « Efficacité énergétique dans les bâtiments », qui sera, comme en 2009, renouvelé 2 fois en 2010, un soutien sera apporté

- aux bâtiments neutres en énergie ou à énergie positive, en ce qui concerne les **constructions neuves**,
- et aux bâtiments « basse consommation », pour le **secteur de la rénovation**.

Il s'agit d'une aide à l'investissement, modulée selon le niveau de performance atteint (BBC, BEPOS) et la typologie des bâtiments (tertiaires, logements sociaux,...). La mesure 17 du FEDER pourra être mobilisée pour financer ces projets lorsqu'ils répondront au cahier des charges des « démonstrateurs ».

Cet appel à projet est destiné aux bâtiments collectifs et tertiaires.

Les **crédits de paiement** de 490 000 € permettront de solder les dossiers des lauréats de l'appel à projet « Efficacité énergétique dans les bâtiments » de 2009, de subventionner les lauréats du concours MI BBC 2009 et ceux du premier appel à projet de 2010.

Fonctionnement :

Pour que les constructions et rénovations « basse consommation » se développent, les professionnels de la filière « bâtiment » doivent faire évoluer leur pratique, se former. La Région participera à la structuration de cette filière, notamment via des actions collectives d'entreprises : bureaux d'études, architectes».

Pour encourager les collectivités et bailleurs sociaux, les conventions Région-Départements prévoient une certification des logements « Habitat & Environnement » ou équivalent financée à hauteur de 50%.

Des crédits de paiement sont prévus à hauteur de 405 000 euros sur ces thématiques.

o **Energies renouvelables :**

- Dans le cadre du GPEE – ADEME/Région 2007-2013

Il s'agit d'actions en faveur du développement des énergies renouvelables **dans des usages pour lesquels une réduction de la demande d'énergie a été réalisée.**

Elles contribuent à la limitation de l'effet de serre (par réduction des rejets gazeux des énergies fossiles substituées), notamment dans les utilisations de la chaleur.

Les Energies renouvelables exploitables en région Centre, sont une source d'emplois locaux dans les secteurs de la construction (chauffagiste, fabricants de matériels, ...) et dans le secteur de l'exploitation forestière ou agricole.

En région Centre, les 3 principaux potentiels régionaux sont, dans un ordre décroissant : le bois-énergie, la géothermie et le solaire thermique.

En Investissement :

Pour ces trois sources d'énergie renouvelables, une aide à l'investissement est proposée, de 30 à 40% du surcoût d'investissement (par rapport à une solution de référence gaz naturel) pour le collectif et tertiaire.

Pour les installations de méthanisation, un appel à projet sera proposé.

Les crédits de paiement de 1 274 578 € correspondent notamment aux paiements des dossiers d'installations d'énergie renouvelable d'ores et déjà engagés sur les années récentes (certains programmes sont longs à mettre en œuvre).

o **Emergence de la demande**

- Dans le cadre du GPEE ADEME/Région 2007-2013

Cette opération regroupe les actions suivantes :

En Investissement :

- aide à la décision : études de faisabilité, diagnostics thermiques, Conseils en Orientation Energie, diagnostics éclairage public. L'objectif est de permettre aux gestionnaires et maîtres d'ouvrages des collectivités essentiellement mais aussi les opérations collectives de copropriétés, d'identifier les gisements d'économie d'énergie rentables sur leur patrimoine.
- Les études énergies sont transférées sur la ligne « Energies renouvelables »

Les crédits de paiement de 120 000 € permettront de solder les dossiers d'aides à la décision 2009 et de régler 50% des dossiers à engager en 2010.

En Fonctionnement :

- Supports de communication, notamment pour l'Observatoire Régional de l'Energie créé en 2008 à hauteur de 10 000 €.

➤ **Action en faveur des particuliers (Fonctionnement)**

o **Bâtiments durables (Economie d'énergie - Efficacité énergétique)**

- Dans le cadre du GPEE – ADEME/Région 2007-2013

Le dispositif de prêt Isolaris Centre, volet Isolation, avec le partenaire Banque Populaire Val de France et les nouveaux partenaires issus du nouvel appel d'offres, s'inscrit également dans cette opération : compte-tenu des résultats de l'année 2009 et de

l'important potentiel de développement des travaux d'isolation chez les particuliers, des crédits sont prévus à hauteur de 900 000 €.

Par ailleurs, pour 2010, le concours « maison basse consommation » (MI BBC) créé en 2009 sera reconduit avec un élargissement aux maisons rénovées si le label « BBC-Effinergie-Rénovation » est opérationnel.

- Hors convention ADEME/Région

Dans le cadre du volet « isolation » du dispositif « Isolaris Centre », le partenariat avec Domofinance/ EDF met en œuvre le dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) que la Région cède à EDF en échange d'une participation financière accrue dans le coût de la bonification.

L'ADEME n'a pas souhaité, dans la phase de lancement du dispositif des CEE (mi 2006) que les actions s'appuyant sur les CEE soient inscrites dans les conventions avec les Régions.

Un montant de 190K€ est prévu pour ce dispositif avec le partenaire Domofinance/ EDF pour l'isolation compte-tenu des résultats de l'année 2009.

- o **Energies renouvelables :**

- Dans le cadre du GPEE – ADEME/Région 2007-2013

Pour les particuliers, l'autre volet du dispositif de « Isolaris Centre », en plus de l'isolation, est le soutien à l'installation d'eau chaude renouvelable.

Il permet d'accompagner les installations de solaire thermique (CESI et SSC) et éventuellement d'autres productions d'eau chaude renouvelable. Le partenariat avec Banque Populaire Val de France sera poursuivi et éventuellement étendu à d'autres banques puisque, début 2010, un nouvel appel d'offres doit être lancé.

Des crédits sont également prévus pour le soutien aux démarches qualité (GEOQUAL, Qualit'EnR,...)

- Hors convention ADEME/Région

Le dispositif mis en place en octobre 2007 pour les prêts à 0% ISOLARIS Centre concerne les installations de solaire thermique : chauffe-eau solaire individuel et systèmes solaire combiné.

A l'issue d'un appel à propositions, deux organismes bancaires ont été retenus pour le lancement du dispositif : Domofinance (en partenariat avec EDF) d'une part (hors convention Etat-ADEME-Région) et Banque Populaire Val de France d'autre part.

Le partenariat avec Domofinance/ EDF met en œuvre le dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) que la Région cède à EDF en échange d'une participation financière accrue dans le coût de la bonification.

L'ADEME n'a pas souhaité, dans la phase de lancement du dispositif des CEE (mi 2006) que les actions s'appuyant sur les CEE soient inscrites dans les conventions avec les Régions.

- **Information, Conseil, Energie**

- o **Volet Territorial de la Convention ADEME/Région 2007/2013**

Il s'agit d'actions de sensibilisation et conseil en faveur de la réduction des consommations énergétiques des **bâtiments des particuliers et des collectivités**.

Les actions collectives de conseil en énergie pourront être développées auprès des particuliers et des collectivités via le soutien aux Espaces Info Energie (EIE), aux Agences

locales de l'énergie (ALE) et aux animateurs énergie des territoires (Alter' Energies notamment).

Pour ces opérations, il est nécessaire de prévoir en 2010 des **crédits de paiement fonctionnement** à hauteur de 363 400 €.

L'accroissement du budget est du au développement des Espaces Infos Energie ; 17 conseillers, contre 13 en 2008, seront répartis dans les 6 départements en 2010.

o **Soutien à la structuration des filières (hors convention)**

Pour accompagner la structuration des filières « énergies renouvelables » et « bâtiment basse consommation », des études de marché, des actions collectives dont des actions de communication sont nécessaires.

En 2009, une action collective de 12 mois a été engagée avec les **bureaux d'études thermiques** de la région Centre pour accroître leurs compétences en matière de maîtrise de l'énergie. Elle sera prolongée sur 2010.

Un **groupe de travail, principalement constitué d'entreprises** dont le pôle S2E2, a également été constitué fin 2008 pour travailler au développement de la sous-traitance en région Centre.

Pour ce faire, 150 000 € de crédits de paiement fonctionnement sont nécessaires et des investissements dans des plate-forme d'innovation et de formation sont prévues à travers des investissements à hauteur de 300 000 €.

Pour l'animation du réseau des collectivités, **Energie' Villes** (lancé en juin 2007), une enveloppe de 50 000 € en fonctionnement est prévue.

➤ **Volet Energie de la Convention Région/Conseil Général 36 2007-2013**

Dans le cadre du volet Energie de la convention Région/ Département, la Région s'est engagée à soutenir à hauteur de 1 200 000 € (30% de 4 millions d'euros) les travaux de rénovation et de construction permettant de réaliser des économies d'énergie et d'installer des énergies renouvelables. Les travaux ayant commencé en 2009, il nous faudra effectuer les premiers règlements en 2010, d'où une demande de crédits de paiement de 200 000 € pour 2010.

• **Cadre régional d'intervention**

- Accord-cadre 2007 / 2013 Etat / ADEME / Région au titre de l'article 2 Grand Projet « Pôle d'Efficacité Energétique » du CPER adopté lors de la CPR du 13 juillet 2007 (CPR n° 07.06.74).

- Accord-cadre 2007 / 2013 Etat / ADEME / Région au titre du volet territorial du CPER adopté lors de la CPR du 14 septembre 2007 (CPR n° 07.07.43).

DOMAINE :
VALORISATION ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

LES CREDITS DE PAIEMENT

	BP 2009		BP 2010	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
VALORISATION ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT				
Investissement	4 643 100		4 485 253	
Fonctionnement	4 899 300		5 124 844	
TOTAL	9 542 400	0	9 610 097	0

Programme : Gestion de l'Eau

• **Description**

L'amélioration de la gestion et de la protection de la ressource en eau est un des objectifs prioritaires du projet régional et de l'Agenda 21 régional.

Dans le cadre du CPER 2000-2006 la Région a initié la mise en place de contrats de bassin. Ainsi, les contrats de bassins du Beuvron et de la Cisse ont été signés.

Cette initiative se poursuit au sein du CPER 2007-2013 dans le cadre du volet territorial et de la convention entre la Région Centre et les Agences de l'eau dont les objectifs visent :

- à assurer la préservation et l'amélioration de la ressource en eau et des milieux naturels (aquatiques et humides)
- à organiser une synergie entre la Région Centre et les Agences de l'eau Loire-Bretagne et Seine-Normandie pour développer, promouvoir et financer les opérations à mener pour atteindre ces objectifs,
- à favoriser l'émergence de démarches territoriales de type SAGE pour couvrir le territoire régional après 2013,
- à mettre en place des programmes pluriannuels opérationnels de travaux de restauration de la qualité des eaux sur les masses d'eaux qui sont les plus dégradées en région Centre
- à développer sur le territoire régional les programmes d'économie d'eau et d'utilisation des techniques alternatives à l'usage de produits phytosanitaires,
- à développer les actions de sensibilisation et de communication autour des enjeux de la ressource en eau, de la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau et de la révision du SDAGE.

Au 4 décembre 2009, 9 Contrats Eau Centre ont été approuvés en Commission permanente régionales.

- **Tableaux budgétaires 2010**

- Les autorisations de programme et autorisations d'engagement

- **INVESTISSEMENT**

N° AP	Durée affectation	Type d'AP	LIBELLES	MONTANT	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013 et +
2010-7307	1 an	CP	VT - agence de l'eau - Appels à projet économies d'eau	500 000	125 000	125 000	250 000	
TOTAL				500 000	125 000	125 000	250 000	0

- Les crédits de paiement

	BP 2009		BP 2010	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sur AP	790 000 €		750 432 €	
Hors AP				
Sous-total	790 000 €		750 432 €	
Fonctionnement				
Sur AE				
Hors AE	500 000 €		802 857 €	
Sous-total	500 000 €		802 857 €	
TOTAL	1 290 000 €		1 553 289 €	

- **Commentaires et explications de la proposition 2010**

CPER 2000 / 2006 – Contrats de Bassin

Cette opération regroupe en investissement les derniers engagements non soldés correspondant aux études de zonage soutenues au titre du CPER précédent. A ce titre, 19 026 € de crédits de paiement sont nécessaires en 2010.

Cette opération regroupe également en investissement et en fonctionnement les engagements liés aux Contrats de Bassin de la Cisse et du Beuvron, engagés au cours du second semestre 2006. Ces engagements nécessitent 99 381 € de crédits de paiement.

CPER 2007 / 2013 – Contrat de Bassin de la Cisse

Cette opération correspond aux engagements du Contrats de Bassin de la Cisse. 65 423 € sont réservés en fonctionnement pour engager diverses subventions relatives à l'animation de ce Contrat de bassin, en faveur des études et des équipes de techniciens de rivière.

En investissement, 127 215 € de crédits de paiement sont nécessaires pour assurer les différents versements d'acomptes et de solde liés aux engagements relatifs aux travaux

d'aménagement et d'entretien du bassin (Inventaire Faune / Flore sur la haute Cisse, les différents projets liés au Plan Végétal Environnement, le programme d'entretien de la Cisse ligérienne).

CPER 2007 / 2013 – Contrat de Bassin du Beuvron

Cette opération correspond aux engagements du Contrats de Bassin du Beuvron. 88 882 € sont réservés en fonctionnement pour engager diverses subventions relatives à l'animation de ce Contrat de bassin, en faveur des études et des équipes de techniciens de rivière.

En investissement, 104 753 € de crédits de paiement sont nécessaires pour assurer les différents versements d'acomptes liés aux engagements relatifs aux travaux d'aménagement et d'entretien du bassin qui interviendront en 2010.

CPER 2007 / 2013 – Contrats Eau Centre

Cette opération correspond aux engagements des Contrats Eau Centre, signés à compter du second semestre 2008 en application du CPER 2007-2013. Les Contrats de l'Indrois, du Loing et de l'Essonne Amont ont été signés en 2008. L'année 2009 aura permis également d'adopter le Contrats des annexes hydrauliques de la Loire (37), de l'Espace Naturel Sensible Vallée de l'Indre à Loches (37), de Sidiailles (18) et de l'Amasse (37 / 45).

Pour l'ensemble de ces Contrats, il est nécessaire de prévoir 488 552 € de crédits de paiement en fonctionnement pour engager des subventions en faveur de l'animation territoriale de ces Contrats, en faveur d'études ou du soutien aux équipes de techniciens de rivière.

En Investissement, 213 063 € de crédits de paiement sont sollicités en 2010 pour honorer les mandatements liés aux opérations engagées.

CPER 2007 / 2013 – AAP Eco l'Eau

Dans le volet Economie d'eau et développement de techniques alternatives à l'utilisation de produits phytosanitaires de la Convention avec les Agences de l'eau, il est prévu d'ouvrir une AP de 500 000 € pour l'appel à projets 2010 en vue de financer notamment des projets d'économies d'eau (toitures végétalisées...) et d'utilisation de techniques alternatives aux pesticides (désherbeurs thermiques...)

186 994 € seront mobilisés pour payer les acomptes et les soldes des projets lauréats des appels à projets lancés en 2007, 2008 et 2009. Les premiers versements relatifs à l'appel à projets 2010 interviendront en 2011.

En fonctionnement, 15 000 € seront également nécessaires pour soutenir certaines collectivités qui souhaiteraient engager des diagnostics de fuite sur leur réseau d'eau potable.

CPER 2007 / 2013 – Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

En Fonctionnement, l'élaboration des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) se poursuit avec notamment le soutien de l'animation et des études des SAGE Nappe de Beauce, Loir, Sauldre, Huisne, Yèvre Auron, et Loiret. 120 000 € sont nécessaires en 2010.

CPER 2007 / 2013 – Etudes et Communication

A l'instar de l'édition 2008, il est envisagé en 2010 d'organiser la 3^{ème} édition du Forum Régional de l'Eau. 25 000 € de crédits de paiement sont réservés à cet effet.

- **Cadre régional d'intervention**

- CPER 2007-2013 adopté en session du 22 février 2007
- Volet territorial du CPER 2007-2013 adopté en session du 28 juin 2007 (DAP n° 07.02.05)
- Convention avec les agences de l'eau 2007-2013 adoptée par la CPR du 12 octobre 2007 (CPR n° 07.08.60).

Programme : Préservation de l'Environnement

- **Description**

Ce programme d'actions regroupe désormais les opérations s'intégrant dans le cadre de la Convention Région / ADEME 2007-2013 (Maîtrise des Déplacements, Gestion des déchets, Lig'Air) ainsi que, dans le cadre du Fonds Espaces Naturels, l'opération Ecopôle, et dans le cadre du FRAC Territoire, l'opération Agendas 21 locaux : toutes inscrites dans le volet territorial du Contrat de Projet Etat-Région.

Il comprend également le dispositif de soutien aux Conventions vertes.

Opération – Gestion des déchets

De nouvelles actions pourront être proposées en 2010 au regard des travaux qui seront conduits pour la révision du Plan Régional d'Elimination des Déchets Dangereux relevant de la compétence du Conseil régional dans le cadre du volet territorial du CPER 2007-2013. Ce PREDD a été soumis à enquête publique en 2009 et sera approuvé au 4^{ème} trimestre 2009.

Opération – Surveillance de la qualité de l'air

Ce thème recouvre le développement du réseau de surveillance de la qualité de l'air, LIG'AIR, avec une participation à l'équipement de ce réseau ainsi que le renforcement des moyens liés à l'information et à la sensibilisation du grand public, et notamment les jeunes.

Opération – Ecopôle

L'Ecopôle regroupe cinq associations de niveau national (France Nature Environnement et Espaces Naturels de France) et régional (Nature Centre, Graine Centre, Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre).

L'Ecopôle a trois missions essentielles :

- la professionnalisation des salariés et bénévoles associatifs du territoire régional,
- le développement et diffusion d'outils pédagogiques,
- la mise en place d'un observatoire régional des milieux naturels.

Opération – Agendas 21 locaux

En 2006, la Région s'est lancée dans une démarche d'Agenda 21 Régional qui doit structurer le programme d'actions en matière de développement durable. En parallèle, la Région souhaite également inciter les collectivités locales à s'inscrire dans une démarche d'exemplarité à travers la mise en œuvre d'agendas 21 locaux. Plus de 50 collectivités ont bénéficié ainsi d'un accompagnement et d'une sensibilisation aux démarches territoriales de développement durable.

Opération – Conventions vertes

Les conventions vertes permettent d'apporter un soutien à des associations présentant un intérêt régional ou départemental.

Elles visent à soutenir l'activité de ces associations, notamment l'emploi sur la base d'objectifs partagés s'inscrivant dans les priorités régionales à savoir :

- énergie,
- Loire et milieu aquatique,
- éducation à l'environnement et à l'éco citoyenneté,
- patrimoine naturel,
- développement durable,

et permettent de financer des études, des animations et des investissements matériels.

• **Tableaux budgétaires 2010**

- *Les autorisations de programme et autorisations d'engagement*

• **INVESTISSEMENT**

N° AP	Durée affectation	Type d'AP	LIBELLES	MONTANT	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013 et +
2010-7305	1 an	CP	VT - ADEME - Lig'Air	90 000	45 000	45 000		
TOTAL				90 000	45 000	45 000	0	0

• **FONCTIONNEMENT**

N° AE	Durée affectation	Type d'AP	LIBELLES	MONTANT	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013 et +
2008-7350	6 ans	CP	VT - FRAC Territoires - Agenda 21 locaux	+ 330 000	0	110 000	110 000	110 000
TOTAL				+ 330 000	0	110 000	110 000	110 000

- Les crédits de paiement

	BP 2009		BP 2010	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sur AP	229 500 €		90 000 €	
Hors AP				
Sous-total	229 500 €		90 000 €	
Fonctionnement				
Sur AE	200 000 €		194 127 €	
Hors AE	830 000 €		1 030 500 €	
Sous-total	1 030 000 €		1 224 627 €	
TOTAL	1 259 500 €		1 314 627 €	

• **Commentaires et explications de la proposition 2010**

CPER VT 2007 / 2013 ADEME – Maîtrise des Déplacements

La part des transports dans les émissions de gaz à effet de serre étant en constante augmentation, les crédits de la Convention Région / ADEME permettront d'accompagner des projets visant à inciter au changement de comportements, à soutenir des partenaires dans la mise en œuvre opérationnelle d'actions visant cet objectif, et à développer des solutions innovantes pour la Région.

En fonctionnement, 100 000 € permettront d'accompagner différents Plans de Déplacements d'Entreprises.

CPER VT 2007 / 2013 ADEME – Gestion des Déchets / Approches transversales

En investissement, les projets qui seront engagés en 2010 ne généreront pas de mandatement en 2010.

En fonctionnement, 150 000 € sont inscrits afin de mener quelques études, notamment autour des Approches Environnementales de l'Urbanisme ainsi que pour divers projets autour des Déchets Dangereux.

CPER VT 2007 / 2013 – Surveillance de la qualité de l'air

Une AP de 90 000 € est proposée pour la mise en place du programme 2010 de Lig'Air pour permettre à l'association de renouveler le matériel de mesures de la qualité de l'air. Il s'agit aussi de permettre la mise en œuvre des orientations du PRQA qui sera approuvé au 1^{er} trimestre 2010.

Les crédits de paiement, en investissement (90 000 €) permettront d'accompagner le programme 2010 de Lig'Air et de procéder au mandatement du solde des projets 2009.

90 000 € sont également proposés pour la poursuite des actions de communication (site internet, plaquettes, expositions, ...) et le fonctionnement de l'association, dont les travaux de modélisation.

Conventions vertes

L'année 2010 sera la deuxième année de mise en œuvre de la nouvelle génération de conventions vertes en faveur de l'éducation à l'environnement. 13 associations sont à ce jour concernées par le renouvellement de ce dispositif d'accompagnement, à savoir : le CPIE Brenne, le CPIE « Touraine-Val de Loire », Eure-et-Loir Nature, le GRAINE Centre, Indre Nature, Loiret Nature Environnement, Nature Centre, Nature 18, la SEPANT, Sologne Nature Environnement, Perche Nature, l'APSL et la LPO Touraine.

Elles disposent toutes d'une convention cadre sur trois ans qui précise les grands principes du partenariat avec la Région. Chaque convention cadre est ensuite déclinée en conventions annuelles d'application qui permettent de préciser le programme d'actions et les engagements financiers de la Région.

En fonctionnement, les crédits de paiement de 570 500 € envisagés visent à accompagner les actions développées par les associations : animations pédagogiques, inventaires naturalistes... pour cette deuxième année de programmation.

CPER VT 2007 / 2013 FRAC – Agendas 21 locaux

Pour faire suite au cadre d'intervention régional pour l'élaboration d'agendas 21 locaux adopté en CPR 07.06.79 du 13 juillet 2007, une Autorisation d'Engagements de 1,170 M€ a été ouverte au BP 2007. Il est proposé l'augmentation de cette AE de 330 000 € pour la porter à 1 500 000 €. Cette AE abondée a un impact en CP de 194 127 € en 2010 pour accompagner les communes et communautés de communes dans la mise en place d'un agenda 21 sur leur territoire.

Cet accompagnement se décline en deux étapes :

- étape 1 : expertise préalable sous maîtrise d'ouvrage Région visant à aider les bénéficiaires dans la précision de leurs besoins en la matière et dans la définition de leurs modalités d'engagement dans cette démarche ;
- étape 2 : élaboration de l'agenda 21 par les communes et communautés de communes qui le souhaitent. Pour ce faire, chacune d'entre elles fera appel à un prestataire extérieur.

CPER VT 2007 / 2013 – Ecopôle

Pour 2010, il vous est proposé d'inscrire 120 000 € en fonctionnement pour la mise en œuvre du programme d'actions porté par l'Etablissement Public Régional créé au second semestre 2008. Ce programme d'actions sera articulé, comme les années précédentes autour du programme de formation modulaire des acteurs de l'éducation à l'environnement, auquel viendront s'adjoindre un certain nombre d'autres actions.

• **Cadre régional d'intervention**

- CPER 2007-2013 adopté en session du 22 février 2007
- Volet territorial du CPER 2007-2013 adopté en session du 28 juin 2007 (DAP n° 07.02.05)
- Règlement d'application des Conventions vertes – CPR de décembre 2008
- Convention régionale pour l'éducation à l'environnement en région Centre du 29 mai 2006 entre l'Etat, l'Académie d'ORLEANS-TOURS, la DRAF, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et l'ADEME.

Programme : Patrimoine naturel

- **Description**

La Région participe principalement au financement des trois Parcs Naturels Régionaux (PNR) présents en partie ou en totalité sur son territoire. Les "Contrats de Parcs", conventions cadre 2007-2010 ont été signées avec chaque Parc en 2007. Les engagements pris au titre de ces contrats seront poursuivis en 2010, dernière année de ces contrats. L'adhésion à la Fédération Nationale des Parcs sera par ailleurs reconduite.

Dans le cadre du Contrat de projets Etat-Région 2007-2013 et de son volet territorial, les opérations sur sites réalisées par le Conservatoire du Patrimoine Naturel en Région Centre seront accompagnées par la Région. Ces actions relèvent de la connaissance, de la gestion, de la protection et de la valorisation du réseau de sites structuré par le Conservatoire qui gère actuellement près de 2 100 hectares. Une convention cadre définissant les engagements réciproques a été adoptée entre l'Etat, la Région et le Conservatoire.

A l'issue de l'opération test menée sur le Boischaut Sud, l'opération pilote proposée et engagée par la Fédération de Pêche de l'Indre en 2007 sera poursuivie et entrera en 2010 dans sa dernière année.

Par ailleurs le cadre d'intervention régional relatif à la mise en œuvre des réserves naturelles régionales ayant été adopté, la création de 6 nouvelles réserves sera engagée en 2010.

Enfin, des outils de communication des politiques mises en œuvre seront réalisés : 7^{ème} édition du guide des animations nature et un guide sur les réserves naturelles régionales.

La Région a également créé une instance de démocratie participative en matière d'environnement : la Conférence Régionale de l'Environnement pour un Développement Durable (CREDD). En 2007, elle a conduit à la demande de la Région, une réflexion sur les thématiques de l'eau et de la biodiversité. En 2009, le groupe de travail « Eau et Biodiversité » s'est intéressé à la cartographie du Réseau Ecologique Régional.

• **Tableaux budgétaires 2010**

- Les autorisations de programme et autorisations d'engagement

• **INVESTISSEMENT**

N° AP	Durée affectation	Type d'AP	LIBELLES	MONTANT	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013 et +
2007-7321	7 ans	CP	VT - PNR LAT	+ 11 020			11 020	
2007-7322	7 ans	CP	VT - PNR Perche	+ 636			636	
2010-1102	1 an	R	Boischaud sud	20 000		20 000		
2010-1101	3 ans	C	RNR Etang de Narbonne (37)	126 000	9 000	18 000	18 000	36 000
2010-1109	3 ans	C	RNR Le Planton (18)	147 000	10 500	21 000	21 000	42 000
2010-1110	3 ans	C	RNR Grandes bruyères (45)	147 000	10 500	21 000	21 000	42 000
2010-1112	3 ans	C	RNR Cave des innocents (37)	30 000	2 500	5 000	5 000	10 000
2010-1113	3 ans	C	RNR Etang de Cercanceaux (45)	126 000	9 000	18 000	18 000	36 000
2010-1115	3 ans	C	RNR Vallée des Cailles (28)	126 000	9 000	18 000	18 000	36 000
TOTAL				733 656	50 500	121 000	112 656	202 000

- Les crédits de paiement

	BP 2009		BP 2010	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sur AP	479 700 €		654 349 €	
Hors AP				
Sous-total	479 700 €		654 349 €	
Fonctionnement				
Sur AE				
Hors AE	1 736 800 €		1 612 985 €	
Sous-total	1 736 800 €		1 612 985 €	
TOTAL	2 216 500 €		2 267 334 €	

- **Commentaires et explications de la proposition 2010**

Opération « Conservatoire du Patrimoine naturel » (dont CPER 2007-2013 VT).

Les crédits de paiement inscrits permettront de financer les opérations de gestion et de valorisation de sites conduites par le Conservatoire du patrimoine naturel de la région Centre au titre du volet territorial du CPER 2007-2013. 164 984 €, dont 40 000 € en fonctionnement pour le financement du fonctionnement courant du Conservatoire, et 124 984 € en investissement pour le solde des engagements 2007 et 2008 (études, acquisitions, travaux de gestion et opérations de valorisation), et le versement de premiers acomptes sur des projets 2010.

Opération « PNR 2000 / 2006.

Les crédits de paiement inscrits (25 375 €) permettront de solder l'opération portée par le PNR Loire Anjou Touraine sur le marais des Rouches.

Opération « Contrats de Parcs » (dont CPER 2007-2013 VT).

Concernant les Parc Naturels Régionaux, en 2010 le soutien aux programmes d'actions des PNR sera poursuivi (270 490 € en investissement et 325 685 € en fonctionnement) au titre du CPER 2007-2013 (volet territorial).

Afin de tenir compte de l'évolution des périmètres des PNR Loire Anjou Touraine et Perche, il est nécessaire d'abonder les AP correspondantes à leurs programmes d'actions en investissement.

Par ailleurs les dotations de fonctionnement des 3 Parcs représenteront un montant total de 1 058 500 € (PNR Brenne : 462 000 €, PNR Loire-Anjou-Touraine : 346 100 € et PNR Perche : 250 400 €).

Opération « Autres actions ».

Pour la 4^{ème} année, la Région Centre adhèrera à la Fédération Nationale des Parcs Naturels Régionaux (16 800 €).

Par ailleurs, la Région publiera cette année la 8^{ème} édition du guide des animations nature (50 000 €) consultable en ligne sur le site Internet régional, et faisant éventuellement l'objet d'une édition « papier ».

Dans le cadre des travaux de la CREDD, la Région accompagnera les travaux des différents groupes. 16 000 € de crédits de paiement sont réservés à cet effet.

Opération « Arboretum des Barres ».

Dans le cadre des contractualisations, la Région a signé en 2007 une convention avec le Département du Loiret au titre de laquelle est prévu le financement d'investissements sur le site de l'Arboretum des Barres, désormais géré depuis le 1^{er} janvier 2009 par l'ONF. Le solde de cette opération (100 000 €) est prévu en 2010.

Par ailleurs, la Région poursuit son soutien aux animations pédagogiques mises en œuvre sur le site en attribuant à l'ONF une subvention annuelle de fonctionnement de 60 000 €.

Opération Réserves Naturelles Régionales.

S'agissant de la politique des Réserves Naturelles Régionales, l'année 2009 a permis de lancer la procédure de labellisation sur 2 RNR (RNR du Bois des Roches dans l'Indre et RNR du Four à Chaux dans le Loir et Cher). En 2010, il est envisagé de soutenir 6 autres projets de RNR. Ces projets nécessitent la création d'AP correspondant aux montants de l'aide apportée par la Région à la conception et à la mise en œuvre de plans de gestion. A ce titre il vous est proposé d'inscrire 113 500 € de crédits de paiement d'investissement pour honorer une partie de ces engagements ainsi que les engagements 2009.

Il est par ailleurs envisager de soutenir 2 nouveaux projets qui nécessiteraient la réalisation préalable d'un diagnostic écologique ou socio-économique et de poursuivre l'adhésion à

Réserves Naturelles de France. 6 000 € de crédits de paiement sont réservés à cet effet, en fonctionnement.

Opération Boischaut Sud.

Par ailleurs, les travaux « pilotes » conduits par la Fédération de Pêche de l'Indre concernant l'opération Boischaut Sud seront accompagnés par la Région. Il s'agit d'opérations de restauration des milieux aquatiques sur quelques bassins versants prioritaires : aménagement de frayères à truites, abris piscicoles, passes à poissons, abreuvoirs... Il s'agit de la dernière année de soutien à ce projet expérimental. A ce titre, il est proposé d'inscrire 30 000 € (dont 10 000 € en fonctionnement pour le programme 2010 et 20 000 € en investissement pour mandater des engagements antérieurs). Ce programme 2010 nécessite préalablement de créer une nouvelle AP pour ces opérations d'investissement.

Enfin, sur cette même opération, le soutien au Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP) sera poursuivi. A ce titre, la Région contribue aux travaux d'inventaire de la flore régionale (30 000 € en fonctionnement).

- **Cadre régional d'intervention**

- Contrats de Parcs – CPR en date du 12 octobre 2007
- Contrat de plan Etat-Région 2007-2013 adopté en session du 22 février 2007
- Volet territorial du CPER 2007-2013 adopté en session du 28 juin 2007 (DAP n° 07.02.05)
- Convention Région-Département Eure-et-Loir adoptée en session du 28 juin 2007
- Convention Région-Département du Loiret adoptée en session du 14 décembre 2007
- Convention cadre Etat-Région-Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre adoptée en CPR du 12 octobre 2007
- Cadre régional d'intervention Réserves Naturelles Régionales adopté en CPR du 16 mars 2007

Programme : Plan Loire Grandeur Nature

- **Description**

La Loire abrite un important patrimoine naturel, culturel et paysager reconnu aux plans national et européen et ayant justifié l'inscription d'une partie de la Loire moyenne au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO.

Dans le cadre du Contrat de Projets Interrégional Etat Région Loire 2007-2013 (Plan Loire III), la contribution de la Région Centre s'élève à 39 000 000 € avec la répartition suivante par grand projet prioritaire :

- « Prévention des inondations » 6 000 000 €,
- « Ouvrages domaniaux et sécurité » 11 000 000 €,

- « Eau, espaces, espèces » 7 000 000 €,
- « Valorisation du patrimoine et développement durable » 14 000 000 €,
- « Recherche » 1 000 000 €.

S'agissant de la prévention des inondations, la Région poursuit quatre objectifs opérationnels qui correspondent à ceux qui ont été définis dans le cadre de la stratégie globale de réduction du risque d'inondation en Loire moyenne, à savoir :

- restaurer la culture du risque,
- prévoir le risque,
- prévenir le risque,
- se protéger contre le risque.

Par ailleurs, dans le cadre du CPIER 2007-2013, 3,5 M€ de crédits « Région » sont notamment prévus pour le Grand Projet « Eau, espaces, espèces » pour financer notamment les opérations relevant au préalable du programme Loire Nature II. A ce titre, les actions du Conservatoire du Patrimoine naturel de la région Centre seront poursuivies.

L'article 5 du CPIER prévoit également le financement de la batellerie de Loire et des opérations relatives aux Maisons de Loire avec une participation de la Région à hauteur de 3 M€.

Ce programme d'action comprend également les opérations issues du contrat "Patrimoine Loire" signé avec TOUR(s) Plus en 2003.

Enfin, la Région a installé en 2002, en partenariat avec la Région Pays de la Loire, une "Mission Loire Patrimoine Mondial" à travers la création d'un Syndicat Mixte Interrégional. Cette mission joue un rôle fédérateur des acteurs de la Loire dans ce domaine. Elle a pour objectifs d'assister les maîtres d'ouvrages dans la mise en œuvre de leurs projets en qualité d'expert, de développer des actions de formation, d'information et d'assurer la gestion du label "Loire-Patrimoine Mondial".

• **Tableaux budgétaires 2010**

- *Les autorisations de programme et autorisations d'engagement*

• **INVESTISSEMENT**

N° AP	Durée affectation	Type d'AP	LIBELLES	MONTANT	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013 et +
2010-37021	4 ans	C	CG 37 - Ports et marine de Loire	1 297 740	80 000	210 000	210 000	350 000
2010-7900	1 an	C	CPIER - Ouvrages domaniaux et sécurité civile - Prog 2010	3 910 000	390 302	975 756	975 756	1 561 209
TOTAL				5 207 740	470 302	1 185 756	1 185 756	1 911 209

- Les crédits de paiement

	BP 2009		BP 2010	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sur AP	3 143 900 €		2 990 472 €	
Hors AP				
Sous-total	3 143 900 €		2 990 472 €	
Fonctionnement				
Sur AE	172 500 €		129 375 €	
Hors AE	1 460 000 €		1 355 000 €	
Sous-total	1 632 500 €		1 484 375 €	
TOTAL	4 776 400 €		4 474 847 €	

• **Commentaires et explications de la proposition 2010**

Opération « Sécurité des Populations » (CPIER 2000-2006)

La programmation du lit et de levées de la Loire (Plan Loire précédent) ne nécessite plus que 406 340 € en 2010 (au lieu de 1 526 000 €) car la plupart des opérations sont soldées.

Opération « Ouvrages domaniaux et sécurité civile ».

Les projets qui s'inscrivent dans la programmation 2007-2013 du Plan Loire III nécessitent d'inscrire 1 385 322 € pour mandater les premiers acomptes des programmations 2008 et 2009. Enfin, la programmation 2010 nécessite la création d'une AP de 3 910 000 € et 390 302 € de crédits de paiement pour le versement du 1^{er} acompte à l'EP Loire, mandataire.

Opération « Prévention des inondations » - CPIER 2007-2013.

117 000 € en fonctionnement ont été réservés notamment pour les opérations suivantes : Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation (CEPRI) pour 50 000 €, Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), Plan Communal de Sauvegarde (PCS), études de Prévision, Prévention, Protection (étude 3 P) pour 67 000 €.

Opération « Prévention des inondations PAPI Cens – Bionne » - CPIER 2007-2013.

23 089 € de crédits de paiement sont réservés pour solder les opérations de travaux engagées en 2009 dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations sur le bassin du Cens et de la Bionne.

Opération « Restauration et mise en valeur de la Loire 2000 / 2006 ».

27 658 € sont nécessaires pour solder les opérations engagées sur le Contrat Patrimoine Loire signé avec la Communauté d'Agglomération Tours +.

Opération « Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre » (CPIER 2007-2013).

Dans le cadre du nouveau CPIER 2007/2013, une Autorisation de Programme a été créée au BP 2008, afin de permettre le soutien au programme d'investissement mené par le Conservatoire du Patrimoine Naturel. Cette AP nécessite l'inscription de 206 309 € de crédits de paiement en 2010. Par ailleurs, l'accompagnement en fonctionnement du Conservatoire nécessitait également l'inscription complémentaire de 40 000 € de crédits de paiement pour soutenir les actions de connaissances et d'inventaires préalables aux plans de gestions et aux

programmes de travaux.

Opération « Batellerie de Loire ».

Dans le cadre du nouveau CPIER 2007-2013, une AP de 100 000 € a été créée au BP 2008 permettant de soutenir des projets d'investissement en faveur de la batellerie de Loire, suite au règlement d'intervention approuvé en 2007. 16 000 € de crédits de paiements, liés à cette AP, sont prévus en 2010.

Opération « Port et Marine de Loire ».

Dans le cadre de la Convention Région / Département de l'Indre et Loire, un projet de réhabilitation des ports de Loire, et de soutien à la marine de Loire, a été contractualisé. Ce projet nécessite de créer une AP à hauteur de l'engagement régional contractualisé, soit 1 297 740 €. 80 000 € de crédits de paiement seront nécessaires en 2010 pour soutenir les premiers engagements qui interviendront en début d'année.

Opération « Maison de Loire » CPIER 2007-2013.

En 2008, une AP de 586 000 € a été créée afin de soutenir les projets d'investissement liés aux aménagements des Maisons de Loire. Sont notamment concernés l'élaboration des programmes d'aménagement des maisons de Loire de Jargeau et Belleville-sur-Loire et les travaux concernant la maison de Loire de Montlouis-sur-Loire. Ces opérations nécessitent un besoin de crédits de paiement en 2010 de 191 740 €. Par ailleurs, 200 000 € de crédits de paiement en fonctionnement sont envisagés afin de soutenir les programmes d'actions (fonctionnement et mise en réseau) de ces Maisons de Loire.

Opération « EP Loire ».

En fonctionnement sont prévus 360 000 €. En effet, pour l'EPLoire le budget est reconduit en distinguant le fonctionnement administratif et les ouvrages (120 000 €) et la mise en œuvre du Plan Loire (240 000 €).

Opération « Etudes Plate-forme Patrimoines Plan Loire ».

10 000 € de crédits de paiement sont réservés en 2010 pour soutenir, avec la Région Bourgogne, la finalisation de l'étude de faisabilité du projet de Parc Naturel Régional sur la Loire nivernaise.

Opération « Mission Loire »

623 000 € sont mobilisés en 2010 pour le fonctionnement et le programme de communication de la Mission Val de Loire Patrimoine Mondial.

Opération « CPIER 2007 / 2013 3E Barrage de Blois »

78 000 € de crédits de paiement seront également nécessaires sur 2010 pour mandater un nouvel acompte du projet d'effacement du barrage de Blois en vue de rétablir une meilleure circulation des espèces migratoires.

Opération « CPIER 2007 / 2013 Prévention des Inondations – La Bouillie »

Dans le cadre de la plate-forme « Prévention des Inondations », il est envisagé de soutenir différents projets portés par les Collectivités locales en vue de la réduction de la vulnérabilité au risque inondation. Dans ce cadre, une AP a été créée en 2008 pour soutenir le programme d'acquisition de terrains sur le site de La Bouillie, en Loir-et-Cher. 13 212 € de Crédits de Paiement seront nécessaires en 2010 pour assurer les mandatements liés aux engagements 2008, 2009 et 2010.

Opération « CPIER 2007 / 2013 Prévention des Inondations – Entreprises »

Dans le cadre de la plate-forme « Prévention des Inondations », en partenariat avec l'Établissement Public Loire », il est envisagé de soutenir un programme ambitieux, mené à l'échelle du Bassin, en vue de réduire la vulnérabilité des entreprises au risque inondation. 129 375 € de Crédits de Paiement sur AE sont nécessaires en 2010 pour soutenir le programme de diagnostics auprès des entreprises, et 172 500 € de Crédits de Paiement sur AP sont fléchés en 2010 pour soutenir le programme de travaux.

Opération « Plan Seine - Prévention des Inondations »

La moitié du département de l'Eure et Loir et du Loiret sont incluses dans le bassin versant de la Seine. A l'instar du Plan Loire, le Plan Seine offre une réelle possibilité de soutien aux collectivités désireuses de s'engager en faveur de la prévention du risque inondation. 5 000 € de crédits de paiement en fonctionnement permettront de soutenir l'élaboration de DICRIM ou Plans Communaux de Sauvegarde initiés par des collectivités du bassin versant de la Seine.

• **Cadre régional d'intervention**

- CPIER 2007-2013 (Plan Loire 3) adopté en session du 22 février 2007
- la convention relative aux modalités de mise en œuvre des missions spécifiques confiées à l'Établissement Public Loire par la Région Centre, au titre du plan Loire grandeur nature 2007-2013 signée le 29 février 2008 (CPR n°08.02.52),
- Contrat de plan Etat-Région 2000-2006 : article 31 du 13 octobre 2000
- Cadre d'intervention régional pour promouvoir la construction et la rénovation des bateaux traditionnels de Loire adopté en CPR du 14 septembre 2007

TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

LES ORIENTATIONS 2010

Le budget 2010 traduit la volonté de la Région de répondre toujours mieux aux besoins de déplacement de nos concitoyens en leur facilitant l'accès aux transports collectifs.

L'action pour accroître l'efficacité et l'attractivité du TER Centre va se poursuivre en 2010. Après une progression de 10% en 2008, une augmentation de 2,5% est enregistrée sur le premier semestre de 2009 par rapport à 2008 alors que la tendance est négative dans le domaine des transports avec les effets de la crise. Sur la même période de 2009, les recettes augmentent de 5%.

Ces résultats montrent l'impact positif des tarifications régionales en direction des salariés, des étudiants, des apprentis et des demandeurs d'emploi. Ainsi, sur les 6 premiers mois de 2009 comparés à la même période de 2008, le nombre de voyages réalisés avec le Chéquier régional vers l'emploi s'est accru de 11%, les abonnements régionaux de travail ont augmenté de 15%.

Le plan vélo Région Centre 2010-2015

Il sera engagé dès 2010 avec la mise en place dans les gares d'abris à vélos sécurisés et de fourgons aménagés en saison estivale sur les relations ferroviaires de l'axe ligérien, pour contribuer au développement de La Loire à Vélo.

La politique d'aménagement des gares régionales

Son renouvellement permet une prise en compte plus forte des besoins liés à l'intermodalité.

La qualité de l'information aux usagers du TER Centre

Le déploiement d'une nouvelle génération d'afficheurs dans les gares permettra de fournir une information sur les horaires en temps réel.

Le développement du périurbain sur les étoiles ferroviaires d'Orléans et Tours

Il se traduit par la réalisation des travaux de modernisation de la ligne Tours-Chinon, qui s'achèveront à l'été 2011 et par des études d'avant projet pour la modernisation de la section de ligne Tours-Château-Renault.

Par ailleurs, la remise des études de faisabilité pour la réouverture au trafic voyageurs entre Orléans et Châteauneuf et la modernisation de la ligne Tours-Loches achevées à la fin de l'année 2009, permet d'engager la réflexion avec l'ensemble des partenaires pour définir le cahier des charges des études d'avant projet.

Les premiers grands chantiers de développement et de modernisation des infrastructures ferroviaires

Intégrés au CPER 2007-2013, ils débutent en 2010 avec la réalisation d'une première tranche de travaux entre Chartres et Voves (dans le cadre de la réouverture au trafic voyageurs de la ligne Chartres-Orléans) et la poursuite de l'électrification de la transversale Nantes-Lyon entre Bourges et Saincaize.

Les projets de développement du fret

La Région cofinance avec l'Etat (dans le cadre du CPER 2007-2013) les études pour pérenniser les lignes Orléans / Pithiviers, Orléans / Sully-sur-Loire, Châteauroux / Buzancais, La Guerche / Marseille-les-Aubigny. Elle cofinance également avec l'Etat et les Régions concernées l'autoroute ferroviaire Atlantique pour une mise en service prévue à la mi 2011.

L'interconnexion au réseau TGV et l'ouverture de la région au réseau européen de la grande vitesse

Il se concrétise par la participation financière de la Région aux études préalables au débat public en vue du doublement de la ligne Paris-Lyon (le projet Paris-Orléans-Clermont-Lyon).

Les engagements pris avec l'Etat et les Départements pour la réalisation des programmes routiers seront poursuivis

Les 14,8 millions € de financements régionaux correspondent à l'état d'avancement des projets inscrits au Contrat de Plan Etat-Région et aux conventions Région-Départements pour la période 2000-2006.

Avec près de 21 % de son budget consacré aux transports et déplacements, la Région met en œuvre ses choix dans le cadre de sa stratégie régionale des transports et des circulations douces. Elle confirme son ambition de développer le TER, de moderniser les infrastructures afin de soutenir l'activité économique et l'emploi, de favoriser le droit aux transports pour tous, d'aménager le territoire et de préserver l'environnement.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET **TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS**

SYNTHESE DES AUTORISATIONS AUX CHAPITRES BUDGETAIRES M71 :

En € par chapitres	Investissement 908.811 - 812	Fonctionnement 938.811 - 812
Autorisations de programme	8 765 000	
Autorisations d'engagement		2 650 000
Crédits de paiement dépenses	40 479 261	128 598 411
Crédits de paiement recettes	1 460 000	173 000

DETAIL PAR DOMAINE ET PAR PROGRAMME

DOMAINE: TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

	BP 2009		BP 2010	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
TRANSPORT ET DEPLACEMENTS				
Investissement	41 310 700	1 506 000	40 479 261	1 460 000
Fonctionnement	127 395 500	128 000	128 598 411	173 000
TOTAL	168 706 200	1 634 000	169 077 672	1 633 000

Programme : Routes

- **Description**

Au titre du volet routier, la Région participe au financement d'études routières, d'opérations d'aménagement et de sécurité sur les routes nationales, dans le cadre du CPER 2000-2006 et verse ainsi des subventions à l'Etat sous forme de fonds de concours.

Par ailleurs, la Région verse des subventions aux Départements :

- au titre des conventions Régions-Départements 2000-2006 pour la réalisation d'études et d'opérations d'aménagements,
- au titre des conventions financières conclues avec les Départements désormais maîtres d'ouvrage pour certaines opérations non achevées au moment du transfert de certaines routes nationales liées au volet routier du CPER 2000-2006.

- **Tableaux budgétaires 2010**

- Les crédits de paiement

	BP 2009		BP 2010	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sur AP	24 620 000		14 801 784	
Hors AP		1 273 000		1 273 000
Sous-total	24 620 000	1 273 000	14 801 784	1 273 000
Fonctionnement				
Sur AE				
Hors AE				
Sous-total	-	-	-	-
TOTAL	24 620 000	1 273 000	14 801 784	1 273 000

- **Commentaires et explications de la proposition 2010**

ROUTES NATIONALES CPER 2000-2006 (1 656 784 €)

Le montant sollicité, à verser à l'Etat, correspond au financement des opérations sur routes nationales. Il intègre l'impact des programmations 2007, 2008 et 2009.

Au titre de l'article 21 du CPER, seront notamment financés en 2010 :

- l'achèvement de la déviation de la RN 10 à Lisle et Pezou (Loir-et-Cher),
- la poursuite de l'aménagement de la RN 154 entre Chartres et Orléans – déviation d'Ymonville et de Boullay-Mivoye (Eure-et-Loir)
- l'aménagement de la rocade d'Issoudun sur la RN 151 (Indre),

Le montant inscrit en recettes correspond à la sixième échéance de remboursement de l'avance consentie à COFIROUTE pour la réalisation de la section Vierzon – Bourges de l'autoroute A 71.

CONVENTIONS REGION-DEPARTEMENTS (2000-2006) (6 790 000 €)

Les crédits de paiement sollicités correspondent aux échéances 2010 à mandater aux Départements, au titre :

- des échéanciers de versement arrêtés dans les conventions et leurs avenants concernant les montants restant dus par la Région aux Départements au titre des opérations figurant aux volets routiers des conventions 2000 – 2006, pour un montant total de 4,772 M € ; cela concerne les départements de Loir-et-Cher et du Loiret
- de l'échéancier de versement au titre du fonds sud sur la RN 143 pour une somme de 0,018 M €

- de la convention particulière concernant la section Nord-Ouest du boulevard périphérique de l'agglomération tourangelle dit Choisille, pour un montant de 2 M€,

ROUTES NATIONALES TRANSFEREES (6 355 000 €)

Les crédits de paiement sollicités correspondent aux échéances 2010 à mandater aux Départements, au titre des montants inscrits dans les conventions signées avec ceux-ci dans le cadre de l'achèvement des opérations du Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006 pour les routes transférées aux Départements.

En effet, conformément à l'article 24 de la loi du 13 août 2004, la Région reste engagée financièrement vis-à-vis des Départements jusqu'à l'achèvement des opérations inscrites, dans la limite de l'enveloppe financière globale qu'elle apporte au volet routier du CPER.

- **Cadre régional d'intervention**

- Contrat de plan Etat-Région 2000-2006 signé le 11/02/2000
- Avenant n°4 signé le 13/01/2004
- Convention Etat-Région-Départements d'ajustement du volet routier du CPER 2000-2006
- Volets routiers des conventions Région-Départements 2000-2006 et leurs avenants validés par l'Assemblée régionale les 18 et 19/12/2003 et en CPR du 19/11/2004, 8/07/2005, 18/11/2005 et 9/12/2005

Section Nord-Ouest du boulevard périphérique de l'agglomération tourangelle, dit boulevard de la Choisille :

- convention tripartite Région-Département d'Indre-et-Loire, Communauté d'agglomération Tours Plus, validée par la CPR du 14/11/2003 et signée le 20/02/2004 et son avenant en date du 12 juin 2009
- Conventions financières Régions/Départements relatives aux modalités de versement des montants restant dus par la Région aux Départements au titre des routes nationales transférées.

Programme : Transport routier de voyageurs

- **Description**

L'organisation des services d'intérêt régional sur la ligne routière Romorantin – Vierzon est assurée directement par la Région Centre depuis le 12 juillet 2004 (DAP n° 04.01.041). L'exploitation des services réguliers est confiée à un transporteur et le suivi de l'exploitation à un assistant à maîtrise d'ouvrage auprès duquel une régie de recettes a été créée permettant la perception du produit des ventes de billets réalisées à bord des autocars. Un « accord de partenariat » entre la Région Centre, la SNCF et les titulaires des deux lots régit la distribution des titres de transport, l'information des voyageurs ainsi que la gestion des recettes directement perçues par la SNCF.

Par ailleurs, un volet transport est prévu dans les conventions 2007-2013 Région / Département avec le Cher et l'Indre.

- **Tableaux budgétaires 2010**

- Les autorisations de programme et autorisations d'engagement

- **INVESTISSEMENT**

N° AP	Durée affectation	Type d'AP	LIBELLES	MONTANT	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013 et +
2010-18016	4 ans	C	CG 18 - gare routière de Bourges	75 000	75 000			
TOTAL				75 000	75 000	0	0	0

Il s'agit d'une opération inscrite dans le cadre de la convention Région/Département du Cher pour 2007-2013 pour l'aménagement de la gare de Bourges, la maîtrise d'ouvrage étant assurée par la Ville de Bourges.

- **FONCTIONNEMENT**

N° AE	Durée affectation	Type d'AE	LIBELLES	MONTANT	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013 et +
2010-1568	5 ans	C	Marché Romorantin-Vierzon	2 650 000	230 000	496 000	512 000	1 411 000
TOTAL				2 650 000	230 000	496 000	512 000	1 411 000

Le marché relatif à l'exploitation des services réguliers sur la ligne routière Romorantin-Vierzon arrive à échéance en juillet 2010. Il convient de prévoir une AE pour le nouveau marché.

- Les crédits de paiement

	BP 2009		BP 2010	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sur AP			75 000	
Hors AP				
Sous-total	-	-	75 000	-
Fonctionnement				
Sur AE	150 000		630 000	
Hors AE	400 000	73 000	207 000	73 000
Sous-total	550 000	73 000	837 000	73 000
TOTAL	550 000	73 000	912 000	73 000

- **Commentaires et explications de la proposition 2010**

LIGNE ROMORANTIN VIERZON (437 000 €)

Le marché n° 2004-0261 relatif à l'exploitation de la ligne routière régulière d'intérêt régional Romorantin – Vierzon et le marché n° 2004-0260 relatif à son suivi et à la gestion des recettes arrivent à leur terme le 11 juillet 2010. Il s'agit donc de prévoir les crédits de paiement nécessaires à la réalisation des prestations sur la période du 1^{er} janvier 2010 au 11 juillet 2010, soit 207 000 €.

Par ailleurs, il convient d'ouvrir une autorisation d'engagement de 2 650 000 € pour la mise en place d'un nouveau marché portant sur l'exploitation et le suivi de la ligne. Compte tenu de la date de mise en œuvre du nouveau service, il convient de prévoir 230 000 € de crédits de paiement.

Les recettes perçues en 2010 dans le cadre de la régie de recettes et au titre de l'accord de partenariat Région – SNCF sont estimées à 73 000 €.

CONVENTION REGION-DEPARTEMENT 18 : FINANCEMENT DES TRANSPORTS DEPARTEMENTAUX (2007-2013) (125 000 €)

Dans le cadre de la convention Région – Département 2007 -2013 avec le Département du Cher, la Région soutient l'opération relative à la mise en place d'un service de transport à la demande de rabattement vers les gares de La Guerche/L'Aubois, Nérondes, St-Amand-Montrond, Châteauneuf/Cher, Lury/Arnon. Il convient de prévoir 25 000 € de crédits de paiement sur l'autorisation d'engagement afférente à cette opération (AE 2008-18010).

Par ailleurs, également dans le cadre de la convention Région – Département 2007-2013, la Région participe au renforcement du cadencement de la ligne régulière départementale Argent/Sauldre – Aubigny/Nère – Bourges. Il convient de prévoir 100 000 € de crédits de paiement sur l'autorisation d'engagement afférente (AE 2008-18011). A titre d'information, le trafic sur cet axe a augmenté de 78,5 % entre 2007-2008 et 2008-2009. La fréquentation est en effet passée de 6 566 à 11 719 voyages.

CONVENTION REGION-DEPARTEMENT 36 : TRANSPORT A LA DEMANDE (275 000 €)

Dans le cadre de la convention Région – Département 2007-2013 avec le Département de l'Indre, la Région soutient l'opération relative au développement du transport à la demande dans le département. A ce titre, une participation de la Région est prévue à hauteur de 1 450 000 € sur la durée de la convention Région – Département pour un coût total estimé à 3,11 M€.

Le nouveau service à la demande du Conseil général est opérationnel depuis le 1^{er} septembre 2008. La convention de financement approuvée par la Commission permanente du 12/07/2009 (CPR n° 09.07.43.) prévoit une échéance 2010 plafonnée à 275 000 €, dans la limite des dépenses annuelles justifiées par le Département. Il convient donc de prévoir 275 000 € de crédits de paiement sur l'autorisation d'engagement afférente à cette opération (AE 2008-36013).

CONVENTION REGION-DEPARTEMENT 18 (2007-2013) : GARE DE BOURGES (75 000 €)

Dans le cadre de la convention Région – Département 2007-2013 avec le Département du Cher, la Région soutient la réflexion relative à la restructuration de la gare routière de Bourges. A ce titre, une participation de la Région pour la réalisation d'une étude est prévue à hauteur de 75 000 € pour un coût total estimé à 0,150 M€ HT. L'étude dont la maîtrise d'ouvrage est confiée à la ville de Bourges, démarrera au cours du 1^{er} semestre 2010.

- **Cadre régional d'intervention**

- Marché relatif au suivi de la ligne d'autocars Romorantin-Vierzon, titulaire : EFFIA,
- Marché relatif à l'exploitation de la ligne d'autocars Romorantin-Vierzon, titulaire : Transports du Loir et Cher
- Convention Région-Département du Cher 2007-2013, CPR 2008.05.26 du 23 mai 2008 relative au renforcement de la ligne routière Argent/Sauldre -Aubigny/Nere - Bourges
- Convention Région-Département de l'Indre 2007-2013 adoptée en séance plénière du 14 décembre 2008

**Programme : Compensation régionale des tarifications
TER Centre**

- **Description**

Il s'agit du développement de tarifications attractives pour les voyageurs du réseau TER Centre selon leur statut (salariés, étudiants, apprentis, demandeurs d'emploi... ou tout public).

Il s'agit également de proposer des tarifications permettant le renforcement de l'intermodalité, à l'exemple de STARTER, de l'interrégionalité, pour TER BAC+ et TER Apprenti par exemple, mais également de l'offre à caractère social, telle que la gratuité pour les demandeurs d'emploi.

- **Tableaux budgétaires 2010**

- Les crédits de paiement

	BP 2009		BP 2010	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sur AP				
Hors AP				
Sous-total	-	-	-	-
Fonctionnement				
Sur AE				
Hors AE	1 565 000		1 646 200	
Sous-total	1 565 000	-	1 646 200	-
TOTAL	1 565 000	-	1 646 200	-

- **Commentaires et explications de la proposition 2010**

TER BAC+ et TER APPRENTI (1 152 200 €)

Il s'agit des compensations tarifaires à la SNCF et aux transporteurs routiers.

1 146 000 euros ont été engagés en 2009. Pour 2010, les crédits nécessaires sont évalués à 1 152 200 €. 6 906 cartes ont été délivrées en 2008/2009, soit 4,5 % de plus qu'en 2007/2008.

STARTER (80 000 €)

Au vu des résultats des ventes d'abonnements en 2009 connus au 30 juin (+ 5 % par rapport à 2008) et en estimant une évolution de + 14 % en 2010, y compris l'augmentation tarifaire au 1^{er} juillet 2009, les crédits nécessaires sont de 80 000 euros. Cette estimation tient également compte de l'extension envisagée à d'autres réseaux urbains et départementaux qu'Orléans, Tours, Blois et l'Indre-et-Loire aujourd'hui, tels que Chartres et Dreux.

ACCORDS TARIFAIRES AVEC LES REGIONS LIMITROPHES (74 000 €)

Les accords tarifaires avec les Régions limitrophes concernent les abonnements «domicile-travail». A ce jour, la Région Centre a signé un accord avec les Régions Pays-de-la-Loire en 2006, Poitou-Charentes en 2008 et Bourgogne en 2009. Pour honorer ces engagements, il est proposé d'inscrire 74 000 € en crédits de paiements en 2010, en tenant également compte du nouvel accord de réciprocité tarifaire prévu avec la Région Limousin.

GRATUITE DES TRANSPORTS POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI (150 000 €)

La poursuite de l'augmentation du nombre de chéquiers délivrés par l'ANPE, et donc de voyages SNCF, confirme la légitimité de cette aide à la mobilité des demandeurs d'emploi, dans un contexte économique difficile. En 2009, au vu des résultats connus au 30 juin, l'augmentation du nombre de voyages réalisés avec un chéquier serait de plus de 11 % par rapport à 2008. En 2010, une inscription de crédits à hauteur de 150 000 euros sera nécessaire, afin de verser à la SNCF la compensation tarifaire correspondante.

ABONNEMENTS REGIONAUX DE TRAVAIL (140 000 €)

Conformément à la convention entre la Région et la SNCF relative à la gamme "Abonnement régional de travail", adoptée lors de la Commission permanente régionale du 14 décembre 2007, les crédits nécessaires au versement de la compensation régionale à la SNCF s'élèvent en 2010 à 140 000 euros. Cette estimation est établie sur la base des abonnements vendus en 2009, avec une augmentation de plus de 15 % au 30 juin, par rapport à 2008.

TARIFICATIONS EVENEMENTIELLES (25 000 €)

Conformément à la convention entre la Région et la SNCF relative à ces tarifs, adoptée lors de la Commission permanente régionale du 14 décembre 2007, 23 085 € ont été versés en 2009 à la SNCF au titre de la compensation tarifaire de l'année 2008. Il convient d'inscrire 25 000 euros en 2010 au titre de l'année 2009. Ces tarifications concernent les Journées Portes Ouvertes de l'Université de Tours, Vitiloire, les Journées du Patrimoine, les Rendez-vous de l'Histoire, A-Musées-vous en région Centre et la Saint Sylvestre.

A titre d'exemples, la tarification à 4 euros a rencontré un vif succès pour les Rendez-vous de l'Histoire en 2008, dont les résultats des ventes de billets ont doublé par

rapport à 2007. Il en est de même pour la St Sylvestre, où près de 1 250 billets, soit 55 % de plus qu'en 2007, ont été vendus avec ce tarif.

LOISIRYS (25 000 €)

Conformément à la convention entre la Région et la SNCF relative à cette tarification, adoptée lors de la Commission permanente régionale du 25 janvier 2008, il convient d'inscrire 25 000 euros en 2010 au titre de la compensation tarifaire à verser à la SNCF pour l'année 2009.

- **Cadre régional d'intervention**

- Conventions particulières relatives à TER BAC+ et TER Apprenti (SNCF, Transporteurs routiers, Régions), à l'abonnement régional de travail (SNCF, Régions), STARTER (SNCF, Autorités organisatrices de transport urbain), Loirisys (SNCF) et aux tarifications événementielles (SNCF, Régions).
- Gratuité pour les demandeurs d'emploi : Convention avec l'ANPE et la SNCF adoptée en CPR du 17 juin 2005 et avenants

Programme : Acquisition, renouvellement des matériels roulants

- **Description**

Il s'agit de l'acquisition de matériels roulants destinés aux dessertes du TER Centre, portant sur 5 TER 2Nng et 6 ZGC, financée par crédit bail

- **Tableaux budgétaires 2010**

- Les crédits de paiement

	BP 2009		BP 2010	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sur AP			-	
Hors AP				
Sous-total	-	-	-	-
Fonctionnement				
Sur AE				
Hors AE	4 500 000		3 500 000	
Sous-total	4 500 000	-	3 500 000	-
TOTAL	4 500 000	-	3 500 000	-

- **Commentaires et explications de la proposition 2010**

En 2005, la Région avait décidé d'acquérir 6 automotrices ZGC quadricaises de 220 places et 5 TER2Nng, automotrices deux niveaux de nouvelle génération de 450 places, pour les besoins du TER Centre.

Les 5 rames TER2Nng ont été livrées en 2007 et circulent sur l'axe Paris – Chartres – Nogent – le Mans.

Les six rames ZGC ont été livrées en 2008. Elles circulent principalement sur l'axe Tours-Vierzon-Bourges, suite à l'électrification de la ligne Vierzon-Tours en Juillet 2008, et notamment sur les dessertes périurbaines entre Tours et Bléré.

- **Cadre régional d'intervention**

- Contrats de crédit bail du 11 décembre 2006 pour le financement de 5 TER 2Nng (lot n°1) et de 6 ZGC (lot n°2).

Programme : Infrastructures ferroviaires

- **Description**

De nombreuses opérations destinées à améliorer la performance des infrastructures ferroviaires sont en cours d'étude ou de réalisation. Elles visent en particulier à permettre le développement de dessertes périurbaines, à augmenter la vitesse sur certaines lignes et à moderniser des infrastructures existantes.

Dans le cadre du Contrat de Projets 2007-2013, de nombreuses opérations seront commencées ou poursuivies, notamment l'électrification de la ligne Tours-Saincaize, la réouverture au trafic voyageurs entre Chartres et Voves (réalisation) ainsi qu'entre Orléans et Châteauneuf (études), les travaux de commande centralisée entre Tours et Chinon et les études pour l'amélioration des performances sur la ligne Châteaudun – La Membrolle.

- **Tableaux budgétaires 2010**

- Les autorisations de programme et autorisations d'engagement

- **INVESTISSEMENT**

N° AP	Durée affectation	Type d'AP	LIBELLES	MONTANT	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013 et +
2009-7410	5 ans	CP	GP- Modernisation de la ligne POLT Etudes et travaux	+ 4 950 000	200 000	1 000 000	3 550 000	200 000
2009-7407	5 ans	CP	GP - Autoroutes ferroviaires études et travaux	+ 740 000	100 000	216 000	216 000	208 000
2010-1087	1 an	P	Suppression du passage à niveau de Neuillé Pont Pierre	1 050 000		900 000	150 000	
TOTAL				6 740 000	300 000	2 116 000	3 916 000	408 000

Au titre de ce programme, 1 création d'AP et 2 abondements sont demandés :

- un abondement de 4 950 000 € au titre du GP Modernisation de la ligne POLT études et travaux pour permettre de poursuivre les études relatives à la suppression de passages à niveau sur l'axe POLT puis d'engager les travaux.

- un abondement de 740 000 € de l'AP GP Autoroute ferroviaire études et travaux afin de signer en 2010 la convention interrégionale qui permettra de poursuivre les travaux de mise au gabarit de l'autoroute ferroviaire Atlantique Eco Fret.

- une AP de 1 050 000 € au titre de la suppression du PN de Neuillé Pont Pierre. La suppression de ce passage à niveau particulièrement dangereux de la ligne Tours-Le Mans doit permettre d'améliorer la sécurité pour les usagers du train et les automobilistes ainsi que la suppression du ralentissement ferroviaire en place au droit de ce passage à niveau. Cette ouverture d'AP permettra de signer avec le Département d'Indre-et-Loire et Réseau Ferré de France, une convention de financement qui est prévue pour la fin de l'année 2010.

- *Les crédits de paiement*

	BP 2009		BP 2010	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sur AP	14 169 700		22 785 306	
Hors AP				
Sous-total	14 169 700	-	22 785 306	-
Fonctionnement				
Sur AE				
Hors AE	1 055 000		1 055 000	
Sous-total	1 055 000	-	1 055 000	-
TOTAL	15 224 700	-	23 840 306	-

• **Commentaires et explications de la proposition 2010**

LIAISON CHARTRES-ORLEANS (CPER 2000-2006) (3 654 700 €)

Il s'agit des crédits de paiement nécessaires pour le solde de l'étude projet de réouverture au trafic voyageurs de la ligne Chartres-Orléans. L'étude a été rendue en juin 2009 pour le tronçon Chartres -Voves et doit être remise fin 2009 pour le tronçon Voves-Orléans.

Au titre du Fret Ferroviaire entre Chartres et Voves, les crédits prévus en 2010 permettront :

- de démarrer les travaux de remise à niveau de la voie sur 6 km entre Chartres-Voves s'inscrivant dans les travaux nécessaires à la réouverture au trafic voyageurs et profitant immédiatement au trafic fret déjà existant
- de continuer les études de remise à niveau de certaines lignes fret de la région dont l'état actuel fait craindre des fermetures à court terme ; ces opérations permettront ainsi de conserver l'actuel trafic fret sur ces lignes et de le développer en garantissant sa pérennité.

TRAVAUX DE MODERNISATION DE LIGNE DOURDAN-LA MEMBROLLE (2007-2013)
(427 900 €)

Il s'agit de la poursuite des études nécessaires à l'amélioration des performances de la ligne entre La Membrolle et Châteaudun, notamment par l'augmentation de la vitesse jusqu'à 140 km/h sur ce tronçon. En 2010 doivent être réalisées les études d'avant-projet et de projet permettant de réaliser les travaux sur la section La Membrolle-Châteaurenault.

COMMANDE CENTRALISEE TOURS-CHINON (CPER 2007-2013) (2 850 000 €)

La phase réalisation a démarré en 2008 et s'achèvera à l'été 2011. Cette opération permettra ainsi d'augmenter de façon très importante les flux acceptables sur cette ligne, prérequis indispensable à la mise en place d'une desserte périurbaine.

ETUDES PERI-URBAINES (CPER 2007-2013) (1 308 206 €)

Les crédits inscrits en 2010 permettront de financer la fin des études préliminaires pour la réouverture au trafic voyageurs entre Orléans et Châteauneuf. La suite des études (avant-projet et projet) devra être précédée de l'analyse des études préliminaires et du choix des options techniques retenues pour continuer le projet.

GP AUTOROUTES FERROVIAIRES ETUDES ET TRAVAUX (CPER 2007-2013) (162 000 €)

Il s'agit du financement des études et premiers travaux nécessaires à la réalisation d'un service d'autoroute ferroviaire entre Hendaye et Lille.

Le principe de cette autoroute ferroviaire est de regrouper sur des plateformes intermodales des véhicules routiers poids lourds qui sont chargés sur des navettes ferroviaires pour la réalisation de longs parcours de transit. L'itinéraire retenu passe par la région parisienne, Orléans, Tours et Poitiers. Le projet prévoit la possibilité d'implanter une plateforme au nord de la Région Centre.

Le service nécessite la mise au gabarit bas type « autoroute ferroviaire » et la mise au gabarit haut B1 des tunnels et des ouvrages d'art de l'ensemble de l'itinéraire pour y supprimer les obstacles susceptibles d'engager les circulations ferroviaires. C'est l'objet du financement inscrit au budget.

ELECTRIFICATION LIGNE BOURGES-SAINCAIZE (CPER 2007-2013 et hors CPER)
(13 635 000 €)

Les crédits de paiement inscrits vont permettre la poursuite du financement des travaux d'électrification de la voie ferrée entre Bourges et Saincaize.

La convention de financement de cette opération a, en effet, été signée en juillet 2009. Les travaux principaux doivent commencer en septembre 2010 pour une mise en service des nouvelles installations fin 2011.

Cette opération permettra de bénéficier d'un axe ouest – est entièrement électrifié de Nantes à Nevers et St Germain des Fossés. La concrétisation du projet porté par la Région Bourgogne d'électrification entre Nevers et Chagny rendra ensuite possible un parcours sous caténaire de Nantes à Lyon.

GP MODERNISATION LIGNE POLT ETUDES ET TRAVAUX (CPER 2007-2013) (212 500 €)

Il s'agit des crédits de paiement nécessaires au financement des études approfondies lancées en 2009 portant sur 6 passages à niveau dans l'Indre situés sur les communes de

Montierchaume et Neuvy-Pailloux. Ces études sont destinées à l'obtention de chiffrages plus précis des projets et à un approfondissement des conditions techniques de leur réalisation.

BARREAU MASSY-VALENTON (367 000 €)

Il s'agit de crédits de paiement destinés à financer des travaux sur les infrastructures ferroviaires entre Massy et Valenton. La convention relative aux travaux d'amélioration de la fluidité de ce tronçon (emprunté par les TGV intersecteurs, la ligne C du RER et les trains de Fret) vient en effet d'être signée par l'ensemble des partenaires.

Ces travaux bénéficieront notamment, pour la région Centre, aux TGV intersecteurs desservant St Pierre –des-Corps ainsi qu'aux liaisons empruntant ce tronçon depuis la ligne POLT pour rejoindre le contournement TGV.

LGV SEA (20 000 €)

Ces crédits de paiement doivent servir au financement du solde des études d'avant-projet sommaire de la ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique.

LGV PARIS-CLERMONT ETUDES (148 000 €)

Ces études concernent le projet de ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Lyon, qui constitue un enjeu important pour la desserte de la région Centre et son raccordement au réseau de lignes à grande vitesse.

Il s'agit de crédits de paiement nécessaires au financement de premières études visant à constituer un dossier permettant de présenter ce projet au débat public. Ces études sont cofinancées par l'Etat et les cinq Régions concernées par le projet.

TGV BRIVE-ORLEANS-LILLE (fonctionnement 1 055 000 €)

L'année 2010 constituera la 3ème année d'expérimentation de cette liaison directe en TGV entre Brive et Lille desservant Châteauroux, Vierzon et Les Aubrais. La fréquentation en hausse continue montre l'intérêt d'une telle offre pour les habitants de ces territoires.

- **Cadre régional d'intervention**

- Conventions particulières Région/RFF
- CPER 2007-2013 adopté le 22 février 2007
- Convention de la desserte Brive-la Gaillarde-Lille Europe signée le 28 novembre 2007

Programme : Aménagement, rénovation des quais et des gares

- **Description**

Ce programme regroupe toutes les opérations en faveur des gares et des points d'arrêt.

- **Tableaux budgétaires 2010**

- Les autorisations de programme et autorisations d'engagement

- **INVESTISSEMENT**

N° AP	Durée affectation	Type d'AP	LIBELLES	MONTANT	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013 et +
2010-1181	3 ans	P	Afficheurs	1 000 000		200 000	400 000	400 000
2010-1180	3 ans	P	Plan vélo 1ère tranche	300 000	212 000	88 000		
2010-41019	4 ans	C	CG 41 : Accessibilité des services aux PMR dans les gares et points d'arrêt	150 000	75 000	75 000		
2010-36019	4 ans	C	CG 36 : accessibilité des services aux PMR dans les gares et points d'arrêt	500 000	50 000	150 000	150 000	150 000
TOTAL				1 950 000	337 000	513 000	550 000	550 000

Il est demandé en 2010, la création de plusieurs AP nouvelles :

- Afficheurs : afin d'équiper les gares d'un système d'information plus performant il est demandé la création d'une AP de 1 000 000 € pour l'installation d'afficheurs permettant d'informer les usagers des horaires de train en temps réel, dans un certain nombre de gares régionales.

- Plan vélo : Un plan vélo sera soumis à l'assemblée plénière de décembre 2009. Ainsi, des actions nouvelles vont être mises en œuvre à partir de 2010 afin de promouvoir l'articulation entre le vélo et le TER, en particulier la sécurisation des abris vélos dans les gares régionales. Ces actions nécessitent la création d'une AP de 300 000 €.

- Mise en accessibilité des points d'arrêts : Un travail est en cours avec les départements de l'Indre et du Loir-et-Cher afin de déterminer les points d'arrêts communes aux réseaux de transport départementaux et TER à rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite. Ce travail s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur d'accessibilité du transport régional de voyageurs adopté le 19 décembre 2008. Pour cela, il est demandé la création de 2 AP : 150 000 € dans le cadre de la convention Région-Département 41 et 500 000 € dans le cadre de la convention Région-Département 36.

- Les crédits de paiement

	BP 2009		BP 2010	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sur AP	1 744 600		1 019 546	
Hors AP				80 000
Sous-total	1 744 600	-	1 019 546	80 000
Fonctionnement				
Sur AE				
Hors AE			144 950	
Sous-total	-	-	144 950	-
TOTAL	1 744 600	-	1 164 496	80 000

• **Commentaires et explications de la proposition 2010**

En 2010, il est sollicité 1 019 546 € de crédits de paiement pour les opérations suivantes :

GARES REGIONALES (682 546 €)

- Programme 2003 – Accessibilité dans 22 gares : 26 170 € afin de solder l’opération suite à la signature de l’avenant N°1
- Programme 2005 – Accessibilité dans 11 gares : 35 000 € afin de solder l’opération suite à la signature de l’avenant N°2
- Charte lumière des quais de Sologne : 311 376 €. Après le rehaussement des quais de la ligne, la mise en place de nouveaux candélabres permettra d’assurer une accessibilité encore plus efficiente. Ce versement est l’avant dernier mandatement régional, correspondant à la fin des travaux.
- Abris vélos gare de Tours : 10 000 €. Ce projet, élaboré en partenariat avec la Ville de Tours, le SITCAT, Tours+ et la SNCF permettra de répondre aux besoins des usagers venant à la gare de Tours en vélo.
- Aménagement des quais et gares régionales : 200 000 € pour la mise en œuvre d’une nouvelle tranche d’aménagement des gares régionales, avec une prise en compte encore accrue des besoins liés à l’intermodalité.
- Mise en œuvre de la 1^{ère} tranche du schéma régional d’accessibilité : 100 000 €. Un partenariat avec RFF et la SNCF va permettre le lancement d’études préliminaires sur des gares retenues dans le schéma directeur voté en décembre 2008. Il s’agit de la mise en œuvre de ses préconisations, dans la poursuite du travail engagé par la Région sur le TER (gares, quais, matériels roulants...) depuis plus de dix ans.

PLAN VELO (212 000 € en investissement – 60 000 € en fonctionnement)

Ce plan, à travers les différentes actions décline, sur l’ensemble de la chaîne de déplacement, des solutions afin que les usagers puissent utiliser leur vélo en toute sérénité et en toute sécurité. Il s’agit notamment de proposer des solutions de stationnement sécurisé

dans les gares et des aménagements de matériels ferroviaires et routiers. Pour cela, il est demandé 212 000 € de crédits de paiement en investissement.

60 000 € en fonctionnement seront nécessaires afin de financer la gestion des abris sécurisés mis en place dans les gares, mais également de proposer aux cyclistes un acheminement (sur les dessertes Aqualys et Interloire) vers l'itinéraire de la Loire à vélo dans des fourgons aménagés et accompagnés pendant les mois de juillet et août.

AFFICHAGE EN GARES (84 950 €)

Une nouvelle génération d'afficheurs sera installée prochainement dans 11 gares régionales :

- Courville-sur-Eure, La Loupe, Nogent-le-Rotrou (ligne Chartres-Nogent),
- La Ferté-Saint-Aubin, Lamotte-Beuvron, Nouan-le-Fuzelier, Salbris (ligne Orléans-Vierzon),
- La Guerche-sur l'Aubois, Avord (ligne Bourges-La-Guerche)
- Mehun-sur-Yèvre, Foëcy (ligne Vierzon-Bourges).

Ces afficheurs constituent un point d'amélioration fortement souhaité par la Région puisqu'ils fourniront aux usagers une information en temps réel sur les horaires.

Pour cette 1^{ère} tranche d'implantation, il convient d'inscrire 84 950 € en fonctionnement pour l'année 2010.

ACCESSIBILITE DANS LE CADRE DES CONVENTIONS REGION/DEPARTEMENTS 2007-2013 (125 000 €)

- Convention Région-Département 36 : 50 000 € au titre de l'accessibilité des services aux PMR dans les gares routières et points d'arrêt. Un premier travail sera engagé avec le Département au sujet de la mise en accessibilité de la gare routière de Châteauroux.
- Convention Région-Département 41 : 75 000 € au titre de l'accessibilité des services aux PMR dans les gares routières et points d'arrêt. Une démarche de mise en cohérence des stratégies de mise en accessibilité des réseaux du CG 41 et de la Région a été engagée et se traduira, en 2010, par l'aménagement de points d'arrêts communs.

• Cadre régional d'intervention

- Convention de MEUNG et Convention TER Centre du 18 mars 2002 et leurs programmes de rénovation de gares,
- Convention-cadre relative aux investissements pluriannuels pour la modernisation des gares voyageurs Etat/SNCF/RFF/Région Centre et conventions d'application :
 - Région - SNCF : programme 2005 de mise en accessibilité de 11 gares,
 - Convention Région – RFF pour la mise en lumière des quais des gares de Sologne,
 - Schéma régional d'accessibilité du service régional de transport public du Centre approuvé en séance plénière du 19 décembre 2008
 - Cadre d'intervention de la politique d'aménagement des gares régionales adopté le 20 mars 2009

- **Description**

La Région est compétente pour organiser et financer les services régionaux de transports collectifs de voyageurs sur le réseau TER Centre.

La Région et la SNCF ont renouvelé la convention d'exploitation du service TER à compter du 1^{er} janvier 2007 pour une durée de 7 ans.

- **Tableaux budgétaires 2010**

- Les crédits de paiement

	BP 2009		BP 2010	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sur AP				
Hors AP				
Sous-total	-	-	-	-
Fonctionnement				
Sur AE	214 500		139 000	
Hors AE	118 770 000		121 010 261	
Sous-total	118 984 500	-	121 149 261	-
TOTAL	118 984 500	-	121 149 261	-

- **Commentaires et explications de la proposition 2010**

CONVENTION SNCF TER CENTRE (120 130 261 €)

Le montant de la contribution régionale pour l'exploitation du service TER Centre en 2010 est estimé à 120 130 261 € TTC. Ce sont 380 trains et 150 cars régionaux qui transportent quotidiennement plus de 75 000 voyageurs sur 1 600 km de lignes ferroviaires et 400 km de lignes routières. Avec plus de 10,8 Millions de train.kilomètres, la Région Centre se situe au 3^{ème} rang national en terme d'offre de transport TER. Le trafic continue de progresser régulièrement, une augmentation de près de 3 % est enregistrée sur les 6 premiers mois de 2009 par rapport à 2008. Les recettes suivent la même tendance et sur la même période augmentent de plus de 5 % malgré le contexte de crise économique.

L'évolution du montant de la contribution régionale entre les BP 2009 et 2010 s'explique par :

- Le principe de la convention TER, reposant sur un équilibre financier non année par année mais sur l'ensemble de sa durée (2007-2013). Il prévoit, pour ce faire, une augmentation progressive, chaque année, de la contribution régionale. Cette hausse est de 4 265 403 € en 2010.
- Une modification des recettes perçues par la Région Centre au titre des arrêts marqués

en Ile-de-France par des TER Centre (venant ainsi en complément de l'offre francilienne mise en place par le STIF). Le STIF ayant décidé de ne plus demander, et donc rémunérer, certains de ces arrêts, une diminution des recettes perçues à ce titre est apparue représentant 2,1 M €.

- Les moyens supplémentaires mis en œuvre sur la desserte Paris – Chartres – Le Mans pour, dès l'hiver 2009 / 2010, accroître le nombre de places offertes et diminuer l'impact pour les usagers des aléas d'exploitation : 450 000 €

- L'ajout de voitures sur les trains Interloire pour faire face à l'augmentation de fréquentation ainsi que la décision de supprimer la 1^{ère} classe sur les liaisons interrégionales avec la Région Poitou-Charentes, représentant un coût de 110 000 €

- L'amélioration de la desserte par autocar de la zone d'activités Node Park située à Tauxigny : 30 000 €

- La maintenance du système Infoter : il s'agit du système d'information choisi par la Région Centre pour équiper les trois lignes routières TER Tours – Châteauroux, Châteauroux – Bourges et Châteauroux – Poitiers. INFOTER fonctionne grâce au suivi par satellite des autocars TER Centre et diffuse les éventuels retards des véhicules aux bornes d'information installées aux points d'arrêt routiers : 70 000 €

- De plus, considérant que la mise à disposition des services billettique et Alerte SMS fait partie intégrante de l'offre TER, il est proposé de les intégrer à la convention afférente : le fonctionnement du système billettique couvre les guichets Multipass, l'exploitation du système et la réalisation des tests nécessaires. Le budget nécessaire est de 390 000 €. Quant au système alerte SMS, il permet d'informer les voyageurs par SMS et/ou par courriel en temps réel sur les perturbations en cours sur les lignes qu'ils empruntent. En 2010, 45 000 € sont à prévoir pour la maintenance et la communication de ce système.

- Enfin, dans le cadre du Printemps de Bourges, et afin de renforcer cette opération dans les meilleures conditions pour les voyageurs, les crédits nécessaires à la circulation de trains et autocars spéciaux au départ de Bourges vers Tours et Orléans à l'issue des concerts s'élèveront à 28 350 euros en 2010.

TOURS-BRESSUIRE (105 000 €)

La mise en place, depuis décembre 2008, d'une desserte entre Tours et Bressuire, en partenariat avec les Régions Pays de la Loire et Poitou-Charentes, a permis à la Région Centre de combler un creux de desserte en soirée au départ de Tours en direction de Saumur.

Le coût de cette desserte pour la Région Centre est de 105 k € pour l'année 2009.

CONVENTION SNCF AQUALYS (710 000 €)

Le montant de la contribution régionale pour l'exploitation de la ligne Aqualys (Paris - Orléans – Tours) en 2009 est estimé à 710 000 €.

FICHES HORAIRES ET GUIDE (170 000 €)

Les fiches horaires et le guide du voyageur TER Centre sont des éléments d'information essentiels pour le voyageur. Au titre de ce programme, sont financées la réalisation et la distribution des fiches et du guide pour un montant total de 170 000 €.

CONTROLE QUALITE TER CENTRE (139 000 € de crédits sur AE 2009-6000)

Le contrôle de la qualité du service TER Centre est réalisé par la mesure des indicateurs qualité définis par la Région, des enquêtes de satisfaction et des mesures des fréquentations.

Ces enquêtes portent sur l'ensemble du réseau TER Centre, c'est-à-dire aussi bien sur des lignes ferroviaires que routières.

A partir des résultats obtenus et au vu des objectifs fixés annuellement en matière de Qualité, il est fait application d'un système d'intéressement se traduisant par le calcul d'un bonus/malus. Le marché en cours a été notifié en février 2009 à EFFIA SYNERGIES, marché prévu jusqu'au 31 décembre 2009 et reconductible deux fois un an. Les crédits de paiement nécessaires à ce marché en 2010 sont de 139 000 euros.

- **Cadre régional d'intervention**

- Convention TER CENTRE du 15/03/2007 et avenants
- Convention Aqualys du 28/10/2003 et avenants
- Marché « réalisation d'enquêtes et contrôle sur la qualité du service TER Centre » de février 2009
- Convention Tours-Bressuire du 12/12/2008

Programme : Intermodalité et TCSP

- **Description**

La Région finance la billettique Multipass sur le TER Centre, en partenariat avec le SITCAT, le Conseil général d'Indre-et-Loire et Chartres Métropole. Sa généralisation sur l'ensemble du territoire régional se poursuit. Il s'agit, également, de continuer l'extension du système d'information INFOTER aux points d'arrêt routiers. Contribuant également à l'amélioration de l'information des voyageurs, la centrale de mobilité mise en œuvre en 2009 nécessitera un suivi propre à tout système nouvellement installé. En application de la stratégie des transports collectifs et des circulations douces votée par la Région en 2006, celle-ci apportera son soutien financier aux projets de tramway des agglomérations d'Orléans et de Tours. Enfin, les adhésions de la Région à des associations de transport d'intérêt national sont financées au titre de ce programme.

- **Tableaux budgétaires 2010**

- Les crédits de paiement

	BP 2009		BP 2010	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sur AP	776 400	233 000	1 797 625	
Hors AP				107 000
Sous-total	776 400	233 000	1 797 625	107 000
Fonctionnement				
Sur AE	140 000	55 000	204 000	
Hors AE	601 000		62 000	100 000
Sous-total	741 000	55 000	266 000	100 000
TOTAL	1 517 400	288 000	2 063 625	207 000

- **Commentaires et explications de la proposition 2010**

BILLETTIQUE

SNCF investissement (247 625 €)

La généralisation de la billettique sur l'ensemble du territoire régional se réalise dans le cadre de la convention d'investissement 2008-2010 signée avec la SNCF. En 2010, l'évolution des systèmes et des outils, ainsi que le renouvellement de cartes en circulation, nécessiteront 247 625 €.

INFOTER (investissement 50 000 €)

L'extension du système d'information INFOTER à d'autres lignes routières du réseau routier TER n'a pu débuter en 2009, compte tenu du retard important pris dans la remise à niveau du système engagée en 2008.

Pour mémoire, la Région Centre a, dès 1998, décidé l'équipement d'un système d'information sur trois lignes routières TER Tours – Châteauroux, Châteauroux – Bourges et Châteauroux – Poitiers. INFOTER fonctionne grâce au suivi par satellite des autocars TER Centre et diffuse les éventuels retards des véhicules aux bornes d'information installées aux points d'arrêt routiers.

L'opération de remise à niveau s'achevant en 2010, il convient de prévoir 50 000 € de crédits de paiement afin de lancer les travaux d'extension sur d'autres lignes routières (Tours - Chartres par exemple).

GP- TCSP ORLEANS (investissement 1 000 000 €)

Il s'agit de l'échéance 2010 de la convention de financement de la deuxième ligne de tramway de l'agglomération orléanaise.

Ce projet s'inscrit pleinement dans les objectifs de la Région Centre de développement des modes de transports doux et s'articule avec les offres de transport régionales. Le projet CLEO présente notamment une complémentarité très intéressante avec le projet porté par la Région de réouverture au trafic voyageurs entre Orléans et Châteauneuf-sur-Loire. Une intermodalité peut notamment être facilement organisée à St-Jean-de-Braye.

GP- TCSP TOURS (investissement 500 000 €)

Il s'agit des crédits de paiement 2010 prévus dans le cadre du financement de la première ligne de tramway de l'agglomération tourangelle.

Ce projet s'inscrit pleinement dans les objectifs de la Région Centre de développement des modes de transports doux et s'articule avec les offres de transport régionales. Le tracé du tramway passe notamment à proximité immédiate de la gare, ce qui permettra une intermodalité aisée entre ce mode de transport et l'offre régionale par train ou autocar qui dessert la gare de Tours.

CENTRALE DE MOBILITE

Etude (fonctionnement 30 000 €)

Dans le cadre de la mise en œuvre et de la première année de fonctionnement de la centrale de mobilité, une assistance à maîtrise d'ouvrage s'avère nécessaire pour le suivi de l'opération. Il convient de prévoir 30 000 € pour cela.

Mise en place et exploitation (fonctionnement 154 000 €)

La Région assure le portage financier du fonctionnement de la centrale de mobilité. Le coût total pour 2010 s'élève à 154 000 € de crédits de paiement sur AE 2009-1132. Les recettes attendues de l'ensemble des partenaires s'élèvent à 100 000 €.

CONVENTION REGION-DEPARTEMENT 18 (2007-2013) : Centrale de réservation (fonctionnement 50 000 €)

Dans le cadre de la convention Région/Département du Cher, la Région finance 50% du coût de fonctionnement de la centrale de réservation mise en place par le Département du Cher. Il convient de prévoir 50 000 € pour 2010 sur l'AE 2008-18014 de 350 000 € ouverte en 2008.

ADHESIONS (fonctionnement 32 000 €)

Enfin, la Région adhère tous les ans à plusieurs associations qui agissent en faveur du développement du transport ferroviaire en France. Ainsi, 32 000 € de crédits de paiement sont inscrits en vue de renouveler l'adhésion notamment aux associations GART, Avenir Rail, Rhône Alpes Centre Océan, Interconnexion Sud TGV, TGV Grand Centre et Urgence Polt.

• Cadre régional d'intervention

- Convention Région-SNCF 2008-2010 relative au financement de l'investissement de la billettique
- Convention Région-Département 2007-2013 avec le Cher
- CPER 2007-2013
- Marché n°2008-210673 SETEC ITS – AMO pour la mise en place d'une centrale de mobilité

TOURISME

LES ORIENTATIONS 2010

L'année 2010 sera marquée par la mise en place d'une nouvelle stratégie régionale en matière de marques touristiques. Les actions déjà menées participent aux bons résultats enregistrés en 2009, notamment en termes de fréquentation, et la visibilité de l'intervention régionale dans ce domaine s'améliore grâce à la concrétisation d'opérations structurantes comme « la Loire à vélo ».

La Conférence Régionale de l'Economie Touristique apporte les réflexions et permet la concertation de l'ensemble des acteurs associatifs, privés et publics pour coordonner la politique régionale du tourisme et organiser les partenariats territoriaux et de filière.

Construire une stratégie touristique à l'échelle régionale

Cette dernière se construit dans la durée et repose sur des dispositifs et politiques visant à créer les conditions favorables au développement de cette activité, de façon durable. Cela se traduit par le portage de projets structurants, le soutien financier des acteurs pour le développement de l'offre d'hébergement et une stratégie marketing pour promouvoir la destination touristique régionale.

L'accompagnement financier des professionnels vise à développer une stratégie de montée en qualité afin d'offrir une destination en adéquation avec les attentes des clientèles. Le plan de formation Destination Centre et le soutien à la démarche d'excellence des grands sites sont les deux autres actions majeures en faveur de la qualité de l'offre et de l'accueil touristique dans notre région.

Le tourisme était en 2005 le premier volet opérationnel du Schéma régional de Développement Economique et Social et s'était traduit par la mise en œuvre d'une stratégie de développement touristique pour la période 2006-2010. L'année 2010 sera consacrée à l'évaluation des actions menées et à l'élaboration d'un diagnostic complet de l'offre et de la demande touristiques sur le territoire régional. Ces éléments permettront d'alimenter la réflexion en vue de définir la nouvelle stratégie de développement touristique (2011-2015).

Rendre le territoire régional encore plus attractif

L'objectif de la Région est de construire une image touristique forte, puissante et durable, afin d'être moins soumise aux aléas conjoncturels qui influencent la fréquentation touristique d'une destination. Cette mission est confiée au CRT et s'appuie dès à présent sur la nouvelle stratégie de marques validée en 2009.

Dans un secteur où la compétition internationale s'intensifie entre destinations, l'optimisation de la promotion touristique régionale implique de pouvoir fédérer les initiatives publiques autour des véritables marques touristiques pertinentes aux yeux de clientèles ciblées, en France et plus encore à l'étranger. Le principe stratégique consiste à concentrer les moyens déployés en matière de promotion vers les 5 marques touristiques régionales pertinentes (Val de Loire, Touraine, Berry, La Loire à Vélo, Grands sites / Châteaux de la Loire) et de valoriser ensuite l'ensemble de l'offre régionale auprès des clientèles qui seront séduites grâce au pouvoir d'attraction de ces marques phares. La réflexion est engagée afin d'ajouter le Perche dans ces marques.

La Région poursuit également le développement des actions contractualisées avec la Fédération Régionale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative (FROTSI).

Faire de La Loire à Vélo un outil majeur de développement touristique

L'itinéraire cyclable régional, véritable projet structurant, est en voie d'achèvement et les conventions avec les maîtres d'ouvrage devront être soldées en 2011. Toutefois, l'impact du projet sur l'activité touristique régionale est déjà concret et quantifiable ; la clientèle de

touristes à vélo représente désormais un poids important dans la fréquentation touristique : en 2009, ce sont plus 258 000 utilisateurs et 4,9 millions € de retombées économiques estimées.

La Loire à vélo connaît un succès grandissant, lié à la fois à la qualité de l'itinéraire et à son adéquation avec les attentes des clientèles (aménagement respectueux de l'environnement ligérien et des richesses culturelles, parcours sécurisé et accessible à un public familial). Il convient à présent de porter la priorité d'action sur le déploiement des services adaptés pour l'accueil des touristes à vélo (hébergeurs, sites, loueurs...) et les outils d'aide à la visite.

Répondre aux nouveaux enjeux de ce secteur d'activité, mettre en réseau les acteurs, mutualiser les moyens et les outils, professionnaliser, structurer l'offre d'exception et les filières touristiques régionales, tels sont les défis que doivent relever ensemble les acteurs publics et privés du tourisme.

DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET **TOURISME**

SYNTHESE DES AUTORISATIONS AUX CHAPITRES BUDGETAIRES M71 :

En € par chapitres	Investissement 909.95	Fonctionnement 939.95
Autorisations de programme	2 525 000	
Autorisations d'engagement		340 000
Crédits de paiement dépenses	6 790 642	4 410 000
Crédits de paiement recettes		

DETAIL PAR DOMAINE ET PAR PROGRAMME

DOMAINE : TOURISME

LES CREDITS DE PAIEMENT PAR DOMAINE

	BP 2009		BP 2010	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement	6 681 700		6 790 642	
Fonctionnement	4 410 000		4 410 000	
TOTAL	11 091 700	0	11 200 642	0

Programme : Loire à vélo

- **Description**

A travers ce programme la Région finance les travaux d'aménagement de l'infrastructure cyclable de « La Loire à vélo » réalisés par les Départements et les Agglomérations maîtres d'ouvrage.

Aménagement

La Région finance les études et les travaux d'aménagement de l'infrastructure cyclable à 80% dans le Cher et 60% dans les départements de l'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher et du Loiret. Les bénéficiaires sont les Agglomérations et les Départements.

Signalétique

En 2009, la Région a retenu une agence spécialisée pour la création des fonds de décor des panneaux touristiques qui seront implantés progressivement sur l'ensemble de l'itinéraire jusqu'en 2012.

En 2009, 50 % du territoire régional sera couvert ; pour 2010 il s'agira d'équiper les nouvelles sections ouvertes au public.

Mission Régionale de Conseil et d'Expertise (MIRCE)

Compte tenu du développement rapide des réseaux de boucles cyclotouristiques étudiés à l'échelle des Pays et des nouveaux projets de véloroutes longue distance, la Région veut lancer une nouvelle Mission Régionale de Conseil et d'Expertise en 2010.

D'une durée de 3 ans, cette mission sera confiée après consultation à une agence spécialisée dans l'aménagement d'infrastructures cyclables et leurs valorisations touristiques.

Elle s'organisera sous la forme d'un marché à bons de commandes pour des missions de courte durée.

Elle sera en capacité d'intervenir notamment sur les domaines suivants : infrastructure, juridique, signalisation, graphisme, développement et promotion touristique, appui conseil sur le web et les technologies de l'information...

Cette mission sera un outil régional hautement qualifié, souple, opérationnel et mobilisable rapidement, mis à disposition des différents maîtres d'ouvrage sur demande.

Elle sera la garantie d'une cohérence globale du réseau cyclable développé dans le cadre du schéma régional véloroutes et voies vertes sur l'ensemble de la région Centre.

• **Tableaux budgétaires 2010**

- LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME CREEES OU MODIFIEES

• **FONCTIONNEMENT**

N° AE	Durée affectation	Type d'AE	LIBELLES	MONTANT	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013 et +
2010-1203	2 ans	P	MIRCE 2	120 000	40 000	40 000	40 000	
TOTAL				120 000	40 000	40 000	40 000	0

- Les crédits de paiement

	BP 2009		BP 2010	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sur AP	3 626 260		3 670 911	
Hors AP				
Sous-total	3 626 260	0	3 670 911	0
Fonctionnement				
Sur AE			40 000	
Hors AE				
Sous-total	0	0	40 000	0
TOTAL	3 626 260	0	3 710 911	0

• **Commentaires et explications de la proposition 2010**

Les principales sections mises en chantier pour l'année 2010 :

- les rives de Loire entre Tours et Saint-Cyr-sur-Loire ;

- le secteur d'Amboise ;
- la partie aval d'Agglopolys ;
- les antennes vers la gare d'Onzain et Chenonceaux sur le Loir-et-Cher ;
- l'Est du Loiret ;
- le secteur de Marseilles-les-Aubigny.

- **Cadre régional d'intervention**

L'Assemblée régionale des 25 et 26 avril 1996 a autorisé le Président à signer une convention-cadre avec la Région Pays de la Loire pour la création d'un itinéraire interrégional "La Loire à Vélo".

L'Assemblée des 14 et 15 décembre 2000 (DAP n° 00.06.09) a habilité le Président à conduire les négociations avec les maîtres d'ouvrage pressentis, en particulier les Départements et les Agglomérations afin de définir l'ensemble des accords nécessaires à la réalisation du projet et habilité la Commission Permanente Régionale à délibérer sur les décisions, accords ou prestations et toutes actions de mise en œuvre concernant les aspects techniques, juridiques et financiers à établir avec les partenaires.

A cet effet, des conventions relatives à la création de l'infrastructure ont été signées avec les maîtres d'ouvrage concernés.

Programme : Aménagement de canaux – tourisme fluvial

- **Description**

- **Tableaux budgétaires 2010**

- Les crédits de paiement

	BP 2009		BP 2010	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sur AP	102 940			
Hors AP				
Sous-total	102 940	0	0	0
Fonctionnement				
Sur AE				
Hors AE				
Sous-total	0	0	0	0
TOTAL	102 940	0	0	0

- **Commentaires et explications de la proposition 2010**

Voies Navigables de France (VNF) ayant terminé en 2009 un ensemble d'opérations qui pouvait s'étaler jusqu'en 2010, la Région ne sera pas sollicitée sur le programme « aménagement de canaux – tourisme fluvial » en 2010.

La Région sera à nouveau sollicitée sur ce programme en 2011, pour le versement du solde d'une subvention à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret, pour l'aménagement d'une base de location de house-boats à Briare (le prestataire retenu, la société Locaboat, devant s'y installer avec un an de retard sur le calendrier initialement prévu).

Cadre régional d'intervention

Convention VNF/Etat/Région/D45/D18, dite "Plan Loire" ;
Convention VNF/Région/D45/D18, dite "Cofinancée".

Programme : Promotion et animation touristique

• **Description**

La Région soutient les acteurs du tourisme et les organismes régionaux du tourisme, notamment par :

- la promotion touristique de la région Centre via le Comité Régional du Tourisme (CRT),
- l'animation du réseau et la formation des acteurs du tourisme via la Fédération Régionale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative (FROTSI) ;
- la mise en oeuvre de projets touristiques inscrits dans les conventions entre la Région et les Départements.

• **Tableaux budgétaires 2010**

- LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME CREEES OU MODIFIEES

• **INVESTISSEMENT**

N° AP	Durée affectation	Type d'AP	LIBELLES	MONTANT	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013 et +
2010-0078	1 an	R	Itinéraire de randonnées	10 000	8 000	2 000		
2010-41016	4 ans	C	CG-41 Fonds d'aménagement et d'équipements accessibilité Beauval	63 000	63 000			
2010-45010	4 ans	C	CG 45 - Etude de faisabilité véloroute canaux	52 000	52 000			
TOTAL				125 000	123 000	2 000	0	0

• **FONCTIONNEMENT**

N° AE	Durée affectation	Type d'AE	LIBELLES	MONTANT	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013 et +
2010-37020	4 ans	C	CG 37-Promotion des marques	220 000	60 000	55 000	55 000	50 000
TOTAL				220 000	60 000	55 000	55 000	50 000

- Les crédits de paiement

	BP 2009		BP 2010	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sur AP	507 500		440 646	
Hors AP				
Sous-total	507 500	0	440 646	0
Fonctionnement				
Sur AE				
Hors AE	4 410 000		4 310 000	
Sous-total	4 410 000	0	4 310 000	0
TOTAL	4 917 500	0	4 750 646	0

• **Commentaires et explications de la proposition 2010**

La FROTSI

En 2010, la FROTSI doit développer un nouveau programme de formations pour les acteurs du Tourisme en s'appuyant sur les priorités stratégiques suivantes :

- mettre en réseau : mieux structurer la région autour de projets de destinations touristiques pertinentes,
- construire de véritables parcours de formation et améliorer le taux de participation des publics salariés,
- répondre aux nouveaux enjeux du tourisme : Internet et web-marketing, développement durable, nouvelles normes ...

Le CRT

Selon la convention pluriannuelle 2006-2010 avec la Région, le Comité Régional du Tourisme assure les missions de promotion touristique, d'observation économique du tourisme, et de concertation avec les acteurs du tourisme.

En 2010, le CRT appuiera son action sur la mise en oeuvre de la stratégie des marques touristiques.

Les priorités d'actions porteront sur les dispositifs web dédiés aux marques touristiques pertinentes : Val de Loire, Loire à Vélo, Châteaux de la Loire, Berry, Touraine.

Animation des sites et événementiel

La Région soutient diverses manifestations contribuant à l'attractivité touristique des territoires et valorisant le patrimoine naturel et culturel de la région Centre.

Les projets sont étudiés au vu de l'impact et des retombées en termes d'image ou de fréquentation. Priorité sera donnée aux événements en lien avec des sites ou pôles touristiques majeurs ou en phase avec les thèmes et filières touristiques retenus dans la Stratégie Régionale de Développement Touristique.

Le fleurissement

La Région soutient l'Association Régionale du Fleurissement (ARF) pour la mise en œuvre du Concours régional des villes et villages fleuris, ainsi que pour l'organisation des « Assises Régionales du Fleurissement », qui associent élus et responsables des espaces verts des communes avec des professionnels de l'horticulture.

En 2009, le palmarès régional a permis d'attribuer des distinctions (de 1 à 4 fleurs) à 29 communes (entrée dans le palmarès ou distinction supplémentaire accordée).

Droit aux vacances pour tous

La Région soutiendra, en 2010, le programme d'actions de l'Union Nationale des Associations de Tourisme (UNAT Centre), reposant sur :

- la mise en œuvre d'une stratégie régionale d'aides aux départs en vacances ;
- la coordination d'un programme de rénovation des villages vacances et centres d'hébergement du secteur du tourisme associatif et à vocation sociale, afin de conforter le « Tourisme Pour Tous ».

Développement de la randonnée

La Région subventionne le Comité Régional de Randonnée Pédestre (CRRP) pour ses actions de promotion auprès des licenciés et du public, de développement de la randonnée sur les différents sentiers et itinéraires : Promenades et Randonnée (PR) ; Grande Randonnée de Pays (GRP) et Grande Randonnée (GR).

En 2010, la Région appuiera un programme de qualification des itinéraires, initié en 2009, en complément d'un soutien aux actions de formation des animateurs, de communication auprès des randonneurs et d'équipement.

Projet d'intérêt régional

La Région poursuit le soutien d'un projet mis en œuvre par le Département du Cher à partir de 2005, dans le cadre de la convention 2000-2006 : schéma départemental de randonnée pédestre du Cher.

Un second acompte doit être versé en 2010, lorsque le schéma sera réalisé à 75%, par l'aménagement et le balisage des sentiers.

Par les conventions 2007-2013, la Région s'est engagée à subventionner plusieurs opérations suivantes, et prévoit d'y consacrer les crédits suivants en 2010 :

Convention CG 18

La Région s'engagera pour l'aménagement d'une aire naturelle de baignade à la base de loisirs de l'étang de Goule.

L'objectif est de préserver la qualité de l'eau, par la mise en place d'un système de filtration naturelle et l'amélioration de la gestion et de l'entretien du bassin versant.

La région soldera la subvention accordée au Département du Cher pour l'étude préalable à l'itinéraire cyclable du canal de Berry.

Convention CG 37

La Région poursuivra l'appui de trois programmes menés par le Département d'Indre-et-Loire :

- l'accessibilité des sites touristiques aux personnes à mobilité réduite (information et aménagements) ;
- un plan d'actions qualité tourisme (formation) ;
- la valorisation du patrimoine troglodytique (soutien aux investissements).

Convention CG 41

La Région subventionnera l'aménagement de l'accès au « ZooParc de Beauval », à Saint-Aignan.

Convention CG 45

La Région subventionnera auprès du département du Loiret, l'étude de faisabilité d'une véloroute reliant Paris et « La Loire à Vélo », par les canaux du Loing et de Briare.

• **Cadre régional d'intervention**

Conventions signées entre la Région et les Départements du Cher, d'Eure-et-Loir, d'Indre-et-Loire, de Loir-et-Cher (DAP n° 07.02.06 du 28/06/07), de l'Indre et du Loiret (CPR n° 07.10.55 du 14/12/07).

Programme : renforcer l'offre d'hébergement

• **Description**

Le programme **Cap'Hébergements** touristiques permet de contribuer à l'amélioration qualitative et quantitative de l'offre touristique sur le territoire régional, par une intervention en matière de création, d'extension et/ou de modernisation d'hébergements touristiques :

- les hébergements labellisés ou inscrits dans une démarche qualité (gîtes ruraux et chambres d'hôtes),
- les établissements hôteliers indépendants ou franchisés, classés tourisme,
- les établissements d'hôtellerie de plein air (campings), classés tourisme.

L'aide régionale permet d'intervenir en matière de rénovation, d'extension ou de création d'hébergements.

Pour **CAP Hébergements structurants**, l'aide régionale porte en priorité sur les investissements initiaux, puis sur les rénovations, aménagements et extensions de résidences de tourisme.

Le taux d'aide est fonction de la taille de la société bénéficiaire (petite, moyenne ou grande entreprise).

La subvention régionale maximale est de 500 000 €.

Le montant de l'aide régionale est lié aux contreparties économiques, sociales et environnementales apportées par le bénéficiaire : capacités d'accueil, emplois créés, économies d'énergies et de fluides et/ou recours aux énergies renouvelables.

• **Tableaux budgétaires 2010**

- LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME CREEES OU MODIFIEES

• **INVESTISSEMENT**

N° AP	Durée affectation	Type d'AP	LIBELLES	MONTANT	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013 et +
2010-0068	1 an	R	CAP Hébergement	1 400 000	600 000	650 000	150 000	
2010-0984	1 an	R	CAP Hébergement structurant	1 000 000	150 000	350 000	350 000	150 000
TOTAL				2 400 000	750 000	1 000 000	500 000	150 000

- Les crédits de paiement

	BP 2009		BP 2010	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sur AP	2 445 000		2 679 085	
Hors AP				
Sous-total	2 445 000	0	2 679 085	0
Fonctionnement				
Sur AE				
Hors AE				
Sous-total	0	0	0	0
TOTAL	2 445 000	0	2 679 085	0

• **Commentaires et explications de la proposition 2010**

Les crédits votés en 2010 pour **Cap Hébergements Touristiques** permettront d'honorer les engagements antérieurs, ainsi qu'à financer les nouveaux projets.

En 2009, l'Autorisation de Programme ouverte (1 300 000 € complétés de 300 000 € en Décision Modificative 3, soit un total de 1 600 000 €), a permis de financer 84 projets de création et/ou de modernisation d'hébergements touristiques.

Depuis 2009, l'aide régionale est modulée en fonction d'un ensemble de critères économiques (retombées économiques pour le territoire), sociaux (prise en compte de l'accessibilité handicap), touristiques (réseaux de commercialisation, services proposés) et environnementaux (utilisation d'énergies renouvelables, proximité de réseaux cyclables dont la Loire à Vélo).

Depuis septembre 2008, le Fonds Européen Agricole de Développement Rural (FEADER) intervient pour le cofinancement d'hébergements touristiques en milieu rural. Les crédits FEADER permettent ainsi de compléter les financements régionaux selon le principe de parité des aides. Ainsi, sur les 84 projets affectés par la Région sur l'Autorisation de Programme 2009, 61 ont bénéficié d'un cofinancement par les crédits du FEADER (Mesures 311 et 313) à hauteur de 970 000 €.

Pour les **hébergements structurants**, les crédits de paiement permettront :

- de solder une opération engagée en 2007 : « le Hameau du Valloire » à Ballan-Miré (Indre-et-Loire) ;
- de verser un acompte sur les engagements pouvant être pris en 2010, à partir des **projets** recensés, dont :

- « le Domaine des Garennes », à Sancerre (Cher) ;
- « la Résidence du Colombier », à Couffy (Loir-et-Cher) ;
- « Tintin Venue », à Cheverny (Loir-et-Cher) ;
- « La Rabelaisie », à Chinon (Indre-et-Loire).

- **Cadre régional d'intervention**

Cadre d'intervention Cap Hébergements Touristiques adopté par la Commission Permanente Régionale du 29 février 2008 (CPR n°08.02.89) ;

Cadre d'intervention CAP'Hébergements Touristiques Structurants, adopté par la Commission Permanente Régionale du 13 juin 2008 (CPR n° 08.06.62).

ECONOMIE INNOVATION

LES ORIENTATIONS 2010

La Région, consciente des enjeux de la crise mondiale et de son impact sur les PME et les entreprises artisanales du territoire régional, met tout en œuvre pour les accompagner dans cette période difficile. Parallèlement, elle poursuit en 2010 les objectifs fixés dans le Schéma Régional de Développement Economique et Social.

Les aides aux entreprises

Les dispositifs - Contrats d'Appui aux Projets pour les PME, CREATEM et FREMA pour les artisans - répondent pleinement aux préoccupations des chefs d'entreprises artisanales et industrielles :

- boucler leurs plans d'investissement
- concrétiser leurs projets innovants ou de développement international
- réaliser leurs projets de formation.

La Région s'est donnée les moyens de faciliter l'accès au crédit bancaire pour les entreprises en abondant deux fonds de garantie : OSEO pour les PME et la SIAGI pour les artisans. La Région leur a demandé d'intervenir pour aider les entreprises à faire face à leurs besoins en trésorerie, majorés en cette période de crise.

La Région mobilise les artisans et les PME dans une démarche de protection de l'environnement, en fixant les contreparties sociales et environnementales des aides qu'elle accorde ou en proposant des aides à la modernisation et la mise aux normes des équipements. Ces contreparties acceptées par les chefs d'entreprise sont l'occasion de les engager à nos cotés dans des actions en faveur du développement durable.

Pour favoriser le dialogue social et l'amélioration des conditions de travail, nous avons concrétisé un soutien financier aux organisations syndicales.

Les plateformes d'initiative locales permettent aux porteurs de projets de renforcer leurs fonds propres. Elles sont largement financées par la Région et les fonds européens. Création Croissance Centre joue le même rôle pour les PME.

L'Adie, les couveuses d'entreprise et les boutiques de gestion accompagnent la création de microprojets. Le dispositif « cap solidaire » aide, par une prime, des personnes sans ressources financières à réaliser leur projet de création d'entreprise.

Enfin, au travers du fonds régional pour l'emploi et la formation, la Région accompagne les mutations économiques, les projets concernant les bassins d'emploi en difficulté et les implantations nouvelles. Deux groupes de travail sectorisés sur le Pithiverais et Vierzon-Salbris, sont créés pour mener une réflexion d'anticipation des mutations économiques et élaborer un programme d'actions avec le soutien de la Région.

Des mesures spécifiques en faveur des filières

La Région s'efforce de favoriser la mutualisation des moyens et les projets de coopération entre les acteurs d'une même filière, en leur permettant d'avoir une vision élargie des problématiques de leur secteur, une meilleure anticipation des besoins et des évolutions des marchés, et une meilleure visibilité auprès de leurs donneurs d'ordre ou clients. C'est un moyen pour les entreprises d'être mieux armées pour faire face aux difficultés, innover et se développer.

C'est ce qui conduit la Région à soutenir les pôles de compétitivité, les secteurs automobile, aéronautique et pharmaceutique.

L'artisanat est également concerné par ces mises en réseaux qui favorisent le dialogue entre les acteurs d'une filière. La Région veut encourager la filière métiers d'art, la filière production et la filière alimentaire en lien avec les filières agricoles.

Le soutien régional à l'agriculture s'est structuré à travers les CAP'Filières. 12 sont déjà mis en œuvre. La Région apporte un soutien spécifique à l'agriculture biologique afin de développer des filières pérennes et plus autonomes en matière alimentaire ou d'énergie. Le « cap conversion » va aider les agriculteurs qui le désirent à se convertir à l'agriculture biologique.

La Société Coopérative d'Intérêt Collectif qui se crée et dont la Région sera actionnaire, assurera lien entre producteurs et consommateurs de produits biologiques.

La Région porteuse d'un développement économique solidaire

Cette solidarité, qui irrigue l'ensemble des politiques menées par la Région, se justifie d'autant plus que les conditions économiques et sociales sont tendues. L'emploi associatif, qui fait l'objet de l'attention de la Région depuis de nombreuses années, voit son soutien renforcé. Dans le cadre des mesures phares, le dispositif « Cap'asso Centre » rencontre un succès toujours plus important.

L'association Centr'actif vient en aide aux structures de l'économie sociale et solidaire qui veulent favoriser leur autonomie financière en proposant une garantie sur prêts bancaires et une avance remboursable à taux nul.

Enfin, la volonté régionale de lutter contre les exclusions se dessine à travers plusieurs dispositifs comme l'appui aux initiatives en direction des publics fragiles et défavorisés.

L'ensemble des dispositifs que la Région a mis en place dans le cadre du SRDES est ainsi pleinement mobilisé pour aider les acteurs de la vie économique, entreprises, artisans, associations, agriculteurs, à participer au développement économique régional et à faire face aux difficultés engendrées par la crise. Ces dispositifs témoignent de la volonté régionale d'un développement économique créateur d'emplois qualifiés et durables.

DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET **ECONOMIE INNOVATION**

SYNTHESE DES AUTORISATIONS AUX CHAPITRES BUDGETAIRES M71 :

En € par chapitres	Investissement 909.91/92/93/94	Fonctionnement 939.91/92/93/94
Autorisations de programme	20 961 000	
Autorisations d'engagement		15 400 000
Crédits de paiement dépenses	24 057 200	20 908 000
Crédits de paiement recettes	7 063 200	157 400

DETAIL PAR DOMAINE ET PAR PROGRAMME

DOMAINE : ARTISANAT

LES CREDITS DE PAIEMENT PAR DOMAINE

	BP 2009		BP 2010	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement	7 525 000	3 409 600	8 570 200	2 902 300
Fonctionnement	1 488 000		1 543 000	121 000
TOTAL	9 013 000	3 409 600	10 113 200	3 023 300

Programme : Création et reprise d'entreprises artisanales

- **Description**

La politique régionale en faveur de l'artisanat que mène la Région doit permettre en cette période de crise économique et financière :

- aux créateurs et repreneurs d'entreprises d'accéder aux crédits bancaires, de renforcer leurs fonds propres et de boucler financièrement leur plan d'investissement;
- et de maintenir les services de proximité indispensables à la satisfaction des besoins de la population.

Ce programme est constitué des opérations suivantes :

- **Le CREATEM**

L'outil CREATEM (Création et Reprise d'Entreprises Artisanales), créé en 1995, refondu en Mars 2005 vise à renforcer la capacité financière des entreprises en création ou en reprise.

IL s'agit d'un dispositif d'avances remboursables et de subventions, modulables en fonction de la localisation géographique des entreprises.

- les PFIL

9 Plates-Formes d'Initiative Locale (PFIL) sont aujourd'hui en activité sur le territoire régional. Elles permettent à de futurs créateurs et repreneurs d'entreprise de concrétiser leur projet par un accompagnement et un suivi personnalisé, et par la mobilisation de prêts d'honneur à taux zéro et sans prise de garantie.

La Région subventionne le fonctionnement de ces structures de proximité et dote leur fonds de prêts d'honneur.

- le fond de garantie

Le fonds de garantie codoté Région / SIAGI, a pour objectif de faciliter l'accès au crédit bancaire et ainsi de favoriser les reprises d'entreprises artisanales. La conjoncture actuelle a conduit depuis 2009 la collectivité à proposer l'extension de la Garantie TPE Reprise à la garantie des crédits court terme

- le contrat d'accompagnement

Signé entre une chambre consulaire et un chef d'entreprise, le Contrat d'Accompagnement propose aux créateurs et repreneurs d'entreprises artisanales ou commerciales de la région un accompagnement post installation, personnalisé, d'une durée de 24 mois et mis en œuvre par un agent de chambre consulaire. La Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat (CRMA) et la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie (CRCI) perçoivent à ce titre une subvention annuelle de la Région.

- la transmission reprise

La transmission reprise constitue un enjeu majeur pour le développement économique de la région et tout particulièrement pour le maintien de l'activité en milieu rural.

C'est pourquoi la Région finance une opération régionale de transmission – reprise d'entreprise portée par la CRCI et la CRMA.

Le programme régional de transmission - reprise d'entreprises artisanales et commerciales s'articule autour de quatre axes (information collective sensibilisation, diffusion des offres, étude des projets de cession et de reprise, mise en relation des cédants et des repreneurs) et repose sur des modalités et des outils communs à l'ensemble du réseau consulaire.

- **Tableaux budgétaires 2010**

- LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES

- **INVESTISSEMENT**

N° AP	Durée affectation	Type d'AP	LIBELLES	MONTANT	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013 et +
2010-0769	1 an	R	CREATEM	5 700 000	4 275 000	1 425 000		
2010-0830	1 an	R	Fonds régional de garantie - artisanat	120 000	120 000			
2010-0791	1 an	R	PFIL	800 000	400 000	400 000		
TOTAL				6 620 000	4 795 000	1 825 000	0	0

- Les crédits de paiement

	BP 2009		BP 2010	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sur AP	6 530 000	2 582 000	7 500 000	2 083 800
Hors AP				
Sous-total	6 530 000	2 582 000	7 500 000	2 083 800
Fonctionnement				
Sur AE				
Hors AE	415 000		415 000	
Sous-total	415 000	0	415 000	0
TOTAL	6 945 000	2 582 000	7 915 000	2 083 800

- **Commentaires et explications de la proposition 2010**

- Plus de 400 dossiers CREATEM ont été accompagnés en 2009. L'activité importante de l'année 2009 génère par conséquent un besoin de dotation complémentaire en 2010 afin d'assurer le solde des dossiers CREATEM 2009 ainsi que le paiement de 70% de l'AP 2010.

- Depuis plusieurs années la Région dote le fonds de prêts d'honneur de chacune des PFIL. Cette dotation est poursuivie en 2010.

- La dotation fonds de garantie 2010 permet de couvrir les besoins exprimés par des créateurs et repreneurs d'entreprises en difficulté d'accès à l'emprunt bancaire. Elle doit permettre de maintenir une offre de crédit pour des risques jugés élevés que les acteurs bancaires n'auraient pas pris seuls.

- **Cadre régional d'intervention**

DAP n° 00.04.07 du 22 juin 2000 relative à l'adaptation de la politique régionale de l'artisanat
CPR n° 03.05.60 du 04 juillet 2003 et CPR n° 05.03.41 du 25 mars 2005 relative à l'adoption d'un accord cadre entre la Région et les PFIL

DAP n° 01.05.08 du 14 décembre 2001 relative à l'adaptation des aides économiques

Programme : Développement et adaptation des entreprises artisanales

• **Description**

Afin de mobiliser les entreprises artisanales dans une démarche citoyenne de protection de l'environnement, de mise aux normes et de modernisation, la Région propose des outils aux artisans.

Ce programme est constitué des opérations suivantes :

- le FREMA

La Région attribue une aide sous forme d'avance remboursable à taux nul, le FREMA (Fonds Régional de Modernisation de l'Artisanat), permettant d'accompagner les investissements nécessaires à la mise aux normes d'hygiène des entreprises alimentaires et des restaurants, la mise aux normes d'environnement et de sécurité ainsi que le développement des secteurs de la production, de la mécanique et des pressings.

- L'aide au conseil

La Région vise à favoriser le développement et la compétitivité des entreprises artisanales par le recours à des aides au conseil et la mise à disposition d'une prestation d'expertise.

- Le diagnostic

Le diagnostic technique hygiénoscopique et environnemental est une aide devant permettre l'identification des points faibles occasionnés par l'activité des entreprises éligibles au FREMA et par là même favoriser leur mise aux normes.

- Le programme régional environnement

La Région finance une démarche collective à caractère environnemental portée par la CRMA et notamment la mise en œuvre d'un programme d'actions "Maîtrise de l'Energie, Eco - Construction". Cette opération collective a pour objectif d'encourager les entreprises artisanales, dans un contexte de nécessaire adaptation énergétique, à saisir l'opportunité d'intégrer et de s'approprier les produits et technologies "propres" devenus fiables et performants sur un plan économique, et à jouer un rôle « d'éco-conseiller » auprès des consommateurs.

- La GPEC

La Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) est indissociable de la stratégie de développement de l'entreprise artisanale et son attractivité sur le marché. Il s'agit en soutenant le programme développé sur les 6 départements de la région, d'aider les chefs d'entreprises à prendre en compte la dimension « humaine » à toutes les étapes de la vie de l'entreprise.

- Observatoire – études

La Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat dispose depuis plusieurs années d'un observatoire régional de l'artisanat. Cet observatoire vivant est le reflet du secteur et de son évolution. Il est la base nécessaire à la réalisation d'études thématiques support à l'alimentation de réflexions prospectives ou à la mise en œuvre d'actions anticipatrices.

- **Tableaux budgétaires 2010**

- LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES

- **INVESTISSEMENT**

N° AP	Durée affectation	Type d'AP	LIBELLES	MONTANT	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013 et +
2010-0759	1 an	R	FREMA	1 000 000	635 200	364 800		
2010-0944	1 an	R	Aide au conseil	20 000	10 000	10 000		
TOTAL				1 020 000	645 200	374 800	0	0

- Les crédits de paiement

	BP 2009		BP 2010	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sur AP	945 000	827 600	1 070 200	818 500
Hors AP				
Sous-total	945 000	827 600	1 070 200	818 500
Fonctionnement				
Sur AE				
Hors AE	225 000		220 000	
Sous-total	225 000	0	220 000	0
TOTAL	1 170 000	827 600	1 290 200	818 500

- **Commentaires et explications de la proposition 2010**

- Un peu plus de 50 dossiers FREMA ont été réalisés en 2009 ; une soixantaine de dossiers est attendue sur l'AP FREMA 2010.

L'aide FREMA est une aide à l'investissement. Son versement est réalisé en une seule fois sur production d'une partie des factures relatives au programme retenu. La Région est donc dépendante des dates de réalisations des travaux ou investissements pour assurer le versement de l'aide. De façon arithmétique, près de 70 % des FREMA sont payés l'année de l'obtention de l'aide, le solde des dossiers l'année suivante.

- En 2008, l'accent a été mis sur l'accompagnement à la gestion des ressources humaines (GPEC), indissociable de la stratégie de développement de l'entreprise et son attractivité sur le marché. Cette action de GPEC s'inscrit sur plusieurs années et nécessite par conséquent le renouvellement de la dotation en 2010.

- En matière d'environnement et développement durable, la Région poursuivra le soutien apporté à la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat pour la mise en œuvre d'un programme régional Environnement et Développement Durable. Elle accompagne alors, la mise en œuvre d'un programme d'actions "Maîtrise de l'Energie, Eco - Construction".

- **Cadre régional d'intervention**

DAP n° 00.04.07 du 22 juin 2000 relative à l'adaptation de la politique régionale de l'artisanat
CPR n° 05.03.35 du 25 mars 2005 relative à la modification du règlement du FREMA

Programme : Promotion de l'artisanat

- **Description**

L'artisanat est également encore souvent mal connu du grand public. Cette méconnaissance de l'artisanat et des artisans au plan local et régional apparaît alors comme un frein au développement des entreprises.

Les entreprises artisanales souffrent souvent de l'absence d'une véritable politique de commercialisation susceptible de les aider à gagner des parts de marché.

C'est pourquoi la Région a choisi d'encourager les entreprises à développer des démarches de commercialisation et de participer aux projets susceptibles de promouvoir, renforcer et de valoriser l'image de marque des métiers auprès du grand public.

Les opérations sont les suivantes :

- Le CPA

Dans le cadre du Contrat de Promotion de l'Artisanat (CPA) la Région apporte son soutien aux entreprises artisanales qui souhaitent individuellement ou collectivement participer à des salons régionaux et nationaux, à caractère professionnel et/ou grand public.

- Les actions de valorisation

La Région participe au financement de plusieurs opérations de valorisation du secteur telles que la Semaine de l'Artisanat, les Artisanales de Chartres, en vue de promouvoir l'artisanat régional et de renforcer et valoriser l'image de marque des métiers auprès du grand public.

- L'animation économique

Pour assurer la promotion et la mise en oeuvre des différents outils qui composent la politique régionale de l'artisanat, la Région participe annuellement au financement de l'animation économique de la Chambre régionale de Métiers et de l'Artisanat et des six Chambres départementales de Métiers et de l'Artisanat.

- **Tableaux budgétaires 2010**

- Les crédits de paiement

	BP 2009		BP 2010	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sur AP	50 000			
Hors AP				
Sous-total	50 000	0	0	0
Fonctionnement				
Sur AE				
Hors AE	428 000		433 000	
Sous-total	428 000	0	433 000	0
TOTAL	478 000	0	433 000	0

- **Commentaires et explications de la proposition 2010**

En fonctionnement, la légère augmentation des crédits proposée répond à un nombre d'opération à financer plus important sur la ligne « Action de valorisation » pour 2010.

- **Cadre régional d'intervention**

DAP n° 00.04.07 du 22 juin 2000 relative à l'adaptation de la politique régionale de l'artisanat
CPR n° 05.03.43 du 25 mars 2005 relative à l'adaptation du règlement du CPA

Programme : Démarche filière

- **Description**

Il s'agit d'encourager et faciliter la mise en œuvre d'opérations collectives de partenariats inter entreprises dans le cadre de branches, ou inter professionnelles (filières alimentaire, métiers d'art, production...) autour de thématiques communes et stratégiques, porteuses de développement et d'innovation.

Les opérations sont les suivantes :

- La filière métiers d'art

Depuis 2009, la Région finance un programme de développement des métiers d'art élaboré en 2009 avec les professionnels des métiers, le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat et la Région Centre.

Depuis 7 ans, la Région poursuit son action de promotion des métiers d'art, des hommes et de leur savoir-faire en organisant un salon régional dédié aux métiers d'art. Ce salon accueille près de 145 exposants et 20 000 visiteurs. A l'occasion de cette manifestation, la Région finance et remet le prix régional des Métiers d'art (prix SEMA régional).

- la filière alimentaire

La Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat a engagé courant 2008 une réflexion pour un développement des activités artisanales alimentaires sur la région Centre, alliant efficacité économique, mixité commerciale et service de proximité pour les habitants et les entreprises.

- **Tableaux budgétaires 2010**

- Les crédits de paiement

	BP 2009		BP 2010	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sur AP				
Hors AP				
Sous-total	0	0	0	0
Fonctionnement				
Sur AE				
Hors AE	420 000		475 000	121 000
Sous-total	420 000	0	475 000	121 000
TOTAL	420 000	0	475 000	121 000

- **Commentaires et explications de la proposition 2010**

L'actualisation du guide des Métiers d'art a débutée courant 2009. Son impression aura lieu en 2010.

Concernant le programme alimentaire, l'accent est mis depuis 2009 sur l'aide à la commercialisation et à l'innovation grâce notamment à la poursuite de la coopération avec l'université. Dans le domaine de la promotion et de la valorisation des produits, le partenariat avec les chambres d'agriculture se poursuit pour favoriser l'émergence de circuits courts par filière.

Les travaux de diagnostic de la filière Production ont débuté fin 2009. Ceux – ci doivent servir de base pour l'élaboration d'un programme régional en 2011.

- **Cadre régional d'intervention**

DAP n° 00.04.07 du 22 juin 2000 relative à l'adaptation de la politique régionale de l'artisanat

DOMAINE : VIE ASSOCIATIVE ET ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

LES CREDITS DE PAIEMENT PAR DOMAINE

	BP 2009		BP 2010	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement	230 000	27 800	272 000	24 800
Fonctionnement	11 284 000		11 303 000	
TOTAL	11 514 000	27 800	11 575 000	24 800

Programme : Economie sociale et solidaire

- **Description**

En adoptant, lors de la session plénière du 24 octobre 2002, le « Programme d'actions pour le développement d'activités par les associations en région Centre », la Région s'est fixée comme objectifs d'accompagner les projets de développement des associations et de mettre en valeur les synergies régionales entre acteurs institutionnels et acteurs associatifs engagés dans la création de services et d'emplois.

En conformité avec les orientations prioritaires définies dans le SRDES, et afin de favoriser la reconnaissance du secteur de l'Economie Sociale et Solidaire comme véritable acteur économique, l'action de la Région est renforcée depuis 2007 par la formalisation de nouveaux partenariats avec les principales têtes de réseau de l'Economie Sociale et Solidaire.

Ce programme est constitué des opérations suivantes :

- le CAP solidaire

En 2008 la Région a créé un nouveau dispositif dénommé « CAP Solidaire ». Celui – ci prend la forme d'une prime forfaitaire de 1000 € par projet de création d'entreprise présenté par des personnes sans ressource financière.

- L'ADIE

L'ADIE Centre est implantée en région Centre depuis fin 1998. Elle a pour objet de soutenir l'initiative des chômeurs créateurs d'entreprises en leur ouvrant l'accès au crédit et en leur apportant la formation, l'accompagnement individuel et le soutien collectif dont ils ont besoin.

Son action est complémentaire des dispositifs existants en matière d'aides aux créateurs d'entreprises et reconnue par tous les réseaux chargés d'accueillir et d'accompagner les créateurs, qu'ils soient techniques ou sociaux.

Depuis 1999, la Région soutient le fonctionnement de l'ADIE.

- la CPCA

En tant que coordinatrice des actions menées par les grands réseaux associatifs, la Conférence Permanente des Coordinations Associatives (CPCA Centre) est depuis fin 2002, le partenaire privilégié de la Région.

Ce partenariat a donné lieu à la signature avec la CPCA de trois documents contractuels :

- ⇒ Fin 2002, une Charte d'engagements réciproques, qui, au-delà de la mise en avant d'un certain nombre de principes partagés, définit un cadre éthique et les principes de collaboration partagés.
- ⇒ Une convention de partenariat pluriannuelle renouvelée en 2006 et en 2009 pour une période de 3 ans.
Ce document, tout en respectant les grands principes de la Charte d'engagements réciproques, définit les modalités d'actions concrètes de partenariat.
- ⇒ Une convention financière annuelle qui fixe le montant de la subvention attribuée par la Région à la Conférence Permanente des Coordinations Associatives pour la réalisation des différentes actions.

- La CRESS

S'appuyant sur les orientations retenues par le SRDES, une convention cadre pluriannuelle 2007 - 2009 a été signée entre la Région Centre et la CRESS en Août 2007

Deux axes de travail ont été retenus comme prioritaires :

- Promouvoir l'Economie Sociale et Solidaire et ses valeurs sur le territoire régional.
- Favoriser la mutualisation des ressources financières et la création d'activités dans le champ de l'Economie Sociale et Solidaire.

- CRE-SOL

L'association CRE-SOL, représentative du champ de l'économie solidaire au niveau régional, a pour objectif de :

- promouvoir et valoriser l'économie solidaire, ses objectifs, ses méthodes et ses résultats
- animer le réseau et répondre à ses besoins de formation, de communication et de représentation auprès des pouvoirs publics
- garantir la valeur éthique, l'authenticité et la qualité des méthodes et des productions des entreprises membres

- Centr'Actif

L'association régionale Centr'Actif, créée fin 2003 à l'initiative de la Région, en partenariat avec France Active, a pour but la professionnalisation, la solvabilisation, et la consolidation des initiatives associatives en région Centre à travers, notamment, le pilotage et l'animation d'un fonds de garantie.

Centr'Actif s'adresse aux structures de l'économie sociale et solidaire s'engageant dans une démarche de consolidation de leur activité, en vue de favoriser leur autonomie financière.

Centr'Actif assure depuis son démarrage l'animation et le pilotage de deux outils financiers :

- une garantie sur prêts bancaires moyen terme destinée au financement des fonds de roulement et/ou à l'investissement des associations, dotée par la Région et France Active,
- une intervention en « fonds propres » : le Contrat d'Apport Associatif, CAA, (avance remboursable à taux nul).

- L'UREI

Le 10 mars 1987, les entreprises d'insertion de la région Centre se constituent, en mouvement régional en créant l'UREI Centre, membre du Comité National des Entreprises d'Insertion.

L'UREI assure l'accompagnement, le soutien et le suivi des entreprises d'insertion adhérentes individuellement et collectivement.

L'UREI est un lieu d'échange, d'information et de formation au service structures adhérentes et des porteurs de projet.

- l'antenne URSCOP Centre

En 2009 la Région a souhaité favoriser l'ouverture d'une antenne de l'Union Régionale des Entreprises Coopératives (Société Coopérative de Production -SCOP et Société Coopérative d'Intérêt Collectif - SCIC) sur son territoire.

L'URSCOP accompagne ses adhérents dans leur développement économique, leur apporte soutien dans les périodes charnières de leur existence (changement de dirigeant, recomposition des équipes, difficultés économiques ou financières ...) et oeuvre au développement de nouveaux emplois coopératifs.

Dans ce cadre, elle a notamment pour objet en région Centre de promouvoir la culture coopérative et de favoriser la création et le développement de nouvelles sociétés coopératives.

• **Tableaux budgétaires 2010**

- LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES

• **INVESTISSEMENT**

N° AP	Durée affectation	Type d'AP	LIBELLES	MONTANT	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013 et +
2009-0929	1 an	R	CAP SOLIDAIRE	291 000	272 000	19 000		
TOTAL				291 000	272 000	19 000	0	0

- Les crédits de paiement

	BP 2009		BP 2010	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sur AP	230 000	27 800	272 000	24 800
Hors AP				
Sous-total	230 000	27 800	272 000	24 800
Fonctionnement				
Sur AE				
Hors AE	884 000		903 000	
Sous-total	884 000	0	903 000	0
TOTAL	1 114 000	27 800	1 175 000	24 800

• **Commentaires et explications de la proposition 2010**

- La Région a créé en 2008 un nouveau dispositif dénommé CAP'Solidaire. Cette aide, destinée à renforcer les fonds propres des porteurs de projet créateurs de micro entreprise, s'adresse aux personnes ne disposant pas ou de peu d'apport personnel, n'ayant pas accès au crédit bancaire classique.

Sa gestion a été confiée en 2008 à l'ADIE par convention de mandat. En 2009 la Région a souhaité une adaptation du règlement afin d'élargir les prescripteurs susceptibles de mobiliser CAP'Solidaire et de mettre en œuvre une gestion directe du dispositif par la Région.

- Le soutien financier apporté à l'association CRESOL sera poursuivi en 2009.

- La Région poursuit son soutien au fonctionnement de la structure Centr'Actif.

- La Région accompagne également le programme d'actions de l'UREI depuis 2008.
- Un accord cadre pluriannuel a été signé entre la Région et l'URSCOP en 2009. Le Région poursuit son financement en 2010.

- **Cadre régional d'intervention**

CPR 19/09/03

CPR 15/10/04

DAP n° 02.04.07 du 25/10/02 relative au programme d'actions pour le développement d'activités par les associations en région Centre.

Programme : CAP ASSO

- **Description**

Avec l'adoption en Session Plénière du 17 décembre 2004, de la mesure CAP'Asso Centre (Contrat d'Appui à l'Emploi Associatif en région Centre), la Région marque son souhait d'apporter une réponse adaptée aux différents et nombreux besoins du monde associatif.

CAP'Asso Centre vise à soutenir financièrement les projets d'activités pérennes mis en place par les associations, dans l'objectif de favoriser et de faciliter la création et / ou la consolidation d'emplois durables (en CDI).

CAP'Asso Centre s'adresse à toute association oeuvrant dans les secteurs de l'environnement, du sport, de la culture, du social, du tourisme, de l'éducation populaire et de la coopération décentralisée, ainsi qu'aux groupements d'employeurs spécialisés dans l'emploi associatif.

- **Tableaux budgétaires 2010**

- LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES

- **FONCTIONNEMENT**

N° AE	Durée affectation	Type d'AE	LIBELLES	MONTANT	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013 et +
2010-0584	1 an	R	CAP ASSO	13 600 000	1 007 200	4 290 000	870 000	7 432 800
TOTAL				13 600 000	1 007 200	4 290 000	870 000	7 432 800

- Les crédits de paiement

	BP 2009		BP 2010	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sur AP				
Hors AP				
Sous-total	0	0	0	0
Fonctionnement				
Sur AE	10 400 000		10 400 000	
Hors AE				
Sous-total	10 400 000	0	10 400 000	0
TOTAL	10 400 000	0	10 400 000	0

- **Commentaires et explications de la proposition 2010**

Face au désengagement de l'Etat en matière d'aide à l'emploi pour les associations, CAP'Asso représente de plus en plus souvent la seule possibilité d'aide pour créer de l'activité. CAP'Asso continue à apparaître comme la seule alternative pour nombre d'associations qui ont de grandes difficultés à s'inscrire dans une démarche projet et un processus de professionnalisation.

2008 était l'année des premiers renouvellements des dossiers CAP'ASSO (dossiers de 2005). Le volume de CAP'ASSO en première demande se maintient également, soit près de 300 dossiers par an.

- **Cadre régional d'intervention**

DAP 04/05/08 relative aux contrats d'appui à l'emploi associatif.

DOMAINE : ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET DE SERVICES

LES CREDITS DE PAIEMENT PAR DOMAINE

	BP 2009		BP 2010	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement	11 972 000	4 704 200	11 855 000	4 136 100
Fonctionnement	5 010 800	66 400	5 157 000	36 400
TOTAL	16 982 800	4 770 600	17 012 000	4 172 500

Programme : Création et reprise des entreprises industrielles et de services

- **Description**

Ce programme d'action s'articule autour de 3 axes principaux : l'aide directe aux créateurs, la garantie des concours bancaires sollicités par les créateurs et les repreneurs ou par des PME rencontrant des difficultés de trésorerie pour l'obtention de prêt à moyen ou long terme et le soutien aux structures d'accompagnement des créateurs et aux initiatives concourant à l'émergence de l'esprit d'entreprise.

Ce programme est constitué des opérations suivantes :

- le fonds de garantie

Le fonds de garantie géré par OSEO Garantie Régions permet de faciliter l'accès aux concours bancaires des créateurs et repreneurs, ainsi que l'octroi par OSEO Financement du Contrat de développement transmission qui correspond à un prêt en quasi fonds propres. Le fonds de garantie répond également aux besoins de renforcement de trésorerie des PME régionales affectées par la crise économique.

- Le CAP CREATION

CAP' Création Centre est une aide directe à la création (constituée pour moitié d'une subvention et pour moitié d'une avance remboursable) équivalente au montant des apports en numéraire capitalisés et libérés par le créateur et plafonnée à 60 000€, ce qui permet de renforcer significativement la structure financière des entreprises en création.

- l'aide à la création

Il s'agit d'opérations soutenant les différentes structures d'accompagnement à la création et à la reprise, ou les initiatives assurant la promotion de la création d'entreprise et plus largement l'esprit d'entreprendre (concours Graine de Boite, CREA CAMPUS, Salon des Jeunes Inventeurs ...)

- **Tableaux budgétaires 2010**

- LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME CREEES OU MODIFIEES

- **INVESTISSEMENT**

N° AP	Durée affectation	Type d'AP	LIBELLES	MONTANT	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013 et +
2010-0704	1 an	R	Fonds régional de garantie	1 000 000	500 000	500 000		
2010-4000	1 an	R	CAP Création Centre	1 000 000	700 000	300 000		
TOTAL				2 000 000	1 200 000	800 000	0	0

- Les crédits de paiement

	BP 2009		BP 2010	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sur AP	1 000 000	307 200	1 500 000	389 300
Hors AP				
Sous-total	1 000 000	307 200	1 500 000	389 300
Fonctionnement				
Sur AE				
Hors AE	130 000		150 000	
Sous-total	130 000	0	150 000	0
TOTAL	1 130 000	307 200	1 650 000	389 300

- **Commentaires et explications de la proposition 2010**

Le dispositif CAP CREATION adopté en mars 2006, est monté progressivement en puissance tout au long des années 2007, puis s'est stabilisé en 2008. L'AP de 1 000 000 € permet de maintenir le rythme d'accompagnement régional sur les projets de ce type, soit environ vingt entreprises bénéficiaires annuellement

Le Fonds de Garantie géré par OSEO Garantie a été abondé en octobre 2009 par des fonds européens FEDER mais le sera de nouveau en 2010 pour faire face aux besoins de trésorerie des entreprises impactées par la crise économique et financière.

- **Cadre régional d'intervention**

CAP' Création Centre : DAP n° 06.01.01 modifié par la CPR n° 09.02.37

Programme : Développement et adaptation des entreprises industrielles et de services

• **Description**

Le programme d'action "Développement et adaptation des entreprises industrielles et de services" s'appuie sur un ensemble complet et simplifié d'aides de la Région adopté en mars 2006 et qui permet de soutenir les projets des entreprises souhaitant innover, exporter ou en phase de développement. Les règlements seront complétés en 2010 pour demander le remboursement systématique des aides dans le cadre de licenciements boursiers

- Les actions collectives

Les actions collectives bénéficient à plusieurs entreprises et concourent au renforcement de la compétitivité de l'industrie régionale.

Plusieurs opérations collectives sont financées par la Région : le soutien au SPL (Système Productif Local) agencement de magasins, l'animation de la filière automobile régionale, l'animation du Pôle industriel Cœur de France (PICF) dans le cadre du soutien à la mise en réseau des entreprises.

- Les frais d'expertise

Cette opération permet le recours à des experts extérieurs pour appuyer les services de la Région dans l'instruction technique de certains dossiers de demande d'aides des entreprises.

- Le fonds Sud

La Région finance plusieurs opérations en matière de promotion et d'animation économique des territoires situés dans le périmètre du fonds Sud, portées notamment par l'Agence de développement de l'Indre et l'Agence de développement du Cher ainsi que le programme de communication touristique pour le Berry et la participation des entreprises de l'habillement du Cher et de l'Indre à différents salons spécialisés.

- Les autres opérations

La convention liant la Région à la Banque de France permet à la Région de suivre les entreprises auxquelles elle a accordé un prêt ou une avance remboursable.

La Région finance sur cette ligne des actions collectives hors contrat de projet, et notamment le fonctionnement du Centre Technique Régional de la Consommation (CTRC) et le programme d'actions d'Orléans Technopole.

La Région met en œuvre plusieurs dispositifs afin d'accompagner les projets de mutation des entreprises.

- une aide directe à la formation (CAP'FORMATION CENTRE)
- un soutien au fonctionnement de l'ARACT et d'ARDAN Centre
- un soutien aux groupements d'employeurs
- un soutien aux organisations syndicales de salariés

- CAP FORMATION CENTRE

CAP' FORMATION CENTRE est un soutien au plan de formation de l'entreprise. Cette aide accompagne l'entreprise qui réalise un effort d'investissement dans la formation de ses salariés à l'occasion de son implantation, de son développement générateur d'emplois ou en cas de redéploiement de l'activité confrontée à des mutations technologiques et économiques. Selon le contexte, le plan de formation aidé peut s'étaler de quelques mois jusqu'à 3 ans.

- L'ARACT

L'Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail –ARACT est une association composée paritairement d'organisations patronales et salariales. A l'instar des autres ARACT présentes dans la plupart des régions françaises, l'ARACT Centre porte ses actions sur l'information et la sensibilisation des entreprises à l'amélioration des conditions de travail, à la santé au travail, à l'organisation et aux innovations technologiques.

- ARDAN

ARDAN Centre (Association Régionale pour le Développement d'Activités Nouvelles), créée en 1999, est destinée à favoriser la création d'emplois par la détection et l'émergence d'activités nouvelles au sein des entreprises existantes.

L'action d'ARDAN Centre permet de :

- donner vie à un projet économique durable en développant des activités nouvelles, liées à une fonction ne préexistant pas dans l'entreprise et présentant un caractère structurant pour l'entreprise.
- favoriser l'emploi d'un agent, d'un technicien ou d'un cadre chargé de développer cette fonction nouvelle dans l'entreprise.

- Les groupements d'employeurs

Il s'agit d'une aide à la création de groupement d'employeurs avec pour objectifs de réunir des entreprises dont le volume des activités est saisonnier ou cyclique, ou dont l'embauche d'une personne supplémentaire à plein temps ne peut être envisagée et d'offrir à des salariés un contrat à durée indéterminée.

- Le comité des organisations syndicales de salariés

La Région a défini un cadre d'aide au fonctionnement des organisations syndicales lié à des interventions ayant un intérêt régional. Chaque organisation peut bénéficier d'une subvention constituée de deux parts :

- une indemnisation forfaitaire des journées de présence dans les réunions organisées et convoquées par la Région,
- une enveloppe destinée à soutenir des actions régionales ou des événements ayant une audience régionale, selon un programme prévisionnel et un compte rendu annuel détaillé, qui est répartie au prorata du nombre de sièges des organisations syndicales au CESR.

- Le CAP DEVELOPPEMENT CENTRE

La Région soutient les projets des entreprises souhaitant innover, exporter ou en phase de développement.

- CENTRECO

La Région finance le programme d'actions de CENTRECO, l'agence de développement régionale, ainsi que la refonte de son système d'information intégrant le remplacement de son parc informatique, afin d'assurer les missions qui lui sont dévolues dans de bonnes conditions.

-AEROFUND II :

La prise de participation de la Région au sein du Fonds AEROFUND II permet de renforcer l'accès aux capitaux des entreprises du secteur aéronautique, qui représente avec près de 200 entreprises et 16 000 emplois une filière industrielle importante dans la région Centre.

-Dispositif Régional d'Intervention Stratégique (DRIS)

Ce dispositif permet de proposer une solution globale et proactive aux projets stratégiques d'entreprises et de reprise de sites en difficultés via des prestations de conseils spécialisés en stratégie, développement de la formation, immobilier d'entreprises, ...

- CAP EMPLOI CENTRE

CAP EMPLOI CENTRE permet d'accompagner les projets des entreprises se traduisant par des créations d'emplois. Une attention particulière est portée sur les projets situés sur des bassins d'emploi en difficulté et sur les projets liés à l'implantation de nouvelles entreprises.

• **Tableaux budgétaires 2010**

- LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME CREEES OU MODIFIEES

• **INVESTISSEMENT**

N° AP	Durée affectation	Type d'AP	LIBELLES	MONTANT	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013 et +
2010-4001	1 an	R	CAP DEVELOPPEMENT CENTRE	8 000 000	2 500 000	2 350 000	2 150 000	1 000 000
2010-0719	1 an	R	CENTRECO	30 000	30 000			
2010-4002	1 an	R	CAP EMPLOI CENTRE	3 000 000	700 000	1 000 000	600 000	700 000
TOTAL				11 030 000	3 230 000	3 350 000	2 750 000	1 700 000

• **FONCTIONNEMENT**

N° AE	Durée affectation	Type d'AE	LIBELLES	MONTANT	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013 et +
2010-4003	1 an	R	CAP FORMATION CENTRE	1 000 000	200 000	300 000	300 000	200 000
TOTAL				1 000 000	200 000	300 000	300 000	200 000

- Les crédits de paiement

	BP 2009		BP 2010	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sur AP	10 972 000	4 397 000	10 355 000	3 746 800
Hors AP				
Sous-total	10 972 000	4 397 000	10 355 000	3 746 800
Fonctionnement				
Sur AE	150 000	66 400	650 000	36 400
Hors AE	4 730 800		4 357 000	
Sous-total	4 880 800	66 400	5 007 000	36 400
TOTAL	15 852 800	4 463 400	15 362 000	3 783 200

• **Commentaires et explications de la proposition 2010**

L'AP de 8 000 000 € permettra de soutenir l'accompagnement régional des entreprises, voire de l'augmenter de manière à répondre aux difficultés économiques actuelles des entreprises. Le dispositif DRIS permet d'apporter une expertise technique auprès d'entreprises portant des projets stratégiques en terme d'emplois en toute complémentarité de la politique des CAP.

Il sera nécessaire de consolider les filières économiques importantes de la région à travers le soutien aux pôles de compétitivité et aux pôles régionaux de développement tels que les secteurs de l'automobile, l'aéronautique ou de la pharmacie

La Région intervient dans le pilotage et le financement d'actions collectives départementales destinées à sensibiliser et accompagner les PME/TPE dans leur processus d'innovation. Trois programmes sont d'ores et déjà opérationnels : trempolinno dans le Loir-et-Cher ; Sensinno dans l'Eure-et-Loir ; Berrinnov dans le Cher et l'Indre.

La Région interviendra également en appui des opérations lancées par les acteurs du Loiret et de l'Indre-et-Loire en 2010

Face aux conséquences grandissantes des mutations économiques et sociales, il s'agira de créer les conditions d'une dynamique de soutien des projets d'anticipation, s'appuyant sur le capital humain. Elles s'opéreront soit par le biais d'aides directes aux entreprises, soit par le biais d'aide au fonctionnement des relais et partenaires actifs sur les champs de la mutualisation des moyens et du dialogue social

Enfin la Région mettra en place un fonds stratégique d'investissement pour accompagner les projets issus de la croissance verte et tout particulièrement les projets liés aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique.

• **Cadre régional d'intervention**

CAP' DEVELOPPEMENT TRANSMISSION CENTRE : DAP 06.01.01 du 23/03/2006 et modifié par CPR du 20/02/2009 n° 09.02.37

CAP' FORMATION CENTRE : DAP 06.01.01 du 23/03/2006, modifié par la CPR 09.02.37

CAP' EMPLOI CENTRE : DAP 06.01.01 du 23/03/2006, modifié par la CPR 09.02.37

Groupement d'employeur : CPR du 11 juin 1999 n°99.06.35

DOMAINE : AGRICULTURE

LES CREDITS DE PAIEMENT PAR DOMAINE

	BP 2009		BP 2010	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement	3 332 000		3 060 000	
Fonctionnement	2 544 000		2 805 000	
TOTAL	5 876 000	0	5 865 000	0

Programme : Organisation et développement des filières agricoles

- **Description**

- **Tableaux budgétaires 2010**

- Les crédits de paiement

	BP 2009		BP 2010	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sur AP	562 000		200 000	
Hors AP				
Sous-total	562 000	0	200 000	0
Fonctionnement				
Sur AE	10 000			
Hors AE				
Sous-total	10 000	0	0	0
TOTAL	572 000	0	200 000	0

- **Commentaires et explications de la proposition 2010**

Il s'agit en 2010 de solder les derniers dossiers relatifs à des opérations issues des anciens dispositifs de la Région. Les difficultés d'investissements de certains éleveurs notamment ont entraîné des retard dans les travaux et donc dans la mise en œuvre des derniers paiements.

- **Cadre régional d'intervention**

CPER 2000-2006 – article 12 & 13 – DAP 00.01.01 du 20/01/2000

Programme : Promotion des produits agricoles et de l'agriculture régionale

- **Description**

Il s'agit de promouvoir l'ensemble des productions agricoles régionales, par le biais d'un appui à la communication globale et également par un soutien actif à la participation des producteurs aux grands salons nationaux et manifestations régionales.

La convention cadre entre la Région et la Chambre Régionale d'Agriculture du Centre et la convention particulière relative à la promotion des produits agricoles désignent COVALOR comme maître d'œuvre de la politique de promotion des produits agricoles de la région.

Dans ce cadre, la Région accompagne la démarche d'animation globale et le financement d'actions particulières, comme le salon international de l'agriculture, la participation des producteurs sur des stands collectifs sur différents salons nationaux et régionaux...

Le programme comprend également des démarches de mise en réseau des acteurs afin de conduire des actions de promotion à travers les CAP Filières ou à travers des démarches plus transversales.

- **Tableaux budgétaires 2010**

- Les crédits de paiement

	BP 2009		BP 2010	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sur AP				
Hors AP				
Sous-total	0	0	0	0
Fonctionnement				
Sur AE				
Hors AE	689 000		900 000	
Sous-total	689 000	0	900 000	0
TOTAL	689 000	0	900 000	0

- **Commentaires et explications de la proposition 2010**

L'augmentation significative du programme montre l'ambition de la Région qui, après avoir consolidé les démarches de filières, souhaite valoriser la qualité des produits qui en sont issus. Il s'agit également dans un contexte de crise, de mettre en avant auprès des consommateurs locaux, les atouts des productions de qualité de la région.

A ce titre 2010 devrait permettre d'une part de finaliser l'étude en cours sur le concept de signature régionale et d'autre part de lancer la stratégie qui en découle.

En 2010, la Région poursuivra son soutien à l'Institut Européen d'Histoire des Cultures Alimentaires pour la mise en place de l'inventaire du patrimoine alimentaire régional. Enfin 2010 sera l'occasion de faire monter en puissance des dispositifs de soutien à la filière viticole ou

encore à Ferm'expo Tours dans le cadre d'un partenariat chambre d'agriculture chambre des métiers.

- **Cadre régional d'intervention**

Convention triennale avec COVALOR : CPR 09.03.54

Convention IEHCA CPR 09.04.47

Programme : Installation

- **Description**

Ce dispositif d'aide à l'installation et à la reprise d'exploitations agricoles a pour objectif d'enrayer la baisse continue du nombre d'installations et si possible même de le faire augmenter à nouveau.

L'appui à l'installation

Le soutien de la Région vise à faciliter la réussite des projets d'installations des jeunes dans des filières ou dans des territoires spécifiques. Ce soutien peut prendre la forme d'une aide au stage de pré-installation, d'un accompagnement technico économique post installation ou d'un complément de dotation jeunes agriculteurs.

Le repérage des cédants

La Région subventionne l'ARASEA pour établir un suivi des exploitants arrivant en âge de céder leur exploitation afin de leur proposer un accompagnement. Il se traduit par l'information des cédants avec notamment un entretien annuel avec chaque cédant pour faire le point sur l'évolution de son projet et les éventuelles difficultés rencontrées, une lettre d'information aux élus sur l'enjeu de la transmission sur les territoires ruraux...

La communication métier

La Région a souhaité accompagner des actions de communication sur les métiers de l'agriculture vers le grand public et publics non avertis sur les métiers de l'agriculture et les potentialités d'accueil en région Centre.

La multifonctionnalité

La Région accompagne des actions visant à développer la multifonctionnalité en agriculture pour maintenir des structures d'exploitation de taille humaine, favoriser l'implantation familiale en milieu rural et maintenir la qualité et l'offre de services en milieu rural. Ainsi, elle intervient auprès de l'ARDEAR et de la FRCIVAM pour la réalisation d'étude et d'approches territoriales sur la multifonctionnalité.

La gestion des Ressources Humaines

Depuis fin 2008, un programme co-financé par la Région et par le FSE permet de transférer l'expérience acquise par la chambre d'agriculture du Loir et Cher à 3 autres départements à travers le programme GEHODES +. Cette thématique est aujourd'hui essentielle compte tenu des caractéristiques des entreprises agricoles (structures parfois à plusieurs chefs d'exploitations, présence nombreuse de salariés dans certaines filières comme la viticulture ou le maraîchage.). GEHODES + combine à la fois une approche territoriale avec des diagnostics dans plusieurs exploitations d'un même territoire débouchant sur des actions de formations ou de recherches d'emplois partagés, et une approche filière par exemple dans le cadre d'une coopérative laitière et de ses adhérents.

- **Tableaux budgétaires 2010**

- Les crédits de paiement

	BP 2009		BP 2010	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sur AP				
Hors AP				
Sous-total	0	0	0	0
Fonctionnement				
Sur AE	350 000		350 000	
Hors AE	195 000		195 000	
Sous-total	545 000	0	545 000	0
TOTAL	545 000	0	545 000	0

- **Commentaires et explications de la proposition 2010**

Le budget 2010 permettra d'une part de poursuivre les actions déjà initiées comme le passeport à l'installation, la multifonctionnalité, Nina +, le suivi du repérage des cédants. Mais il tient compte également de la mise en place de trois nouveaux dispositifs :

la création d'une bourse pour les jeunes inscrits dans le Certificat de Spécialisation en élevage laitier, dispositif de formation essentiel qui peine à recruter compte tenu des difficultés de mobilité des jeunes,

la mise en place de la bourse Sésame pour les jeunes qui désirent partir faire un stage dans une exploitation à l'étranger dans le cadre de leur projet d'installation,

L'accompagnement des services de remplacement.

- **Cadre régional d'intervention**

Règlement d'intervention installation, CPR 06.07.54

Convention triennale GEHODES + CPR 09.10.46

Programme : Développement de l'agriculture biologique

- **Description**

Le programme a pour objectif d'augmenter le nombre d'exploitations mais aussi les surfaces de production. Afin de le promouvoir et de faciliter son développement, certains leviers ont été identifiés comme : l'appui à l'organisation de circuits longs, le repérage des débouchés potentiels, la rationalisation des coûts de conseil et d'animation, la prise en charge d'une partie des coûts de certification.

En 2009, la Région et l'Etat en partenariat avec Biocentre et la Chambre Régionale d'Agriculture ont mené un important travail d'élaboration d'une stratégie pluriannuelle ambitieuse en faveur de l'agriculture biologique qui verra sa déclinaison dès 2010. Elle aura pour objectif de conforter les actions déjà mise en place à travers les CAP filière. et de sécuriser les parcours de conversion à l'Agriculture Biologique à travers un accompagnement adapté mais aussi à faciliter les

débouchés y compris vers la restauration collective. A ce titre l'expérimentation menée dans le cadre de Sel'OCentre en 2009 montre la réelle volonté des acteurs (68% des lycées de Self'o Centre ont mis des produits issus de l'Agriculture Biologique de façon régulière dans leur menu). Pour autant, leurs contraintes sont fortes et il s'agit aujourd'hui de mettre en place une structure de l'offre capable de répondre à ces contraintes. Par ailleurs considérant que la disponibilité et la maîtrise du foncier sont des éléments importants pour le développement de l'agriculture biologique, une étude sera menée pour examiner les outils les mieux adaptés pour répondre à cette demande.

L'animation et appui aux projets de filière

La Région accompagne l'interprofession BIOCENTRE pour mettre en œuvre les actions de la filière et appuyer l'émergence des projets des acteurs permettant de :

- Développer et structurer l'offre en lien avec la demande du marché et les enjeux environnementaux du territoire ;
- mettre en place des filières régionales en favorisant les partenariats amont-aval
- Développer les marchés

La certification

L'agriculture biologique est un mode de production défini par un cahier des charges strict, homologué par les pouvoirs publics. Pour pouvoir prétendre à ce mode de production et afficher ses produits en « Agriculture Biologique », les producteurs et préparateurs sont tenus de s'engager à respecter ce mode de production, auprès d'un organisme certificateur, agréé par les pouvoirs publics.

La certification a un coût, assumé à 100% par l'opérateur, et qui est en moyenne de 500 € par agriculteur.

Afin d'appuyer le développement de l'agriculture biologique, la Région soutient la certification des agriculteurs en prenant en charge à hauteur de 60 à 80 % les coûts de certification.

• **Tableaux budgétaires 2010**

- LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES

• **FONCTIONNEMENT**

N° AE	Durée affectation	Type d'AE	LIBELLES	MONTANT	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013 et +
2010-7773	4 ans	CP	GP- CAP CONVERSION	800 000	100 000	200 000	200 000	300 000
TOTAL				800 000	100 000	200 000	200 000	300 000

- Les crédits de paiement

	BP 2009		BP 2010	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sur AP				
Hors AP				
Sous-total	0	0	0	0
Fonctionnement				
Sur AE			100 000	
Hors AE	500 000		600 000	
Sous-total	500 000	0	700 000	0
TOTAL	500 000	0	700 000	0

- **Commentaires et explications de la proposition 2010**

L'augmentation des crédits est liée à la mise en place du plan régional de développement de l'Agriculture Biologique et tout particulièrement le CAP Conversion. C'est d'ailleurs pour mettre en place ce CAP conversion qu'est créé l'AE. Il s'agit en effet de contrat pluriannuel avec l'exploitant et les structures de conseil qui vont pouvoir lui apporter un appui technique dans le cadre de la période d'évolution de son exploitation vers l'Agriculture Biologique.

Les autres actions réalisées par Biocentre sont poursuivies. En 2010, le dispositif complet permet notamment de soutenir des postes d'appui technique et d'expérimentation dans le domaine des légumes et de la viticulture.

Pour mémoire, il est indiqué qu'une partie des actions en faveur de l'Agriculture Biologique passe directement par le programme CAP Filière et ne figure donc pas dans les moyens mis en œuvre sur cette ligne (il s'agit notamment de l'appui aux structures d'expérimentation, du poste créé dans le domaine des cultures légumières, des aides à l'investissement).

Enfin, considérant la demande forte de certaines collectivités locales d'accompagner les porteurs de projets, considérant que la disponibilité et la maîtrise du foncier est un élément important pour ces projets la Région souhaite se donner les moyens de lancer une étude d'opportunité et de faisabilité d'accompagnement de ces collectivités. L'étude devrait également déterminer les moyens et outils les mieux adaptés pour répondre à cette demande.

- **Cadre régional d'intervention**

Plan Régional Agriculture Biologique

- **Description**

Ce dispositif doit permettre de faire émerger de vraies dynamiques de filières dans la région. L'ambition, au-delà d'un soutien aux investissements et à l'appui technique, est de favoriser le dialogue entre l'ensemble des acteurs d'une filière pour développer l'innovation et partager le gain de valeur ajoutée.

C'est pourquoi, dans les filières considérées comme prioritaires, un contrat d'appui est signé avec le porteur de projet représentant la filière. Il est élaboré sur la base d'un diagnostic économique, social et environnemental et permet de répondre aux enjeux identifiés. Des actions d'expérimentation, de promotion, d'aide en faveur de la transformation seront identifiées donnant une visibilité sur les moyens mis en œuvre.

Le CAP Filière

La Région soutient les investissements matériels, d'appui technique à la production, de promotion d'un certain nombre de filières (bovin viande, équins, arboriculture, viande blanche, forêt, caprins, viticulture, ovins, horticulture, légumes, apiculture).

En 2008, la Région a contractualisé 7 nouveaux CAP filière avec les filières viandes blanches (porcs, volailles et lapins), ovines, caprines, forêt-bois, horticoles, légumières et apicoles.

Le CAP filières Fonds Sud élevage

Il s'agit de manifester dans le cadre de cette opération, l'importance que la Région attache au maintien de l'élevage dans les territoires du Sud régional. C'est pourquoi une enveloppe spécifique a été identifiée. Elle est mobilisée à ce jour dans le cadre du CAP Filière Bovin viande pour des projets d'investissements de construction de bâtiments d'élevage ou de stockage de fourrage.

L'expérimentation (CPER 2007-2013)

Dans le cadre de la compétitivité des filières agricoles, l'innovation et l'expérimentation sont un axe essentiel. C'est pourquoi dans le cadre de cette opération et sur la base des discussions réalisées dans le cadre de l'élaboration des CAP Filières, la Région finance les programmes d'expérimentation et de transfert vers les producteurs.

L'animation (CPER 2007-2013)

L'émergence des CAP Filière ainsi que le maintien de la dynamique enclenchée nécessitent une forte ingénierie réalisée par la chambre régionale d'agriculture ou directement par les porteurs du projet de filière s'ils sont en capacité de le faire. Cette opération a donc pour vocation de financer cette démarche.

Les études (CPER 2007-2013)

Dans le cadre de la mise en place des démarches filières, une phase de diagnostic préalable a été demandée par la Région. Dans certain cas, le recours à un auditeur externe est souhaité. Par ailleurs certaines actions spécifiques à l'intérieur même d'un CAP filière peuvent nécessiter la mise en place d'une étude. La Région soutient donc financièrement ces études par le biais de cette opération.

La communication et la valorisation (CPER 2007-2013)

Cette opération permet de financer la communication sur les démarches CAP Filière auprès des bénéficiaires potentiels. Elle peut également soutenir les actions identifiées dans les différents

CAP et qui ont pour vocation de faire émerger ou d'entretenir un véritable esprit de filière, permettant ensuite de faire évoluer et de dynamiser ces filières.

- **Tableaux budgétaires 2010**

- Les crédits de paiement

	BP 2009		BP 2010	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sur AP	2 770 000		2 860 000	
Hors AP				
Sous-total	2 770 000	0	2 860 000	0
Fonctionnement				
Sur AE	520 000		450 000	
Hors AE	280 000		210 000	
Sous-total	800 000	0	660 000	0
TOTAL	3 570 000	0	3 520 000	0

- **Commentaires et explications de la proposition 2010**

L'année 2010 sera une année pleine pour les CAP filières, avec la mise en place notamment du CAP Bovin lait signé fin 2009 et semences qui devrait voir le jour dans le courant de l'année. Ce sera également l'occasion de poursuivre et de réajuster les CAP qui arrivent à mi parcours, comme 2009 a été l'occasion d'adapter les CAP Bovins viandes, Equins et Arboriculture. De façon générale les enjeux restent les mêmes, mais soit pour cause de conjoncture défavorable ou de réflexions émergentes, les CAP Viandes Blanches, Caprins, Forêt Bois, Ovins, Légume et Horticulture seront donc revus.

Enfin 2010 sera également l'occasion de s'interroger sur la filière protéagineux pour donner une cohérence forte aux mesures qui sont déjà mise en place dans les différents CAP (financement de l'implantation de légumineuses dans le CAP Bovin lait et réflexion prospective sur les systèmes fourragers dans cette production, financement des investissements pour l'autonomie alimentaire dans les exploitations d'élevage, expérimentation sur les tourteaux fermiers,...)

- **Cadre régional d'intervention**

Fiches d'exemption XA 212/2008 et XA 260/2008 dans le cadre du règlement d'exemption 1857/2006

Conventions CAP Bovin viande, arboriculture, équins, viandes blanches, ovins, caprins, horticulture, légumes, forêt bois, apiculture, viticulture et bovins lait respectivement CPR 09.07.73, 09.09.58, 09.08.37, 08.01.48, 08.02.43, 08.06.31, 08.09.58, 08.09.59, 08.09.60, 08.10.46, 09.04.50 et 09.09.57

Convention triennale Chambre régionale d'agriculture CPR 09.03.54

DOMAINE : POLE D'EFFICACITE ENERGETIQUE

LES CREDITS DE PAIEMENT PAR DOMAINE

	BP 2009		BP 2010	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement	400 000		300 000	
Fonctionnement	50 000		100 000	
TOTAL	450 000		400 000	0

Programme : PEE – Valorisation de la biomasse agricole et forestière

• Description

Pour une grande partie, ce programme est la déclinaison dans le domaine agricole de la politique de la Région en faveur de l'efficacité énergétique.

les objectifs sont :

- initier une véritable démarche de transfert de technologie devant aboutir à la production d'agrocarburants de seconde génération en région Centre,
- fédérer et animer les initiatives régionales en faveur de la valorisation énergétique de la biomasse sur les exploitations agricoles,
- soutenir les actions visant à maîtriser les consommations énergétiques et les intrants.

La valorisation de la biomasse

La Région finance des études et des démarches permettant de fiabiliser la production d'huile végétale pure, la valorisation des coproduits et la valorisation globale de la biomasse dans des projets locaux.

L'appui aux projets

La Région finance des projets retenus dans le cadre des appels à projet VALBIOM lancé en 2007 et 2008 et relatif à la valorisation non alimentaire de la biomasse (biocombustibles, biomolécules et biomatériaux).

- **Tableaux budgétaires 2010**

- Les crédits de paiement

	BP 2009		BP 2010	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sur AP	400 000		300 000	
Hors AP				
Sous-total	400 000	0	300 000	0
Fonctionnement				
Sur AE				
Hors AE	50 000		100 000	
Sous-total	50 000	0	100 000	0
TOTAL	450 000	0	400 000	0

- **Commentaires et explications de la proposition 2010**

La Région poursuit ses programmes d'accompagnement de la méthanisation, avec la communication autour de l'étude menée sur le gisement régional.

Début 2010, une nouvelle vague de projets sera sélectionnée dans le cadre de VALBIOM. L'année 2010 sera l'occasion de fédérer le réseau autour des porteurs de projets déjà labellisés et qui pour certains ont terminé les premiers projets.

- **Cadre régional d'intervention**

Convention triennale Alter'énergie 09.08.39

EUROPE ET COOPERATION DECENTRALISEE

LES ORIENTATIONS 2010

EUROPE

La Région Centre est une région ouverte sur le monde, qui s'est pleinement engagée dans la construction européenne.

Elle informe et sensibilise les citoyens à l'Europe à l'occasion de manifestations, favorise les échanges et la mobilité des jeunes, anime et fédère les énergies européennes en région.

En étant présente à Bruxelles pour y défendre les intérêts du territoire régional auprès des institutions de l'Union, en captant des financements communautaires, en participant aux travaux des principaux organismes de coopération institutionnelle entre régions d'Europe, la Région Centre s'attache à faire vivre l'idéal européen. Des coopérations privilégiées dans différents domaines se développent avec trois régions partenaires : Malopolska, en Pologne ; Saxe-Anhalt, en Allemagne ; Pardubice, en République Tchèque.

COOPERATION DECENTRALISEE

La Région Centre poursuit son action internationale en intensifiant sa politique de coopération.

Celle-ci s'adresse, notamment, à plusieurs zones prioritaires (certains accords sont en cours de formalisation) :

- Afrique (régions du Gorgol en Mauritanie, de Mopti au Mali, de Meknès-Tafilalet au Maroc),
- Asie (Provinces de Luang Prabang au Laos, du Hunan en Chine, Etat du Tamil Nadu en Inde),
- Amérique du Sud (Etat du Minas Gerais au Brésil)
- Europe (région de Malopolska en Pologne, Land de Saxe-Anhalt en Allemagne, région de Pardubice en République tchèque).

La thématique phare des « grands fleuves », retenue en écho à l'inscription du Val-de-Loire sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité, demeure un axe stratégique privilégié.

Dans le cadre des partenariats qu'elle développe, la Région appuie également ses partenaires afin de renforcer leurs capacités à gérer et à administrer leurs territoires. Il s'agit par exemple d'offrir un accompagnement pour l'élaboration de schémas locaux de développement économique et social ou encore de faciliter la mise en œuvre de politiques de protection et de valorisation du patrimoine culturel et naturel.

En promouvant et en structurant les activités déjà existantes, en mettant en place des dispositifs de formation et d'accompagnement, en valorisant les initiatives, en élaborant des politiques publiques fortes, ces programmes contribuent à l'appropriation par les élus locaux et la société civile de stratégies propres à assurer un développement économique durable. Ainsi, dans le Gorgol en Mauritanie, la Région Centre a contribué à la création d'un centre régional d'appui aux collectivités locales et accompagne les coopératives féminines de production artisanale ou maraîchère.

S'agissant par ailleurs des liens tissés avec des régions de l'espace intracommunautaire, l'accent est mis sur le dialogue des cultures et la citoyenneté européenne, en impliquant plus particulièrement la jeunesse et les acteurs culturels, notamment au travers du projet Aqua Nova.

Par ses interventions, la Région Centre favorise une meilleure perception de la construction européenne par ses habitants, et un développement durable et solidaire au-delà de ses frontières. Celles-ci doivent être d'autant plus soutenues que la crise économique et financière touche des populations déjà vulnérables et souvent exclues des dynamiques de mondialisation.

DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET **EUROPE ET COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE**

SYNTHESE DES AUTORISATIONS AUX CHAPITRES BUDGETAIRES M71 :

En € par chapitres	Investissement 900-042/043/048	Fonctionnement 930-042/043/048
Autorisations de programme	100 000	
Autorisations d'engagement		0
Crédits de paiement dépenses	14 675 000	9 998 000
Crédits de paiement recettes	14 545 000	11 710 000

DETAIL PAR DOMAINE ET PAR PROGRAMME

DOMAINE : DEVELOPPER LA DIMENSION EUROPÉENNE

LES CREDITS DE PAIEMENT PAR DOMAINE

	BP 2009		BP 2010	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Programmes communautaires européens				
Investissement	13 152 300	13 152 300	14 545 000	14 545 000
Fonctionnement	9 778 300	13 597 300	8 250 000	11 650 000
TOTAL	22 930 600	26 749 600	22 795 000	26 195 000

Programme : Programmes communautaires européens

- **Description**

Ce volet du budget permettra la mise en œuvre de :

- ✓ La structuration d'un réseau régional des acteurs européens présents en Région Centre autour du réseau Europe O Centre,
- ✓ La réalisation d'actions d'information et de sensibilisation en direction de publics cibles, au titre desquels on retrouvera les Matins de l'Europe, l'organisation d'une nouvelle Semaine de l'Europe, et l'appui à des porteurs de projets bénéficiant d'un financement communautaire ou ayant une action s'inscrivant dans une démarche de sensibilisation à la citoyenneté européenne.
- ✓ Participation active aux travaux des principaux organismes de coopération institutionnelle entre régions d'Europe,
- ✓ Défense des intérêts du territoire régional auprès des institutions de l'Union européenne, en s'appuyant entre autres outils sur l'Antenne interrégionale à BRUXELLES,
- ✓ Mobilisation des ressources communautaires, permettant le développement de projet d'intérêt au regard de la stratégie régionale.

• **Tableaux budgétaires 2010**

- Les crédits de paiement

	BP 2009		BP 2010	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sur AP	13 152 300	13 152 300	14 545 000	14 545 000
Hors AP				
Sous-total	13 152 300	13 152 300	14 545 000	14 545 000
Fonctionnement				
Sur AE	9 444 300	13 597 300	7 900 000	11 650 000
Hors AE	334 000	0	350 000	
Sous-total	9 778 300	13 597 300	8 250 000	11 650 000
TOTAL	22 930 600	26 749 600	22 795 000	26 195 000

Commentaires et explications de la proposition 2010

Pour aller au-delà des actions initiées les années passées en faveur de la structuration en réseau régional d'information et de documentation sur l'Europe (via notamment la réalisation d'un programme concerté d'actions impliquant les organismes relais présents en région), l'effort sera également porté sur la mobilisation d'autres partenaires régionaux désireux d'entrer dans une dynamique européenne, l'objectif étant de mieux asseoir la position de la Région Centre et de ses partenaires en Europe. La poursuite d'initiatives telle que les Matins de l'Europe et la semaine de l'Europe est également prévue.

C'est aussi dans cette perspective que, comme chaque année, la région renouvellera son adhésion aux principaux organismes de coopération institutionnelle, tels que l'AFCCRE, l'ARE.

Au titre de la période 2007/2013, la Région s'est engagée dans la poursuite de son expérience de la gestion des crédits européens, notamment par le biais de subventions globales. Au titre des PO FEDER et FSE, les mesures suivantes sont gérées :

Fonds	Mesure	Montant en euros
FEDER	Soutenir les initiatives de valorisation de la recherche régionale et les structures concourant au développement de l'innovation dans les entreprises	8.000.000
	Améliorer l'environnement des entreprises	11.000.000
	Soutenir les projets de développement des entreprises	18.000.000
	Soutenir les usages innovants en matière d'efficacité énergétique	10.000.000
	Poursuite de l'électrification de la ligne Tours Saincaize	10.500.000
	Soutenir le fret de proximité	7.500.000
	TIC : couverture régionale, gouvernance et renforcement des usages	8.500.000
	Favoriser la structuration du commerce et de l'artisanat	5.310.000
TOTAL FEDER		78.810.000
FSE	Pratiques innovantes et préventives de gestion des	2.850.000

	ressources humaines pour anticiper les évolutions dans les PME/PMI	
	Développement de l'apprentissage	9.500.000
	Développement de l'accès à la formation des salariés qui en sont les plus éloignés, notamment dans les PME/PMI	5.000.000
	Développement de la validation des acquis de l'expérience	2.400.000
	Accompagnement des créateurs ou repreneurs d'entreprises et/ou d'activités	3.100.000
	Actions de formation pour les demandeurs d'emplois jeunes et adultes	13.500.000
	Amélioration et développement de l'accès et de la participation durable des femmes au marché du travail	2.000.000
	Accompagner les politiques de l'Etat pour renforcer la cohésion sociale : formation des bénéficiaires de contrats aidés du secteur non marchand	2.400.000
	Promouvoir l'utilisation des TIC	4.590.000
	Projets innovants et expérimentaux	700.000
	Coopération transnationale ou interrégionale pour la mobilité	730.000
TOTAL FSE		46.770.000

S'agissant des autres crédits, ils permettront le financement :

- ✓ des missions d'évaluation, de vérification et de contrôle obligatoires dans le cadre de la gestion de crédits européens,
- ✓ des mesures de formation, de publicité et de communication afférentes,
- ✓ pour partie, d'opérations ouvrant la voie à de nouveaux soutiens financiers de l'Union européenne.

DOMAINE : COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

LES CREDITS DE PAIEMENT PAR DOMAINE

	BP 2009		BP 2010	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Développer la coopération décentralisée				
Investissement	60 000		130 000	
Fonctionnement	1 818 000	60 000	1 748 000	60 000
TOTAL	1 878 000	60 000	1 878 000	60 000

Programme : Développer la coopération décentralisée

• **Description**

La Région Centre développe depuis 1998 une politique de coopération décentralisée qui l'amène à soutenir plus particulièrement des projets en direction de « zones prioritaires de coopération » mais également à créer sur le territoire régional un environnement favorable à l'ouverture sur le monde et au déploiement des valeurs de la solidarité internationale. Ainsi la

Région Centre a noué des relations de coopération décentralisée avec des entités territoriales d'Afrique, d'Asie, ou encore d'Europe. Outre les actions propres à accompagner le développement économique et social local, les processus de décentralisation, et à renforcer les capacités de gestion des collectivités partenaires, une coopération de cette nature permet d'intensifier les échanges entre les régions de manière à nouer des relations fortes, à s'ouvrir davantage aux autres cultures et, dans le cas particulier des régions voisines, à favoriser le développement d'une citoyenneté européenne. Par ailleurs, l'une des originalités de cette politique consiste à promouvoir des coopérations décentralisées de fleuve à fleuve (notamment au Laos et au Mali), étant précisé que ce cadre commun d'intervention, visant notamment à la protection et à la valorisation des ressources patrimoniales, fait écho à l'inscription du Val de Loire sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

- **Tableaux budgétaires 2010**

- LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES

- **INVESTISSEMENT**

N° AP	Durée affectation	Type d'AP	LIBELLES	MONTANT	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013 et +
2010-1694	1 an	R	Appui aux projets de coopération internationale	100 000	70 000	30 000		
TOTAL				100 000	70 000	30 000	0	0

- Les crédits de paiement

	BP 2009		BP 2010	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sur AP	60 000		130 000	
Hors AP				
Sous-total	60 000	0	130 000	0
Fonctionnement				
Sur AE				
Hors AE	1 818 000	60 000	1 748 000	60 000
Sous-total	1 818 000	60 000	1 748 000	60 000
TOTAL	1 878 000	60 000	1 878 000	60 000

- **Commentaires et explications de la proposition 2010**

Au titre de la mise en œuvre des accords de coopération :

Cette opération regroupe, depuis 2009, les opérations suivantes : la mise en œuvre des accords de coopération décentralisée avec les régions partenaires et le programme de volontariat international qui lui est afférent.

Il est prévu la poursuite de la mise en œuvre des accords de coopération avec les régions partenaires. En Afrique et en Asie, il s'agira d'approfondir les programmes de coopération institutionnelle, les opérations conduites en matière de protection et de valorisation du patrimoine culturel et naturel, les actions en faveur de l'accès à l'eau potable et celles

relatives au développement économique et social des territoires concernés. Pour les régions de l'espace intracommunautaire, l'accent sera mis sur le dialogue des cultures et la citoyenneté européenne en impliquant plus particulièrement la jeunesse et les acteurs culturels (projet Aqua Nova).

Parallèlement, le programme régional de volontariat international correspond au maintien des postes actuels de volontaires créés en Mauritanie, au Laos, au Mali, au Maroc, en Chine et en Inde. Les volontaires ainsi mobilisés participent à la mise en œuvre et au suivi des programmes de coopération décentralisée élaborés en étroite concertation avec les Régions partenaires.

Au titre de l'appui aux projets régionaux

Cette opération regroupe, depuis 2009, les opérations suivantes : appui aux projets de coopération conduits par les acteurs régionaux de la solidarité internationale en dehors des zones prioritaires identifiées par la Région, structuration des acteurs (Centraider), organisation des Rencontres régionales de la coopération, jumelages européens.

Afin de favoriser le développement des valeurs de solidarité internationale, le dialogue interculturel et l'émergence d'une citoyenneté européenne, la Région apportera un appui financier à des projets initiés, hors zones prioritaires, par des collectivités locales, des ONG, des jumelages européens et des établissements publics régionaux. Qui plus est, elle apportera un soutien à la structuration de ces acteurs par l'appui apporté à l'association Centraider, par la participation à des organismes fédérateurs en matière de coopération décentralisée et par une démarche en faveur de l'éducation au développement. C'est également dans cette optique qu'il est prévu de reconduire la tenue d'une manifestation régionale permettant aux acteurs de la coopération internationale d'échanger sur leurs pratiques.

Au titre de l'aide humanitaire d'urgence

La Région apporte son soutien à des initiatives conduites en matière d'aide humanitaire d'urgence et de post-urgence et ce, plus particulièrement - mais non exclusivement - dans le cadre d'actions groupées mobilisant plusieurs collectivités françaises ou encore en direction de ses zones prioritaires de coopération décentralisée.

• **Cadre régional d'intervention**

Cadre général d'intervention – DAP n° 99.03.07 du 18 juin 1999

Intervention en direction de zones prioritaires de coopération – CPR n° 01.03.03 du 6 avril 2001

Règles de soutien aux projets de développement – CPR n° 01.01.02 du 19 janvier 2001

Règles de soutien aux projets de coopération décentralisée portée par les collectivités territoriales – CPR n° 07.04.80 du 13 avril 2007

Cadre général d'intervention – DAP n° 07.10.90 du 14 décembre 2007

MOYENS GENERAUX

DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET **MOYENS GÉNÉRAUX**

SYNTHESE DES AUTORISATIONS AUX CHAPITRES BUDGETAIRES M71 :

En € par chapitres	Investissement 900-0201 0202/022/028	Fonctionnement 930-0201 0202/022/028
Autorisations de programme	1 080 500	
Autorisations d'engagement		1 000 000
Crédits de paiement dépenses	243 947 500	150 558 850
Crédits de paiement recettes	332 835 661	787 008 974

Ce budget traduit la gestion **interne exemplaire de la collectivité**. En effet, la Région **baissera ses crédits de fonctionnement de l'administration de 1,6%**. Ces économies sont révélatrices des efforts fournis collectivement en terme de développement durable (recherche systématique de baisse de la consommation de papier, d'énergie, d'eau...).

DETAIL PAR DOMAINE ET PAR PROGRAMME

DOMAINE : MOYENS GÉNÉRAUX DE L'ADMINISTRATION
--

LES CREDITS DE PAIEMENT PAR DOMAINE

	BP 2009		BP 2010	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Moyens généraux de l'Administration				
Investissement	2 822 000		2 647 500	
Fonctionnement	13 936 000	57 000	13 845 350	51 000
TOTAL	16 758 000	57 000	16 492 850	51 000

Programme : Bâtiments

- **Tableaux budgétaires 2010**

- Les crédits de paiement

	BP 2009		BP 2010	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sur AP	690 000		20 000	
Hors AP	175 000		335 400	
Sous-total	865 000	0	355 400	0
Fonctionnement				
Sur AE				
Hors AE	2 811 300	47 000	3 011 200	51 000
Sous-total	2 811 300	47 000	3 011 200	51 000
TOTAL	3 676 300	47 000	3 366 600	51 000

- **Commentaires et explications de la proposition 2010**

Au titre des Travaux, 355 400 € permettront de réaliser les opérations suivantes :

- paiement des derniers engagements concernant la relocalisation des bâtiments de l'ERC de Blois ;
- prestations concernant l'accessibilité des bâtiments : audit des bâtiments et création de rampes d'accessibilité pour personnes à mobilité réduite aux bâtiments St Eloi et Dolet ;
- travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique dans les bâtiments administratifs du Conseil régional (265 000 €) : changement d'ouvrants (fenêtres, blocs portes), mise en place de systèmes de gestion automatique de l'éclairage au droit du bâtiment Parisie ;
- travaux liés à l'hygiène et à la sécurité (5 000 €) : installation de systèmes d'asservissements de portes à la centrale incendie pour les bâtiments Millénium, Parisie et Dolet.

Au titre de l'entretien des bâtiments, 293 000 € sont prévus pour assurer la mise en oeuvre des prestations :

- de rénovation intérieure et extérieure des locaux : réfection de bureaux, nettoyage de toitures des bâtiments, réfection de l'étanchéité de la terrasse de Dolet ;
- concernant des petits travaux et équipements pour les bâtiments ;
- liées à l'efficacité énergétique (60 000 €): réfection des réseaux de conduites d'eau, maintenance et remise en état des jointures d'ouvrants ;
- liées à l'hygiène et la sécurité (55 000 €): mise en sécurité des distributions électriques dans les bureaux, travaux de mises aux normes suite aux vérifications périodiques obligatoires.

Au titre des charges de fonctionnement, 2 718 200 € permettront de prendre en charge les dépenses liées aux loyers, aux frais d'électricité, d'eau et de gaz, au nettoyage des locaux, aux frais de gardiennage, aux assurances et aux frais divers destinés notamment à la signalétique, à l'achat de produits d'entretien et des petits équipements, à l'entretien des terrains, aux redevances d'occupation d'espaces publics, aux vérifications annuelles obligatoires en matière d'hygiène et de sécurité et à la subvention liée à la convention de

transfert Etat-Région concernant le fonctionnement des locaux de la Direction de l'Inventaire du Patrimoine.

Par ailleurs, 14 000 € sont prévus pour les dépenses du CESR.

Par ailleurs, une recette de 51 000 € est inscrite pour le remboursement des frais liés à l'antenne de Bruxelles par les Régions Limousin et Auvergne correspondant aux loyers et charges de fonctionnement du local.

Programme : Matériel, mobilier

- **Tableaux budgétaires 2010**

- *Les crédits de paiement*

	BP 2009		BP 2010	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sur AP				
Hors AP	411 000		554 000	
Sous-total	411 000	0	554 000	0
Fonctionnement				
Sur AE				
Hors AE	454 500		415 100	
Sous-total	454 500	0	415 100	0
TOTAL	865 500	0	969 100	0

- **Commentaires et explications de la proposition 2010**

Un montant de crédits de 969 100 € permettra notamment de prendre en charge les dépenses liées :

- à l'acquisition comprenant en particulier la rénovation de la sonorisation de l'hémicycle, l'acquisition de mobilier et l'aménagement de placards, le changement d'un monte charge ; l'installation ou la modification d'équipements (robinets économiseurs d'eau, lampes à basse consommation...) au titre de l'efficacité énergétique (14 000 €) ; et la mise en place de dispositifs pour faciliter la surveillance des locaux, la mise aux normes et l'actualisation des équipements de sécurité au titre de l'hygiène et de la sécurité (44 000 €) ;
- aux frais de location de matériel ;
- à l'entretien et la réparation du mobilier et du matériel ;
- à la maintenance du matériel technique dont 153 000 € au titre de l'efficacité énergétique et 10 000 € au titre de l'hygiène et de la sécurité.

Par ailleurs, 1 100 € sont prévus pour les dépenses du CESR.

Le montant des crédits réservés pour les frais des groupes d'élus s'élève à 34 000 €.

Programme : Systèmes d'Information

• **Tableaux budgétaires 2010**

- Les autorisations de programme et autorisations d'engagement

N° AP	Durée affectation	Type d'AP	LIBELLES	MONTANT	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013 et +
2008-1100	3 ans	P	PDSI	80 500	80 500			
TOTAL				80 500	80 500	0	0	0

- Les crédits de paiement

	BP 2009		BP 2010	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sur AP	464 000		583 000	
Hors AP	782 000		852 100	
Sous-total	1 246 000	0	1 435 100	0
Fonctionnement				
Sur AE				
Hors AE	1 851 000		1 852 100	
Sous-total	1 851 000	0	1 852 100	0
TOTAL	3 097 000	0	3 287 200	0

• **Commentaires et explications de la proposition 2010**

Au titre des projets des systèmes d'information : 804 000 €

583 000 € seront réservés à la poursuite de la mise en œuvre du Plan Directeur des Systèmes d'Information pour, pour les logiciels suivants :

- Coriolis : prestations d'accompagnement à la mise en œuvre de la version Web du logiciel
- Progos : prestations d'accompagnement au déploiement vers la Direction Générale Culture et Sports, la Direction Générale Formation Education et à la mise en place de la version Web
- Marco : acquisition du module "consultations simplifiées" et mise à jour de la plateforme portail d'achats
- CartoCentre : acquisition logiciel remplacement visualiseur
- Portail Xnet/Intranet/Extranets : prestations liées à la tierce maintenance applicative intranet et au portail Xnet
- Infrastructures : installation du Wifi dans le bâtiment Lentin et de visioconférence dans des salles de réunion, sécurisation desserte intra-bâtiments, mise en place d'une sonde réseau, acquisition d'un logiciel de gestion de VLAN (réseaux virtuels)
- Méthodes : accompagnement dans la démarche ITIL
- Cyclades : acquisition d'un logiciel de partage documentaire
- Magellan : montage du système décisionnel

Au titre de l'infrastructure informatique et réseau : 547 600 € permettront de nouvelles acquisitions et la maintenance de l'infrastructure réseau.

Au titre des logiciels : 697 000 €

Il s'agit de l'achat et du développement de logiciels, de progiciels sites et de leur maintenance.

Au titre des prestations de services : 472 300 €

Ces crédits permettront de prendre en charge les dépenses liées à l'infogérance, l'hébergement de sites web et les expertises dans les domaines de la gestion financière, des subventions, de l'information géographique et de la gestion électronique de documents.

Au titre des fournitures informatiques : 75 000 €

Au titre de la reprographie : 400 000 € sont inscrits pour la location et la maintenance du matériel.

Au titre des frais de télécommunications : 319 000 € sont inscrits pour les acquisitions de matériel de téléphonie, la réparation, la maintenance, les expertises en matière de téléphonie et les frais de télécommunications.

193 300 € sont par ailleurs prévus pour les dépenses du CESR.

Programme : Véhicules

- **Tableaux budgétaires 2010**

- Les crédits de paiement

	BP 2009		BP 2010	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sur AP				
Hors AP	300 000		302 000	
Sous-total	300 000	0	302 000	0
Fonctionnement				
Sur AE				
Hors AE	616 200		634 850	
Sous-total	616 200	0	634 850	0
TOTAL	916 200	0	936 850	0

- **Commentaires et explications de la proposition 2010**

Ces crédits permettront de prendre en charge les dépenses liées aux acquisitions à hauteur de 287 000 € qui correspondent au renouvellement de 14 véhicules. Le marché d'acquisition des véhicules intégrera les normes environnementales européennes.

Les autres dépenses concernent le fonctionnement courant du parc automobile et du car podium: entretien et réparation, carburant, frais d'autoroute, impôts et taxes.

Par ailleurs, 24 350 € sont prévus pour les dépenses du CESR.

Programme : Frais d'assemblée

- **Tableaux budgétaires 2010**

- Les crédits de paiement

	BP 2009		BP 2010	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sur AP				
Hors AP				
Sous-total	0	0	0	0
Fonctionnement				
Sur AE				
Hors AE	5 121 500		5 202 100	
Sous-total	5 121 500	0	5 202 100	0
TOTAL	5 121 500	0	5 202 100	0

- **Commentaires et explications de la proposition 2010**

Ces crédits permettront notamment de prendre en charge les dépenses liées aux indemnités des conseillers, leurs formations, aux frais de représentation de l'Assemblée, aux frais de déplacement des conseillers, aux frais d'assurances des conseillers et aux frais de sténographie.

Un crédit de 1 293 500 € est inscrit pour le CESR pour couvrir les dépenses de même nature.

Les frais des groupes d'élus pour ce programme d'actions s'élèvent à 167 200 €.

Programme : Frais d'administration

- **Tableaux budgétaires 2010**

- Les crédits de paiement

	BP 2009		BP 2010	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sur AP				
Hors AP			1 000	
Sous-total	0	0	1 000	0
Fonctionnement				
Sur AE				
Hors AE	2 281 500		2 160 000	
Sous-total	2 281 500	0	2 160 000	0
TOTAL	2 281 500	0	2 161 000	0

- **Commentaires et explications de la proposition 2010**

Les crédits affectés concernent principalement les opérations suivantes :

- achat de fournitures de bureau, de papier et de petit matériel,
- la documentation, les abonnements et les achats de données numériques,
- l'imprimerie et la reprographie,
- les frais d'affranchissement,
- les adhésions des associations,
- les frais de réception,
- les frais de contentieux,
- les frais de publicité et les dépenses diverses.

Un crédit de 85 500 € est prévu pour le CESR au titre de ce programme d'action.

Programme : Etudes

- **Tableaux budgétaires 2010**

- Les crédits de paiement

	BP 2009		BP 2010	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sur AP				
Hors AP				
Sous-total	0	0	0	0
Fonctionnement				
Sur AE	290 000		70 000	
Hors AE	510 000		500 000	
Sous-total	800 000	0	570 000	0
TOTAL	800 000	0	570 000	0

- **Commentaires et explications de la proposition 2010**

Le programme comprend :

- 70 000 € pour la mission de conseil juridique et financier au titre du crédit bail TER 2.
- 500 000 € pour les études réalisées par la Région, pouvant concerner tous les domaines d'intervention de la collectivité, et notamment l'élaboration des schémas régionaux et les transferts de compétences.

DOMAINE: COMMUNICATION

LES CREDITS DE PAIEMENT PAR DOMAINE

	BP 2009		BP 2010	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Communication				
Investissement				
Fonctionnement	4 800 000		4 800 000	
TOTAL	4 800 000	0	4 800 000	0

Programme : Communication

- **Description**
- **Tableaux budgétaires 2010**

- Les crédits de paiement

	BP 2009		BP 2010	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sur AP				
Hors AP				
Sous-total	0	0	0	0
Fonctionnement				
Sur AE				
Hors AE	4 800 000		4 800 000	
Sous-total	4 800 000	0	4 800 000	0
TOTAL	4 800 000	0	4 800 000	0

- **Commentaires et explications de la proposition 2010**

Les crédits de paiement prévus au BP, constants depuis 2004, ont été augmentés en 2009 pour se monter à 4 800 000 €. Comme chaque année, un plan de communication a été établi pour 2010 ; celui-ci reflète les actions de communication pour les différentes compétences du Conseil régional. Il permet de donner une vision claire des stratégies et des priorités du Conseil régional et de faire connaître l'institution. Par ailleurs, depuis 2009, l'édition du magazine régional est venue s'ajouter aux différentes opérations de communication contenues dans le plan de communication. Tiré à environ 400 000 exemplaires, ce trimestriel est diffusé par le biais de la Presse quotidienne régionale, dans les salles d'attente de la région, aux abonnés et dans les rues des principales villes de la région.

Sont programmées les actions suivantes :

- L'achat d'espaces (affichage, TV, radio, insertions presse, internet) : campagnes publicitaires pour le Salon des Métiers d'Art, la recherche, la formation professionnelle, l'égalité des chances, la promotion des animations nature, la promotion de la journée « Amusées-vous » dans les musées de la Région Centre, les forums et salons d'orientations, l'environnement et l'Agenda 21.

- L'édition du magazine régional O Centre (4 numéros par an) : Réalisation du magazine de 16 à 20 pages (rédaction, reportages photos, mise en page), impression et diffusion.

- La création et l'impression pour les campagnes publicitaires : Il s'agit des créations visuelles et audio-visuelles puis de l'impression des affiches et la duplication des vidéos et spots radio pour toutes les campagnes publicitaires.

- L'édition : Parallèlement aux campagnes publicitaires, nous éditons un certain nombre de brochures, plaquettes, guides tels que le guide de l'Apprentissage, les différentes plaquettes à destination des lycéens et apprentis sur l'action éducative, les brochures culturelles, le programme du Mois des Parcs, les plaquettes sur les mesures en faveur du développement durable, les cartons d'invitation et programmes relatifs à toutes les manifestations que nous organisons au niveau culturel et sportif, les documents liés au Salon des Métiers d'Art, l'Agenda 21, ...

- L'information et la presse

- Le matériel publicitaire

- La signalétique : Panneaux de chantier, signalétique des événements sportifs et culturels : fléchage, drapeaux, banderoles, kakémonos...

- L'événementiel : Réalisation de stands, animations, organisations de colloques, inaugurations... A titre d'exemple, nous pouvons citer l'espace de la Région sur le Printemps de Bourges et sa scène ouverte, l'organisation de la fête du Sport et des Trophées du Sport, l'organisation d'un espace Région sur différents festivals culturels, l'organisation de colloques et de débats, la présence de la Région au festival du film de Vendôme, la réalisation d'événements liés aux gares et aux TER, ou encore la présence de la Région aux Artisanales de Chartres.

- L'événementiel Sport : Conventions avec les clubs sportifs en échange de communication sur la Région lors des matches.

- Les relations publiques : Tout ce qui concerne l'organisation d'événements liés aux relations publiques, l'achat de places pour les événements parrainés par la Région, la mise en place de jeux concours pour sensibiliser les internautes aux événements, etc...

- L'internet, le multimédia : Création graphique sur le site, newsletter, ligne éditoriale et graphique du site jeunesocentre, référencement des sites sur les moteurs de recherche...

DOMAINE : MOYENS GENERAUX FINANCIERS

LES CREDITS DE PAIEMENT PAR DOMAINE

	BP 2009		BP 2010	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Moyens généraux financiers				
Investissement	236 000 000	319 367 000	241 300 000	332 835 661
Fonctionnement	22 008 500	786 622 400	21 008 500	784 015 974
TOTAL	258 008 500	1 105 989 400	262 308 500	1 116 851 635

Programme : Fiscalité directe

- **Description**

La fiscalité directe de la Région provient dorénavant de la Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) et de la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB), les produits liés à la Taxe Professionnelle sont d'ores et déjà compensés par des dotations de l'Etat.

Il est proposé de laisser inchangés les taux de fiscalité pour l'année 2010, en ce qui concerne les taux des taxes foncières, puisque le projet de réforme de la taxe professionnelle supprime cette taxe et donc le pouvoir fiscal régional sur celle-ci dès l'exercice 2010.

La Région ne peut plus se prononcer ni sur le taux ni sur les différentes exonérations afférentes à cette taxe. Néanmoins, le projet précise que la plupart des délibérations relatives aux exonérations de taxe professionnelle continueront à s'appliquer à la cotisation locale d'activité dans un premier temps.

L'ensemble des impôts composant l'actuelle fiscalité directe régionale (taxe professionnelle, taxes foncières bâtie et on bâtie) seront soit supprimés (taxe professionnelle) soit transférés au secteur communal (taxes foncières).

Ils seront remplacés par des impôts ou taxes nationaux avec répartition forfaitaire ainsi que par des dotations budgétaires.

Vote des taux en 2010 :

Il vous est proposé de fixer les taux de la manière suivante :

Fiscalité directe	Rappel des taux 2009	Taux proposés pour 2010	Progression
Taxe sur le foncier bâti	3,47 %	3,47 %	0 %
Taxe sur le foncier non bâti	8,62 %	8,62 %	0 %

Depuis 2005 les taux des taxes n'ont pas été augmentés.

La Région ne perçoit qu'un très faible produit de la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB), les bases imposables par la Région ayant été quasiment supprimées en 1993.

La notification des bases d'imposition n'ayant lieu qu'au 1^{er} trimestre de l'exercice, l'inscription des produits des différentes taxes au budget repose sur une estimation de leurs montants en fonction de l'évolution économique. Ces estimations sont ajustées en Décision Modificative, après notification des bases définitives.

Les bases ont été estimées de la manière suivante :

- pour la taxe sur le Foncier Bâti, une progression de 3% est appliquée. C'est la moyenne constatée les trois dernières années. Elle inclut une hypothèse de revalorisation forfaitaire des bases de 1,2%.

Bases	Rappel 2009	Estimation 2010
Taxe sur le foncier bâti	2 214 716 000	2 281 157 480
Taxe sur le foncier non bâti	9 398 000	9 773 920

- Le produit attendu s'établit comme suit :

Fiscalité directe (en €)	Imputation budgétaire	Montant notifié 2009	Proposition pour 2010
Taxe sur le foncier bâti	940-7311	76 850 645	79 156 165
Taxe sur le foncier non bâti	940-7311	810 108	842 512
TOTAL		77 660 753	79 998 677

• **Tableaux budgétaires 2010**

- *Les crédits de paiement*

	BP 2009		BP 2010	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sur AP				
Hors AP				
Sous-total	0	0	0	0
Fonctionnement				
Sur AE				
Hors AE		77 660 753		79 998 677
Sous-total	0	77 660 753	0	79 998 677

**Programme :
Fiscalité indirecte**

- **Description**

La fiscalité indirecte se compose de la taxe sur les cartes grises, de la taxe sur les permis de conduire ainsi que de la taxe additionnelle de l'apprentissage.

Au titre de la taxe sur les cartes grises :

Il vous est proposé de reconduire pour la **dixième année consécutive**, la décision prise concernant les cartes grises, **exonérant totalement les véhicules qui fonctionnent, exclusivement ou non, au moyen de l'énergie électrique, du gaz naturel véhicules ou du gaz de pétrole liquéfié.**

Par ailleurs, il vous est proposé de fixer le tarif de la taxe sur les cartes grises à 32,60 €. Cette modification correspond au niveau de l'inflation prévisionnelle pour 2010 (1,2%).

Le produit de la carte grise s'élèverait à 65,11 M€ en 2010, recette qui devrait être égale au produit fiscal pour l'année 2009. En effet, le marché du neuf continuera à bénéficier du dispositif de la prime à la casse même si celle-ci diminuera progressivement. Compte tenu du contexte économique encore difficile et de la fin prévue du dispositif de la prime à la casse, les prévisions 2010 ont une fois de plus été guidées par la prudence.

Fiscalité indirecte	Tarif en 2009	Proposition pour 2010
Cartes grises	32,21 €	32,60 €

Au titre de la taxe sur les permis de conduire :

Il vous est proposé de reconduire, pour la dixième année consécutive, la décision fixant à 0 € le montant de la taxe sur les permis de conduire

Fiscalité indirecte	Tarif en 2008	Proposition pour 2009
Permis de conduire	0 €	0 €

Au titre de la taxe additionnelle à la taxe d'apprentissage :

La Région perçoit 0,18 % de la taxe additionnelle à la taxe d'apprentissage, qui, après 4 années de mise en œuvre progressive, se substitue intégralement à la dotation de décentralisation relative à la Formation Professionnelle.

La Région n'a aucune marge sur la fixation du tarif de l'assiette.

Pour 2010, cette taxe devrait représenter 27,625 M€.

- **Tableaux budgétaires 2010**

- Les crédits de paiement

	BP 2009		BP 2010	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sur AP				
Hors AP				
Sous-total	0	0	0	0
Fonctionnement				
Sur AE				
Hors AE		96 894 000		92 741 874
Sous-total	0	96 894 000	0	92 741 874
TOTAL	0	96 894 000	0	92 741 874

**Programme :
Participations, dotations Etat**

Le Projet de Loi de Finances 2010 inscrit des ressources globales en évolution de 1,2 % pour les collectivités. Pour la Région Centre, l'ensemble des recettes issues de l'enveloppe normée (dotations FPCA, DGF forfaitaire, DGD résiduelle, DRES, dotations de compensation des exonérations fiscales) n'évolueront que de **0,13 %, soit de nouveau à un niveau inférieur à l'inflation estimée (+1,2%)**.

	Notifié et perçu 2009	BP 2010	Evolution
Compensations fiscales	11 593 756	10 915 748	-5,85%
DGF régionale	242 158 698	243 320 760	0,48%
DGD Résiduelle	18 511 029	18 511 029	0,00%
Dotations de décentralisation : FPCA	32 896 038	32 896 038	0,00%
Dotation prime apprenti (ICF)	39 401 666	39 401 666	0,00%
DRES	22 785 661	22 785 661	0,00%
	367 346 848	367 830 902	0,13%

- **Description**

Compte tenu des fortes contraintes budgétaires qui pèsent sur l'Etat en 2010, les collectivités locales devront continuer à participer à l'effort national.

En 2009, l'enveloppe normée des concours de l'Etat versés aux collectivités locales augmentait au rythme de l'inflation selon la règle du « zéro volume », en absorbant de surcroît une dotation supplémentaire, le FCTVA.

Pour 2010, le FCTVA n'est plus compris dans l'enveloppe normée. Cependant, globalement, les dotations ne progresseront pas au niveau de l'inflation : si la DGF augmente de la moitié de l'inflation, la plupart des dotations seront une nouvelle fois gelées en 2010 et les dotations de compensations fiscales serviront une fois de plus de variables d'ajustement à la baisse.

Enfin comme annoncé dans la partie fiscalité, la taxe professionnelle étant supprimée à partir de 2010, la Région percevra une « compensation relais » sous forme d'une dotation de l'Etat sur la base du produit issu des taux régionaux de 2008 appliqués aux bases déclarées au titre de 2010.

La mise en place de la réforme de la taxe professionnelle en 2010 se traduira par la suppression du reversement au titre du plafonnement à la valeur ajoutée.

1- La compensation relais, dotation de compensation de la suppression de la Taxe Professionnelle en 2010

Bases	Rappel 2009	Estimation 2010
Taxe professionnelle	4 611 949 000	4 796 426 960

Fiscalité directe	Rappel des taux 2008	Rappel des taux 2009
Taxe professionnelle	2,83 %	2,83 %

Le montant de cette compensation relais pour 2010 s'élèverait à 124,68 M€.

2- Les dotations de compensation fiscales

Le montant des compensations versées par l'Etat au titre des exonérations de la fiscalité directe a également été estimé :

Compensations des exonérations de fiscalité directe (en €)	Imputation budgétaire	Montant notifié 2009	Proposition pour 2010
Taxe d'habitation	940-74835	4 590 282	4 321 751
Taxe sur le foncier bâti	940-74834	1 093 954	1 029 958
Taxe sur le foncier non bâti	940-74834	4 179 492	3 934 992
Taxe professionnelle	940-74833	835 124	786 496
Taxe professionnelle- part recettes	940-74833	894 904	842 552
TOTAL		11 593 756	10 915 748

En 2010 comme en 2009, afin de maintenir le niveau de l'indexation de la DGF, outre la DCTP utilisée traditionnellement comme variable, trois dotations de compensations sont intégrées à l'enveloppe normée pour servir de variable d'ajustement :

- la dotation de compensation pour réduction pour création d'entreprises (RCE)
- la dotation de compensation relative aux exonérations de Taxe professionnelle pour réduction de la part recettes (qui était jusqu'en 2007 indexée sur le taux de croissance de la DGF)
- la compensation afférente aux exonérations de Foncier Non Bâti des terrains agricoles.

La poursuite de la réforme des dotations de l'Etat se traduit pour la Région par une perte de plus de 0,68 M€ entre 2009 et 2010 (après une perte de 1,2 M€ entre 2008 et 2009) sur les seules dotations de compensation.

3- Les dotations de l'Etat en fonctionnement

- la DGF

La principale dotation est constituée de la DGF des Régions qui intègre, depuis 2004, la compensation de la part salaires de Taxe Professionnelle, la dotation pour suppression de la Taxe d'Habitation, la dotation pour suppression des Droits de Mutation, et 95 % de l'ancienne DGD.

Les règles relatives à la péréquation n'ayant toujours pas été révisées, la Région Centre continuera en 2010 à être une région contributrice à la part péréquation. Compte tenu des incertitudes pesant sur l'indexation finale de la DGF des régions, il vous est proposé de porter la DGF de 242 M€ (BP 2009) à 243,32 M€ avec une part péréquation fixée à 80 %. La DGF évoluerait ainsi d'environ 0,48 %.

La DGF de l'ensemble des collectivités devrait évoluer globalement de la moitié de l'inflation, soit + 0,6%. L'évolution globale pour la DGF des régions reste incertaine à ce jour.

- la DGD résiduelle

La DGD résiduelle restera stable en 2010 et représentera 18,511 M€ (montant identique au produit perçu en 2009)

- les Dotations Formation Professionnelle et Apprentissage

La Région percevra également des dotations liées à la Formation Professionnelle et à l'apprentissage (Dotation pour la formation professionnelle des jeunes, Dotation pour les actions préparatoires, Dotation de revalorisation de la rémunération des stagiaires, indemnité compensatrice forfaitaire pour les apprentis).

En 2010, le gouvernement a prévu de geler, comme l'an passé, les dotations satellites de la DGF qui représenteraient 72,298 M€.

- la TIPP

La TIPP constitue la ressource accordée aux régions pour financer les compétences transférées par l'acte II de la décentralisation. Il s'agit d'une ressource sur laquelle la Région n'a quasiment pas de pouvoir, tant de fixation de l'assiette, que du tarif.

Chaque année, la loi de finances fixe un tarif appliqué à une assiette. Cette fraction est censée compenser les charges transférées. Force est de constater que les écarts demeurent importants.

Pour 2010, les premières estimations (PLF 2010) de fractions de tarifs attribuées à la Région Centre sont les suivantes :

⇒ 0,0600 € / litre pour le supercarburant sans plomb

⇒ 0,0425 € / litre pour le gazole.

La consommation a continué de chuter en 2009 (-2,5 % à la fin septembre en moyenne). En prenant en compte cet élément, et en supposant que la consommation se maintienne en 2010 du fait de la baisse des prix des carburants, le produit s'élèverait à 113 M€ environ en 2010.

Parallèlement, la part modulatrice, utilisée par l'ensemble des Régions, sera de nouveau mise en œuvre pour 2010. Le produit sera lui aussi dépendant de la consommation finale. (Estimation à 28 M€)

4 – Les dotations de l'Etat en investissement

- La Dotation Régionale d'Equipeement Scolaire (DRES)

Cette dotation, à l'époque intégrée à l'enveloppe normée, a été réformée. Le gouvernement envisageait, à compter de 2009, de l'indexer annuellement sur la formation brute du capital fixe (FBCF) des administrations publiques.

Dans le cadre de l'effort collectif demandé à l'ensemble des partenaires publics pour maîtriser les dépenses de l'Etat, la LFI 2009 a reconduit un montant égal à celui de 2008 pour la dotation régionale d'équipement scolaire. Il en sera de même en 2010.

La Dotation Régionale d'Equipeement Scolaire sera donc identique à la dotation 2009, soit 22,767 M€.

- Le FCTVA

Le Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée, calculé sur les investissements réalisés en maîtrise d'ouvrage directe par la Région au cours de l'année 2009, devrait être de 21,4 M€.

Le produit du FCTVA 2010 sera basé sur les dépenses d'investissement directes éligibles réalisées en 2009 compte tenu du dispositif de versement anticipé. Ce produit devrait être en hausse de 25% par rapport au produit perçu en 2009 au titre de 2007.

En effet, les investissements directs réalisés par la collectivité en 2009 seront plus élevés que l'année précédente, comme le conditionnait le dispositif de versement anticipé du FCTVA contenu dans le plan de relance.

La recette attendue passerait de 16,1 M€ à 21,4 M€.

- **Tableaux budgétaires 2010**

- Les crédits de paiement

	BP 2009		BP 2010	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sur AP				
Hors AP		38 867 000		44 185 661
Sous-total	0	38 867 000	0	44 185 661
Fonctionnement				
Sur AE				
Hors AE		613 880 390		611 075 423
Sous-total	0	613 880 390	0	611 075 423
TOTAL	0	652 747 390	0	655 261 084

Programme : Dette

- **Description**

Il s'agit de la gestion des emprunts contractés par la Région et des frais liés à la charge de la dette (remboursement en capital et frais financiers) et de la gestion active de la dette (lignes de trésorerie, remboursements temporaires et réaménagement de dette).

Emprunt

- L'équilibre de la section d'investissement du budget régional nécessite un volume d'emprunt de 88,5 M€,
- Cet emprunt permettra le financement des interventions en investissement à hauteur de 29 %.

Charge de la dette

- Au 1er janvier 2010, hors emprunts de fin d'année 2009, l'encours prévisionnel de la dette sera de 464 M€. En incluant un emprunt prévisionnel de 80 M€, celui-ci devrait se porter à 544 M€.
- Compte tenu de ces éléments et du niveau global de l'encours de la dette, le montant prévu pour 2010 pour l'annuité de la dette est fixé à 59,4 M€ (41,3 M€ pour le remboursement en capital et 18,1 M€ pour les intérêts).
- L'annuité totale de la dette représentera 5,9 % du budget régional, dont 1,8 % au titre des seuls intérêts.
- Au 20 octobre 2009, le taux moyen de la dette de la Région s'élève à 3,04 %, soit un niveau très inférieur au marché, la Région ayant en effet profité d'opportunités en milieu d'année pour sécuriser une grande partie de son encours vers taux fixe.

Gestion active de la dette

- Au cours d'un même exercice, l'encaissement des recettes et le décaissement des dépenses suivent des rythmes très différents. Le niveau des disponibilités sur le compte au Trésor varie donc quasiment tous les jours, et de manière significative, en fonction des entrées et sorties de fonds. Pour faire face à ces pics et creux de trésorerie importants, la Région dispose d'outils auxquels elle a recours depuis plusieurs années.

Les excédents de trésorerie, au contraire, peuvent être ajustés par des remboursements temporaires de dette à long terme et des opérations de refinancement avec un décalage dans le temps que permettent aujourd'hui les conventions financières signées avec nos partenaires bancaires. Les sommes ainsi remboursées peuvent être levées à nouveau dans l'année quand les besoins s'en font sentir. Elles engendrent donc des dépenses et des recettes en capital strictement équivalentes.

Les opérations de gestion de la dette menée en 2009 ont permis de faire des économies de frais financiers. Il est donc proposé pour 2010 de reconduire ce dispositif en inscrivant en dépenses et en recettes un montant de 200 M€.

Dans cette optique, une ligne de trésorerie d'un montant maximal de 160 M€ est également ouverte chaque année.

Modalités de recours aux instruments de couverture du risque de taux

Le recours aux instruments de couverture du risque de taux, autorisé par l'article 8 de la loi n° 85.695 du 11 juillet 1985 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier et dont les modalités sont explicitées par la circulaire interministérielle NOR/INT/B/92/00260/C du 15 septembre 1992, constitue un moyen complémentaire de se prémunir contre les soubresauts des marchés.

Les instruments de couverture de risque de taux permettent :

- **de limiter la variation d'un taux d'intérêt révisable :**

Le CAP (plafond), le FLOOR (plancher), le COLLAR (tunnel, combinaison du CAP et du FLOOR), y sont destinés.

- **de modifier la référence d'une dette**

Le contrat de SWAP est l'échange d'un taux d'intérêt contre un autre, par exemple un taux révisable contre un taux fixe. Aujourd'hui, les établissements financiers proposent de nombreux produits dérivés.

- **de figer à l'avance un taux d'intérêt**

Le contrat FORWARD/FORWARD (terme contre terme) consiste à figer à l'avance le taux d'un emprunt futur.

Ces techniques nécessitent une grande souplesse d'utilisation pour permettre une réponse très rapide de l'emprunteur aux propositions des établissements de crédit.

C'est l'organe délibérant de la collectivité qui fixe le cadre dans lequel l'exécutif peut mener ces opérations.

Il s'agit de prendre une délibération de principe qui n'implique pas l'utilisation de ces outils de façon automatique.

• **Tableaux budgétaires 2010**

- *Les crédits de paiement*

	BP 2009		BP 2010	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sur AP				
Hors AP	236 000 000	280 500 000	241 300 000	288 500 000
Sous-total	236 000 000	280 500 000	241 300 000	288 500 000
Fonctionnement				
Sur AE				
Hors AE	20 100 000		18 100 000	
Sous-total	20 100 000	0	18 100 000	0
TOTAL	256 100 000	280 500 000	259 400 000	288 500 000

**Programme :
Autres mouvements budgétaires**

LES MOUVEMENTS REELS

• **Description**

Sont inscrits dans ce programme différents crédits nécessaires à la gestion d'opérations budgétaires et comptables spécifiques ou exceptionnelles : les ouvertures d'AP et d'AE pour dépenses imprévues qui en M71 ne donnent pas lieu à l'ouverture correspondante de crédits de paiement, les admissions en non-valeur, les intérêts moratoires, les annulations de titres de recettes d'un exercice antérieur, etc.

Les mouvements divers

Parmi les postes de dépenses de ce programme d'action figurent notamment les remises gracieuses, annulations de titres de recettes sur exercices antérieurs, et autres charges financières à caractère exceptionnel et également des recettes liées à des trop-perçus...

Les admissions en non-valeur

Une admission en non-valeur ne s'assimile pas à une remise de dette ; elle constitue un apurement comptable provisoire qui ne fait pas obstacle à la reprise des poursuites à l'encontre des débiteurs dès lors que des informations nouvelles sont portées à la connaissance du payeur régional.

• **Tableaux budgétaires 2010**

- Les autorisations de programme et autorisations d'engagement

• **INVESTISSEMENT**

N° AP	Durée affectation	Type d'AP	LIBELLES	MONTANT	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013 et +
2010-1001	1 an	R	Dépenses imprévues	1 000 000				
TOTAL				1 000 000	0	0	0	0

• **FONCTIONNEMENT**

N° AE	Durée affectation	Type d'AP	LIBELLES	MONTANT	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013 et +
2010-1002	1 an	R	Dépenses imprévues	1 000 000				
TOTAL				1 000 000	0	0	0	0

- Les crédits de paiement

	BP 2009		BP 2010	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sur AP				
Hors AP				150 000
Sous-total	0	0	0	150 000
Fonctionnement				
Sur AE				
Hors AE	1 908 500	838 000	2 908 500	200 000
Sous-total	1 908 500	838 000	2 908 500	200 000
TOTAL	1 908 500	838 000	2 908 500	350 000

Dépenses : 2 908 500 M€ sont prévus pour les remises gracieuses, annulations de titres de recettes sur exercices antérieurs, admissions en non valeurs dont les premières listes vous sont proposées dans les dispositions diverses.

Recettes : Concernant les cessions à titre onéreux, il est proposé d'inscrire 0,150 M€ en recette sur le chapitre 954 (produits des cessions d'immobilisations) ainsi que 0,200 M€ pour des versements liés à des trop-perçus.

LES MOUVEMENTS D'ORDRE

En € par chapitres	Investissement	Fonctionnement
Crédits de paiement dépenses		
<i>Chapitre 925 : Opérations patrimoniales</i>	62 000 000	
<i>Chapitre 926 : Transferts entre sections</i>	101 255 000	
<i>Chapitre 946 : Opér. transferts entre section</i>		115 000 000
<i>Chapitre 953 : Virement section investissement</i>		173 319 539
Crédits de paiement recettes		
<i>Chapitre 925 : Opérations patrimoniales</i>	62 000 000	
<i>Chapitre 926 : Transferts entre sections</i>	115 000 000	
<i>Chapitre 946 : Opér. transferts entre section</i>		101 255 000
<i>Chapitre 951 : Virement section fonctionnement</i>	173 319 539	

• **Description**

Sont inscrits dans ce programme différents crédits nécessaires à la gestion d'opérations budgétaires spécifiques ne donnant pas lieu à des flux de trésorerie : amortissements, maîtrises d'ouvrage déléguées, Intérêts Cournon Non Echus (ICNE), virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement...

Les amortissements

L'amortissement des biens mobiliers et immobiliers est comptabilisé dans les écritures par une dépense de la section de fonctionnement (chapitre 946) et un produit de même valeur en section d'investissement (chapitre 926). Il s'agit d'une opération d'ordre qui ne génère pas de flux de trésorerie.

En 2010, la Région amortira les biens acquis jusqu'au 31/12/2009 en fonction des durées et catégories d'amortissement qui avaient été votées l'année de leur acquisition, ainsi que les biens acquis en 2006 et qui s'amortiront conformément aux règles adoptées en 2005.

Pour rappel, les durées d'amortissement pour les biens acquis avant le 1^{er} janvier 2005 sont les suivantes :

- 10 ans pour le mobilier et matériel de bureau
- 5 ans pour le matériel de transport et matériel informatique
- 3 ans pour les logiciels et progiciels
- 50 ans pour les biens immobiliers

Pour rappel, les durées d'amortissement pour les biens acquis à compter du 1^{er} janvier 2005 sont les suivantes :

Au titre des biens dont la Région est propriétaire ou affectataire :

- 1 an pour les frais d'études non suivis de réalisation et pour les frais d'insertion
- 2 ans pour les logiciels
- 4 ans pour la téléphonie, et le matériel roulant (hors ferroviaire)
- 5 ans pour les frais de recherche et développement, le matériel informatique
- 10 ans pour le matériel de bureau et mobilier, et pour le matériel technique
- 30 ans pour les bâtiments scolaires
- 50 ans pour les bâtiments administratifs de la Région

Au titre des subventions versées par la Région :

- 5 ans pour les subventions d'équipement versées aux personnes publiques (Etat, régions, Départements, Communes, Structures Intercommunales, autres groupements de collectivités et établissements publics locaux, organismes publics divers, SPIC)
- 15 ans pour les subventions d'équipement versées aux personnes privées
- 30 ans pour les subventions d'équipements versées dans le domaine ferroviaire (matériel, infrastructures,..)

Il est nécessaire d'ouvrir des crédits de 115 M€ en dépenses de fonctionnement (chapitre 946) et en recettes d'investissement (chapitre 926) pour les amortissements.

La M71 prévoit la neutralisation des amortissements. Cette procédure s'applique aux charges d'amortissement des bâtiments publics et aux subventions d'équipement versées. Ce dispositif facultatif (non encore utilisé par la Région) vise à neutraliser budgétairement la charge d'amortissement de ces biens. Pour l'année 2010, la neutralisation totale des amortissements s'élève à 89,750 M€.

Il est nécessaire d'ouvrir ces crédits en recettes d'investissement (chapitre 946) et en dépenses de fonctionnement (chapitre 926).

Au titre de l'amortissement de la DRES, il est nécessaire d'inscrire des crédits de 11,5 M€ en recettes de fonctionnement (chapitre 946) et en dépenses d'investissement (926).

Au cumul, la neutralisation des amortissements spécifiques et celle de la DRES s'élèvent à 101,250 M€.

Les maîtrises d'ouvrages déléguées

Les investissements réalisés en maîtrise d'ouvrage déléguée sont intégrés au patrimoine de la collectivité en fin d'exercice pour le montant des travaux effectivement réalisés au cours de l'année.

Ce transfert comptable des avances aux maîtres d'ouvrage délégués vers les comptes d'immobilisations de la collectivité est permis par un mouvement d'ordre au sein de la section d'investissement. Il donne lieu à l'intérieur du chapitre 925 à une dépense sur le compte 231 et à une recette sur le compte 238. Comme toute opération d'ordre, cet enregistrement comptable est sans incidence financière.

En conséquence, il vous est proposé d'inscrire :

- pour les lycées, en dépense et en recette, 60 M€.

Cessions à titre gratuit

Les cessions à titre gratuit s'analysent comme des subventions d'équipement versées en nature. Cette dépense est comptabilisée au chapitre 925 « opérations patrimoniales ».

Le même montant est inscrit en recettes pour sortir les biens du patrimoine régional.

Il est proposé d'inscrire 2 M€ en dépense et recette au chapitre 925 « opérations patrimoniales » au titre de la mesure Ordi'Centre, correspondant au montant des ordinateurs qui seront cédés aux étudiants au cours de l'année 2010 compte tenu du marché signé en 2009.

Le Prélèvement pour dépenses d'investissement

Le prélèvement permet d'équilibrer le budget pour chacune des deux sections. Il correspond à l'excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement. Le solde ainsi dégagé (épargne brute) est prélevé sur la section de fonctionnement (dépense au chapitre 953) et viré à la section d'investissement (recette au chapitre 951).

Il permet, après paiement de l'annuité en capital de la dette, d'autofinancer une partie des dépenses d'investissement.

Au BP 2010, le prélèvement s'élève à 173 319 539 €.

DOMAINE : GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Au cours des 3 dernières années, l'intégration des agents issus de la loi du 13 Août 2004 a constitué l'enjeu primordial de la politique Ressources Humaines.

En effet, la gestion induite par l'ensemble des missions décentralisées a profondément modifié le nombre et la structure des effectifs de la collectivité, passant d'une gestion d'environ 500 personnes avant la décentralisation, à plus de 3400 agents aujourd'hui.

Depuis 2004 la plupart des postes créés par la Région sont liés à la décentralisation. Hors transferts des personnels techniques des lycées, sur les 98 postes créés en 5 ans, 61 sont des emplois supports pour les compétences transférées, 7 postes sont dédiés à la gestion déléguée des fonds européens et 20 postes ont été créés pour la gestion des autres compétences régionales.

Fin 2008, une politique de Ressources Humaines a été élaborée définissant les axes de travail pour les 3 années à venir afin de l'adapter aux enjeux des politiques régionales.

C'est ainsi que les éléments de stratégie organisés autour de 4 axes et 11 actions intègrent le contexte local, en déclinant certains chantiers de l'Agenda 21 et sont, le moment venu, modifiés ou réorientés en fonction d'éléments de contexte national.

1. Un recrutement adapté aux enjeux de la Région

- A. Recrutement et accompagnement des travailleurs handicapés
- B. Analyse de l'organisation, des effectifs et des emplois

2. La valorisation des emplois et des compétences

- A. Cartographie des métiers
- B. Développement des carrières
- C. Evolution des compétences par la formation
- D. Evolution des systèmes de rémunérations

3. Un dialogue social renforcé et structuré

- A. Organiser les travaux des instances paritaires
- B. Organisation d'un dialogue social renforcé

4. Une collectivité exemplaire pour un management durable

- A. Promouvoir l'égalité Hommes/Femmes
- B. Elaborer une Charte de service public
- C. Simplifier les procédures

L'année 2009 a été particulièrement rythmée par un dialogue social renforcé et mieux structuré, qui a permis d'aboutir à des accords importants pour les agents de la collectivité, sur deux volets, notamment :

- Le développement des carrières des agents
- L'évolution des régimes indemnitaires.

Les impacts budgétaires des décisions prises par la collectivité, sont intégrés au budget 2010, lequel présente une augmentation globale de 4,9% par rapport à l'année 2009, soit 5 182 400€.

Ces montants financiers incluent, les derniers transferts de personnels liés à l'acte II de la décentralisation, qui pèsent pour près de 20% de cette augmentation. 50% concernent les évolutions statutaires, 27% sont le résultat des décisions prises par la collectivité pour le développement des compétences et des carrières et 3% sont consacrés à l'évolution des autres dépenses de personnels.

Le domaine des Ressources Humaines, comprend 2 programmes, un programme « masse salariale » qui globalise l'ensemble des agents de la collectivité, et un programme « autres dépenses » qui regroupe tout ce qui ne concerne pas les rémunérations.

LES CREDITS DE PAIEMENT PAR DOMAINE

	BP 2009		BP 2010	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES				
Investissement				
Fonctionnement	105 722 600	2 691 000	110 905 000	2 942 000
TOTAL	105722600	2691000	110905000	2942000

Programme : Masse salariale

• Description

La masse salariale se compose des rémunérations et charges de l'ensemble des agents employés par la collectivité quelque soit leur statut. Il s'agit plus particulièrement :

- Des agents titulaires et des agents contractuels (contrat de 3 ans et CDI),
- Du remboursement des frais de personnel des agents mis à disposition de la collectivité, notamment par la SNCF. Ils sont au nombre de 5,
- Des agents non titulaires (sur postes vacants, en besoins occasionnels, en remplacement et de saisonniers),
- Des experts qui interviennent pour le compte des Directions,
- Des indemnités versées au payeur régional,
- Des agents affectés aux groupes politiques,
- Des collaborateurs de Cabinet,
- Des agents en contrat aidé dans les lycées,
- Des apprentis,
- Des étudiants stagiaires.

Cette masse salariale comporte également les rémunérations et charges des personnels liées aux transferts de compétences. Il s'agit des agents des lycées, des agents du Service Régional de l'Inventaire, du secteur Sanitaire et Social, du château de Chaumont sur Loire, et des emplois dit « support » nécessaires pour la gestion des agents transférés.

Les recettes se composent des remboursements liés au diverses rémunérations et charges issus des éléments suivants :

- Des régularisations de salaires et de charges,
- Des indemnités journalières de sécurité sociale perçues par le Conseil régional dans le cadre de la subrogation pour les agents non titulaires,
- Des salaires et des charges des agents affectés à l'antenne de Bruxelles versés par les régions Auvergne et Limousin (à hauteur de 20% chacune pour le responsable de l'antenne et 1/3 pour le second agent),
- Des salaires et des charges des personnels mis à disposition par la Région Centre auprès d'autres structures,

- Des remboursements par l'Etat d'environ 90% du salaire brut des agents en contrat aidé.

- **Tableaux budgétaires 2010**

- Les crédits de paiement

	BP 2009		BP 2010	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sur AP				
Hors AP				
Sous-total	0	0	0	0
Fonctionnement				
Sur AE				
Hors AE	99 870 900	2 191 000	104 901 100	2 232 000
Sous-total	99 870 900	2 191 000	104 901 100	2 232 000
TOTAL	99 870 900	2 191 000	104 901 100	2 232 000

- **Commentaires et explications de la proposition 2010**

Les principales évolutions attendues pour 2010, sont de 3 ordres. Celles directement induites par des évolutions statutaires ou textes nationaux, celles issues de l'acte II de la décentralisation et celles décidées par la collectivité dans le cadre de sa politique Ressources Humaines.

L'augmentation globale sur ce programme par rapport à l'année 2009 est de 5.030.200 €

1. Les évolutions statutaires : + 2 540 000€ soit 51%

- o Le Glissement/Vieillesse/Technicité (GVT - avancement de grade, d'échelon et promotion interne) pour les agents titulaires et la revalorisation des salaires des agents contractuels : + 1.618.600 € dont 1.153.200 € pour les agents des lycées,
- o La revalorisation de la valeur du point (estimée à 0,8% et versé en 2 fois. 0,5% au 1^{er} juillet et 0,3% au 1^{er} octobre) et du SMIC pour les apprentis et les emplois aidés (estimée à 2,6% au 1^{er} juillet 2010) : + 921.400 € dont 670.400 € pour les agents des lycées.

2. Les derniers transferts de personnel de l'acte II de la décentralisation : + 998 400€ soit 20%

- o Le transfert de 16 agents des lycées agricoles au 1^{er} janvier 2010 : + 575.500 € pour lesquels il est nécessaire de créer des supports budgétaires soit seize postes d'adjoint technique des établissements d'enseignement,
- o Le transfert de 8 agents du château de Chaumont sur Loire au 1^{er} janvier 2010 : + 422.900 € pour lesquels il est nécessaire de créer des supports budgétaires soit sept postes d'adjoint du patrimoine et un poste d'assistant de conservation du patrimoine. Compte tenu de la spécificité des activités de ces agents, il est nécessaire de créer les indemnités pour travail dominical et jours fériés.

3. Les évolutions liées à la politique Ressources Humaines de la collectivité : + 1 491 800€ soit 29%

- o Les évolutions du régime indemnitaire, rendues nécessaires par un positionnement de notre Région parmi les dernières au niveau national (19^{ième} sur 22, sur la majeure partie des cadres d'emplois): + 1.641.700 € dont 1.379.500 € pour les agents des lycées,
- o Les dispositifs de l'Etat prévoyaient pour 2009, une remise en cause du nombre de contrats aidés. Le budget primitif 2009 avait donc prévu cette baisse, or le maintien de cette politique a été réaffirmé en cours d'année et engendre donc un effet report sur le budget 2010 :+ 347.900 €,
- o L'augmentation du coût des agents mis à disposition de la Région Centre (notamment par la SNCF) : + 46.000 €,
- o L'effet report en année pleine des créations intervenues en 2009 et la pérennisation d'un emploi intervenant depuis septembre 2008 à la Direction de l'Agriculture et de la Forêt sur le cadre d'emplois d'ingénieur : + 105.800€,
- o Les crédits pour la création d'un poste de catégorie A de non titulaire, pour une période de 26 mois, sur le grade d'attaché territorial ayant un niveau d'étude BAC +3 ou équivalent en charge des trois projets retenus au titre du fonds d'expérimentation pour la jeunesse du Haut Commissariat à la Jeunesse (projets Hirsch) : + 50.400 €, faisant l'objet d'une compensation à hauteur de 100%.
- o Parmi les agents des lycées ayant opté pour un détachement sans limitation de durée (460 personnes), 29% d'entre eux ont, au cours de l'année 2009, exprimé leur demande d'intégration dans la FPT. Ce choix limite le montant des charges patronales et permet de minimiser les mesures ci-dessus (-700.000€)

La masse salariale des agents des lycées représente 66,5% de ce programme soit 73.806.500 € sur les 104 901 100€.

Programme : Autres dépenses de personnel

• Description

Les autres dépenses de personnel sont constituées des dépenses liées en grande partie à la politique d'accompagnement médico-social de la collectivité et à celle volontariste concernant la formation des agents et notamment des agents des lycées.

• Le volet médico-social :

Il est composé des divers avantages sociaux accordés aux agents par la collectivité de manière directe (mutuelles subventionnées, Titres Restaurant, Chèques Emploi Service Universel, remboursement des titres transport domicile-travail, chèques cadeau pour les enfants du personnel) ou par le biais d'organismes (Fonds National d'Action Sanitaire et Sociale, et subvention au Comité des Œuvres Sociales).

La région a également souhaité se doter d'un service d'assistance sociale et fait appel le cas échéant à des psychologues pour répondre aux besoins des agents, notamment depuis l'arrivée des personnels des lycées.

• Le volet développement des compétences :

Consciente de l'importance que revêt une politique de développement des compétences, la Région consacre pour 2010 un budget en stabilité par rapport à 2009 avec 1 127 000€ pour la formation de l'ensemble de ses agents et des déplacements correspondants. L'accueil des derniers agents transférés n'a pas pour effet l'augmentation des dépenses de formation, car la collectivité avait décidé de proposer des formations à la totalité de ses agents, sans tenir compte de leur situation de mise à disposition.

• **Les autres frais :**

Ils sont constitués des assurances relatives au personnel (responsabilité civile et risques statutaires), des rémunérations des fournisseurs des Titres Restaurant et des Chèques Emploi Service Universel, des rachats de concours, des frais d'annonces et des cabinets de recrutement, des dotations vêtements et de la communication interne.

Les recettes venant alimenter le programme « Autres dépenses de personnel » se composent des remboursements suivants :

- la part agent pour les Titres Restaurant (50% de la valeur faciale),
- la part agent pour les Chèques Emploi Service Universel (60 à 50% de la valeur faciale),
- le remboursement au titre de l'assurance « risques statutaires des agents affiliés à la CNRACL et celui des agents détachés ».

• **Tableaux budgétaires 2010**

- *Les crédits de paiement*

	BP 2009		BP 2010	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Investissement				
Sur AP				
Hors AP				
Sous-total	0	0	0	0
Fonctionnement				
Sur AE				
Hors AE	5 851 700	500 000	6 003 900	710 000
Sous-total	5 851 700	500 000	6 003 900	710 000
TOTAL	5 851 700	500 000	6 003 900	710 000

• **Commentaires et explications de la proposition 2010**

Les principales évolutions constatées depuis 2007 sur ce programme sont dues à l'augmentation du nombre d'agents dans le cadre de l'intégration des personnels transférés. Il est important de rappeler que la collectivité a vu ses effectifs passer de 500 agents à près de 3400, tout statut confondu.

Le volet médico-social est le plus important car il représente à lui seul 47,4% des Autres Dépenses de Personnel, avec 2.845.900 €.

La variation par rapport à l'année 2009 est de 152.200 € et concerne précisément ce volet médico-social avec + 204.200 €.

Les autres frais présentent une baisse de 59.500 €. Ils répondent à un objectif qui s'inscrit dans le cadre de notre Agenda 21. Utiliser au maximum les outils informatiques, en dématérialisant davantage le recours à des annonces de recrutement sur des sites Internet, et en proposant un journal interne sous format numérique en lieu et place d'un outil papier.

Parmi ces dépenses, on peut identifier la part consacrée aux seuls agents des lycées, qui représentent près de 61,6% du budget global des « Autres dépenses de personnel » et s'élèvent à 3.701.100 €.

L'augmentation des recettes par rapport au BP 2009 est de 210.000 €. Elle est en partie liée à la hausse des dépenses en matière de politique sociale (notamment du remboursement de la part agent sur l'achat des Titres Restaurant et des Chèques Emploi Service Universel), mais aussi à l'augmentation des remboursements relatifs au contrat « risques statutaires » couvrant les risques santé (hors maladie) des agents fonctionnaires.

BUDGET PRIMITIF 2010

DECISIONS

A – Le vote par fonction

Le vote du budget primitif 2010 intervient selon le mode de vote par fonction adopté par l'Assemblée plénière du 16 décembre 2004 (DAP n° 04.05.04). La liste des fonctions est la suivante :

- Fonction 0 : Services généraux
- Fonction 1 : Formation professionnelle, apprentissage, formations sanitaires et sociales
- Fonction 2 : Enseignement
- Fonction 3 : Culture, sports
- Fonction 4 : Santé et action sociale
- Fonction 5 : Aménagement du territoire
- Fonction 6 :
- Fonction 7 : Environnement
- Fonction 8 : Transports
- Fonction 9 : Action économique

Le budget primitif 2010 est voté en application du règlement financier adopté par l'Assemblée plénière de décembre 2004. Il prévoit notamment la gestion pluriannuelle en autorisations de programmes pour la section d'investissement, et en autorisations d'engagements pour la section de fonctionnement.

La balance générale du Budget primitif 2010 s'établit comme ci-après :

BALANCE GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2010

		CREDITS DE PAIEMENT		AP / AE
Chap.	Libellé	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES
SECTION D'INVESTISSEMENT				
Opérations réelles		548 860 700	361 796 161	204 298 896
	90 Opérations ventilées	307 560 700	51 746 161	
	900 Services généraux	17 322 500	14 545 000	180 500
	901 Formation professionnelle/apprentissage	9 585 000	0	2 400 000
	902 Enseignement	95 272 500	22 985 661	69 770 000
	903 Culture, sports et Loisirs	12 984 075	5 642 300	10 056 000
	904 Santé et action sociale	0	0	-
	905 Aménagement des territoires	77 215 491	0	66 198 000
	907 Environnement	6 869 831	0	9 731 396
	908 Transports	40 479 261	1 460 000	8 765 000
	909 Action économique	47 832 042	7 113 200	37 198 000
	92 Opérations non ventilées	241 300 000	310 050 000	
	921 Taxes non affectées	0	0	-
	922 Dotations et participations non affectées	0	21 400 000	-
	923 Dettes et autres opérations financières	241 300 000	288 500 000	-
	954 Produit des cessions d'immobilisations	0	150 000	-
Opérations d'ordre		163 255 000	350 319 539	1 000 000
	925 Opérations patrimoniales	62 000 000	62 000 000	-
	926 Transferts entre sections	101 255 000	115 000 000	-
	95 Chapitre de prévision sans réalisation			
	951 Virement de la section fonctionnement		173 319 539	-
	950 Dépenses imprévues			1 000 000
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		712 115 700	712 115 700	205 298 896
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Opérations réelles		645 917 835	832 982 374	42 018 500
	93 Opérations ventilées	624 169 135	80 568 066	
	930 Services généraux	65 001 650	12 878 000	-
	931 Formation professionnelle/apprentissage	219 086 000	64 851 666	16 177 000
	932 Enseignement	133 771 580	2 348 000	600 000
	933 Culture, sports et Loisirs	28 015 400	0	-
	934 Santé et action sociale	0	0	-
	935 Aménagement des territoires	7 816 850	0	596 500
	937 Environnement	7 853 244	40 000	330 000
	938 Transports	128 598 411	173 000	2 650 000
	939 Action économique	34 026 000	277 400	21 665 000
	94 Opérations non ventilées	21 748 700	752 414 308	
	940 Impositions directes	0	79 998 677	-
	941 Autres impôts et taxes	0	234 091 874	-
	942 Dotations et participations non affectées	0	438 323 757	-
	943 Opérations financières	21 008 500	0	-
	944 Frais de fonctionnement groupes d'élus	740 200	0	-
	945 Dotations aux provisions	0	0	-
Opérations d'ordre		288 319 539	101 255 000	1 000 000
	946 Opér. d'ordre de transferts entre section	115 000 000	101 255 000	-
				-
	95 Chapitre de prévision sans réalisation	173 319 539	-	-
	953 Virement à la section d'investissement	173 319 539		-
	952 Dépenses imprévues			1 000 000
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		934 237 374	934 237 374	43 018 500

En mouvements réels, les dépenses et les recettes totales s'élèvent à 1 194 778 535 € :
dont dépenses : 548 860 700 € en investissement et 645 917 835 € en fonctionnement.
dont recettes : 361 796 161 € en investissement et 832 982 374 € en fonctionnement.

En mouvements d'ordre, les recettes et les dépenses s'élèvent à 451 574 539 € :
dont dépenses : 163 255 000 € en investissement et 288 319 539 € en fonctionnement.
dont recettes : 350 319 539 € en investissement et 101 255 000 € en fonctionnement.

Au sein de ces mouvements, le prélèvement pour dépenses d'investissement s'établit à 173 319 539 €.

Au titre des ouvertures budgétaires d'AP et d'AE, le total s'élève à 248 317 396 €, dont 205 298 896 € au titre des AP et 43 018 500 € au titre des AE.

FONCTION 0 : SERVICES GENERAUX

Cette fonction correspond aux secteurs d'activité "Europe et coopération décentralisée" et "moyens généraux" de la présentation fonctionnelle.

Mouvements réels : opérations ventilables

- Les autorisations budgétaires sont les suivantes :

En € par chapitres	Investissement 900	Fonctionnement 930
Autorisations de programme	180 500,00	
Autorisations d'engagement		0,00
Crédits de paiement dépenses	17 322 500,00	65 001 650,00
<i>dont moyens généraux</i>	<i>2 647 500,00</i>	<i>55 003 650,00</i>
<i>dont Europe et coopération décentralisée</i>	<i>14 675 000,00</i>	<i>9 998 000,00</i>
Crédits de paiement recettes	14 545 000,00	14 728 000,00
<i>dont moyens généraux</i>	<i>0,00</i>	<i>3 018 000,00</i>
<i>dont Europe et coopération décentralisée</i>	<i>14 545 000,00</i>	<i>11 710 000,00</i>

Mouvements réels : opérations non ventilables

- Les autorisations budgétaires sont les suivantes :

En € par chapitres	Investissement	Fonctionnement
Crédits de paiement dépenses		
<i>Chapitre 923 : Dette et autres opérations financ.</i>	<i>241 300 00,00</i>	
<i>Chapitre 943 : Opérations financières</i>		<i>21 008 500,00</i>
<i>Chapitre 944 : Frais fonctionnement des groupes</i>		<i>740 200,00</i>
Crédits de paiement recettes		
<i>Chapitre 922 : Dotations et participations</i>	<i>21 400 000,00</i>	
<i>Chapitre 923 : Dette et autres opérations financ.</i>	<i>288 500 000,00</i>	
<i>Chapitre 940 : Impositions directes</i>		<i>79 998 677,00</i>
<i>Chapitre 941 : Autres impôts et taxes</i>		<i>234 091 874,00</i>
<i>Chapitre 942 : Dotations et participations</i>		<i>438 323 757,00</i>

- Les abondements d'autorisations de programme de la sous-fonction 0202 "autres moyens généraux » sont les suivants (900) :

Libellé AP	Année	Code	Type d'AP	Durée d'affectation	Montant
PLAN DIRECTEUR DES SYSTEMES D'INFORMATION	2008	1100	P	3 ans	80 500,00
APPUI AUX PROJETS DE COOPERATION INTERNATIONALE	2010	1694	R	1 an	100 000,00

Chapitres des mouvements d'ordre et des prévisions sans réalisation :

- Les autorisations budgétaires sont les suivantes :

En € par chapitres	Investissement	Fonctionnement
Autorisations de programme (950)	1 000 000,00	
Autorisations d'engagement (952)		1 000 000,00
Crédits de paiement dépenses		
<i>Chapitre 925 : Opérations patrimoniales</i>	<i>62 000 000,00</i>	
<i>Chapitre 926 : Transferts entre sections</i>	<i>101 255 000,00</i>	
<i>Chapitre 946 : Opér. transferts entre section</i>		<i>115 000 000,00</i>
<i>Chapitre 953 : Virement section investissement</i>		<i>173 319 539,00</i>
Crédits de paiement recettes		
<i>Chapitre 925 : Opérations patrimoniales</i>	<i>62 000 000,00</i>	
<i>Chapitre 926 : Transferts entre sections</i>	<i>115 000 000,00</i>	
<i>Chapitre 946 : Opér. transferts entre section</i>		<i>115 000 000,00</i>
<i>Chapitre 951 : Virement section fonctionnement</i>	<i>173 319 539,00</i>	

- Les ouvertures d'autorisations de programme sont les suivantes :

Libellé AP	Année	Code	Type d'AP	Durée d'affectation	Montant
DEPENSES IMPREVUES	2010	1001	R	1 an	1 000 000,00

- Les ouvertures d'autorisations d'engagement sont les suivantes :

Libellé AE	Année	Code	Type d'AE	Durée d'affectation	Montant
DEPENSES IMPREVUES	2010	1002	R	1 an	1 000 000,00

FONCTION 1 : FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE

En € par chapitres	Investissement 901	Fonctionnement 931
Autorisations de programme	2 400 000	
Autorisations d'engagement		16 177 000
Crédits de paiement dépenses	9 585 000	219 086 000
Crédits de paiement recettes		25 450 000

Sous-fonction 11 : Formation professionnelle

- **Les ouvertures d'autorisations de programme sont les suivantes (901) :**

Libellé AP	Année	Code	Type d'AP	Durée d'affectation	Montant
GP - EQUIPEMENTS AFPA	2010	7800	CP	1 an	300 000,00
EQUIPEMENTS DES CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE	2010	0179	R	1 an	100 000,00

- **Les abondements d'autorisations d'engagement sont les suivantes (931) :**

Libellé AE	Année	Code	Type d'AE	Durée d'affectation	Montant
FINANCEMENT DES ACTIONS DE QUALIFICATION 2010	2009	0573	P	2 ans	1 000 000,00
FINANCEMENT DES ACTIONS SAVOIRS DE BASE 2010	2009	0574	P	2 ans	600 000,00
FINANCEMENT DES ACTIONS D'INSERTION 2010	2009	0575	P	2 ans	600 000,00
REMUNERATIONS 2010	2009	0925	P	2 ans	4 627 000,00

Sous-fonction 12 : Apprentissage

- **Les ouvertures d'autorisations de programme sont les suivantes (901) :**

Libellé AP	Année	Code	Type d'AP	Durée d'affectation	Montant
PLAN ANNUEL D'EQUIPEMENT DES CFA	2010	0180	R	1 an	2 000 000,00

Sous-fonction 13 : Formations sanitaires et sociales

- **Les ouvertures d'autorisations d'engagement sont les suivantes (931) :**

Libellé AE	Année	Code	Type d'AE	Durée d'affectation	Montant
BOURSES SECTEUR SANITAIRE 2010-2011	2010	3008	P	2 ans	6 700 000
BOURSES SECTEUR SOCIAL 2010-2011	2010	3009	P	2 ans	2 650 000

FONCTION 2 : ENSEIGNEMENT

En € par chapitres	Investissement 902	Fonctionnement 932
Autorisations de programme	69 770 000	
Autorisations d'engagement		600 000
Crédits de paiement dépenses	95 272 500	59 965 080
Crédits de paiement recettes	200 000	8 323 000

Au titre des lycées :

- **Les ouvertures ou abondements d'autorisations de programme de la sous-fonction 222 "lycées publics" sont les suivants (902) :**

Libellé AP	Année	Code	Type d'AP	Durée d'affectation	Montant
EXTENSIONS RESTRUCTURATIONS	2004	0014	R		15 200 000,00
EXTENSIONS RESTRUCTURATIONS	2006	0014	R		3 600 000,00
EXTENSIONS RESTRUCTURATIONS	2010	0014	P	1 an	5 400 000,00
GROSSES REPARATIONS, GROS ENTRETIENS (GRGE)	2009	1214	R		2 000 000,00
GROSSES REPARATIONS, GROS ENTRETIENS (GRGE)	2010	1214	R	1 an	7 240 000,00
ENTRETIEN, MAINTENANCE ET MISE EN CONFORMITE	2008	0013	R		300 000,00
ENTRETIEN, MAINTENANCE ET CADRE DE VIE	2010	0013	R	1 an	9 000 000,00
ACQUISITION, RENOUVELLEMENT, REPARATION DE BIENS MEUBLES	2010	0007	R	1 an	16 500 000,00
ETUDES PREALABLES ET FONCIER	2010	0933	R	1 an	1 000 000,00

La durée d'affectation de l'AP 2009-1214 est modifiée :

Chapitre-fonction	Type d'enveloppe	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Durée d'affectation initiale	Date initiale de fin d'affectation	Nouvelle date de fin d'affectation proposée
902-222	R	2009	1214	GROSSES REPARATIONS, GROS ENTRETIENS (GRGE)	1 an	31/12/2009	31/12/2010

- **Les ouvertures d'autorisations de programme de la sous-fonction 223 "lycées privés" sont les suivantes (902) :**

Libellé AP	Année	Code	Type d'AP	Durée d'affectation	Montant
AIDE À L'INVESTISSEMENT DANS L'ENSEIGNEMENT PRIVE SOUS CONTRAT	2010	0012	R	1 an	5 000 000,00

Au titre de l'enseignement supérieur, sous fonction 23 :

- **Les ouvertures d'autorisations de programme sont les suivantes (902) :**

Libellé AP	Année	Code	Type d'AP	Durée d'affectation	Montant
GP - POLE VILLE ET URBANISME 2ème PHASE	2010	7613	CP	4 ans	2 000 000,00
ENIVL	2007	1604	P		80 000,00
UNIVERSITE NUMERIQUE	2010	0460	P	1 an	250 000,00
FOURNITURES D'ORDINATEURS PORTABLES	2010	1475	R	1 an	2 200 000,00

La durée d'affectation de l'AP 2007-1604 est modifiée :

Chapitre-fonction	Type d'enveloppe	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Durée d'affectation initiale	Date <u>initiale</u> de fin d'affectation	<u>Nouvelle date de fin</u> d'affectation proposée
902-23	P	2007	1604	ENIVL	1 an	31/12/2007	31/12/2009

- **Les ouvertures ou abondements d'autorisations d'engagements sont les suivantes (932) :**

Libellé AE	Année	Code	Type d'AE	Durée d'affectation	Montant
ESCEM	2010	1890	P	3 ans	300 000,00
MISE À DISPOSITION D'ORDINATEURS	2010	0475	R	1 an	300 000,00

FONCTION 3 : CULTURE, SPORTS ET LOISIRS

En € par chapitres	Investissement 903	Fonctionnement 933
Autorisations de programme	10 056 000	
Autorisations d'engagement		
Crédits de paiement dépenses	12 984 075	28 015 400
Crédits de paiement recettes	5 642 300	

Au titre de la culture :

- **Les ouvertures d'autorisations de programme pour la sous-fonction 312 "activités culturelles et artistiques" sont les suivantes (903) :**

Libellé AP	Année	Code	Type d'AP	Durée d'affectation	Montant
FONDS DE SOUTIEN A LA CREATION CINEMATOGRAPHIQUE ET AUDIOVISUELLE	2010	1899	R	1 an	1 620 000,00
ITINERANCE REGIONALE	2010	0315	R	1 an	60 000,00
OPERATIONS DE DEVELOPPEMENT LOCAL	2010	0006	R	1 an	90 000,00
CREATION ET RENOVATION TECHNIQUE DES SALLES DE CINEMA	2010	0010	R	1 an	100 000,00
ACQUISITION D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE	2010	0386	R	1 an	116 000,00
CULTURE O CENTRE	2010	1447	R	1 an	30 000,00
LIVRE AU CENTRE	2010	1448	R	1 an	30 000,00

- **Les ouvertures d'autorisations de programme pour la sous-fonction 313 "patrimoine" sont les suivantes (903) :**

Libellé AP	Année	Code	Type d'AP	Durée d'affectation	Montant
CHAUMONT INVESTISSEMENT	2010	3108	R	1 an	50 000,00
AIDES DIRECTES PARCS ET JARDINS	2010	0880	R	1 an	80 000,00
EQUIPEMENT TECHNIQUE INVENTAIRE	2010	3004	R	1 an	10 000,00
PLAN NUMERISATION INVENTAIRE	2010	3104	P	3 ans	140 000,00
GP - MAISON DE LA CULTURE DE BOURGES	2010	7115	CP	4 ans	2 000 000,00
GP - CENTRE D'ART D'OLIVIER DEBRE	2010	7114	CP	4 ans	2 700 000,00
FRAC ACQUISITION D'ŒUVRES	2010	0717	R	1 an	130 000,00
FONDS D'INVESTISSEMENT POUR LES MUSEES ET INSTITUTS D'ARTS PLASTIQUES	2010	1124	R	1 an	50 000,00
F.R.R.A.B.	2010	0293	R	1 an	20 000,00
F.R.A.M.	2010	0368	R	1 an	100 000,00
F.R.A.R.	2010	0057	R	1 an	30 000,00

Au titre du sport :

- **Les ouvertures d'autorisations de programme sont les suivantes (903) :**

Libellé AP	Année	Code	Type d'AP	Durée d'affectation	Montant
AIDE À L'EQUIPEMENT DES CLUBS	2010	0458	R	1 an	1 200 000,00
CONSTRUCTION D'INSTALLATIONS SPORTIVES	2010	0459	R	1 an	1 500 000,00

FONCTION 5 : AMENAGEMENT DES TERRITOIRES

En € par chapitres	Investissement 905	Fonctionnement 935
Autorisations de programme	66 198 000	
Autorisations d'engagement		596 500
Crédits de paiement dépenses	77 215 491	7 816 850
Crédits de paiement recettes		

Au titre des territoires solidaires :

- **Les ouvertures ou abondements d'autorisations de programme pour la sous-fonction 52.1 "agglomérations" sont les suivantes (905) :**

Libellé AP	Année	Code	Type d'AP	Durée d'affectation	Montant
CONTRAT REGIONAL AGGLOMERATION DU PAYS DES CHATEAUX ET DU BLESOIS	2007	0861	C	4 ans	3 465 000,00
CONTRAT REGIONAL AGGLOMERATION ORLEANS 3G	2010	1462	C	4 ans	40 310 000,00

- **Les ouvertures d'autorisations de programme pour la sous-fonction 53.2 « autres espaces de développement » sont les suivantes (905) :**

Libellé AP	Année	Code	Type d'AP	Durée d'affectation	Montant
EQUIPEMENTS STRUCTURANTS : FOND SUD	2010	0702	R	1 an	2 500 000,00

- **Les ouvertures ou abondements d'autorisations de programme pour la sous-fonction 54 « habitat » sont les suivantes (905) :**

Libellé AP	Année	Code	Type d'AP	Durée d'affectation	Montant
COEURS DE VILLAGE	2010	0154	R	1 an	15 000 000,00
CG37 – HEBERGEMENT DES PERSONNES AGEES	2008	37003	C	6 ans	675 000,00
RENOVATION URBAINE : ENVELOPPE DE SOLIDARITE	2009	1772	C	3 ans	3 421 000,00

- **Les ouvertures d'autorisations de programme pour la sous-fonction 58 « Autres actions » sont les suivantes (905) :**

Libellé AP	Année	Code	Type d'AP	Durée d'affectation	Montant
AEROPORT DE CHATEAUROUX : INVESTISSEMENT SUR LE PATRIMOINE REGIONAL	2010	1773	P	1 an	600 000,00

Au titre des technologies d'information et de communication :

La sous-fonction 56 correspond au secteur d'activité des technologies d'information et de communication de l'architecture fonctionnelle.

- **Les ouvertures ou abondements d'autorisations de programme sont les suivants (905) :**

Libellé AP	Année	Code	Type d'AP	Durée d'affectation	Montant
CG 37 - DEPLOIEMENT WIMAX	2010	37019	C	4 ans	560 000,00
VT - EXPERIMENTATIONS TIC	2009	7052	CP	5 ans	-333 000,00

- **Les abondements d'autorisations d'engagement sont les suivants (935) :**

Libellé AE	Année	Code	Type d'AE	Durée d'affectation	Montant
VT - PLATEFORME REGIONALE MUTUALISEE	2008	7006	CP	6 ans	313 000,00
VT - OBSERVATOIRE REGIONAL TIC	2009	7053	CP	5 ans	-50 000,00
VT - ESPACES PUBLICS NUMERIQUES	2008	7050	CP	6 ans	830 000,00
VT - ENVIRONNEMENT NUMERIQUE DE TRAVAIL	2008	7005	CP	6 ans	-275 000,00
VT - EXPERIMENTATIONS TIC	2008	7051	CP	6 ans	-221 500,00

FONCTION 7 : ENVIRONNEMENT

En € par chapitres	Investissement 907	Fonctionnement 937
Autorisations de programme	9 731 396	
Autorisations d'engagement		330 000
Crédits de paiement dépenses	6 869 831	7 853 244
Crédits de paiement recettes		40 000

- **Les ouvertures d'autorisations de programme pour la sous-fonction 71 "actions transversales" sont les suivantes (907) :**

Libellé AP	Année	Code	Type d'AP	Durée d'affectation	Montant
CPIER - OUVRAGES DOMANIAUX ET SECURITE CIVILE - PROG 2010	2010	7900	C	1 an	3 910 000,00

- **Les abondements d'autorisations d'engagement pour la sous-fonction 71 "actions transversales" sont les suivantes (937) :**

Libellé AE	Année	Code	Type d'AP	Durée d'affectation	Montant
VT - FRAC TERRITOIRES - AGENDA 21 LOCAUX	2008	7350	CP	6 ans	330 000,00

- **Les ouvertures d'autorisations de programme pour la sous-fonction 73 "politique de l'air" sont les suivantes (907) :**

Libellé AP	Année	Code	Type d'AP	Durée d'affectation	Montant
VT - ADEME - LIG'AIR	2010	7305	CP	1 an	90 000,00

- **Les ouvertures d'autorisations de programme pour la sous-fonction 74 "politique de l'eau" sont les suivants (907) :**

Libellé AP	Année	Code	Type d'AP	Durée d'affectation	Montant
VT - AGENCE DE L'EAU - APPELS À PROJET ECONOMIES D'EAU	2010	7307	CP	1 ans	500 000,00

- **Les ouvertures d'autorisations de programme pour la sous-fonction 75 "politique de l'énergie" sont les suivantes (907) :**

Libellé AP	Année	Code	Type d'AP	Durée d'affectation	Montant
GP - ADEME ENERGIES RENOUVELABLES	2010	7300	CP	1 an	800 000,00
GP - ADEME BATIMENTS DURABLES	2010	7301	CP	1 an	500 000,00
GP - ADEME EMERGENCE DE LA DEMANDE	2010	7302	CP	1 an	100 000,00
MAITRISE DE L'ENERGIE ET DES ENERGIES RENOUVELABLES (HORS ADEME)	2010	1952	C	1 an	600 000,00
CG 36 - VOLET ENERGIE	2010	36016	CP	4 ans	1 200 000,00

- **Les ouvertures ou abondements d'autorisations de programme pour la sous-fonction 76 "patrimoine naturel" sont les suivants (907) :**

Libellé AP	Année	Code	Type d'AP	Durée d'affectation	Montant
VT - PNR LAT	2007	7321	CP	7 ans	11 020,00
VT - PNR PERCHE	2007	7322	CP	7 ans	636,00
RNR ETANG DE NARBONNE (37)	2010	1101	C	3 ans	126 000,00
RNR LE PLANTON (18)	2010	1109	C	3 ans	147 000,00
RNR GRANDES BRUYERES (45)	2010	1110	C	3 ans	147 000,00
RNR CAVE DES INNOCENTS (37)	2010	1112	C	3 ans	30 000,00
RNR ETANG DE CERCANCEAUX (45)	2010	1113	C	3 ans	126 000,00
RNR VALLEE DES CAILLES (28)	2010	1115	C	3 ans	126 000,00
BOISCHAUD SUD	2010	1102	R	1 an	20 000,00
CG 37 - PORTS ET MARINE DE LOIRE	2010	37021	C	4 ans	1 297 740,00

FONCTION 8 : TRANSPORTS

En € par chapitres	Investissement 908	Fonctionnement 938
Autorisations de programme	8 765 000	
Autorisations d'engagement		2 650 000
Crédits de paiement dépenses	40 479 261	128 598 411
Crédits de paiement recettes	1 460 000	173 000

- **Les ouvertures d'autorisations de programme pour la sous-fonction 811 "transports ferroviaire régional de voyageurs" sont les suivantes (908) :**

Libellé AP	Année	Code	Type d'AP	Durée d'affectation	Montant
CG 18 - GARE ROUTIERE DE BOURGES	2010	18016	C	4 ans	75 000,00

- **Les ouvertures d'autorisations d'engagement pour la sous-fonction 811 "transports ferroviaire régional de voyageurs" sont les suivantes (938) :**

Libellé AE	Année	Code	Type d'AE	Durée d'affectation	Montant
MARCHE ROMORANTIN – VIERZON	2010	1568	C	5 ans	2 650 000,00

- **Les ouvertures ou minoration d'autorisations de programme pour la sous-fonction 812 "gares et autres infrastructures ferroviaires" sont les suivantes (908) :**

Libellé AP	Année	Code	Type d'AP	Durée d'affectation	Montant
SUPPRESSION DU PASSAGE A NIVEAU DE NEUILLE PONT PIERRE	2010	1087	P	1 an	1 050 000,00
GP- AUTOROUTES FERROVIAIRES ETUDES ET TRAVAUX	2009	7407	CP	5 ans	740 000,00
PLAN VELO 1ère TRANCHE	2010	1180	P	3 ans	300 000,00
AFFICHEURS	2010	1181	P	3 ans	1 000 000,00
CG 41 - ACCESSIBILITE DES SERVICES AUX PMR DANS LES GARES ET POINTS D'ARRET	2010	41019	C	4 ans	150 000,00
CG 36 - ACCESSIBILITE DES SERVICES AUX PMR DANS LES GARES ET POINTS D'ARRET	2010	36019	C	4 ans	500 000,00
GP - MODERNISATION DE LA LIGNE POLT ETUDES ET TRAVAUX	2009	7410	CP	5 ans	4 950 000,00

FONCTION 9 : ACTION ECONOMIQUE

En € par chapitres	Investissement 909	Fonctionnement 939
Autorisations de programme	37 198 000	
Autorisations d'engagement		21 665 000
Crédits de paiement dépenses	47 832 042	34 026 000
Crédits de paiement recettes	7 113 200	277 400

Au titre de l'économie et de l'innovation :

- **Les ouvertures d'autorisations de programme pour la sous-fonction 91 "interventions économiques transversales" sont les suivantes (909) :**

Libellé AP	Année	Code	Type d'AP	Durée d'affectation	Montant
CAP SOLIDAIRE	2010	0929	R	1 an	291 000,00
CAP DEVELOPPEMENT CENTRE	2010	4001	R	1 an	8 000 000,00
CENTRECO	2010	0719	R	1 an	30 000,00
CAP EMPLOI CENTRE	2010	4002	R	1 an	3 000 000,00

- **Les ouvertures d'autorisations d'engagement pour la sous-fonction 91 "interventions économiques transversales" sont les suivantes (939) :**

Libellé AE	Année	Code	Type d'AE	Durée d'affectation	Montant
CAP ASSO	2010	0584	R	1 an	13 600 000,00
CAP FORMATION CENTRE	2010	4003	R	1 an	1 000 000,00

- **Les ouvertures d'autorisations d'engagement pour la sous-fonction 93 "agriculture" sont les suivantes (939) :**

Libellé AE	Année	Code	Type d'AE	Durée d'affectation	Montant
GP- CAP CONVERSION	2010	7773	CP	4 ans	800 000,00

- **Les ouvertures d'autorisations de programme pour la sous-fonction 94 "industrie, artisanat, commerce et autres services" sont les suivantes (909) :**

Libellé AP	Année	Code	Type d'AP	Durée d'affectation	Montant
CREATEM	2010	0769	R	1 an	5 700 000,00
PFIL	2010	0791	R	1 an	800 000,00
FREMA	2010	0759	R	1 an	1 000 000,00
AIDE AU CONSEIL	2010	0944	R	1 an	20 000,00
FONDS REGIONAL DE GARANTIE - ARTISANAT	2010	0830	R	1 an	120 000,00
FONDS REGIONAL DE GARANTIE	2010	0704	R	1 an	1 000 000,00
CAP CREATION CENTRE	2010	4000	R	1 an	1 000 000,00

Au titre de la recherche et de la technologie :

- **Les ouvertures ou abondements d'autorisations de programme pour la sous fonction 92 "recherche et innovation" sont les suivants (909) :**

Libellé AP	Année	Code	Type d'AP	Durée d'affectation	Montant
CAP RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	2010	0897	R	1 an	1 875 000,00
APPELS A PROJET 2010	2010	0850	R	1 an	5 000 000,00
GP - VILLES ET TERRITOIRES	2008	7505	CP	6 ans	554 000,00
SOUTIEN AUX PROGRAMMES DE RECHERCHE ET AUX POLES DE COMPETITIVITE	2010	0422	R	1 an	750 000,00
SOLEIL	2010	0896	C	3 ans	1 750 000,00
GP - SOLS SOUS-SOL ET EAU	2007	7507	CP	7 ans	1 263 000,00
PLATFORME CONNECTIQUE	2010	3437	P	3 ans	1 500 000,00
DIP	2010	1525	C		220 000,00
SOUTIEN AUX PROGRAMMES DE RECHERCHE DU POLE SSEE	2010	1422	R	1an	800 000,00

- **Les ouvertures d'autorisations d'engagement pour la sous fonction 92 « recherche et innovation » sont les suivantes (939) :**

Libellé AE	Année	Code	Type d'AE	Durée d'affectation	Montant
APPELS A PROJET 2010	2010	1850	R	1 an	400 000,00
BOURSES DOCTORALES	2010	0472	R	1 an	3 525 000,00
CLUSTER	2010	1202	P	4 ans	2 000 000,00

Au titre du tourisme :

- **Les ouvertures d'autorisations de programme pour la sous fonction 95 "tourisme" sont les suivantes (909) :**

Libellé AP	Année	Code	Type d'AP	Durée d'affectation	Montant
CG 41 - FONDS D'AMENAGEMENT ET D'EQUIPEMENT ACCESSIBILITE BEAUVAL	2010	41016	C	4 ans	63 000,00
CG 45 ETUDE DE FAISABILITE VELOURTE CANAUX	2010	45010	C	4 ans	52 000,00
ITINERAIRE DE RANDONNEES	2010	0078	R	1 an	10 000,00
CAP HEBERGEMENTS (SRTUC)	2010	0984	R	1 an	1 000 000,00
CAP HEBERGEMENT	2010	0068	R	1 an	1 400 000,00

- **Les ouvertures d'autorisations d'engagement pour la sous fonction 95 "tourisme" sont les suivantes (939) :**

Libellé AE	Année	Code	Type d'AP	Durée d'affectation	Montant
MIRCE 2	2010	1203	P	2 ans	120 000,00
CG 37 - PROMOTION DES MARQUES	2010	37020	C	4 ans	220 000,00

B – Les dispositions fiscales

FISCALITE DIRECTE

Vu le Code général des impôts et notamment son article 1636B sexies ;

Les trois taxes sont votées aux taux suivants :

- taxe sur le foncier bâti : 3,47 %
- taxe sur le foncier non bâti : 8,62 %
- taxe professionnelle : Néant

Le produit fiscal attendu en 2010 s'établit à 76 998 677 €.

FISCALITE INDIRECTE

Vu le Code général des impôts et notamment ses articles 1599 quaterdecies, sexdecies et novodecies A ;

Le tarif de la taxe sur les cartes grises est fixé à 32,60 €/CV.

L'exonération totale de la taxe sur les cartes grises pour les véhicules qui fonctionnent exclusivement ou non au moyen de l'énergie électrique, du gaz naturel véhicules ou du gaz de pétrole liquéfié est reconduite.

Le tarif de la taxe sur les permis de conduire est maintenu à 0 €.

***C – La gestion de la dette
et de la trésorerie***

Les principes suivants de négociation et de gestion qui gouverneront l'utilisation, par l'exécutif régional, des contrats de couverture du risque de taux d'intérêt concernant l'encours de la dette sont adoptés :

1° La Région souhaite se prémunir contre les risques de taux et utiliser pour cela les instruments de couverture de risque de taux.

2° Les contrats de couverture de risque de taux porteront sur une durée maximale de dix années.

3° La dette susceptible d'être protégée ainsi est celle présentée par l'état de la dette au 1er janvier 2010 : 544 M€.

4° Les références de taux utilisés peuvent être l'EONIA, le T4M, le TAM, le TAG, l'EURIBOR, le TME, ou les taux couramment utilisés par les marchés financiers.

5° Les primes, commissions ou frais à la charge de la Région ne devront pas, s'il y a lieu, excéder, au total pour chaque opération, le niveau de 3 % du montant d'encours concerné.

6° L'assemblée plénière sera informée des opérations réalisées et disposera des éléments chiffrés faisant apparaître le bilan coût-avantage.

Le Président, pour l'exercice 2010, est autorisé à exécuter, dans le cadre ainsi défini, toute opération de négociation et de gestion subséquente, et notamment :

- consulter les établissements de crédit agréés avec mise en concurrence d'au moins deux d'entre eux,
- conclure et dénouer les opérations de marché ci-dessus mentionnées,
- signer les contrats,
- passer les ordres nécessaires auprès des établissements sélectionnés pour effectuer l'opération arrêtée.

Le plafond des lignes de trésorerie est fixé à 160 M€.

D – Les dispositions diverses

LE BAREME DE LA REGION POUR LE FINANCEMENT DE L'APPRENTISSAGE EN 2010

BAREME DE LA REGION POUR LE FINANCEMENT DE L'APPRENTISSAGE EN 2010

I - APPRENTISSAGE

A – Coût standard apprenti par niveau de formation :

- ✓ formations de niveaux II et I 7 870 €
- ✓ formations de niveau III 5 791 €
- ✓ formations de niveau IV 4 372 €
- ✓ formations de niveau V 3 170 €

B - Forfait logement (par nuitée) 3,90 €

C - Forfait transport :

Les dépenses de transport concernent les déplacements des jeunes pour se rendre en formation dans les CFA. Le coût forfaitaire des dépenses de transport des apprentis est fixé conformément au tableau ci-après.

Rayons de déplacement en km	Montants forfaitaires annuels	
	Apprentis internes 21 voyages	Apprentis externes 102 voyages
De 0 à 5	-	-
De plus de 5 à 25	76 €	377 €
De plus de 25 à 50	197 €	959 €
De plus de 50 à 75	296 €	1 456 €
De plus de 75 à 100	401 €	1 950 €
plus de 100	546 €	1 950 €

D - Forfait par repas 1,10 €

II – CPA

- forfait standard élève 4 154 €
- forfait logement et forfait repas : identiques à ceux des CFA.

LA PARTICIPATION DES FAMILLES A LA REMUNERATION DU PERSONNEL DE SERVICE D'HEBERGEMENT DES ETABLISSEMENTS PUBLICS D'ENSEIGNEMENT

Il est décidé :

- de proroger le prélèvement sur recettes du service annexe d'hébergement et de restauration pour tous les établissements publics d'enseignement à la charge de la Région, à l'exception des EREA (Établissements régionaux d'enseignement adapté), des lycées Jean Lurçat et Jean de la Taille,
- de maintenir le taux de prélèvement fixé à 22,5 % de la totalité des recettes perçues lorsque la fabrication des repas est assurée par le service annexe de restauration et d'hébergement et à 10 % lorsque la fabrication des repas est assurée par un prestataire extérieur,
- d'autoriser le Président du Conseil Régional, à exécuter toute opération de gestion subséquente.

AUTORISATIONS

Le Président du Conseil régional est autorisé pour l'exercice 2010 à procéder à des mouvements de crédits de chapitres à chapitres (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de fonctionnement dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

INDIVIDUALISATIONS

Des participations statutaires sont accordées pour le fonctionnement en 2010 des organismes suivants :

- | | |
|--|-----------|
| ➤ Syndicat mixte du Parc naturel régional de la Brenne | 462 000 € |
| ➤ Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire Anjou Touraine | 346 100 € |
| ➤ Syndicat mixte du Parc naturel régional du Perche | 250 400 € |

Ces participations sont imputées au chapitre 937 76 6561 programmes 2041, 2043 et 2044

- | | |
|---|-----------|
| ➤ Syndicat mixte interrégional Mission Val de Loire | 623 000 € |
|---|-----------|

Cette participation sera imputée au chapitre 937 76 6561 programme 0766

- Groupement d'Intérêt Public RECIA..... 437 200 €

Cette participation est imputée au chapitre 935 56 6568 programme 7038 et sera versée en une seule fois au vu de la présente délibération.

Des subventions sont individualisées aux organismes suivants, afin d'assurer leur fonctionnement au titre de l'exercice 2010 (locaux, salaires, charges) :

- Comité des Œuvres Sociales de la Région Centre 940 900 €

Cette subvention est imputée au chapitre 930 0201 6574 programme 1071. Il convient d'approuver la convention portant définition des missions confiées au COS ci-jointe, et de m'habiliter à la signer.

- Agence Cultur'O Centre 2 596 977 €

Cette subvention est imputée au chapitre 933 312 65738 programme 898. Un premier acompte à hauteur de 50 % sera versé dès janvier 2010, une convention annuelle de financement interviendra en cours d'année.

- Agence régionale Centre Image 364 000 €

Cette subvention est imputée au chapitre 933 312 65738 programme 899. Un premier acompte à hauteur de 50 % sera versé dès janvier 2010, une convention annuelle de financement interviendra en cours d'année.

- Agence régionale du Livre 280 000 €

Cette subvention est imputée au chapitre 933 312 65738 programme 1020. Un premier acompte à hauteur de 50 % sera versé dès janvier 2010, une convention annuelle de financement interviendra en cours d'année.

- EPCC de Chaumont sur Loire 1 704 935 €

Cette subvention est imputée au chapitre 933 312 65738 programme 3107. Un premier acompte à hauteur de 50 % sera versé dès janvier 2010, une convention annuelle de financement interviendra en cours d'année.

- Etablissement public « Aéroport Châteauroux Centre » 900 000 €

La subvention de fonctionnement nécessaire pour assurer l'équilibre financier de la structure de gestion de l'aéroport est estimée à 900 000 €. Cette subvention sera versée selon les modalités suivantes :

- Début d'année : versement de 40%, au vu d'un Compte Administratif provisoire de l'année N - 1
- Avril : versement de 25% au vu d'un rapport d'activités et d'un état de la situation de trésorerie au 31 mars
- Juillet : versement de 25% au vu d'un rapport d'activités et d'un état de la situation de trésorerie au 30 juin
- Solde (10% maximum) au vu d'un rapport d'activités et d'un état de la situation de trésorerie au 15 novembre, avec CA prévisionnel, transmis au plus tard le 30 novembre.

Cette subvention est imputée au chapitre 935 58 6743 programme 0774.

- Etablissement public « Aéroport de Tours » 31 000 €

Par délibération CPR n° 09.01.01 du 23 janvier 2009, la Région a décidé de participer à hauteur de 28,66% au Syndicat Mixte de l'Aéroport de Tours, aux côtés du Conseil général d'Indre-et-Loire, de Tour(s)/Plus, de la CCI de la Touraine.

Cette subvention est imputée au chapitre 935 58 6743 programme 1097 et sera versée en une seule fois au vu de la présente délibération.

- Comité Régional du Tourisme 3 702 000 €

Cette subvention est imputée au chapitre 939 95 6574 programme 0312. Un premier acompte à hauteur de 50 % sera versé dès le début de l'année 2010, une convention annuelle de financement interviendra en cours d'année.

- Centreco 2 190 000 €

Cette subvention est imputée au chapitre 939 91 6574 programme 0719. Un premier acompte à hauteur de 80 % sera versé dès le début de l'année 2010, une convention annuelle de financement interviendra en cours d'année.

- ARITT..... 820 000 €

Cette subvention est imputée au chapitre 939 92 6574 programme 7552. Un premier acompte à hauteur de 80 % sera versé dès le début de l'année 2010, une convention annuelle de financement interviendra en cours d'année.

REMISES GRACIEUSES

Les remises gracieuses suivantes sont accordées pour un montant total de **78 060,99 €** :

Dossier	Aide	Nom	N° de titre à annuler	Montant
E0001446	CDE	SARL AYTEK	3640/2003	1 524,49 €
00006348	CREATEM	SARL MORINS	2256/2008 4456/2008 6580/2008 8602/2008 8608/2008	15 240,00 €
E0011851	CREATEM	TROSKIE HENDRIX	5400/2006	19 290,00 €
E0014197	CREATEM	RAGEL NATHALIE	2168/2008 6484/2008 8605/2008	2 464,00 €
00023817	CREATEM	1001 PATTES	2490/2009 2495/2009	11 500,00 €
E0006332	CREATEM	HELIN JEAN-PHILIPPE	15119/2009	2 400,00 €
00013967	CREATEM	MOREAU JOEL	15115/2009 15121/2009	10 822,50 €
E0001359	CREATEM	EUURL AUTO DIFFUSION	6440/2008 (partiel) 15118/2009	14 820,00 €
				78 060,99 €

Rémunération des bénéficiaires du programme régional de formation professionnelle continue		
	GICQUEL SANDRINE	234,01 €
	ROUSSEAU SUZANNE	127,08 €
		361,09 €

ADMISSIONS EN NON VALEUR

Les admissions en non valeur suivantes sont accordées.

NOM DE L'ENTREPRISE	ADRESSE DE L'ENTREPRISE	DATE EMISSION TITRES DE RECETTE	MOTIFS D'IRRECOURABILITE	NATURE DE LA CREANCE	MONTANT DE LA CREANCE
FEELING MME DUSSEAU VALERIE	1 rue du Général de Gaulle 28380 ST REMY SUR AVRE	485/07 = 14000€ 488/07 = 9800€ 4052/05 = 700€ 5421/05 = 700€ 5731/06 = 700€ 761/06 = 700€ 2369/06 = 700€ 4718/06 = 700€	Clôture pour insuffisance d'actif suite à LJ	CREATEM	28 000,00 €
AMBULANCES LES TREFLES	ZA de L'imbauderie 37380 CROTELLES	3516/07 = 5 300€	Certificat d'irrecouvrabilité suite RJ du 12/06/2007	CREATEM	5 300,00 €
MS3P (53354)	Rue des Quatre filles 28230 EPERNON	3889/07 = 20 000€ 3888/07 = 20 000€	Clôture pour insuffisance d'actif suite à LJ	CREATIS	40 000,00 €
LECOQ PHILIPPE (39959)	100 rue du Capitaine de Bussière 45270 LADON	210/07 = 2 587,22€	Clôture pour insuffisance d'actif suite à LJ	FREMA	2 587,22 €
CHEVREUIL GUERINEAU (51308)	Les carroirs 37460 LOCHE SUR INDROIS	5204/07 = 255€ 6340/07 = 4 845€	Clôture pour insuffisance d'actif suite à LJ	CREATEM	5 100,00 €
SALE THOMAS (53289)	80 rue Nationale Le Bourg 41230 MUR DE SOLOGNE	3897/07 = 3 380€ 3895/07 = 3 380€	Clôture pour insuffisance d'actif suite à LJ	CREATEM	6 760,00 €
URBAN MEDICAL (53385)	3 Rue Albert Caquot ZAC Porte Sud 28500 VERNOUILLET	1715/07 = 30 000€	Clôture pour insuffisance d'actif suite à LJ	CREATIS	30 000,00 €
CHALIER FREDERIC	22 rue Julien Guillemin 18800 ETRECHY	4531/07 = 171,50€ 2583/07 = 171,50€ 6677/07 = 171,50€ 2758/08 = 1543,50€ 2755/08 = 3430€	RJ/LJ cf certificat d'irrecouvrabilité	CREATEM	5 488,00 €
L'OREE DU BOIS (50417)	3 rue Etienne Achavanne 28250 LA FRAMBOISIERE	2862/08 = 7 500€ 2858/08 = 7 500€	Clôture pour insuffisance d'actif suite à LJ	CREATEM	15 000,00 €
CHARCUTERIE RENARD	53 quai des maisons blanches 37540 ST CYR SUR LOIRE	3576/07 = 4 500€ 3577/07 = 4 500€	Clôture pour insuffisance d'actif suite à LJ	CREATEM	9 000,00 €
HETTE ALAIN (42059)	1 Rue Joseph Morisset 28200 JALLANS	4525/08 = 4 830€ 3964/08 = 690€	Clôture pour insuffisance d'actif suite à LJ	FREMA	5 520,00 €
ASSOCIATION LUPOT	49 rue du Colombier 45000 ORLEANS	322/03 = 6 796,64€	Saisie revenue PVP. Phase comminatoire revenue négative. Pas de compte bancaire. Recherches vaines	FRAEX	6 796,64 €
AUDIER AURELIE	1 rue Saint Yves 45000 ORLEANS	3929/04 = 18,36€	NPAI		18,36 €
ASSOCIATION EL DJEZAÏR	21 rue du Maréchal Foch 41000 BLOIS	3039/05 = 1 778,13€	NPAI suite à OTD. Recherches infructueuses	Trop perçu	1 778,12 €

NOM DE L'ENTREPRISE	ADRESSE DE L'ENTREPRISE	DATE EMISSION TITRES DE RECETTE	MOTIFS D'IRRECOUVRABILITE	NATURE DE LA CREANCE	MONTANT DE LA CREANCE
SARL MULTI SERVICES BATIMENT - SARTOR ALAIN	5 rue Guisblond Boisramier 36120 AMBRAULT	4363/06 = 187,50€ 5822/06 = 187,50€ 1/07 = 3375€	LJ au 16/11/04	CREATEM	3 750,00 €
GUERIN ASSISTANCE LEFEVRE	29 rue de Champoreaux 28500 ST GEMME MORONVAL	478/07 = 7620€	Dissolution société liquidateur NPAI	CREATEM	7 620,00 €
AUER BENOIT	6 Route Nationale 41300 LA FERTE IMBAULT	226/07 = 4 202,87€	Vente. Règlement partiel suite à accord Région	CREATEM	4 202,87 €
ASSOCIATION OPERATION MADAGASCAR - 54689	Chez M. RASOLONJATOVO Hajatiana 6 Clos du Moulin 45450 DONNERY	3775/07 = 2245€	Diverses adresses NPAI	Trop perçu	2 245,00 €
D BOZON PERROUX ALAIN	43 rue des 10 Arpents 45140 ST JEAN DE LA RUELE	3893/07 = 15 000€ 3896/07 = 15 000€	Opposition suite à vente négative - NPAI aux dernières adresses - DR banque et cellule de gestion négatives	CREATEM	30 000,00 €
L'ESCALE	Route du Bourg 18300 SAINT BOUIZE	4841/05 = 250€ 5888/06 = 250€ 1436/08 = 250€ 4820/07 = 250€ 880/07 = 250€ 3066/07 = 250€ 6924/07 = 250€ 3572/08 = 250€ 2729/06 = 250€ 4268/06 = 250€ 5682/08 = 250€ 6229/08 = 2000€ 1136/06 = 250€	Rejet de la demande de relevé de forclusion suite à LJ	CREATEM	5 000,00 €
SARL GRANDE MAREE - CHEVELIER DAMIEN - POISSONNERIE AMBULANTE	24 avenue Kennedy 28380 ST REMY SUR AVRE	3281/05 = 609,80€ 4930/05 = 609,80€ 1202/06 = 609,80€ 6314/06 = 609,80€ 2815/06 = 609,80€ 4342/06 = 609,80€ 1695/05 = 609,80€ 681/05 = 609,80€	PV de carence du 24/02//04, dossier de surendettement en cours d'établissement au 20/02/04	CREATEM	4 878,40 €
		3154/07 = 609,80€ 1336/07 = 609,80€ 4996/07 = 609,72€			1 829,32 €

NOM DE L'ENTREPRISE	ADRESSE DE L'ENTREPRISE	DATE EMISSION TITRES DE RECETTE	MOTIFS D'IRRECOUVRABILITE	NATURE DE LA CREANCE	MONTANT DE LA CREANCE
SARL GIRAULT	3 route de Lenay 18310 - NOHANT EN GRACAY	3665/05 = 200€ 5332/05 = 200€ 897/06 = 200€ 6089/06 = 200€ 4811/07 = 200€ 1098/07 = 200€ 2731/07 = 200€ 2838/08 = 2000€ 2399/06 = 200€ 3961/06 = 200€	Dissolution de la SARL du 24/01/2007	CREATEM	3 800,00 €
VIGIER JEAN CLAUDE TAXI - TAXI SAINT PATRICE - 41951	37 rue Cueille Cadot 37130 ST PATRICE	3644/05 = 175,50€ 2050/05 = 190,50€ 5291/05 = 190,50€ 6285/06 = 190,50€ 5707/08 = 190,50€ 2754/06 = 190,50€ 3597/08 = 190,50€ 4295/06 = 190,50€ 8004/08 = 190,50€ 1461/08 = 190,50€ 4876/07 = 190,50€ 1306/07 = 190,50€ 3093/07 = 190,50€ 7211/07 = 190,50€ 1227/09 = 190,50€	3 OTD négatifs pas d'employeur	CREATEM	2 842,50 €
MORIN SEBASTIEN	107 rue Croix Boissée 41000 BLOIS	1283/08 = 152,45€ 3423/08 = 152,43€	LJ du 25/06/08. La production n'est plus possible	CREATEM	304,88 €
SA NAUTIBUS	Ferme de la Liodière Route de Monts 37300 JOUE LES TOURS	405/09 = 1525€ 399/09 = 1525€ 821/09 = 12200€ 4686/08 = 1525€ 342/08 = 1525€ 2492/08 = 1525€	Dissolution de la société. Courrier gérant sans réponse	CREATIS	19 825,00 €

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Les créations de postes suivantes sont adoptées :

1. Transferts de l'Etat sans incidence budgétaire :

- seize emplois d'adjoint technique des établissements d'enseignement dans le cadre des derniers transferts de personnel de l'acte II de la décentralisation,
- sept postes d'adjoint du patrimoine dans le cadre des derniers transferts de personnel de l'acte II de la décentralisation,
- un poste d'assistant de conservation du patrimoine dans le cadre des derniers transferts de personnel de l'acte II de la décentralisation.

2. Pérennisation :

- un emploi d'ingénieur à la Direction de l'Agriculture et de la Forêt pour faire face aux besoins des services.

3. Création temporaire :

- un poste de catégorie A de non titulaire, pour une période de 26 mois, sur le grade d'attaché territorial ayant un niveau d'étude BAC +3 ou équivalent dans le cadre des trois projets retenus au titre du fonds d'expérimentation pour la jeunesse du Haut Commissariat à la Jeunesse (projets Hirsch).

Les indemnités suivantes sont mises en place :

- l'indemnité pour travail dominical régulier pour les agents du Château de Chaumont sur Loire, conformément au décret n° 2002-857 du 3 mai 2002 relatif à l'indemnité pour travail dominical régulier susceptible d'être allouée à certains personnels du ministère de la culture et de la communication,
- l'indemnité pour service de jour férié pour les agents du Château de Chaumont sur Loire, conformément au décret n° 2002-856 du 3 mai 2002 relatif à l'indemnisation des personnels des corps d'accueil, de surveillance et de magasinage du ministère de la culture et de la communication et des techniciens des services culturels et des bâtiments de France effectuant leur service un jour férié.

Convention annuelle 2010 portant définition des missions confiées au Comité des Œuvres Sociales du personnel du Conseil régional et de l'utilisation de la subvention attribuée par la Région Centre

Entre :

La Région Centre, représentée par son Président, Monsieur François BONNEAU, dûment habilité par la délibération de l'Assemblée Plénière en date du 17 et 18 décembre 2009 relative au budget primitif 2010 (DAP n° xxx),

Ci-après dénommée "la Région Centre ", d'une part,

Et :

L'association dénommée le Comité des Œuvres Sociales (COS) du personnel de la Région Centre, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée à la sous-préfecture d'Orléans le 28 février 1995 sous le numéro 2/12486 et publiée au Journal Officiel du 2 mars 1995, représentée par sa Présidente, Madame Isabelle PARDON, conformément à l'article 12 des statuts modifiés du COS adoptés en assemblée générale extraordinaire le 3 décembre 2004,

Ci-après dénommée le "COS", d'autre part.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la convention de gestion conclue le 9 décembre 2004 entre la Région Centre et le COS,

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière en date du 17 et 18 décembre 2009 relative au budget primitif 2010 (DAP n° xx)

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Préambule

L'article 9 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée prévoit que les fonctionnaires "participent à la définition et à la gestion de l'action sociale, culturelle, sportive et de loisirs dont ils bénéficient ou qu'ils organisent".

Pour sa part, le COS a pour objet statutaire de mettre en place en faveur de ses adhérents, toutes les formes d'activités sociales, culturelles, sportives et de loisirs, et de faire bénéficier ses membres de tous les avantages qu'il pourra négocier.

Article 1 – Objet de la convention

L'objet de la présente convention est de définir la mission confiée au COS par la Région Centre au titre de la mise en place et de la gestion d'avantages à caractère social et de définir les conditions générales d'utilisation de la subvention régionale attribuée au titre du fonctionnement du COS pour l'année 2010.

Article 2 – Missions du COS

La Région Centre confie au COS, qui l'accepte, une mission de mise en place et de gestion d'activités sociales notamment à caractère sportif, culturel et de loisirs. Ces activités s'entendent comme des prestations à caractère facultatif, proposées aux bénéficiaires pour leur permettre de faire face dans les domaines considérés à diverses situations à caractère personnel et familial.

La mise en place et la gestion de ces activités devront s'effectuer dans le respect du statut de la fonction publique territoriale.

Une liste des activités actuellement gérées par le COS est présentée en annexe.

Article 3 – Durée de la convention

La présente convention prend effet à la date de sa signature par les deux parties et s'achève au plus tard au 31 décembre 2010. Elle fera l'objet d'un réexamen exprès à l'issue de la durée d'exécution prévue au présent article. Elle pourra être dénoncée en cours d'exécution suivant les modalités prévues à l'article 8.

Article 4 – Montant de la subvention et modalités de paiement

Le concours total apporté par la Région Centre au Comité des Œuvres Sociales s'établit à 1% de la masse salariale inscrite au budget primitif 2009 (somme des traitements, SFT, primes et charges sociales afférentes – part ouvrière et part patronale). Seule la part des rémunérations dédiées aux employés saisonniers, aux remplaçants, aux besoins occasionnels, et aux experts est soustraite de l'assiette.

Cette subvention sera versée en une seule fois.

Pour permettre au COS d'assurer la mission définie à l'article 1 pour l'année 2010, la Région Centre s'engage à verser au COS une subvention de 940.900 € calculée selon les modalités susvisées au titre de la masse salariale inscrite au budget primitif 2010.

Article 5 – Domiciliation bancaire

Les sommes dues par la Région Centre au titre de la subvention accordée par la présente convention seront versées par le payeur régional, comptable assignataire, sur le compte N° 30003/01540/00050809942/80 ouvert à la SOCIETE GENERALE au nom du COS CONSEIL REGIONAL DU CENTRE.

Article 6 – Production des comptes et documents justificatifs

6.1 – Tenue d’une comptabilité et désignation d’un commissaire aux comptes

Le COS s’engage à utiliser un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général en vigueur.

Il s’engage en outre :

- à nommer un commissaire aux comptes et un suppléant sur la liste mentionnée à l’article 219 de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 ;
- à aviser la Région Centre de leur nomination dans les trois mois à compter de la signature de la présente convention. Il en sera de même en cas de changement de ces personnes.

6.2 – Reddition des comptes

Le COS s’engage à fournir à la Région Centre, dans les six mois suivant l’exercice 2010, un bilan, un compte de résultat et une annexe certifiés conformes, ainsi que toutes les pièces nécessaires au contrôle de l’emploi des fonds par la Région Centre.

6.3 – Compte rendu d’activité

Le COS s’engage à fournir à la Région Centre, dans les six mois suivant l’exercice 2010, un compte rendu détaillé de ses activités.

Des indicateurs périodiques de suivi d’activité seront progressivement mis en place en concertation avec la Région Centre.

Article 7 – Contrôle

La Région Centre aura le droit de contrôler sur pièces et sur place l'exactitude des informations qui lui auront été communiquées par le COS au titre de l'exécution des missions qui lui ont été confiées.

Ce contrôle pourra éventuellement donner lieu à restitution de sommes déjà versées au COS dans les conditions fixées à l'article 7 et dénonciation de la convention par la Région Centre dans les conditions prévues à l'article 8.

Article 8 – Restitution des sommes versées par la REGION

8.1 – En cas d'utilisation des sommes versées par la Région Centre non conforme aux missions du COS définies par la convention, suivant constat effectué par la Région Centre dans l'exercice de son pouvoir de contrôle, le COS devra restituer les sommes en cause après mise en demeure écrite de la Région Centre.

8.2 – Il en sera de même en cas de refus de communiquer à la Région Centre les pièces comptables nécessaires au mandatement des acomptes prévus dans l'échéancier annuel mentionné à l'article 3.1.2.

8.3 – Il en sera également de même :

- En cas de changement de l'objet statutaire du COS, la vocation sociale de cette association constituant une condition essentielle et déterminante de la signature de la présente convention par la Région Centre.
- En cas de dissolution de l'association pour quelque cause que ce soit, dans le respect de la procédure de liquidation.

Article 9 – Résiliation de la convention

En cas de dissolution du COS ou de non respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de 30 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Article 10 – Dispositions générales

10.1 – Avenant

Les dispositions de la convention pourront faire l'objet de modifications contractuelles par voie d'avenant.

10.2 – Juridiction compétente

Tout litige lié à l'exécution de la présente convention entre la Région Centre et le COS sera soumis au Tribunal administratif d'Orléans.

10.3 – Modalités d'exécution

Le Directeur Général des Services de la Région Centre et le trésorier du COS sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente convention.

Fait à Orléans, en deux exemplaires,

Le Président du Conseil régional,

La Présidente du COS,

François BONNEAU

Isabelle PARDON

ACTIVITES PROPOSEES
PAR LE COMITE DES ŒUVRES SOCIALES
DE LA REGION CENTRE
(ANNEE 2010)

BILLETTERIE

BILLETTERIE REGIONALE ET NATIONALE VIA UN PRESTATAIRE EXTERIEUR

VOYAGES

WEEK-END A THEMES (THALASSOTHERAPIE – SKI – DECOUVERTE ...)

SEJOURS

CIRCUITS

PARTICIPATION AUX VOYAGES INDIVIDUELS

SORTIES

ENFANTS ET ADULTES (THEATRE – RANDONNEES – SOLDES A TROYES – MUSEE ...)

DIVERS

ADHESIONS A DES ASSOCIATIONS : CULTURE, SPORTS ET LOISIRS

ABONNEMENTS A DES MAGAZINES ENFANTS ET ADULTES

ABONNEMENTS A LA MEDIATHEQUE ET BIBLIOTHEQUES

ABONNEMENTS CADO ET FESTIVAL DE JAZZ

SPECTACLES ZENITH ORLEANS ET AUTRES SALLES SUR LA REGION

LOCATION DE LOGEMENTS A CENTER PARCS

PARTICIPATION AUX LOCATIONS D'APPARTEMENTS POUR LES VACANCES

PRISE EN CHARGE TOTALE DES FRAIS DE CARS POUR TOUTES LES SORTIES COS

AVANTAGES SOCIAUX

CHEQUES VACANCES